00031937

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016

SUPPLÉMENT
A L'HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET DE L'ANGLETERRE,

Et à l'Histoire de la Querelle de PHILIPPE DE *VALOIS* & *d'*EDOUARD III, &c.

Semper de pace agendum audiendumque putavi, semperque dolui... pacem... repudiari... semperque mea consilia, pacis & togæ socia, non belli atque armorum fuerunt... multa de pace dixi, cum ipso bello, eadem etiam cum capitis mei periculo dicam.

Cic. pro Marcello.

TOME PREMIER.

31937

PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de LA REINE, de MADAME, & de Madame la COMTESSE D'ARTOIS, rue du Hurepoix, près le Pont Saint-Michel.

M. DCC. LXXVII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

00031937

On trouve chez le même Libraire les volumes ſuivans du même Auteur, qui ont précédé celui-ci & qui en ſont partie.

Hiſtoire de la Rivalité de la France, & de l'Angleterre, première époque, 3 vol. *in*-12, 9 liv.

Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, ſeconde époque, ou l'Hiſtoire de la querelle de Valois avec Edouard III, 4 vol. *in*-12, 12 liv.

PRÉFACE.

ON peut ſe rappeller dans quel eſprit & dans quelles vues eſt compoſé l'Ouvrage que nous terminons aujourd'hui ; il fut un temps où les haines Nationales, fruit des guerres continuelles, étoient parvenues à un tel dégré d'animoſité entre la France & l'Angleterre, que les Archers Anglois, en enſeignant à leurs enfans à tirer de l'arc, leur diſoient :

Diſce, puer, ferire Gallum :
Apprends, mon fils, à percer un Français.

Nous voudrions leur apprendre au contraire, & apprendre à tou-

tes les Nations à s'aimer, à se servir mutuellement ; à substituer les communications vivifiantes du Commerce aux défiances jalouses de la Politique, aux fureurs destructives de la Guerre ; à s'occuper un peu plus du bonheur, & un peu moins de ce qu'elles ont jusqu'à présent appellé la gloire & l'intérêt. La gloire est d'être juste & sage, l'intérêt est d'être heureux ; la paix seule peut remplir ce double objet.

Nous ne craindrons ni de répéter les autres, ni de nous répéter nous-mêmes, il s'agit d'être utiles, s'il est possible ; il s'agit de prouver par l'histoire, d'inculquer par la force & la multitude des exemples une vérité essentielle & mécon-

nue, c'eſt qu'il n'y a nul avantage dans la guerre, nulle ſûreté dans la fraude ; que l'art de nuire & de tromper eſt l'art infaillible d'être vil & malheureux.

> Le mal qu'on dit d'autrui ne produit que
> du mal,

a dit un Poëte. Cette maxime eſt encore plus vraie du mal qu'on fait à autrui que du mal qu'on en dit ; car elle n'eſt vraie du dernier, que parce que dire du mal, c'eſt en faire, ou du moins tâcher d'en faire. Or, cette maxime qu'on croit ſi vulgaire, & qu'on perd toujours de vue, plût à Dieu qu'elle fût ſans ceſſe préſente à tous les eſprits ! auſſi importante pour les Nations que pour les Individus, elle contient ſeule tout le Droit des Gens,

& elle en découvre le fondement. En effet, la Guerre est absurde, parce qu'on ne sauroit faire du mal sans en éprouver.

Qu'on n'affecte pas cependant de confondre ici des idées très-faciles à distinguer. Pour un Général qui sert son Prince & sa Patrie, la Guerre est un art sublime, résultat d'une foule d'arts profonds & nécessaires; pour un Soldat, la guerre est un devoir, & une source de gloire; mais pour le Conquérant qui ose l'entreprendre, pour le Souverain qui l'ordonne, pour le Ministre qui la fait naître, pour la Nation qui s'y détermine sans nécessité, c'est un crime & une folie; nous ne cesserons de réclamer contre ce ridi-

cule éternel d'employer toujours un moyen également funeſte & ſtérile, qui n'a jamais rempli, qui ne remplira jamais l'objet qu'on ſe propoſe ; un moyen directement oppoſé à ſa fin, & dont l'inefficacité, fondée ſur la nature des choſes, eſt encore démontrée par l'expérience de tous les ſiècles.

Que ceux qui aiment la guerre, nous montrent le fruit qu'on en tire, qu'ils le comparent aux pertes & aux déſaſtres qu'elle entraîne.

Ce que nous diſons des Guerres étrangères, nous le diſons à plus forte raiſon des Guerres civiles, à plus forte raiſon encore des Guerres de Religion, & des perſécutions qui les amènent ; nous le diſons

de la Tyrannie & de la Rébellion, du Fanatiſme & de l'Impiété, de toute eſpèce de violence & de fourberie, de toutes les reſſources du Machiavelliſme, de toutes les branches de l'art de nuire, de toutes les formes ſous leſquelles l'eſprit de fraude, de haine & de guerre peut ſe produire.

Tel eſt le fond de cet Ouvrage.

Quant aux détails de l'exécution, nous avons ſuivi dans ce Supplément, ou cette dernière Partie, le même plan que dans les deux Parties précédentes, en obſervant ſeulement de le reſſerrer à meſure que nous approchons de notre temps. Sous les derniers regnes nous nous renfermons dans les objets directs de Rivalité,

ou du moins dans ceux qui ſe rapportent directement à la Moralité eſſentielle de l'Ouvrage ; nous nous arrêtons particuliérement aux traits les moins connus, ou nous tâchons de tirer de ceux qui le ſont davantage, des réſultats nouveaux qui les font rentrer dans cette même Moralité.

Mais, dira-t-on peut-être, en jettant les yeux ſur les mouvemens actuels de la Politique générale, à quoi bon ces exhortations perpétuelles à la paix ? Voyons-nous qu'on en ſoit moins diſpoſé à la guerre, moins empreſſé à ſaiſir les occaſions de la faire ? Non, & c'eſt un motif de plus pour élever la voix. Quand il s'agit du bien de l'humanité

il faut s'attendre à trouver les exemples en opposition avec les raisons ; que faire donc ? Dire les raisons, & gémir sur les exemples.

SUPPLÉMENT

SUPPLÉMENT
A L'HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ

De la France & de l'Angleterre, & à l'Histoire de la Querelle de Philippe de Valois & d'Edouard III, &c.

CHAPITRE PREMIER.

FRANÇOIS II en France; ELISABETH en Angleterre.

Depuis l'an 1559 jusqu'à l'an 1560.

LA Rivalité directe de la France & de l'Angleterre paroît cesser à l'époque de la réduction de Calais & de l'expulsion totale des Anglois. Cette Rivalité avoit beaucoup perdu de sa

chaleur & de son acharnement depuis qu'elle ne tenoit plus le premier rang parmi les querelles de l'Europe, & qu'elle n'étoit plus le principal objet de l'attention générale. La haine personnelle de Louis XI & de Charles le Téméraire, avoit produit une Rivalité nouvelle, devenue plus importante, & dont un des principaux effets fut de faire passer dans la Maison d'Autriche les Etats de la Maison de Bourgogne, qu'une politique simple & sans passion auroit conservés à la France. A cette Rivalité de la France & de l'Autriche, concernant les deux Bourgognes & les Pays-Bas, se joignoit une Rivalité plus ancienne des Maisons de France & d'Arragon, concernant le royaume de Naples. Charles-Quint, héritier des Maisons d'Autriche & d'Arragon, & à ce titre, doublement ennemi de la France, étoit encore le rival personnel de François I, comme Charles le Téméraire, Bisayeul de

Charles-Quint, avoit été le rival perſonnel de Louis XI. Cette querelle de la France & de l'Autriche, de François I & de Charles-Quint, étoit devenue le grand objet & le point central de la politique de l'Europe; les Anglois ne paroiſſoient plus que comme auxiliaires dans cette querelle, ils ſe piquoient de tenir la balance entre les deux partis; ſeulement par un reſte de l'ancienne Rivalité, ils la faiſoient plus volontiers pencher du côté oppoſé à la France. Philippe II, fils de Charles-Quint, avoit réuni tous les titres de Rivalité contre la France, en épouſant Marie, Reine d'Angleterre; il avoit joint par ce mariage, la cauſe de l'Angleterre à celle de l'Autriche & de l'Arragon, & Henri II, ou plutôt le Duc de Guiſe, avoit paru triompher de ces trois Puiſſances, en reprenant Calais & en conſommant le grand ouvrage

de l'expulsion des Anglois, (*a*).

Marie emporta au tombeau la honte de cette perte, le mépris de l'Europe, la haine de ses Sujets & les éloges fanatiques de quelques Persécuteurs. Insensible aux maux de son peuple, elle mourut accablée des froideurs de ce Philippe II, en qui elle adoroit le zélateur du Despotisme & de l'Inquisition, le Perturbateur du repos de l'Europe & l'ennemi du genre-humain.

Elisabeth succédoit à Marie sa sœur : la premiere démarche de Philippe II, à la mort de Marie, fut d'offrir sa main à Elisabeth. Il est difficile de comprendre comment, après

(*a*) Cette expulsion des Anglois étoit depuis plusieurs siécles le but proposé à la valeur françoise. On disoit proverbialement d'un mauvais Général, d'un homme de guerre sans mérite : *Il ne chassera pas les Anglois de la France.*

les preuves les moins équivoques d'habitation avec Marie, Philippe pouvoit se flatter d'obtenir une dispense du Pape pour ce mariage incestueux; mais il s'en chargeoit, & peut-être l'intérêt d'attirer à la foi Catholique Elisabeth & l'Angleterre, eût-il prévalu sur les loix & les bienséances. Le refus d'Elisabeth prévint toute difficulté à cet égard; elle n'aimoit ni Philippe ni la Religion Catholique, & sur-tout elle craignoit la dépendance. Philippe commence la liste de ces Amans politiques, tous diversement traités, mais tous également refusés par Elisabeth, tous plus ou moins nourris d'espérances trompeuses, quelques-uns amenés jusqu'au moment de la conclusion, quelques-uns même parvenus à l'honneur de plaire. A travers cette coquetterie, à travers même quelques foiblesses, Elisabeth resta libre & Reine. Nous la verrons

remplir avec gloire le Trône d'Angleterre.

En France, Henri II régnoit encore, la prise de Calais rendoit à ses armes l'avantage qu'elles avoient eu d'abord sur la vieillesse de Charles-Quint, & que l'heureux Philippe II leur avoit enlevé à la bataille de Saint-Quentin. La paix de Cateau-Cambrésis assura Calais à la France par la longueur des termes qui furent fixés pour la restitution de cette place & par les conditions qu'on y mit. Ces conditions étoient que l'Angleterre n'entreprendroit rien ni contre la France ni contre l'Ecosse. Tel fut pour l'Angleterre le fruit d'une guerre injuste, entreprise contre le vœu de la Nation, par une femme inconsidérée, en faveur d'un époux ambitieux.

Quant à Henri II & à Philippe II, des restitutions réciproques les remirent à peu près au même état où ils étoient avant la guerre ; ainsi ce Trai-

té, comme tant d'autres Traités de Paix, prouva l'inutilité de la guerre qu'on venoit de faire. Philippe, ce mortel ennemi de Henri, devint son gendre, il épousa Elisabeth de France, qui avoit été promise à Dom Carlos, fils de Philippe & de Marie de Portugal, premiere femme de Philippe. On sait quelle fut la terrible catastrophe de ce triste mariage. Philippe, dans un accès de jalousie, fit périr sa femme & son fils.

Le Duc de Savoie, Charles III, avoit été dépouillé de ses Etats par François I; Emanuel-Philibert, fils de Charles III, ne les avoit pas recouvrés, il n'étoit que le Général du Roi d'Espagne; ce fut lui qui gagna, pour Philippe la bataille de Saint-Quentin; la Paix de Cateau-Cambrésis rétablit le Duc dans ses Etats, & il épousa Marguerite, sœur de Henri.

Ainsi tous les ennemis s'unissoient où cherchoient à s'unir par les nœuds

les plus doux, la Cour de France surtout n'offroit que des plaisirs. Les plaisirs, dans ces siécles guerriers, étoient des Joûtes & des Tournois. La lance de Montgommery changea les fêtes en deuil, Henri II fut la plus illustre victime de ces périlleux amusemens dont un Envoyé du Grand-Seigneur disoit : *que si c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas assez ; & que si c'étoit un jeu, c'étoit trop.*

Marie, à sa mort, avoit laissé l'Angleterre dépouillée, & la guerre subsistante; Henri laissa l'Europe pacifiée.

Henri avoit une nombreuse postérité masculine qui s'éteignit & disparut dès la premiere génération, comme avoit fait celle de Philippe-le-Bel. La stérile Marie laissoit sa Couronne à la stérile Elisabeth.

Henri du moins alloit renaître dans ses fils ; Marie alloit être remplacée & effacée par une sœur qu'elle haïssoit, & dont elle avoit menacé la vie.

La Couronne de France passoit à un enfant infirme; la Couronne d'Angleterre passoit d'une femme à une autre, mais cette autre femme étoit Elisabeth.

La paix étoit faite, mais la guerre alloit renaître de toutes parts, sous une forme nouvelle.

Voici quelles étoient les dispositions de l'Europe.

Les intérêts de l'Autriche & de l'Angleterre, confondus un moment par le mariage de Philippe II avec Marie, étoient de nouveau séparés par la dissolution de ce mariage & par le refus qu'Elisabeth avoit fait d'épouser son beau-frère. La Rivalité de la France & de l'Autriche, la Rivalité de la France & de l'Angleterre reprenoient donc chacune leur rang. Philippe II étoit l'ennemi principal de la France, l'Angleterre redevenoit arbitre, mais toujours arbitre partial.

Les Anglois chassés de la France,

devoient faire des efforts pour y rentrer, & ces efforts devoient naturellement ranimer la Rivalité affoiblié de ces deux nations.

L'Autriche & l'Angleterre avoient un intérêt commun qui pouvoit les réunir contre la France. L'Eſpagne poſſédant les Pays-Bas, avoit beſoin, de ce côté-là, d'une barrière contre la France. L'Angleterre, quand elle poſſédoit Calais & ſès dépendances dans la Picardie, formoit naturellement cette barrière; c'étoit à l'égard de la France & de l'Eſpagne, une Puiſſance intermédiaire qui, ſans pouvoir être redoutable aux Pays-Bas, pouvoit leur être utile, par l'intérêt que le voiſinage lui donnoit, de veiller ſur les démarches de la France, & d'empêcher ſon agrandiſſement de ce coté-là.

Mais ces intérêts étoient peu ſentis alors; d'autres ſoins occupoient les eſprits; les conſidérations politiques

alloient céder à des intérêts sacrés dans leur origine, indignement profanés par les passions humaines. On va voir la Religion influer sur tous les événemens, décider de toutes les alliances, présider à toutes les entreprises. Toutes les guerres, tant civiles qu'étrangeres, vont être des guerres de Religion. C'est le chef-d'œuvre de la fureur guerrière, qu'on soit parvenu à faire d'une Loi de paix & d'amour, d'une source de bienfaisance & de secours mutuels, un principe de haine & de destruction.

Il y avoit déjà long-temps que la persécution amenoit par degré ce fléau; la persécution, guerre absurde & barbare que la force fait à la foiblesse, & qui finit toujours par rendre celle-ci puissante & redoutable.

En Angleterre, le féroce Henri VIII, avoit appesanti son bras oppresseur sur les Catholiques & les Protestans à la fois, Schismatique pour

égorger les Catholiques, Orthodoxe pour brûler les Protestans. L'effet de cette double violence fut d'affermir les deux partis dans leur croyance. Sous Edouard VI, la Réforme l'emporta, elle devint persécutrice; c'est par-tout la folie du Parti dominant; mais du moins la persécution fut modérée, soit parce qu'une Secte naissante se souvient encore du besoin qu'elle a eu de tolérance, soit parce qu'elle conserve, malgré elle, quelque respect pour l'antiquité des Dogmes qu'elle attaque. L'effet de cette modération fut de seconder les progrès de la Réforme, que la persécution eût arrêtés.

Burnet, vol. 2, p. 377, 478. Camden, p. 371. Heylin, p. 103, 104. Stow, p. 635 & suiv.

Sous le regne de Marie, la persécution qui s'exerça en sens contraire, c'est-à-dire, sur les Protestans, ne connut point de bornes. A la chaleur du zèle, Marie joignoit la fureur de la vengeance. Quel en fut le fruit? La Religion Catholique fut si abhor-

rée en Angleterre, qu'Elisabeth, à son avénement, la renversa, pour ainsi dire, d'un souffle, & comme en se jouant. Sa premiere démarche fut de vuider les prisons de Londres, de cette multitude de malheureux que Marie y retenoit pour cause de Religion. Un Protestant présenta, en riant, une Requête pour quatre autres prisonniers, nommés Matthieu, Marc, Luc & Jean, qui, disoit-il, au milieu de la liberté générale, restoient encore dans les fers; il vouloit parler des traductions de l'Evangile, en langue vulgaire, dont la proscription, ordonnée par Marie, n'étoit pas encore révoquée. Elisabeth répondit, du même ton de plaisanterie, qu'il falloit consulter ces prisonniers mêmes, & savoir s'ils desiroient la liberté qu'on sollicitoit pour eux. Cette Princesse, guidée par le desir de plaire à sa Nation, sentiment qui régla toute sa conduite, & qui suffit

à son éloge, vit bien que Marie, en persécutant la Réforme avec tant de violence, avoit porté le dernier coup au Catholicisme en Angleterre, & que cette Religion ne pouvoit plus s'y soutenir, elle laissa la liberté, quelques séances du Parlement firent le reste, la Réforme se trouva rétablie presque sans effort, & la suprématie fut mise dans les mains d'une femme.

Dès-lors tous les nœuds, même politiques, furent rompus, d'un côté avec l'Espagne & avec Philippe II, de l'autre avec la France.

En France, on n'avoit pas vu, comme en Angleterre, un flux & reflux de persécutions contradictoires, exercées tour-à-tour sur les Catholiques & sur les Réformés. L'ancienne Religion avoit toujours été dominante. François I, porté à la tolérance par l'amour des Lettres, & par les douces insinuations de la Reine de Navarre sa sœur, se refusa long-temps

à la honte de persécuter ; mais entouré de fanatiques qu'il n'avoit pu apprivoiser, entraîné par les cris de la Sorbonne & du Syndic Béda, irrité par les prosanations insolentes de quelques Protestans, qui auroient été intolérans dans la faveur, puisqu'ils étoient séditieux dans la disgrace, il eut la foiblesse & la cruauté de livrer un assez grand nombre de ces Sectaires au supplice, tandis qu'il se liguoit avec les Protestans d'Allemagne & avec les Mahométans.

Henri II eut aussi cette politique inconséquente ; ce Prince avoit les défauts de son pere, sans en avoir les qualités brillantes, du moins dans le même degré ; il eut sur-tout son zèle persécuteur, & il l'outra, il multiplia les buchers ; la barbarie industrieuse des persécuteurs avoit imaginé d'ajouter à la rigueur du feu, en prolongeant ce supplice & en le faisant sentir à plusieurs reprises. On élevoit

De Thou, liv. 21. Mezer. Abr. Chronol.

les patiens avec une poulie, & on les laissoit tomber dans le feu, d'où on les retiroit en les élevant encore pour les y faire retomber de nouveau; Henri osoit souiller ses regards de ce spectacle affreux, il en fut puni par l'horreur même du spectacle; Henri n'étoit que fanatique sans être inhumain; les cris d'un de ces malheureux le pénétrerent d'effroi, l'impression fut si profonde que le temps ne put l'effacer, elle revenoit souvent l'effrayer dans ses songes & l'affliger dans ses souvenirs. Cependant la persécution ne cessa point; l'inflexible Montmorenci la croyoit néçessaire, les Guises la jugeoient utile; Diane de Poitiers haïssoit les Protestans, dont le rigorisme condamnoit sa conduite & dont les libelles jettoient du ridicule sur l'amour d'un jeune Roi pour cette vieille Maîtresse. Si la persécution pouvoit recevoir quelque excuse, c'est lorsqu'elle prend sa source

dans la perſuaſion, & qu'elle eſt une erreur ſuperſtitieuſe plutôt qu'une cruauté politique. Le comble de la tyrannie eſt de perſécuter du ſein de la molleſſe & des voluptés, au nom d'une Religion auſtère qu'on profeſſe ſi mal par ſes mœurs.

Quel fut pour la France le fruit de ces rigueurs déplacées ? Lorſque la perſécution commença ſous François I, les Proteſtans ſe réduiſoient à quelques Particuliers obſcurs & iſolés; à la fin du même regne, ils formoient une Secte nombreuſe; à la fin du regne ſuivant, ils formoient un grand parti dans l'Etat, à la Cour, & même dans l'Egliſe; les Princes du Sang & les Grands qui leur étoient attachés, étoient déjà les Chefs ou déclarés ou ſecrets de la Réforme; Montluc, Evêque de Valence, Duval, Evêque de Sées, & Marillac, Archevêque de Vienne, étoient ſuſpects de Proteſtantiſme; Guillard,

Evêque de Chartres, en étoit convaincu; le Cardinal de Châtillon, Evêque & Comte de Beauvais, étoit marié publiquement, & faisoit appeller sa femme *la Comtesse de Beauvais*; le Parlement, qui, entraîné par les idées du temps, sollicitoit sous François I des Edits de mort contre les Réformés, résistoit sous Henri II à ces mêmes Edits dont il avoit vu les funestes effets, & cette Compagnie comptoit déjà dans son sein un grand nombre de Réformés.

Ce nombre fut bien accru au commencement du regne de François II, par le supplice d'Anne du Bourg, & la Conjuration d'Amboise se forma.

Si les lumieres de François I eussent secondé les mouvemens de son cœur, s'il eût osé en croire l'éloignement qu'il sentoit pour la persécution, il n'y auroit eu ni factions ni sectes, la Religion & l'Etat étoient sauvés.

Charles-Quint, rival de François I, avoit persécuté, même avant lui. Ce fut son premier mouvement. De son temps même, la persécution avoit jetté des semences de trouble dans les Pays-Bas, en Allemagne elle avoit donné lieu à la Ligue de Smalcalde & à la fuite d'Inspruck. Le temps & la réflexion découvrirent à Charles-Quint l'abus de ce zèle, qui, chez lui, avoit toujours moins tenu à la Religion qu'à la politique; il vit que cette politique étoit mauvaise, il l'abandonna. On dit même, qu'après son abdication, ayant voulu étudier dans sa retraite de Saint Just le côté théologique de ces questions qui avoient tant agité l'Europe pendant son regne, il finit par incliner vers la Réforme.

Philippe II, ce Roi Inquisiteur, le crut ainsi, & dès-lors son pere ne fut plus pour lui qu'un Hérétique, il voulut flétrir la mémoire de ce pere illustre, le plus grand Prince de sa

race; il fit mettre en prison le Confesseur, entre les bras duquel Charles-Quint étoit mort; il l'y laissa mourir, & le persécutant au-delà du tombeau, il le fit condamner & brûler en effigie comme hérétique; il vouloit traiter de même Charles-Quint, une seule considération l'en empêcha. Si Charles-Quint étoit hérétique, c'étoit donc d'un hérétique que Philippe tenoit tous ses droits? La conséquence étoit fâcheuse; mais enfin, supposons Charles-Quint reconnu pour hérétique, à qui donc l'Espagne avec toutes ses dépendances auroit-elle appartenu? Sans doute au Saint Office.

De Thou, liv, 13.

Le Saint Office eut pour dédommagement le plaisir de condamner le testament de Charles-Quint que Philippe II lui déféra. Jaloux d'étendre par-tout ce Tribunal de sang, superstitieux en Politique comme en Religion, persécuteur & par caractere & par principes, Philippe va recueillir

les fruits de ce syftême de guerre; nous touchons au moment où les violences de ses dignes Miniftres, Granvelle & fur-tout le Duc d'Albe, & les dix-huit mille victimes que ce barbare se glorifioit d'avoir *livrées* au *Bourreau*, vont coûter à l'Efpagne les Pays-Bas.

Tel eft par-tout, on ne peut trop le répéter, l'effet de la perfécution, elle irrite, elle fouleve, elle appelle les révolutions; non-feulement elle manque fon objet, mais elle le détruit, elle *avilit le culte qu'elle veut honorer*, elle en fappe les fondemens en croyant les affermir. En voulant étouffer l'héréfie dans fa naiffance, elle lui avoit livré la moitié de l'Europe.

Les Perfécuteurs font ou fanatiques ou politiques; les premiers font des furieux, il faut les enchaîner; les feconds font des aveugles, il faut les éclairer. Ceux-ci dans tous les temps

paroissent avoir été trompés par un argument spécieux, mais superficiel; ils ont cru voir que les supplices, employés, comme ils disent, *à propos*, répriment le brigandage, dissipent les factions & les révoltes, ils en ont conclu que les supplices pourroient aussi étouffer l'héréfie. Mais sans examiner si, même dans les deux premiers cas, la clémence ne seroit pas plus efficace que la rigueur, comment ont-ils pensé qu'on pût confondre avec un ennemi public, avec un malfaiteur ou un rebelle condamné, qui ne peut plus échapper au sort qu'il a mérité, un homme infléxible, mais pieux, qu'on a vu vivre dans l'erreur, mais dans la pratique des vertus, qu'on voit marcher au supplice avec sérénité, quand il peut s'en garantir d'un seul mot? Ce mot seroit contre sa conscience, il meurt pour ne le pas dire; un tel homme paroît au vulgaire un être au-dessus de la na-

ture, le vulgaire ignore que l'entêtement, le fanatiſme & l'orgueil ont auſſi leurs Martyrs. Les ſpectateurs voient que le puiſſant a diſputé contre le foible, & qu'il a terminé la diſpute par le bucher; leur cœur ſe tourne vers l'opprimé, ils ne peuvent juger sa foi, ils voient ſa conſtance, ils s'intéreſſent pour une cauſe ſi courageuſement défendue, c'eſt déjà une grande diſpoſition à l'embraſſer. En un mot, celui qui emploie les ſupplices au défaut des argumens, a trop *l'air d'avoir tort; laiſſons* à l'erreur ces *odieuſes* armes, trop indignes de la vérité.

L'Europe étant déſormais diviſée en Catholique & en Proteſtante, il naiſſoit de cette diviſion un nouveau ſyſtême Politique.

Eliſabeth ayant adopté la Réforme, étoit devenue à la fois l'ennemie & de la France & de l'Eſpagne; elle avoit pour Alliés néceſſaires contre

la France, les Français Protestans, & contre l'Espagne les Réformés des Pays-Bas, & ceux que l'Inquisition Espagnole pouvoit faire au sein même de l'Espagne. On n'avoit plus d'ennemis ni d'alliés qui ne fussent donnés par la Religion.

Philippe II, par son zèle pour le Catholicisme, par sa haine pour les Anglois, & celle des Anglois pour lui, par le refus qu'il avoit essuyé de la part d'Elisabeth, après lui avoir sauvé la vie sous le regne de Marie, Philippe étoit l'ennemi naturel d'Elisabeth, & cette inimitié tenoit principalement à la Religion. Il lui renvoya l'Ordre de la Jarretiere, comme devenu la marque de l'Hérésie.

Si François II eût régné plus long-temps, une inimitié plus forte auroit armé l'une contre l'autre, la France & l'Angleterre, & ranimé l'ancienne Rivalité. Avec François II, montoit sur le Trône de la France

cette

cette fameuse Marie Stuart, rivale d'Elisabeth en beauté, en esprit, en connoissances, en talens, en politique, en Religion. Cette alliance de la France avec l'héritière de l'Ecosse, sembloit devoir faire époque dans la Rivalité de la France & de l'Angleterre, & opérer une grande révolution dans l'Europe. L'Ecosse, ennemie née de l'Angleterre par la situation & par les prétentions respectives, avoit toujours été l'Alliée de la France; mais elle n'avoit point encore été *dans le cas de devenir une Province Françoise.* Louis XI avoit épousé Marguerite d'Ecosse, qui mourut Dauphine; mais il y avoit alors des mâles pour succéder à la Couronne d'Ecosse; Marie Stuart étoit Reine d'Ecosse, lorsqu'elle épousa le Dauphin François, fils de Henri II. Ce fut l'ouvrage des Guises. Marie de Lorraine, veuve de Jacques V, dernier Roi d'Ecosse & mère de Marie

Stuart, étoit sœur de ces Princes. Pendant qu'Edouard VI, fils de Henri VIII, demandoit, à main armée, l'héritière d'Ecosse, (*) la Régente d'Ecosse, mere de cette Princesse, l'envoya en France pour y être élevée & pour épouser le Dauphin. Ainsi, sous le même regne, & vers le même temps où les Guises redonnoient Calais à la France, ils lui donnoient encore l'Ecosse. Ainsi, *tandis* que *la Rivalité* directe de la France & de l'Angleterre sembloit cesser d'un côté, elle se ranimoit d'un autre. L'objet seul étoit changé, ainsi que le point de vue général de cette querelle ; ce n'étoient plus les Anglois qui possédoient

(*) Henri VIII lui en avoit donné l'exemple, il avoit déjà fait pour son fils la même demande, de la même maniere ; c'est ce que le Comte de Huntley, Ecossois, appelloit une *Galanterie féroce*. Celle de Henri VIII l'étoit dans tous les sens possibles.

des Provinces Françoises, c'étoient les François qui acquéroient à la porte de l'Angleterre, & dans la même Isle, un Royaume, qui sembloit destiné, par sa situation, à devenir une Province-Angloise.

De plus, Marie Stuart, outre ses droits acquis, apportoit à François II, des prétentions bien plus vastes, qu'il est nécessaire d'exposer ici, parce qu'elles décidèrent de la destinée de cette Princesse.

Henri VIII, Roi d'Angleterre, avoit *laissé un fils & deux filles.* Edouard VI, né de Jeanne Seymour, sa troisiéme femme, lui succéda. Marie, née de Catherine d'Arragon, première femme de Henri VIII, répudiée; Elisabeth, née d'Anne de Boulen, seconde femme, décapitée, furent exclues de la succession par des Actes Parlementaires, accordés aux desirs de Henri VIII lui-même. Ce Prince injuste, père aussi dénaturé

que mari barbare, avoit toujours compris ses filles dans la proscription de ses femmes; il les avoit depuis rappellées à sa succession par son testament, mais les Actes du Parlement subsistoient; Marie régna malgré ces Actes, c'étoit une raison de plus pour qu'Elisabeth ne pût régner; l'admission de Marie au Trône, décidoit en faveur du mariage de Catherine d'Arragon, contre celui d'Anne de Boulen; ces deux mariages n'ayant pu subsister ensemble, Marie seule étoit légitime, Elisabeth étoit bâtarde.

A la mort de Marie, Elisabeth monta cependant sur le trône; si ce ne fut pas précisément en vertu de sa naissance, ce fut du moins en vertu du testament de son père; elle dédaigna de faire révoquer formellement l'Acte Parlementaire qui l'avoit exclue du trône; cet acte étoit suffisamment révoqué par la proclamation que les deux Chambres, haute &

baſſe, firent d'Eliſabeth, & par les acclamations de la Nation entière. D'ailleurs Eliſabeth, peut-être par la raiſon même qu'elle avoit eu contre elle un Acte Parlementaire, ne vouloit pas que le Parlement connût de ce qui concernoit la ſucceſſion au Trône; elle aima mieux laiſſer ſubſiſter des doutes ſur ſon droit que de les faire lever par le Parlement, en ſoumettant ce droit à l'examen de la Nation.

Cependant aux yeux des ennemis de l'Angleterre, & des ennemis particuliers, ſoit de Marie, ſoit d'Eliſabeth, les Actes qui les avoient exclues du Trône, ſubſiſtoient toujours, & ne pouvoient être révoqués. Ainſi depuis la mort d'Edouard VI, la poſtérité de Henri VIII étoit éteinte, au moins par rapport au droit de ſuccéder, & il falloit remonter à la poſtérité de Henri VII.

Ce Prince avoit laiſſé auſſi un fils

& deux filles ; Henri VIII, qui lui succéda, Marguerite, qui épousa Jacques IV, Roi d'Ecosse, dont elle eut Jacques V, pere de Marie Stuart, & qui, après la mort de Jacques IV, épousa le Comte d'Angus, de la Maison de Douglas ; Marie, qui épousa en premières nôces, Louis XII, Roi de France, dont elle n'eut point d'enfans, & en secondes nôces, Charles Brandon, Duc de *Suffolck*, dont elle eut une fille, nommée Françoise, mariée à Henri Gray.

De ce dernier mariage, naquirent trois filles.

1°. Cette malheureuse Jeanne Gray, à qui la Reine Marie fit trancher la tête, parce qu'elle lui disputoit la Couronne d'Angleterre.

2°. Catherine Gray, qu'Elisabeth se contentoit d'abord de condamner au célibat, mais qu'elle fit enfermer ensuite pour avoir contracté un mariage secret avec le Comte d'Herford,

& en avoir eu des enfans ; Catherine Gray mourut dans sa prison.

3°. Marie Gray, de qui l'Histoire ne dit rien, sinon qu'elle étoit bossue, & qu'elle épousa Martin Kejes. De Thou, liv. 13.

Jeanne, Catherine & Marie Gray, descendoient de la seconde fille de Henri VII. Marie Stuart descendoit de l'aînée ; ses droits étoient certains, en supposant l'incapacité de Marie & d'Elisabeth, & en supposant que sa qualité d'étrangère ne fût pas un titre d'exclusion. Aussi dès le temps du regne de Marie d'Angleterre, la Reine d'Ecosse, Dauphine de France, avoit-elle pris les armes d'Angleterre & le titre de Reine d'Angleterre & d'Irlande, ce qui fut renouvellé sous Elisabeth. Quand l'Ambassadeur d'Angleterre s'en plaignit, on lui répondit que Marie Stuart avoit pour le moins autant de droit de prendre le titre de Reine d'Angleterre qu'Elisabeth en avoit de prendre le titre de Reine de

France : c'étoit un point incontestable; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'il falloit respecter dans Elisabeth les droits de la nature, confirmés par le vœu de la Nation, & qu'en entreprenant d'y porter atteinte, on s'engageoit dans une guerre semblable à celle qu'Edouard III avoit commencée contre Philippe de Valois, & qui s'étoit perpétuée avec tant d'acharnement sous leurs successeurs; on étoit moins frappé alors d'un tel inconvénient que flatté de pouvoir rendre à l'Angleterre les maux qu'elle avoit faits à la France, ou de pouvoir au moins les lui faire redouter. François II, par la possession actuelle de l'Ecosse, avoit sur l'Angleterre le même avantage que Henri II, Roi d'Angleterre, & Richard, Cœur de Lion, avoient eu sur la France, où ils possédoient tant de Provinces; & par ses prétentions sur l'Angleterre & sur l'Irlande, il pou-

voit encore être à l'égard de ces deux Royaumes, ce qu'Edouard III & Henri V avoient été à l'égard de cette même France.

Mais ni l'Angleterre, puiſſante & heureuſe ſous le Gouvernement d'Eliſabeth, n'offroit pour la conquête les mêmes facilités qu'avoit fournies la France ſous le Roi Jean & ſous notre infortuné Charles VI, ni la France agitée, diviſée, accablée du poids même de ſes grands hommes, ſous un Roi enfant, n'étoit en état d'entreprendre ce qu'Edouard III & Henri V avoient pu exécuter. Les Guiſes, à qui la Couronne devoit ces prétentions ſi vaſtes, qui alloient ſitôt lui échapper, & ces avantages ſi brillans, dont il ne devoit lui reſter que le bienfait ſolide du recouvrement de Calais, les Guiſes poſſédoient ſeuls, à la vérité, ſous le Roi leur neveu, la faveur qu'ils avoient partagée ſous Henri II avec le Connétable de Mont-

morenci, mais ils avoient contr'eux le Peuple & les Grands; la persécution théologique avoit aigri & enflammé les esprits, le Despotisme altier & cruel du Cardinal de Lorraine, que le Duc de Guise François ne tempéroit pas assez, révoltoit tous les cœurs.

Ces grands Princes Lorrains sembloient être nés pour la gloire & le malheur de la France; Claude, le premier d'entr'eux qui s'établit dans ce Royaume, se fit connoître d'abord à Marignan; il y reçut dix-huit blessures, fut laissé parmi les morts & guérit, pour ainsi dire, par miracle. Il sauva l'Etat pendant la captivité de François I, en repoussant des frontières les Paysans Anabaptistes, qui, chassés de l'Allemagne, vouloient se jetter sur la France. François I, par reconnoissance, érigea pour lui le Comté de Guise en Duché-Pairie; ces sortes d'érections avoient été jusqu'alors réservées pour les Princes du

Sang, & celle que le même François I avoit faite en faveur de ſon Gouverneur, Artus de Gouffier-Boiſy, n'avoit pas eu lieu; les Princes virent avec chagrin s'élever comme une grandeur intermédiaire entr'eux & la Nobleſſe, & c'eſt là que commence en France la Rivalité des Princes du Sang & des Guiſes.

Le premier Cardinal de Lorraine, frère de Claude, Miniſtre ſans éclat, Prince faſtueux, Eccléſiaſtique ſcandaleux par l'accumulation des Bénéfices incompatibles, partagea le crédit de Claude, & là commence encore la Rivalité des Guiſes & du Connétable de Montmorenci qui avoit eu longtems le principal crédit ſous François I.

Brantôme a ſur les Guiſes une opinion qui lui eſt particulière, il regarde les bienfaits de François I envers eux, comme un dédommagement qu'il leur devoit pour de certaines Provinces de France auxquelles ils avoient droit.

Il cite sur ce point l'autorité de la dame de Dampierre, sa tante, à qui François I avoit dit souvent :

» Voulez-vous que je vous die ?
» je ne fais point tant de bien à ces
» Princes Lorrains que je devrois ;
» car quand je pense que le Roi Louis
» XI les a expoliés des Duché d'An-
» jou & Comté de Provence & au-
» tres Terres leurs vrais héritages, &
» qu'on leur retient, j'en ai charge de
» conscience. Brantôme ajoute : Cela
» est bien vrai ; voilà donc pourquoi
» il faut croire que ce sont esté les Rois
» qui les ont mis plutôt en chemise. »

Le même Brantôme doute en conséquence que François I ait dit que « ceux de Guise mettoient ou mettroient les Rois de France & leurs enfans en chemise » (*a*) mot qui

---

On connoît ces quatre vers :

(*a*) Le Roi François ne faillit point
Lorsqu'il prévit que ceux de Guise
Mettroient ses enfans en pourpoint,
Et leurs Successeurs en chemise.

lui eſt attribué par tous les Hiſtoriens.

Il faut voir ce que Du Puy, dans ſon Traité des Droits du Roi, oppoſe à cette opinion, concernant l'Anjou, la Provence, &c. Les raiſons de Du Puy ſont d'un tout autre poids que cette anecdote de Brantôme.

Le crédit, ſous Henri II, ſe partagea preſque également entre le Connétable de Montmorenci & la ſeconde génération des Guiſes. Claude avoit laiſſé ſix fils: le Duc François, le ſecond Cardinal de Lorraine, le Duc d'Aumale, le Cardinal de Guiſe, le Chevalier de Lorraine, Grand Prieur & Général des Galeres, & le Marquis d'Elbeuf. Les deux premiers ſont les ſeuls qui attirent l'attention, les autres jouiſſent du crédit de leur Maiſon ſans y ajouter.

François, Duc de Guiſe, avoit débuté comme ſon pere. Soldat ſous François I, il avoit reçu dans une eſ-

carmouche une blessure qui fut jugée mortelle. Le fer d'une lance lui entra dans la tête, entre l'œil & le nés, & la pointe du fer sortoit par derrière la tête; Ambroise Paré arracha le fer & le Prince fut guéri. Général sous Henri II, il arrêta la fortune de Charles-Quint & abattit la puissance des Anglois; il sauva Metz & prit Calais.

Le Cardinal de Lorraine avoit toutes les sortes d'ambition; celle de l'esprit, de l'éloquence, de la science, celle sur-tout du pouvoir; il rechercha tous les genres de supériorité qu'un homme peut avoir sur ses semblables. Il voulut être parmi les Savans, par la doctrine, ce qu'il étoit parmi les Grands par la naissance. Orateur & Théologien, comme le fut depuis le Cardinal du Perron, il réfutoit les hérétiques avant que de les brûler, il fut un des Oracles du Con-

cile de Trente ; il confondit Théodore de Beze au Colloque de Poissy ; il terrassa Montluc & Marillac (*a*), à la Conférence de Fontainebleau. Le Pape Pie V, alarmé du grand rôle qu'il lui voyoit jouer dans l'Eglise, l'appelloit *le Pape d'au-delà des Monts* ; enfin, il fut le fléau de l'héréfie, mais il le fut aussi de l'humanité.

Sa funeste magnificence ruina les finances, dont il eut l'administration. On sait que passant un jour dans les rues de Rome, il fit jetter une poignée d'argent à un mendiant aveugle, qui le reconnoissant à cette profusion, s'écria : *Tu es le Christ, où tu es le Cardinal de Lorraine : ô tu sei Christo, ô veramente el Cardinal di Lorrenna.*

Insolent avec les femmes & avec les Grands, il osa dire à la Duchesse

(*a*) L'un Evêque de Valence, l'autre Archevêque de Vienne, Prélats, comme nous l'avons dit, suspects de Protestanisme.

de Savoye, qui lui refusoit un baiser d'étiquette qu'elle ne lui croyoit pas dû, (*a*) *j'ai couché avec d'aussi grandes & d'aussi belles Dames que vous*; il osa la traiter *de petite Duchesse crottée*, & la baiser de force deux ou trois fois, en lui tenant la tête entre ses mains. Brant. Hom. illust.

Tel étoit ce fameux Cardinal & dans les grandes choses & dans les petites.

Montmorenci, comme pour soutenir en tout la Rivalité avec les Guises, avoit cinq fils, tous dignes de leur père, qui furent le Maréchal de Montmorenci François, le Connétable Henri, Damville, Amiral de France; Montberon & Thoré.

La génération de la Maison de Bourbon, que le sort opposoit alors aux Guises, avoit aussi été fort nom-

(*a*) Ce sont les propres termes, rapportés par Brantôme.

brûse; mais le Comte d'Enguien, le héros de Cerisoles, avoit péri dès le temps de François I, par un accident où l'on voulut voir un crime, (*a*) & ce crime fut imputé aux Guises.

Jean, Duc d'Enguien, fut tué à la bataille de Saint-Quentin.

Il ne restoit plus que trois frères. 1°. Antoine de Bourbon, Roi de Navarre par Jeanne d'Albret sa femme, Prince foible, indécis, flottant entre les deux Religions & les deux partis, qui signala sa valeur en mille occasions & ne montra de la résolution qu'une fois; qui servit ses ennemis qu'il craignoit, contre ses parens qu'il aimoit, & qui mourut en combattant pour la Cour, après en avoir reçu mille outrages.

2°. Le Cardinal de Bourbon, qui fut Catholique parce qu'il étoit Cardi-

---

(*a*) Voyez l'Histoire de François I, t. V, de la seconde édit. p. 470, & suiv.

nal, qui aida souvent à tromper ses frères, parce qu'il étoit toujours trompé par la Cour, & qui se laissa nommer Roi par la Ligue, au préjudice de Henri IV, son neveu, pour conserver, disoit-il, les droits de la Maison de Bourbon.

3°. Enfin, Louis I, tige de la Branche de Condé, Prince brillant, aimable, plein de talens pour la guerre, propre aux affaires, propre aux plaisirs, aimé des femmes, honoré des Guerriers, cher à la Noblesse & au Peuple, il fut le rival direct & l'ennemi personnel de François, Duc de Guise.

Les autres Princes du-Sang, cadets de la Maison de Bourbon-Vendôme, le Duc de Montpensier & le Prince de la Roche-sur-Yon, son frère, suivoient le torrent de la Cour.

Les Guises étant l'appui des Catholiques, Condé devoit être le chef des Protestants; il jugeoit d'ailleurs qu'il

étoit d'une politique noble & digne de lui, de prendre en main la défense du parti opprimé.

Le Connétable de Montmorenci, dont la cause, dans sa disgrâce sous François II, venoit si naturellement s'unir à celle du Prince de Condé, sembloit aussi devoir embrasser la réforme; mais on lui fit sentir, dit-on, qu'il étoit de la dignité du premier Baron Chrétien de persévérer dans l'ancienne Religion: on ignore s'il eut de meilleurs motifs; les Grands se déterminent quelquefois par de pareilles vues. De cette conformité de Religion avec ses ennemis essentiels, il résulta une politique contraire à ses intérêts apparens, qui le rendit l'ami de ses oppresseurs, & l'oppresseur de ses parens & de ses amis; il parut faire, par infléxibilité, ce que le Roi de Navarre fit par indécision.

Les Colignis-Châtillons, ses neveux, furent inviolablement atta-

chés au Prince de Condé, qui étoit lui-même leur neveu par sa femme (a). L'Histoire leur rend le témoignage qu'ils suivoient la Réforme par conviction. L'Amiral de Coligny & Dandelot son frere, Colonel de l'Infanterie Françoise, furent les Lieutenans du Prince de Condé dans le parti Protestant. Le Cardinal de Châtillon servit la même cause par ses négociations.

Les autres Grands se partagèrent selon leurs passions, leurs intérêts ou leurs caprices. Le Maréchal de Saint André, l'homme le plus magnifique & le plus ruiné de la Cour, se vendit aux Guises; le Maréchal de Brissac, si brillant sous François I, & sous Henri II, se livra aussi aux Princes Lorrains, qu'il servit très-utilement.

(*a*) Eléonore de Roye, premiere femme du Prince de Condé, étoit fille de Madeleine de Mailly, sœur utérine des Châtillons.

La mère du Roi, Catherine de Médicis, moitié par le principe Machiavelliste de *diviser pour régner*, moitié par inconstance naturelle, balança d'abord, & flotta ensuite plus d'une fois entre les deux partis. Cette femme, dont le caractère, qui a paru si décidé, fut peut-être de n'en avoir point, & de savoir se plier aux circonstances, a vécu sous cinq Rois.

Sous François I, son beau-père, douce, aimable, soigneuse de plaire, occupée de fêtes & d'amusemens, on ne la crut propre qu'aux plaisirs, elle embellit la Cour sans la troubler.

Sous Henri II, on ne voit en elle qu'une femme complaisante & soumise, qui respecte & flatte même les goûts de son mari; qui, pour obtenir l'ombre d'un crédit inutile, rampe sous une rivale qu'elle déteste. Diane de Poitiers regne seule, on apperçoit à peine Catherine.

Sous ses fils, elle regne, son ambi-

tion éclate, sa politique tortueuse se déploye, c'est Catherine toute entière.

Elle haïssoit également les Montmorencis & les Guises, qui l'avoient également négligée pour Diane de Poitiers, avec laquelle ils avoient même, les uns & les autres, contracté des Alliances (*a*). Elle eût voulu les chasser tous à la fois; mais son crédit naissant, qu'elle essayoit à peine, n'étoit pas assez fort pour frapper de tels coups. Le Connétable tenoit au Gouvernement par sa place, les Guises par la Reine, leur niéce, tous par leurs services & par leur gloire. *Il falloit choisir entr'eux*; Catherine inclina d'abord pour le Connétable, par le seul intérêt de balancer l'Em-

(*a*) Le Duc d'Aumale avoit épousé Louise de Brézé, fille de Diane de Poitiers. Henri de Montmorenci, second fils du Connétable, & dans la suite Connétable lui-même, avoit épousé Antoinette de la Marck, petite fille de Diane.

pite que Marie Stuart alloit donner à ses oncles sur son mari ; mais c'étoit Montmorenci que Catherine haïssoit le plus, c'étoit celui dont l'infléxibilité contrastoit le plus avec la souplesse artificieuse de cette Reine. D'ailleurs par un effet de cette infléxibilité même, Montmorenci plus fidèle à l'amitié, plus délicat sur l'honneur, plus lié par ses engagemens que les Guises, restoit attaché à Diane, dans la disgrace, parce qu'il l'avoit été pendant la faveur de cette femme. De plus, Montmorenci avoit offensé Catherine personnellement, & d'une manière qui rejaillissoit sur le Roi ; il avoit osé dire que de tous les enfans de Henri II, il n'y avoit qu'une fille naturelle de ce Prince qui lui ressemblât. Catherine suivit les mouvemens de la vengeance ; ce fut le premier trait de son caractère qu'on vit éclater ; elle se lia étroitement avec les Guises, qui sacrifièrent Diane sans ménage-

De Thou, liv. 23. Brant. Hom. illust. Montmor.

ment, & qui aidèrent à la dépouiller (a) en faveur de Catherine; mais le but secret de cette Princesse étoit, de régner un jour sans les Guises, comme celui des Guises *étoit de* régner sans elle.

Au milieu de ces intrigues du Machiavellisme, Marie Stuart, telle alors que la Reine, sa belle-mère, avoit paru être sous François I, ne songeoit qu'à plaire, croissoit en esprit comme en beauté, montroit ces vertus douces & bienfaisantes que la Philosophie enseigne aux hommes, & que la nature donne aux femmes. Niéce des Guises, néçessairement attachée à leur parti & à la foi Catholique, qui avoit toujours été celle de l'Ecosse, elle répandoit sur ce parti l'intérêt qui suit par-tout la jeunesse & la beauté. Mais cette influence fut légère; la jeunesse & les grâces qui ont tant de puis-

(a) On lui ôta sa maison de Chenonceaux, qui fut donnée à la Reine-Mère.

sance

ſance dans les factions politiques, perdent leur avantage dans les factions Religieuſes. Le fanatiſme eſt farouche, il hait tout ce qui fait plaire, il endurcit contre la beauté même.

Tels étoient les intérêts, les paſſions, les Rivalités qu'offroit alors la Cour de France. Tout y reſpiroit, & la guerre civile, fléau en comparaiſon duquel la guerre étrangère eſt preſque un état de paix, & la guerre de Religion, qui eſt à la ſimple guerre civile, ce que celle-ci eſt à la guerre étrangère. La conjoncture n'étoit pas favorable pour former au dehors des projets vaſtes, & faire valoir des prétentions ſur d'autres Couronnes. Loin de pouvoir conquérir l'Angleterre & l'Irlande, on avoit bien de la peine à conſerver l'Ecoſſe.

Pour connoître quelle étoit l'adminiſtration de ce Royaume depuis la mort de Jacques V, il faut conſidérer quels étoient, après Marie Stuart

les plus proches héritiers. Ces notions seront nécessaires pour la suite des événemens.

Si la Loi Salique eût régi l'Ecosse, la Couronne auroit passé de Jacques V à Matthieu Stuart, Comte de Lennox, quoiqu'éloigné d'onze degrés du chef des Stuarts; mais c'étoit par des femmes que la Couronne avoit passé successivement dans les Maisons de Brus & de Stuart, & du côté des femmes, le même Comte de Lennox, étoit beaucoup plus proche; mais il étoit exclu par le Comte d'Arran, de la maison d'Hamilton. Tous les deux étoient petits-fils de Marie, fille de Jacques II, Roi d'Ecosse, laquelle avoit épousé Jacques Hamilton.

De ce mariage étoient nés un fils & une fille. Le Comte d'Arran descendoit du fils, le Comte de Lennox de la fille; ainsi les droits de ce dernier, ne venoient qu'après ceux du Comte d'Arran, qui étoit l'héritier

présomptif de la Couronne d'Ecosse ; mais on répandoit quelques nuages sur la légitimité du Comte d'Arran. Jacques Hamilton, Comte d'Arran, son père, fils de Jacques Hamilton & de Marie d'Ecosse, avoit eu deux femmes, Elisabeth Hume, & Jeannette Béaton. Séparé de la premiere par une Sentence, il avoit eu de son second mariage avec Jeannette Béaton, le Comre d'Arran, qui étoit né du vivant d'Elisabeth Hume. Le Comte de Lennox & les ennemis du Comte d'Arran contestoient la régularité de la Sentence de Divorce, par conséquent la légitimité du second mariage, dont étoit né le Comte d'Arran. Le Cardinal Béaton, neveu de Jeannette, Archevêque de Saint André, Primat d'Ecosse, Ministre tout-puissant sous Jacques V, avoit voulu exclure de la Régence, & le Comte d'Arran & le Comte de Lennox, en produisant un faux testa-

ment de ce Roi, qui lui déféroit cette Régence. On n'eut égard ni à ses prétentions ni aux objections du Comte de Lennox, contre le Comte d'Arran, & ce dernier fut nommé Régent; sa foiblesse laissa l'administration entre les mains du Cardinal Béaton.

Les nouvelles opinions avoient pénétré dans l'Ecosse, comme dans la France, elles y avoient fait les mêmes progrès, parce qu'on avoit pris, pour les arrêter, les mêmes mesures qu'on prenoit en France & par-tout, c'est-à-dire, la voie de la persécution. L'introduction même des nouveautés en Ecosse, étoit déjà l'ouvrage de la persécution; c'étoit le contre-coup des violences exercées par la Reine Marie d'Angleterre, contre ses sujets Protestans, & qui avoient forcé quelques-uns de leurs Prédicans à chercher un asyle en Ecosse; ils y retrouvèrent la persécution; le Cardinal Béaton, qui vivoit publiquement

avec une femme, qui marioit solemnellement sa bâtarde, & signoit les articles où elle étoit nommée *sa fille*, ne cédoit gueres en intolérance au Cardinal de Lorraine, mais il fut assassiné; toutes les circonstances de sa mort prouvent sensiblement l'abus & le danger de la persécution. Le Clergé d'Ecosse étoit d'autant plus intolérant alors, qu'il étoit très-ignorant. Les Auteurs Protestans rapportent des traits peut-être exagérés, de cette ignorance. Selon eux, la plûpart des Prêtres Ecossois, ne regardoient comme la parole de Dieu, que l'ancien Testament, & croyoient Luther Auteur du nouveau. Cette erreur, toute étrange qu'elle est, étoit fondée, sans doute, sur ce que les Protestans parloient sans cesse de l'Evangile, que leurs Pasteurs s'en disoient les Ministres, & que leur secte se distinguoit par le nom *d'Evangélique*. On peut voir aussi dans les Auteurs Protestans,

les contestations qui s'élevèrent dans l'Université de Saint André, pour savoir si l'Oraison Dominicale s'adressoit à Dieu ou aux Saints.

On desiroit fort de l'accorder aux Saints, en haine des Protestans, qu'on accusoit d'irrévérence envers eux, mais il n'y avoit pas moyen de la refuser à Dieu; on décida qu'elle s'adressoit à Dieu : *formaliter*, *principaliter*, *ultimatè*, *capiendo strictè*, & aux Saints, *materialiter*, *minùs principaliter*, *non ultimatè*, *capiendo largè*. Un petit Frere-Lay proposa de laisser à Dieu l'Oraison Dominicale & de donner aux Saints les *Ave* & les *Credo*. Son avis ne parut pas le moins sensé.

Spotwood p. 71 & 92. M. Hume, Tudor, ann. 1547.

Quoi qu'il en soit de cet excès incroyable d'ignorance, un Prédicant Huguenot, nommé Wishart, se distinguoit par ses déclamations contre le Catholicisme, les Magistrats de Dundée le chassèrent de leur ville;

à l'exemple des anciens Prophètes, il les menaça du courroux du Dieu dont ils rejettoient la parole. Quelque temps après, la Peste, que le défaut de Police & de propreté rendoit alors assez fréquente, se fit sentir à Dundée; le Prophète trouvé fidèle en ses menaces, fut rappellé par le peuple, qui courut en foule à ses sermons; mais comme il étoit à propos de prendre des précautions contre la peste, Wishart fit placer sa chaire sur le haut d'une porte de la ville; les gens infectés de la contagion restèrent en dedans, les autres se mirent en dehors, & tous l'entendirent; Béaton ne put souffrir à sa porte un tel scandale, il fit arrêter Wishart, à qui on promit sûreté, mais qu'on trompa, d'après ce principe honteux & impie: *que la fidélité n'est pas due aux hérétiques.* Le Régent n'ayant pas voulu se mêler de cette affaire, Béaton prit sur lui de juger Wishart, de l'envoyer au feu, &

d'ordonner l'exécution, qu'il regarda de sa fenêtre. Wishart le vit, & lui adressant la parole : » Cardinal impie, s'écria-t'il, « tu t'applaudis d'opprimer l'innocence & d'outrager la » Religion. Ton triomphe sera court ; » encore peu de jours, & dans la » même place d'où tu crois m'insulter » aujourd'hui, tu te verras abattu » aux pieds des Fidèles ; tu demanderas grace & ne pourras l'obtenir. » Ces sortes de prophéties, comme l'observe M. Hume, s'accomplissent par la raison même qu'elles ont été faites, elles sont la cause de leur accomplissement ; quelques jours après l'exécution de Wishart, des assassins pénétrent dans l'appartement de Béaton, & déjà deux des plus furieux s'élancent sur lui, l'épée à la main. Un des Conjurés, Jacques Melvil, que Knox appelle *l'homme le plus doux & le plus modeste*, arrête leur impétuosité : » mes amis, leur dit-il, ceci est

» l'œuvre de Dieu, nul desir de ven-
» geance, nul emportement humain
» ne doit profaner cette sainte ac-
» tion. « Puis s'adressant à Béaton :
» repens-toi, lui dit-il, malheureux
» Cardinal, malheureux homicide
» des Prophètes divins, repens-toi
» de tes crimes, & sur-tout de l'as-
» sassinat de Wishart, de cet homme
» suscité de Dieu pour la conversion
» de ce pays. Dieu qui le venge au-
» jourd'hui par nos mains, nous dé-
» fend de te haïr, mais il nous or-
» donne de te punir. Ce n'est en effet
» ni la haine, ni la cupidité, ni
» l'ambition qui nous a guidés ; nous
» n'en voulons ni à ton pouvoir ni à
» tes richesses, nous immolons l'en-
» nemi de l'Evangile & nous le plai-
» gnons. « En disant ces mots, il lui plonge froidement son épée dans le sein & le renverse mort à ses pieds. Il est horrible, mais il est curieux, dit M. Hume, de considérer avec quelle 28 Mai 1546.

Knox, Buchanan. Keith, Hist. de la Réforme, d'Ecosse.

dévote joie Knox raconte cet assassinat. Dans la première édition de son Histoire, on lisoit ces mots imprimés à la marge : *les paroles & les actions divines de Jacques Melvil* ; elles furent supprimées dans les éditions suivantes.

L'Ecosse, Nation de Montagnards, sauvage, indomptable, souvent révoltée contre ses Rois, jalouse à l'excès de sa liberté, souffroit impatiemment qu'on voulût la contraindre dans sa Foi ; la Réforme chez elle, prit d'abord un caractere plus dur & plus farouche que chez les autres Nations, elle adopta le Presbytéranisme, elle se produisit sous les traits qui formèrent ce qu'on appella dans la suite, le Puritanisme, secte distinguée parmi toutes les sectes des Protestans, par l'austérité, par l'insolence, par le mépris pour l'autorité.

Les Religionnaires Ecossois étoient en armes long-temps avant les Protes-

tans François ; ils avoient à leur tête Jacques, Prieur de Saint André, fils naturel du dernier Roi, comme les Protestans François avoient pour chefs les plus grands Seigneurs du Royaume & même des Princes du Sang. Les Protestans, en Ecosse comme en France, avoient l'Angleterre pour appui. On distinguoit, en Ecosse comme en France, le parti Anglois & Protestant, & le parti François & Catholique. Le Comte d'Arran, Régent d'Ecosse, d'abord Anglois & Protestant, avoit été attiré depuis au parti François & à la Religion Catholique, par le Cardinal Béaton, qui agissoit de concert avec la Reine douairière, mère de Marie Stuart, & sœur des Guises. Au contraire, le Comte de Lennox, qui avoit été envoyé par la France en Ecosse, pour troubler l'administration du Régent & seconder Béaton, s'étoit vendu au parti Anglois, & ayant été obligé

de quitter l'Ecosse, il s'étoit réfugié en Angleterre où Henri VIII, qui vivoit encore alors, lui donna en mariage Marguerite de Douglas, sa niéce, fille de Marguerite d'Angleterre sa sœur, & du Comte d'Angus. Cette Marguerite d'Angleterre étoit veuve de Jacques IV, Roi d'Ecosse, mere de Jacques V, & ayeule de Marie Stuart. Marguerite de Douglas, sa fille du second lit, Comtesse de Lennox, étoit tante de Marie Stuart. Ainsi le Comte de Lennox, au moment où il trahissoit sa Souveraine, se rapprochoit d'elle par les nouveaux nœuds qu'il formoit.

Les Guises ayant perdu le Cardinal Béaton, qui leur répondoit du Régent d'Ecosse, dont il savoit fixer les irrésolutions & diriger la foiblesse, voulurent faire passer la Régence à Marie de Lorraine leur sœur ; ils engagèrent le Comte d'Arran à déposer son titre entre les mains de cette

Princesse, moyennant des pensions, & le Duché de Châtelleraud qu'on lui donna en France; il prit le nom de ce Duché. La Régence confiée à une femme, étoit une chose inusitée en Ecosse; mais dans un pays où les femmes peuvent porter la Couronne, quel prétexte pourroit-on avoir de les exclure de la Régence? Marie fut Régente, & les conseils des Guises réglèrent en partie son administration. Attachée à la Religion Catholique, mais naturellement prudente & modérée, son zèle se fût contenu dans les bornes légitimes, s'il n'eût été continuellement échauffé par les Princes ses frères.

A leur instigation, elle permit quelques persécutions, & la réforme y gagna. Le Primat Hamilton, frère du Duc de Châtelleraud & Successeur de Béaton, fit condamner au feu un Prêtre d'une vie éxemplaire, nommé Walter Mill, qui s'étoit fait Protes- Keith, p. 85, 6, 7. Knox, p. 134.

tant; on eut peine à trouver un Juge pour prononcer la Sentence, & l'on ne put trouver de Marchands qui voulussent vendre des cordes pour attacher le Patient au poteau; le Primat fut obligé d'en fournir lui-même. On est fâché qu'il n'ait pas été réduit à faire lui-même l'éxécution. Ce fut le dernier acte de violence que les Catholiques eurent le pouvoir d'éxercer en Ecosse. Les Protestans furent bientôt les plus forts, & ce fut principalement l'effet de la mort de Walter-Mill.

L'esprit du peuple ne tarda pas à se manifester dans une occasion remarquable. La fête de Saint Gilles approchoit, c'est le patron d'Edimbourg; on devoit, selon l'usage, porter la statue de ce Saint en procession dans les rues; la veille de la fête, les Protestans enlevèrent la statue, le Clergé en fit faire à la hâte une autre, que le peuple appella *Gilles le cadet*, elle fut

portée en triomphe par les Prêtres & les Moines, la Régente suivoit la procession. La présence de cette Princesse contint le peuple; mais aussi-tôt qu'elle fut retirée, on mit la statue en piéces & la procession en fuite.

La Régente étoit dans le plus grand embarras; d'un côté les Protestans, dans leurs impérieuses requêtes, qu'il n'étoit plus possible de rejetter, éxigeoient que la Régente établît la Réforme en Ecosse. De l'autre, les Guises la pressoient de châtier l'insolence des Protestans. Tandis que la Régente temporisoit ou essayoit avec précaution quelques coups d'autorité, les Protestans pilloient & détruisoient les Monastères, ils déclaroient *à la génération de l'Anté-Christ, aux Prélats pestiférés & à tous leurs tonsurés d'Ecosse*, qu'ils alloient leur faire la guerre, parce que Dieu avoit ordonné aux Israélites de la faire aux Cananéens, &

en conséquence ils prenoient les armes sous le nom de *Congrégation*.

Vers le même temps arriva de Genève le fanatique Knox, le Calvin de l'Ecosse, célèbre pour avoir établi la Réforme dans son pays & pour en avoir écrit l'histoire. Il porta dans le culte toute la sécheresse, dans le dogme toute la sévérité, dans la conduite des Réformés toute l'intolérance de Calvin son maître. Il y joignit la double férocité de son pays & de son propre caractère. La guerre civile s'alluma, & la France & l'Angleterre s'empressèrent d'y prendre part.

L'Ecosse, par son ancien attachement à la France, avoit toujours été (même en paix) dans un état de guerre avec l'Angleterre; Marie de Lorraine, Princesse françoise, avoit encore redoublé la haine des Anglois, en mariant sa fille au fils de Henri II, & faisant manquer, par cette alliance, la réunion si naturelle & si desirée de l'E-

eosse avec l'Angleterre. Marie Stuart, en faveur de ce mariage, transporta, par des actes secrets & sous seing-privé, la Couronne d'Ecosse à la France, dans le cas où elle mourroit sans enfans; cette donation excédoit peut-être son pouvoir, & contrarioit sûrement les traités. Une Reine-Enfant, pouvoit-elle ainsi, d'un trait de plume, détruire l'ordre successif établi dans son pays? pouvoit-elle ainsi démentir, par des actes furtifs, les traités publics par lesquels la France promettoit, dans le même temps & en faveur du même mariage, de maintenir les loix de l'Ecosse, & d'assûrer le droit héréditaire du Duc de Châtelleraud (par conséquent celui du Comte de Lennox après lui) dans le cas où Marie Stuart ne laisseroit point de postérité?

Les Guises avoient envoyé à la Régente d'Ecosse, des troupes qu'ils destinoient à conquérir l'Angleterre avec

le secours des Catholiques Anglois, aussi-tôt que l'Ecosse seroit pacifiée; Elisabeth, Reine d'Angleterre, instruite de tout, par les amis que la Réforme lui donnoit en France, & sollicitée par les Réformés Ecossois, envoya du secours à ces derniers: cette guerre se ranima au moment où le reste de l'Europe sembloit pacifié par le traité de Cateau-Cambresis; beaucoup de Seigneurs, tant François qu'Anglois, allèrent en Ecosse chercher la gloire & les hazards. La Rivalité de la France & de l'Angleterre, suspendue par-tout ailleurs, trouvoit encore à s'exercer sur ce théâtre.

10 Juin 1560. La Reine Régente mourut au milieu de tous ces troubles dont elle gémissoit & qu'elle eût peut-être prévenus par moins de condescendance pour ses frères.

Cependant des intérêts plus pressans rappelloient chez eux les François, & la fureur des discordes civiles

s'étant un peu ralentie chez les Ecossois, la paix se fit à Edimbourg entre les deux partis, sous deux conditions, où il étoit aisé de reconnoître l'influence que la Reine Elisabeth avoit eue sur ce traité. L'une fut que toutes les contestations sur la Religion & le Gouvernement seroient jugées par le Parlement d'Ecosse, dont François II & Marie ratifieroient les statuts; l'autre que le Roi & la Reine de France & d'Ecosse quitteroient les armes & le titre, de Rois d'Angleterre; le refus que fit dans la suite Marie Stuart, à l'instigation de ses oncles, de ratifier cette clause du traité d'Edimbourg, fut la cause de tous ses malheurs.

La vivacité avec laquelle ces mêmes Guises poussoient leurs ennemis en France, ne pouvoit aussi qu'attirer des malheurs à l'Etat & à eux-mêmes; le voile de législation & de bien public, dont ils prenoient soin de couvrir leurs violences, n'en imposoit à

personne. S'ils révoquoient les aliénations du Domaine, cette loi, juste en apparence, étoit pour eux un moyen de dépouiller leurs ennemis & d'enrichir leurs créatures; s'ils défendoient de posséder deux Gouvernemens ou deux Offices, ce n'étoit pas, comme ils le disoient, pour que l'Etat fût mieux servi & chaque sujet moins puissant, c'étoit pour que l'Amiral de Coligny qui possédoit les Gouvernemens de l'Isle de France & de la Picardie, fût forcé de céder le dernier à Brissac, c'étoit pour que le Connétable de Montmorenci fût forcé de céder au Duc de Guise lui-même sa charge de Grand-Maître de la Maison du Roi, dont il eut pour dédommagement une place de Maréchal de France, créée extraordinairement pour François de Montmorenci son fils aîné. Si les Guises n'avoient eu en vue que le bien public, ils auroient suivi le principe général de ne donner à aucu-

ne loi un effet rétroactif, ils n'auroient dépouillé personne, & sur-tout ils n'auroient profité de rien. Les graces mêmes qu'ils accordoient, n'obligeoient pas toujours ; l'Ordre de S. Michel s'étoit maintenu dans son éclat, malgré la mémoire de Louis XI, son instituteur. Les Guises firent créer, à la fois, dix-huit Chevaliers, ce qui ayant avili cet Ordre presqu'au même point où l'Ordre de l'Etoile l'avoit été dès sa naissance, obligea Henri III de créer l'Ordre du Saint-Esprit, qui a conservé jusqu'à présent sa dignité, aussi malgré la mémoire de son Instituteur.

La précaution prudente que prirent les Guises d'interdire le port d'armes, ne parut encore avoir que leur sureté pour objet ; elle fut d'ailleurs impuissante contre la jalousie des Princes, contre la haine des peuples, contre la vengeance des Protestans. Brantôme. Cap. illustr. Vie de M. de Guise.

Mais l'horrible précaution qu'ils

prirent de faire planter sur les avenues du trône des gibets pour y attacher ceux qui oseroient se plaindre de leur administration, & demander justice au Roi, est un trait qui avoit échappé au Despotisme Oriental, & qui manquoit à l'Histoire de l'extravagance humaine. » On a dit (c'est Brantôme qui parle) que cette belle publica-
» tion ... aida fort à fabriquer la con-
» juration d'Amboise, & on a dit vrai.

Toutes leurs loix cependant ne portoient point ainsi l'empreinte ou de l'intérêt personnel ou de la haine, ils en firent une véritablement utile, lorsqu'ils ordonnèrent que les Compagnies de Judicature présentassent, pour remplir les places vacantes, trois personnes irréprochables & versées dans la Jurisprudence, entre lesquelles le Roi choisiroit. C'étoit réparer le plus grand inconvénient de la vénalité des Charges, l'indignité des Juges; » mais, dit Mézeray, l'impor-

» tunité des mouches de Cour qui » s'attachent toujours à la corruption, & qui en vivent, ne permit » pas qu'une si sainte Ordonnance » eût lieu ». Mezer. Abr. chron.

Ils firent encore une action juste, quand ils rappellèrent l'ami & le prédécesseur du Chancelier de l'Hôpital, le vertueux Olivier, à qui Diane avoit ôté les Sceaux pour les donner à Bertrandi, Cardinal & Archevêque de Sens, homme décrié; mais puisqu'ils vouloient, comme Diane, un esclave & un persécuteur, Bertrandi, auteur des Edits de Château-Briant & d'Ecoüen, (*a*) leur convenoit mieux qu'Olivier, qui ne cessa d'opposer à la persécution le peu de liberté qu'on lui laissoit.

Ils agirent plus conformément à leurs principes, en rappellant, de

(*a*) Edits portant peine de mort contre les Réformés.

concert avec la Reine-Mère, ce Cardinal de Tournon, persécuteur impitoyable, le plus ardent instigateur du massacre de Cabrières & de Mérindol, avant-coureur de la Saint-Barthelemy.

De Thou, IV, 23.

Le Connétable n'avoit abandonné la Cour qu'à l'extrémité, il avoit voulu d'abord armer contre les Guises les droits du Roi de Navarre, premier Prince du Sang; François II, âgé de seize ans, étoit majeur par la loi, mais mineur par la nature & par la foiblesse de son tempérament; les Protestans eurent soin d'établir, dans leurs écrits, la nécessité de rapprocher d'un jeune Roi les Princes de son Sang, & d'éloigner du Gouvernement les femmes, les étrangers, & sur-tout les Cardinaux; on ne manquoit pas de rappeller les prétentions des Guises sur le Royaume de Naples, sur diverses provinces de France, même sur le Royaume entier, puisqu'ils se disoient issus de Charlemagne; on faisoit sentir le danger

danger de remettre l'administration en de pareilles mains : Le Connétable pressoit le Roi de Navarre de venir prendre dans le Conseil & auprès du Roi la place qui lui appartenoit ; mais l'irrésolu Antoine n'osoit se fier à Montmorenci, qui avoit conseillé autrefois à Henri II de s'emparer des restes de son petit Royaume de Navarre, déjà presque réduit à rien par l'ancienne usurpation de Ferdinand le Catholique ; le Roi de Navarre venoit lentement & à petites journées ; il n'arriva que pour entendre François II lui déclarer qu'il avoit confié l'administration *à ses Oncles de Guises* ; d'ailleurs il n'éprouva qu'oubli & que mépris de la part de la Cour, on ne lui avoit pas même réservé un logement ; & le Maréchal de Saint-André quoiqu'attaché aux Guises, se crut obligé, par décence, de lui céder le sien. Le Roi de Navarre enfin, pour pouvoir quitter la Cour avec honneur, fut trop heureux

de se faire donner la commission de conduire sur la frontière la nouvelle Reine que la France donnoit à l'Espagne par le traité de Cateau-Cambresis. C'étoit précisément au Roi de Navarre que cette commission n'auroit pas dû être donnée ; car elle portoit, que la Princesse seroit conduite sur les terres d'Espagne, & cependant c'étoit à Roncevaux, qui est sur les terres de Navarre, que la Princesse devoit être remise aux députés Espagnols. Aussi le Roi de Navarre fut-il obligé de protester contre cette énonciation.

Le Roi de Navarre parti, le Connétable renvoyé, le Prince de Condé, les Châtillons éloignés, le champ resta libre aux Guises & à la persécution.

L'Inquisiteur de Mouchy, qui, selon la pédanterie du temps, se faisoit nommer *Democharès*, & dont les espions se nommoient *Mouchards*, nom resté, parmi le peuple, à cette dan-

gereuse espèce d'hommes, exerçoit publiquement dans Paris les fonctions de son ministère ; il étoit secondé par les Présidens Minard & de Saint André; (*a*) Magistrats d'ailleurs estimables, car le fanatisme ne prouvoit pas nécessairement alors de l'imbécillité ou le la mauvaise foi. Minard avoit été nommé, par Henri II, Curateur & principal Conseiller de Marie Stuart.

Vers le même temps, le peuple, soit de son propre mouvement, soit à l'instigation des Inquisiteurs, affecta le placer, aux coins des rues, quantité le petites images de la Vierge & des Saints, usage dont il ne reste peut-être encore que trop de traces. Quiconque passoit devant ces images, sans les saluer, étoit hérétique, & poursuivi par le peuple ou emprisonné; les Ecclésiastiques sages & bien intention-

(*a*) Mezeray confond, mal-à-propos, ces deux personnages.

nés transportèrent, tant qu'ils purent, ces images dans les Eglises, où elles sont à leur véritable place; mais c'étoit s'exposer à la fureur du peuple.

On répandoit en même-tems, contre les Réformés, les calomnies les plus absurdes, mais elles faisoient une grande impression sur le peuple, & même à la Cour. qui étoit peuple sous la superstitieuse Médicis; ils se réunissoient, disoit-on, dans des festins secrets, où ils mangeoient l'Agneau Pascal & du cochon rôti; c'étoit tout-à-la-fois judaïser & insulter au Judaïsme; ils finissoient par éteindre les lumières, & par se mêler indistinctement, reproche fait de tout temps aux assemblées secrettes & nocturnes; le Chancelier convainquit les Dénonciateurs d'imposture, & cependant ils furent crus.

D'un autre côté, comme le Roi étoit malade & faisoit des remèdes, le peuple des Protestans publioit qu'il

prenoit des bains de sang d'enfans, c'est ce qu'on avoit dit de Louis XI; c'est ce qu'on dit de tous les Rois malades, quand ils sont haïs. Le peuple calomnie selon ses lumières. Au reste, les Protestans prétendoient que ces bruits mêmes venoient du Cardinal de Lorraine, & qu'il les faisoit répandre exprès pour les leur imputer; il est certain du moins qu'un homme qui fut puni du dernier supplice, pour les avoir répandus, soutint jusqu'à la mort qu'il avoit agi par l'ordre du Cardinal. Que d'affreux mystères dans la politique, si cet homme disoit vrai, & que d'affreuses ressources dans le fanatisme, s'il en imposoit ainsi en mourant!

Un fait rapporté par M. de Thou & par tous les Historiens, soit Catholiques, soit Huguenots, met dans un jour effrayant la violence du Gouvernement des Guises. On avoit publié contr'eux un écrit, intitulé: *le Tigre*

Castelnau, la Planche, Bayle, Maimbourg. &c.

où l'on se plaignoit de leurs cruautés. On arrêta un Libraire nommé Martin Lhommet qui débitoit cet ouvrage; on lui donna la question pour le forcer de nommer l'Auteur, il ne nomma personne, & fut condamné à être pendu. Le peuple, abandonné à ses propres mouvemens, qui sont naturellement justes & honnêtes, eût estimé une pareille constance; séduit par les émissaires des Guises, il entra dans une telle fureur contre ce Libraire, qu'il vouloit le mettre en pieces tandis qu'on le menoit au gibet. Un Marchand de Rouen, qui arrivoit dans ce moment même, surpris d'un pareil acharnement, dont il ignoroit la cause, dit avec douceur aux plus échauffés: « Eh! mes amis! ne suffit-» il pas qu'il meure? laissez faire le » bourreau ». A ces mots, la fureur du peuple se tourna contre ce Marchand, qui eut beaucoup de peine à s'y dérober. Mais que croiroit-on que

firent les Juges ? ils firent pendre le Marchand, comme complice du Libraire. Ce fut le Rapporteur, nommé Du Lion, qui trouva ce moyen de faire sa cour aux Guises. Il osa s'en vanter, & plaisanter sur le sort du Marchand ; on lui représenta l'horreur d'une pareille iniquité ; *Que voulez-vous*, dit-il ? *il falloit bien accorder quelque chose à M. le Cardinal, qui se désespéroit de ce que nous n'avions pu mettre la main sur l'Auteur.* Les Plaisans firent de froides allusions sur *le Lion & le Tigre* ; mais le Gouvernement pouvoit-il mieux justifier le titre du libelle & tourner plus directement le dos à son but ?

Des quartiers entiers étoient décriés comme contenant beaucoup d'hérétiques, le fauxbourg Saint-Germain s'appelloit *la Petite-Genève*, tout ce qui l'habitoit étoit suspect. Si les Protestans quittoient Paris pour fuir

la persécution, leurs biens étoient confisqués; dans toutes les places, dans tous les carrefours, on ne voyoit que des ventes de meubles à l'encan; on mettoit aussi en vente les maisons qu'on trouvoit vuides, on en chassoit les enfans que les fugitifs n'avoient pu emmener, les rues étoient pleines d'enfans abandonnés qui poussoient des cris lamentables, en appellant leurs parens & en demandant du pain. Les plus grands ennemis des Protestans, dit M. de Thou, se sentoient touchés de compassion; mais quelquefois le zèle alloit jusqu'à prendre des précautions contre la pitié publique; on avoit arrêté un particulier du nom de Visconti, dont la maison passoit pour servir d'asyle aux Réformés, on entraînoit avec lui sa femme & ses enfans; c'étoit un vendredi: pour irriter le peuple, on porta devant eux un chapon lardé qu'on prétendoit avoir trouvé dans la maison; Visconti fut

De Thou, liv. 23.

Ibid. art. 3.

mis dans un cachot, dont l'infection le fit mourir.

On avoit établi des *Chambres - Ardentes* dans tous les Parlemens; le Président de Saint-André étoit à la tête de celle de Paris, les victimes se multiplioient, & les Prosélytes en même-temps.

Une des plus illustres de ces victimes fut l'infléxible & vertueux Anne Du Bourg, l'un des membres les plus distingués du Parlement de Paris, & neveu du Chancelier Du Bourg.

Il avoit été arrêté avec plusieurs autres membres du Parlement, dans cette orageuse & funeste séance, où le Roi Henri II, arrivé sans être attendu, ne parut laisser la liberté des suffrages que pour la punir. Son procès, suspendu par la prompte mort de Henri II, fut continué sous François II. Anne Du Bourg voulut récuser le Président Minard, sans doute à cause de son zèle inquisiteur, qui

avoit dû mettre de l'inimitié entr'eux ; Minard qui se faisoit un plaisir & un honneur d'envoyer un hérétique au bucher, refusa de s'abstenir : *Dieu saura t'y forcer*, lui dit Du Bourg ; menace innocente peut-être, mais très-imprudente ; Minard fut assassiné en sortant du Palais, à six heures du soir, le vendredi 12 décembre (*a*). On
1559. soupçonna de ce coup un Ecossois, nommé Jacques Stuart, Protestant forcené. Soit qu'il fût parent ou non de la jeune Reine, elle le renia & l'abandonna ; sa fermeté le secourut, il souffrit la torture sans rien avouer, & fut renvoyé absous. L'accomplissement de la prédiction de Du Bourg ayant donné de violens soupçons de

(*a*) C'est à l'occasion de ce meurtre que fut rendue l'*Ordonnance Minarde*, portant que l'Audience de relevée finiroit à quatre heures du soir, depuis la Saint-Martin jusqu'à Pâques.

complicité contre ce Magiſtrat, hâta ſa condamnation ; il mourut en héros de parti.

Ce qui prouve bien qu'alors toutes les liaiſons tenoient aux intérêts de ſecte & de parti, c'eſt que l'Electeur Palatin fut le plus ardent ſolliciteur de la grace de Du Bourg, Conſeiller au Parlement de Paris. De tels protecteurs nuiſent quelquefois, en annonçant dans les protégés le deſſein de ſe rendre redoutables.

L'eſprit du temps ne s'annonce pas avec avantage dans l'Arrêt de Du Bourg, ni dans les jugemens portés contre les divers membres du Parlement qui avoient été arrêtés avec lui. Le Parlement étoit partagé depuis long-temps ſur la manière dont on devoit traiter les Sectaires ; la Grand'-Chambre les condamnoit à la mort, la Tournelle ſe contentoit d'une peine plus modérée. Euſtache de la Porte, en opinant devant Henri II, avoit

applaudi à l'ufage de la Tournelle, & condamné celui de la Grand'-Chambre; il lui fut enjoint d'approuver les Arrêts de la Grand'-Chambre.

Paul de Foix qui fut depuis Ambaffadeur, Confeiller d'Etat & Archevêque de Touloufe, avoit demandé s'il ne feroit pas poffible de faire une diftinction entre ceux qui nioient le fonds des Myftères & la réalité des Sacremens, & ceux qui n'en attaquoient que la forme; il demandoit en conféquence fi l'on ne pourroit pas fe permettre quelque indulgence, au moins à l'égard de ceux-ci? On l'obligea de reconnoître que dans l'Euchariftie la forme eft inféparable de la matière; il fut d'ailleurs exclu pour un an des affemblées du Parlement.

Louis Du Faur ou Du Four, avoit dit formellement que le meilleur moyen d'extirper l'héréfie, c'étoit de tenir un Concile général, & qu'en attendant, on ne devoit point con-

damner les Sectaires à mort. Celui-ci, comme le plus coupable, fut condamné à faire amende-honorable, & exclu pour cinq ans du Parlement. Les Juges étoient des Commissaires tirés de cette Compagnie, & qui sans doute avoient été choisis parmi les plus fanatiques. Le Parlement, en Corps, revit dans la suite ces Jugemens, & les annulla.

La vengeance appelle la vengeance. L'assassinat de Minard, prix de son intolérance, précipita la perte de Du Bourg, & le supplice de Du Bourg détermina la Conjuration d'Amboise.

Les Protestans voulant venger Du Bourg & pourvoir à leur sûreté, convinrent de se saisir du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine, pour leur faire faire leur procès par les Etats. Ils devoient se rendre, chacun de leur côté, ou par petites bandes, & sous divers déguisemens, à Amboise, au jour marqué pour l'éxécution de leur projet.

De Thou, liv. 24.

On n'a jamais bien su (car on ne sait rien exactement sur ce qui concerne les temps de faction) si le projet étoit de tuer les Guises, ou si le projet de les arrêter, s'étendoit jusqu'à la personne du Roi & celle de la Reine-Mère, ou si le Prince de Condé & l'Amiral de Coligny trempoient dans le projet, quel qu'il fût. Sur tous ces points, les Catholiques soutiennent l'affirmative, & les Protestans la négative. Mais qu'on borne, tant qu'on voudra, l'objet que se proposoient les Protestans, leur complot restera toujours assez coupable. C'est ainsi que souvent par leurs profanations, par leurs mutineries, par leurs mouvemens séditieux, ils s'attiroient la persécution dont ils se plaignoient & qu'ils éxercèrent si cruellement à leur tour, partout où ils furent les plus forts.

Le Chef apparent de la conspiration d'Amboise fut un gentilhomme de l'Angoûmois, nommé Georges

Bari de la Renaudie, condamné pour un crime de faux; il dut la vie en cette occasion au Duc de Guise, qui le fit sauver de sa prison. Criminel & ingrat, il semble que les Protestans étoient dès-lors en état de mieux choisir. Cet Aventurier cependant avoit de la valeur. Il eut aussi de l'indiscrétion; il confia son secret à un Avocat Protestant, nommé Des Avenelles, chez qui l'intérêt de l'Etat prévalut sur un intérêt de secte, & qui révéla tout. On attendit les Conjurés sur leur route, &, comme on avoit de bonnes instructions, on les dissipa aisément, en les attaquant avec avantage dans des défilés & dans des forêts. Ceux qui voulurent résister furent tués; La Renaudie fut du nombre. Attaqué dans la forêt de Château-Renaud par Pardaillan, son cousin, qui auroit peut-être dû laisser cette commission à un autre, il tua Pardaillan, & fut tué par un domestique de ce

même Pardaillan. Le plus grand nombre fut celui des prisonniers, c'est-à-dire, des victimes dévouées au supplice.

Dans ce moment même, le Chancelier Olivier demandoit grace encore pour ceux qu'un zèle aveugle de Religion avoit entraînés ; il vouloit qu'on se bornât au châtiment des chefs & des plus coupables, il osoit vanter le pouvoir de la clémence ; mais lorsqu'il commençoit à faire quelque impression, un chef des Conjurés, nommé la Motte, fit une entreprise sur Amboise ; la cruauté des Guises sembla triompher de ce qu'il ne restoit plus de prétexte à la clémence ; le Chancelier se tut, & reconnut, en gémissant, combien il est difficile de faire du bien aux hommes.

La cruauté fut libre, on épuisa les supplices, le sang ruissela dans les rues d'Amboise ; les places, les carrefours n'offroient que gibets, que buchers

& qu'échafauds ; la Reine-Mere menoit à ces ſpectacles les Princes ſes fils & toutes les Dames de la Cour ; c'eſt une atrocité particuliere aux ſupplices qui ont la Religion pour objet ; quelques-uns de nos Roi ont aſſiſté aux ſupplices ordinaires, Louis XI y prenoit plaiſir, preſque tous les Souverains ont aſſiſté au ſupplice des hérétiques ; c'eſt l'eſprit de l'inquiſition, & cet uſage ſubſiſte encore dans les pays où elle s'eſt conſervée ; les Prêtres ont perſuadé aux Princes que ces actes rigoureux de Religion demandent la préſence du Souverain.

Toutes les femmes virent ces ſupplices d'un œil ſec : il n'y eut que la Ducheſſe de Guiſe, Anne d'Eſt, Catholique zélée, mais femme d'une vertu douce & d'une piété tendre, qui ne put retenir ſes larmes à cet affreux ſpectacle.

Les Bourreaux étoient laſſés, on commençoit à craindre l'effet de tant

de violences & l'horreur qu'elles pouvoient inſpirer. L'horreur redoubla lorſque, dans un temps, où tout enfin paroiſſoit calme, le jour naiſſant montra aux regards de toute la ville la Loire couverte des cadavres de ceux qu'on y avoit jettés pendant la nuit, uniquement pour s'en défaire; ce fut là le dernier acte de cette tragédie, Olivier ne le vit pas, ſes yeux venoient de ſe fermer, ſon cœur s'étoit flétri à la vue de tant de maux, la douleur l'avoit conſumé; mort digne d'un citoyen & d'un ami de l'humanité; mort qui couronna une vie vertueuſe, & qui n'a pas été aſſez vantée, parce que l'hiſtoire n'a pas toujours été juſte.

De Thou, liv. 24.

Les Guiſes eurent encore le bonheur ou le mérite d'avoir donné pour ſucceſſeur à Olivier, l'homme le plus digne de le remplacer, Michel de l'Hôpital. Ils avoient d'abord incliné pour Jean de Morvilliers, Evêque

d'Orléans, qui fut ſon ſucceſſeur, mais quand l'Hôpital eût été nommé, la Reine-Mère, le Duc, le Cardinal, tous voulurent avoir l'honneur d'un tel choix.

Le Parlement donna en vain au Duc de Guiſe le titre de *Conſervateur de la Patrie*, pour avoir découvert & ſi cruellement puni la conjuration d'Amboiſe; la Patrie ne vit dans les Guiſes que ſes bourreaux.

Le Prince de Condé, quelque part qu'il pût avoir eue à la conjuration d'Amboiſe, vint jurer devant le Roi qu'il n'en avoit eu aucune, il démentit & défia ſes accuſateurs; il ne ſe trouva point d'accuſateurs; le Duc de Guiſe, ſoit perſuaſion, ſoit diſſimulation, ſe rendit garant de l'innocence du Prince, & offrit de lui ſervir de ſecond contre ces accuſateurs inviſibles. Le Prince de Condé partit, bien réſolu de ſe venger, à la pre-

miere occasion, de cette humiliante générosité.

L'influence du nouveau Chancelier se fit bientôt sentir en ce que la Reine-Mère tint la balance plus égale entre les Guises & les Princes, entre les Catholiques & les Protestans ; qu'elle écouta les plaintes de ceux-ci, qu'elle parut vouloir y satisfaire ; la Conférence de Fontainebleau, sembla n'avoir point d'autre objet. La Reine-Mère y convoqua les Grands ; le Connétable & les Châtillons s'y trouvèrent. L'Amiral y présenta, en faveur des Protestans, des requêtes qu'il offrit de faire munir de cinquante mille signatures, c'étoit annoncer qu'elles seroient appuyées de cinquante mille hommes armés : aussi le Duc de Guise ne répondit-il à cette offre qu'en proposant de leur en opposer cent mille. L'Evêque de Valence Montluc, au grand scandale de l'Ordre Ecclésias-

tique, exposa les abus de l'Eglise Romaine, comme auroit pu faire un Ministre Protestant; l'Archevêque de Vienne Marillac insulta les Guises, mais la victoire resta au Cardinal de Lorraine, qui réfuta ces Evêques. Son éloquence aidée de son crédit, entraîna tout.

Cependant l'événement justifia la politique indulgente que le Chancelier Olivier n'avoit pu faire adopter, ou prouva du moins l'inefficacité des supplices; les Protestans brûloient de venger ceux de leurs frères, qu'ils apelloient *les Martyrs d'Amboise*; toute la France étoit agitée, on n'entendoit parler que de tentatives & de surprises de la part des Huguenots; le Prince de Condé étoit l'ame de tous ces mouvemens, il redoubloit d'efforts auprès du Roi de Navarre son frère, pour l'entraîner dans la révolte. Sur le bruit d'une nouvelle conjuration, le Roi de Navarre, le Prince

de Condé, le Connétable, furent mandés à la Cour. Les Princes auroient pu y paroître à leur avantage, s'ils avoient accepté les secours que la Noblesse s'empressa de leur offrir; mais le Roi de Navarre ne voulut être armé que de sa seule innocence, & le Prince de Condé crut qu'il se justifieroit de cette nouvelle conjuration aussi facilement que de la première.

Au moment où le Roi de Navarre alloit entrer dans l'appartement de François II, il reçut avis que les Guises avoient arraché à la foiblesse de ce Prince un consentement de le faire assassiner en sa présence; ce fut alors qu'Antoine montra une fermeté qui n'étoit pas de son caractère: » S'ils me
» tuent, dit-il à Reinsy son Gentil- De Thou, liv. 26.
» homme, portez à ma femme & à
» mon fils mes habits tout sanglans,
» ils y liront leur devoir. Il entre d'un air intrépide & modeste, les Guises jettoient des regards inquiets

ſur le Roi, qui balançoit à donner le ſignal, & qui ne le donna point ; Antoine ſortit, ſans avoir paru troublé ni inſtruit du danger qu'il couroit ; le Duc de Guiſe ſortit après lui plein de colère contre François II, & s'écriant : ô foible ! ô lâche Roi (*a*) !

Le Prince de Condé fut arrêté, ſelon le conſeil qu'en avoit donné le Maréchal de Briſſac, toujours prêt à tout riſquer pour les Guiſes. On ſe contenta d'obſerver le Roi de Navarre, qui fut abandonné de tout le monde, excepté des Châtillons.

On fit le procès au Prince par commiſſion, malgré toutes ſes proteſtations & tous ſes appels à la Cour des Pairs ; les Guiſes avoient juré ſa perte d'après cette erreur commune qui perſuade aux politiques vulgaires

(*a*) Obſervons cependant que M. de Thou, qui rapporte ce fait, ne paroît pas le garantir.

qu'ils ne peuvent trouver leur sûreté que dans la ruine de leurs ennemis, au lieu que l'expérience, d'accord avec la raison, démontre que la sûreté, ainsi que la paix, ne peut se trouver que dans la justice & dans la modération. C'étoit le comble de l'insolence & de la témérité de poursuivre avec cet acharnement un Prince du Sang Royal, chef d'un parti formidable, & devenu l'idole de la Nation.

Cependant l'Arrêt étoit prononcé, il étoit même signé de tous les Juges, excepté du Chancelier & du Président Guillard du Mortier, qui balançoient encore, & de Louis de Beuil, Comte de Sancerre, qui refusoit absolument sa signature. Le Roi mourut, ce fut là le coup qui sauva Condé de l'échafaud, & la France de l'horreur de voir un Prince du Sang tomber sous le fer d'un bourreau.

La prison du Prince fut ouverte, mais

mais il ne voulut pas en ſortir, il demanda qu'on fît paroître ſes accuſateurs; perſonne n'oſa l'être, les Guiſes déclarèrent que tout s'étoit fait par l'ordre du Roi, un Arrêt du Conſeil & un Arrêt du Parlement, rendirent au Prince l'innocence, l'honneur & la liberté. Mais on peut juger s'il emporta de ſa priſon le deſir de la vengeance.

L'état d'infirmité dans lequel François II avoit toujours vécu, ſuffiſoit pour rendre raiſon de ſa mort; mais dans les temps de factions & de troubles, il eſt rare que la mort d'un jeune Prince ſoit réputée naturelle. Le peuple promena ſes ſoupçons ſur tous ceux qui pouvoient avoir intérêt à cette mort; on obſerva qu'Ambroiſe Paré, *Chirurgien des Princes & Prince des Chirurgiens*, comme on l'appelloit alors, étoit créature du Connétable, qu'à ce titre il avoit pu vouloir détruire, ou du moins affoiblir le crédit des Guiſes; qu'à titre de Huguenot,

il avoit pu vouloir sauver la vie au Prince de Condé, & pour cela envenimer par ses remèdes les maux du jeune Roi. La mémoire d'Ambroise Paré n'est pas restée chargée de ce soupçon.

Dans la suite, lorsque Catherine fut plus connue & plus haïe, lorsqu'on eût vu sa prédilection pour Henri III, ce fut elle qu'on accusa d'avoir sacrifié ses fils aînés à ce troisieme fils. Les mères empoisonnant leurs enfans, ne sont pas une chose commune, même parmi les monstres. Brunehaut en avoit été accusée, les ennemis de Médicis avoient plus d'un prétexte pour la comparer à Brunehaut.

On appella François II *le Roi sans vices*. Quels vices ou quelles vertus peut avoir un enfant toujours malade qui meurt à dix-sept ans?

Pendant que ces passions fermentoient en France, l'Angleterre étoit

tranquille, & la paix lui donnoit sur sa rivale tous les avantages qu'elle amène à sa suite ; l'autorité d'Elisabeth étoit respectée, sa personne étoit aimée, on lui savoit gré de tous les soins qu'elle prenoit pour plaire, on lui savoit gré d'avoir détruit presque (*a*) sans persécution, une Religion que la persécution sembloit avoir décréditée pour jamais en Angleterre, & pour laquelle Elisabeth elle-même avoit été persécutée sous Marie ; tous ses efforts lui étoient comptés, & elle en fit d'heureux. Encouragée par la reconnoissance de son peuple, on vit une Reine de vingt-cinq ans se condamner à l'économie la plus sévère,

(*a*) Nous disons *presque*, car, après tout, c'est quelque chose, & c'étoit beaucoup trop que de déposer quatorze Evêques, douze Archidiacres, quinze Principaux de Colléges, cinquante Chanoines & environ quatre-vingts Ministres. Elisabeth persécuta même plus rigoureusement dans la suite.

& ne se démentir jamais sur cet article. Que ne peut cette économie! Elisabeth entreprit de payer les dettes de son père, de son frère & de sa sœur, accumulées & accrues de regne en regne, elle y réussit en peu d'années; elle eut de l'économie l'ordre & l'exactitude, & n'en eut point les vues étroites ni les soins minutieux, elle sçut trouver de la magnificence pour les entreprises qui pouvoient, ou flatter, ou illustrer sa Nation; sous elle la navigation & le commerce firent les progrès les plus glorieux; sous elle l'Angleterre fut riche & redoutée.

Elisabeth fut choisir ses Ministres: les deux Cécil, Guillaume & Robert, les deux Bacon, Nicolas & François, qu'elle employa dans le Ministère ou dans les négociations, étoient des hommes d'un mérite distingué.

Sa politique intérieure, comme nous l'avons dit, fut de plaire à son

peuple & de le mettre dans ses intérêts; elle ne perdoit pas une occasion de montrer ces sentimens populaires qui devroient toujours être dans le cœur des Souverains; le Parlement lui faisant des instances pour qu'elle se mariât: » Je me regarde, dit-elle, » comme mariée avec mon peuple. »

Il y avoit dans sa Cour un François qui excitoit la jalousie par la confiance dont elle paroissoit l'honorer; elle avoit craint pour lui le ressentiment des Grands, & avoit pris à cet égard des précautions qui marquoient beaucoup d'intérêt. Un jour, tandis qu'elle se promenoit avec lui dans une barque sur la Tamise, un coup de mousquet, parti d'une chaloupe voisine, cassa le bras d'un des rameurs dans la barque où étoit la Reine; on arrêta un jeune-homme qui avoit fait le coup; il fut jugé, condamné, envoyé au gibet; il protesta toujours que le coup étoit parti par un pur ac-

31937

Camden. Forbes. Jebb. cident ; la Reine lui fit grace : » Je ne » crois, dit-elle, sur le compte de » mes Sujets, que ce qu'une mère » peut croire de ses enfans. » On peut juger si une Reine jeune, belle, parlant & agissant ainsi, étoit aimée.

Sa politique extérieure, quoique fort vantée & digne de l'être d'après les idées établies, ne peut recevoir les mêmes éloges dans un ouvrage, consacré à la réfutation du Machiavellisme. C'étoient les maximes de la politique vulgaire mises en pratique avec plus d'art & de talent. Elisabeth n'avoit pas dans le cœur ce sincère & profond amour de la Justice, qui, plus que les lumières mêmes, avoit élevé Saint-Louis au-dessus de son siécle & de tous les siécles. Elle ne se doutoit pas que les principes de la politique & ceux de la morale fussent les mêmes, & que la morale fût une pour les Républiques ainsi que pour les Individus ; que tout se réduisît à être juste

& bon dans le Gouvernement des Empires comme dans le commerce de la Société particulière ; elle crut, comme tout le monde le croyoit alors, que l'art de regner est l'art de nuire ; que pour s'assurer la paix, il faut semer la guerre & la division chez ses voisins ; elle perfectionna cet art funeste ; les Princes Machiavellistes & Philippe II, lui-même, furent vaincus dans leur propre science par une femme.

La Religion qui divisoit alors presque tous les Etats de l'Europe, invitoit naturellement à cette politique, & en facilitoit le succès. En France, en Ecosse, dans les Pays-Bas, en Allemagne, dans tous les Etats Catholiques où il y avoit des Protestants, Elisabeth avoit un grand parti à sa disposition. Il est vrai qu'on avoit le même avantage à lui opposer, & que les Catholiques Anglois & l'Irlande presque toute Catho-

lique, fournissoient à Philippe II & aux Guises des ennemis domestiques à soulever contre Elisabeth.

Ainsi la guerre civile étoit partout, les intérêts de la Religion décidoient de tout ; la France & l'Espagne, malgré toutes les causes de haine & de Rivalité, étoient amies, parce qu'elles professoient la même Religion ; le Pape, l'Empereur, la France, l'Espagne, l'Ecosse étoient réunis contre la seule Angleterre, qui n'avoit à leur opposer que leurs Sujets Catholiques, & qui, dans le systême de guerre généralement adopté, devoit s'attacher à diviser cette foule d'ennemis. Elle avoit peu de secours à attendre des Puissances Luthériennes du Nord & des Protestans d'Allemagne ; les Protestans en France & en Angleterre, suivoient la secte de Calvin, & les Luthériens haïssoient presque autant les Calvinistes que les Catholiques. En effet, le Prince de Con-

dé ayant traité avec le Duc de Virtemberg & avec d'autres Princes Proteſtans d'Allemagne, le Duc de Guiſe parvint à le priver de leurs ſecours, en affectant un faux zèle pour le Luthéraniſme, & en perſuadant aux Allemands que ſon but étoit de réduire tour-à-tour les Calviniſtes & les Catholiques pour rétablir ce qu'il appelloit l'*Unité de l'Egliſe.* Si les Proteſtans s'en étoient tenus à leur principe d'Union, c'eſt-à-dire, à leur haine commune pour l'Egliſe Romaine, ils auroient été les plus forts dans l'Europe. Tel étoit l'effet de la perſécution qu'ils avoient d'abord éprouvée par-tout : ils s'affoiblirent, non pas préciſément parce qu'ils ſe partagèrent en différentes ſectes, mais parce que ces ſectes devinrent intolérantes entr'elles. Dans tous les Etats Catholiques, le parti Proteſtant étoit très-fort, parce qu'il avoit été très-perſécuté; en Angleterre, le parti Catho-

lique étoit très-foible, parce que la révolution qui venoit d'établir la Réforme, s'étoit faite ſans beaucoup de perſécution. Cette foibleſſe du parti Catholique en Angleterre, comparée à la force du parti Proteſtant dans les États Catholiques, & jointe au talent d'Eliſabeth pour déſunir ſes ennemis, ſervoit de contre-poids au nombre des Puiſſances que la Religion tendoit à réunir contre l'Angleterre.

CHAPITRE SECOND,

CHARLES IX en France, & encore ELISABETH en Angleterre.

Depuis l'an 1560 jusqu'en 1574.

LE seul changement que la mort de François II parut apporter dans la situation de l'Europe, fut que la Rivale d'Elisabeth, Marie Stuart, ne fut plus que Reine d'Ecosse, & que n'ayant point d'enfans, elle devint étrangère à la France; mais les Guises ses oncles, dont la mort de François II sembloit devoir diminuer la puissance, (*a*) trouvèrent le moyen de conserver

(*a*) Au moment de la mort de François II, le Cardinal de Lorraine, homme aussi timide qu'entreprenant, croyant sa Maison perdue, sortit de Paris, & le peuple, déjà très-Huguenot, crioit après lui dans les rues: *Adieu, Monsieur le Cardinal, la Messe est fessée.* Ces

leur crédit, ils continuèrent de gouverner la France par Catherine de Médicis & l'Ecosse par Marie Stuart, ils n'abandonnèrent pas même entièrement le projet chimérique de détrôner Elisabeth en faveur de Marie. Avec une peu plus de crédit encore, ils eussent fait épouser Marie au nouveau Roi, comme Henri VIII, après la mort du Prince Arthur son frère, avoit épousé Catherine d'Arragon, il y avoit même ici un bien plus grand intérêt, celui de conserver à la France le Royaume d'Ecosse, & des prétentions sur ceux d'Angleterre & d'Irlande.

Voici la forme que le Gouvernement François parut prendre au commencement du règne de Charles IX.

Catherine de Médicis eut l'admi-

---

indécences, très-fréquentes alors de la part des Protestans, dissipent l'intérêt que la persécution eût pu répandre sur eux.

nistration, & le Roi de Navarre la Lieutenance-Générale du Royaume. Cet arrangement sembloit donner la victoire aux Princes ; ce fut aux Guises qu'elle resta ; le Roi de Navarre s'étoit réconcilié avec eux. On lui faisoit espérer, tantôt que le Roi d'Espagne, avec lequel les Guises étoient étroitement liés, lui restitueroit son Royaume de Navarre, tantôt qu'il lui donneroit la Sardaigne (*a*) en échange; on lui avoit même proposé de répudier Jeanne d'Albret & d'épouser Marie Stuart, alliance, qui, au lieu des restes toujours menacés du Royaume de Navarre, lui auroit procuré le Royaume d'Ecosse & peut-être les trois Royames Britanniques. Son attachement pour Jeanne d'Albret, ou se-

(*a*) » Il prit l'Isle de Sardaigne, pays de » bannissement, pays malheureux & dis» gracié : il la prit, dis-je, tant il connois» soit la carte ! pour l'une de ces Isles fortu» nées dont les fables font mention. *Bayle.*

lon d'autres, le respect de Marie Stuart pour les droits de cette première épouse, fit tomber cette proposition.

De Thou, liv. 27.

La réconciliation du Roi de Navarre avec les Guises avoit été ménagée par un autre ennemi des Guises, le Connétable de Montmorenci. Ce Ministre, accoutumé au premier rang, & auquel il étoit si dur d'en descendre, n'avoit plus que le choix du second parmi ses amis ou parmi ses ennemis; la Religion le détermina en faveur des derniers.

Pour qu'il conservât une égalité apparente avec le rival dont il n'étoit plus, pour ainsi dire, que le Lieutenant, ils s'associèrent le Maréchal de Saint-André; tous trois formèrent pour la défense de la Religion Catholique une espèce d'union, dangereuses prémices de cette *Ligue* funeste, dont le nom seul est pour jamais odieux. Cette association fut appellée le *Trium-*

virat, elle eut une conformité ſingulière avec les deux Triumvirats de Rome ; le Maréchal de Saint-André fut le Craſſus ou le Lépide de celui-ci, & le Duc de Guiſe & le Connétable n'étoient pas plus faits pour s'unir que Céſar & Pompée ou qu'Auguſte & Antoine.

Montmorenci ſe crut obligé, par honneur, à réconcilier le Duc de Guiſe avec le Prince de Condé ; la Reine-Mère, à ſa prière, leur fit ordonner par le Roi de s'embraſſer devant toute la Cour, comme ſi une ſemblable cérémonie étouffoit le reſſentiment d'une injure mortelle ; le Duc de Guiſe nia qu'il eût eu aucune part à l'empriſonnement & au procès du Prince. » Quiconque en eſt l'auteur, dit le Prince, je » le tiens pour un méchant & un traî- » tre. Je le tiens pour tel auſſi, répliqua » le Duc, & n'y prends aucun in- » térêt. » Le Prince de Condé, en outrageant impunément le Duc, à la fa-

veur de son désaveu, se vengeoit de la protection insultante que le Duc lui avoit accordée, en appuyant sa justification sur la Conjuration d'Amboise; il se vengeoit, mais il ne prenoit pas sa revanche, le Duc l'avoit insulté bien plus noblement.

Malgré toutes ces réconciliations & ces associations, la guerre-civile s'approchoit. Le Prince de Condé, l'Amiral de Coligny étoient toujours les Chefs du parti Protestant; le Duc de Guise l'étoit seul du parti Catholique; mais il traînoit à sa suite, sous le nom d'associés, le Connétable de Montmorenci, son ennemi, & le Maréchal de Saint-André, sa créature: la Reine-Mère, le Roi de Navarre & le Chancelier flottoient entre les deux partis, le Roi avoit dix ans.

On pourroit demander pourquoi cette politique d'équilibre & de neutralité entre les deux partis, ayant été commune à Catherine de Médicis,

au Roi de Navarre & au Chancelier de l'Hôpital, elle a été si décriée chez Catherine, si méprisée chez le Roi de Navarre & si estimée chez le Chancelier? C'est que l'impartialité du Chancelier étoit celle d'un homme juste & humain, qui ne s'occupe que du salut de l'Etat & du repos des Citoyens; l'indécision du Roi de Navarre n'étoit que l'impuissance ou de prendre ou de suivre un parti, & l'incertitude de Catherine étoit mêlée de ruse italienne, d'artifices de femme, & sur-tout de beaucoup de prétentions à la politique. Quand elle accordoit un point à l'un des partis, elle en faisoit avertir l'autre, & l'invitoit, sous main, à s'en plaindre, moins pour les ménager tous deux que pour les jouer l'un & l'autre. En un mot, l'espèce de fluctuation du Chancelier tendoit à pacifier tout, celle de Catherine à brouiller tout, celle du Roi de Navarre ne tendoit à rien.

L'Amiral eut un moment de faveur si marqué que les Triumvirs quittèrent la Cour, & que le Roi d'Espagne montra la plus grande colère, sur-tout contre le Roi de Navarre, pour avoir un prétexte de ne lui pas rendre son Royaume.

Un Député du Clergé aux Etats d'Orléans, ayant parlé un peu vivement contre les Réformés, Coligny en demanda réparation, & l'obtint.

Il obtint aussi un Edit favorable (*a*) aux Réformés parmi tant d'Edits contraires.

(*a*) Cet Edit est fameux sous le nom d'*Edit de janvier* 1562. Dès le mois de juillet précédent un autre Edit fameux aussi sous le nom d'*Edit du mois de juillet* 1561, avoit fait cesser les recherches au sujet de la Conjuration d'Amboise, car on étoit resté jusques-là dans un état d'inquisition perpétuel à cet égard. L'*Edit de juillet* mit sur ce point les Protestans en sûreté. Brantôme rapporte qu'après cet Edit les Protestans disoient:

On arrêta un Prêtre qui portoit au Roi d'Espagne des projets d'associations Catholiques, il fut condamné à faire amende-honorable & fut enfermé (*a*).

La condamnation de la Thèse du Bachelier Tanquerel, qui attribuoit au Pape le pouvoir de déposer les Princes hérétiques, fut encore un triomphe pour les Réformés.

La retraite des Triumvirs sembloit augmenter chaque jour la puissance de

---

» Hier nous n'étions pas de la Conjuration
» d'Amboise, & ne l'eussions pas dit pour
» tout l'or du monde; mais aujourd'hui
» nous le disons pour un écu, & que l'entre-
» prise étoit bonne & sainte ».

(*a*) Ce fut dans ce temps qu'on fit cette Epitaphe d'un chien assommé à coups de bâton.

Pour abboyer un Huguenot,
On m'a mis en ce piteux être;
L'autre jour je mordis un Prêtre,
Et personne ne me dit mot.

l'Amiral ; c'est sans doute pendant ce mécontentement & cette retraite des Triumvirs qu'il faut placer un fait que rapporte Brantôme. Il prétend qu'à la faveur d'un trou pratiqué dans une chambre où les Membres du Triumvirat tenoient un Conseil secret, Catherine entendit que le Maréchal de Saint-André proposoit de la mettre dans un sac & de la jetter à l'eau, & que le Duc de Guise le faisoit rougir d'une si abominable & si extravagante proposition. Brantôme ajoûte que ce fut l'origine de la prédilection que Catherine montra toujours pour le Duc de Guise. Quoi qu'il en soit, sa prédilection paroissoit être alors pour Coligny, mais Coligny ne sut pas la conserver, on dit que la prospérité lui ayant enflé le cœur, il se perdit lui-même dans l'esprit de la Reine, en demandant des Temples pour deux mille cent cinquante Eglises Réformées. La Reine se rappellant alors les cinquante

Dames Illust. Cath. de Médicis.

mille signatures qu'il avoit offertes, crut qu'il vouloit se rendre nécessaire & redoutable, elle se détacha insensiblement de lui.

Au milieu de toutes ces intrigues, un mal-entendu amena le premier acte de la guerre civile.

Le Duc de Guise passant dans la petite ville de Vassy en Champagne, ses domestiques prirent querelle avec des Huguenots qui tenoient leur prêche dans une grange, le Duc ayant voulu appaiser le tumulte, fut blessé d'un coup de pierre à la joue; les gens de sa suite, lui voyant le visage en sang, voulurent le venger; il y eut près de trois cens personnes, tant tuées que blessées dans cette occasion, qui fut le signal de tant d'autres meurtres, & que les Protestans nommèrent le *Massacre de Vassy*, l'ayant toujours regardé ou représenté du moins comme un attentat prémédité. Ils appellèrent aussi le

Duc de Guise *le Boucher de Vassy* (a).

Le Prince de Condé demanda justice à la Reine, qui croyant apparemment devoir séparer les Triumvirs pour les affoiblir, ordonna au Duc de

---

(a) Si le fait étoit arrivé de la manière dont Brantôme le rapporte, le Duc de Guise n'auroit aucun tort : » Ce fut, dit-il, ainsi » que le Duc voulut ouïr la Messe, & que » son Prêtre la commençoit, les Hugue- » nots qui étoient là auprès assemblés, vin- » rent précisément & quasi à poste, com- » mencer à chanter leurs Pseaumes : Mon- » sieur de Guise, qui n'avoit jamais oüi telle » note, les envoya prier d'attendre un peu » qu'il eust oüy la Messe, & remettre leur » chant : ils n'en firent rien, mais chantèrent » plus haut, & s'y bravèrent : sur quoi il y » eut aucuns de ses Officiers, Pages & La- » quais qui commencèrent à s'en dépiter & » mutiner..... Monsieur de Guise, oyant la » rumeur, quitte sa Messe, & sort l'épée au » poing, appaise le tumulte, & ne feigna » jamais personne, & sans lui il y eust eu » autre rumeur ».

Guiſe de ſe rendre à la Cour, ſans ſuite, & au Maréchal de Saint André de ſe retirer dans ſon Gouvernement de Lyon; mais la Reine, à force de tergiverſations & de fineſſe, étoit parvenue à faire mépriſer ſon autorité au point qu'elle n'avoit plus le pouvoir de faire venir à la Cour ni d'en faire ſortir qui elle vouloit. Le Duc de Guiſe lui manda que le ſervice du Roi l'appelloit ailleurs & qu'il n'étoit pas encore temps qu'il revînt; le Maréchal de Saint André lui répondit en face que, dans l'état où étoient les choſes, il ne pouvoit s'éloigner; le peuple douta ſi elle n'étoit pas d'intelligence avec les Triumvirs; le Duc revint quand il lui plut & avec une ſuite de douze cens hommes.

On arma de part & d'autre. Le point important étoit de s'emparer de la perſonne du Roi pour pouvoir ſe ſervir de ſon nom. Le Chancelier & tous les amis de la paix deſiroient que

le Roi ne tombât entre les mains d'aucun des deux partis, & c'est à quoi la Reine-Mère & le Roi de Navarre auroient dû s'attacher ; c'étoit à eux à répondre de lui & à le maintenir libre pour qu'il pût faire la Loi ; mais pendant que le Prince de Condé, de concert avec la Reine, qui vouloit alors se remettre entre ses mains, s'approchoit de Fontainebleau où étoit la Cour, le Roi de Navarre, gagné par les Triumvirs, vint déclarer à la Reine qu'il falloit ramener le Roi à Paris ; la Reine hésitoit : » *vous pouvez rester*, *si bon* » *vous semble*, lui dit le Roi de Na- » varre, *nous partons*, » & il revint à Paris avec le Roi & les Triumvirs, qui, par ce moyen, se trouvèrent les maîtres de la personne du Roi. La Reine ne put que les suivre. *Alors* toute la France fut en feu. La plûpart des places se partagèrent entre les Catholiques & les Huguenots, on craignit qu'il n'en restât plus au Roi.

Tout

Tout le règne de Charles IX ne fut plus qu'une longue guerre civile, à peine interrompue par des trèves perfides, dont quelques-unes furent plus cruelles que la guerre même.

Pour se faire une idée de cette guerre, il faut joindre aux horreurs ordinaires qu'entraîne ce fléau, d'un côté tout ce que la profanation a d'excès & d'indécences, de l'autre tout ce que la pensée de trouver dans un ennemi l'ennemi de Dieu, peut donner d'acharnement à la vengeance & à la fureur. Nous n'exposerons point les détails de ces horribles tableaux, toutes nos histoires en sont remplies; nous parcourrons seulement & nous indiquerons, en passant, les expéditions les plus mémorables de cette guerre, celles qui font époque ou qui produisent quelque changement dans l'état des affaires, ou qui montrent le plus sensiblement ou l'horreur ou la folie de la guerre; nous nous arrête-

rons sur-tout à considérer l'influence qu'eut l'Angleterre sur ces troubles & la réaction de la France sur les affaires de l'Angleterre; nous montrerons à quel point cet abus, si contraire aux intérêts de tous les Princes, l'abus d'entretenir la discorde chez leurs voisins, nourrit & ranima l'ancienne Rivalité.

Toutes les hostilités étoient précédées, accompagnées & suivies de supplices & de massacres publics, qui préparoient & amenoient le massacre de la Saint Barthelemi. S'ils n'en ont pas l'affreuse célébrité, c'est qu'ils furent moins généraux & moins chargés de circonstances atroces. Exécutés par une fureur soudaine plutôt que médités par une politique perfide, ils furent moins le crime du trône.

Toutes les hostilités étoient pareillement précédées, accompagnées & suivies de négociations, d'entrevues, de conférences. Négocier étoit le plai-

ſir de Médicis ; ce fut de tout temps le talent & le goût de ſa nation & de ſa Maiſon. Ce goût avoit amené l'inutile Conférence de Fontainebleau ſous François II, & l'inutile Colloque de Poiſſy ſous Charles IX. L'une & l'autre Aſſemblée ne ſervit qu'à faire briller l'éloquence du Cardinal de Lorraine. Au Colloque de Poiſſy, les Jéſuites & les Miniſtres Proteſtans ſe traitèrent *de Loups, de Singes & de Serpens.* Théodore de Bèze ſcandaliſa fort tous les Catholiques, en diſant » que le Corps de J. C. eſt auſſi » éloigné de l'Euchariſtie que le Ciel » l'eſt de la Terre ». Les Prélats frémirent, le Cardinal de Tournon cria au blaſphème ; mais puiſqu'on vouloit des Colloques, il ſemble qu'on devoit y porter des oreilles plus aguerries. Quelque forte que fût l'expreſſion de Théodore de Bèze, on pouvoit y être préparé, elle ne contenoit que le fonds d'une opinion bien connue

pour être celle de toute sa secte.

Au commencement de la guerre & au milieu des hostilités se fit l'entrevue de Thoury entre le Prince de Condé d'un côté, la Reine-Mère & le Roi de Navarre de l'autre. Tout s'y passa Tacit. Annal. l. 2, c. 9, 10. comme dans l'entrevue d'Arminius & de Flavius son frère, sur les bords du Véser, chez les Germains ; le Roi de Navarre reprocha au Prince de Condé sa révolte & l'embrâsement du Royaume ; Condé reprocha au Roi de Navarre son asservissement aux Guises, les esprits s'aigrirent, on alloit en venir aux armes, il fallut rompre la conférence.

De Bell. civil. l. 1. Lucan. Pharf. l. 4. César, dans sa guerre civile & Lucain dans sa Pharsale, nous représentent les soldats de ce Dictateur & ceux de Pétreïus, Lieutenant de Pompée, séparés seulement par un vallon étroit ; chacun reconnoît, dans le parti contraire, un parent ou un ami, la nature l'emporte sur la fureur des factions ;

les deux camps se confondent, on court s'embrasser, on pleure de joie, on s'étonne, on s'indigne de tant de parricides qu'on alloit commettre; mais Pétréïus rappelle les soldats au drapeau, la trompette sonne, ces malheureux courent s'égorger en frémissant. On vit la même chose arriver à l'entrevûe de Thoury, on avoit tenu à huit cens pas de distance les Gentils-hommes de la suite des deux Princes, dans la crainte de quelque querelle, la précaution étoit bien superflue; du plus loin qu'ils s'apperçurent, ils coururent s'embrasser & gémir ensemble des malheureuses discordes qui les tenoient séparés; mais ils n'en coururent pas avec moins d'ardeur aux armes, lorsque la mésintelligence des chefs eut rendu la conférence infructueuse.

Parmi les expéditions militaires 1562. s'offre d'abord le siége de Rouen. Cette place tombée au pouvoir des

Huguenots, étoit assiégée par les Catholiques; le Roi de Navarre fut blessé d'un coup de mousquet à l'épaule : sa blessure, qui n'étoit pas même dangereuse, devint mortelle par son incontinence; il mourut en bateau à Andelis, au bout de trois semaines, en voulant revenir à Paris par la rivière. Lorsqu'il fut blessé, il étoit dans la tranchée, & se trouvoit dans la situation où son épitaphe le représente *(a)*.

Il mourut dans la même irrésolution où il avoit vécu à l'égard de la Religion. Il fut un peu plus ferme dans son opinion sur le Gouvernement, qui ne lui parut mériter aucune confiance. Il fit avertir sa femme de prendre garde à elle, de fortifier ses places & de ne jamais venir à la Cour. Elle avoit changé de Religion en même-temps que son mari, mais en sens

De Thou, liv. 33.

c

(*a*) Ami Lecteur, le Prince ici gissant,
Vécut sans gloire & mourut en pissant.

contraire. D'abord Catholique, lorsque le Roi de Navarre s'étoit fait Huguenot, elle lui avoit déclaré que, s'il vouloit faire confisquer ses Etats, elle vouloit conserver les siens, ou ne pas fournir du moins ce prétexte de les envahir. Depuis, soit persuasion, soit changement dans les vues politiques, elle embrassa la réforme avec zèle, vers le même temps où son mari fut réputé devenir (*a*) Catholique. Le Roi de Navarre, comme nous l'avons dit, étoit vaillant; » car de cette » race de Bourbon, dit Brantôme, il » n'y en a point d'autres ». Observons seulement que ç'auroit été un foible & dangereux mérite dans un Prince qui auroit eu des Etats à gouverner.

Il oublioit les injures, plus par foiblesse que par magnanimité; il les ou-

(*a*) C'est ce que Brantôme, qui faisoit profession d'être Catholique, appelle : *s'embarquer dans la Catholique.*

blioit en effet plûtôt qu'il ne les pardonnoit. Les Plaisans disoient, qu'en le disséquant, on ne lui avoit trouvé ni cœur ni fiel. C'est presque le mot connu sur les Courtisans : *ni humeur ni honneur.* On le compara dans des vers du temps, à Marc-Antoine le Triumvir (*a*), il en avoit la valeur & la foiblesse.

La Reine-Mère pratiquoit dès-lors un art que nous lui verrons plus d'une fois mettre en œuvre, art connu autrefois de la Duchesse d'Angoulême, qui est un des plus honteux, mais un des plus puissans ressorts du Machiavellisme ; elle avoit à sa suite un nombre choisi de belles filles qu'elle employoit à séduire les hommes avec

---

(*a*) Marc-Antoine qui pouvoit être
Le plus Grand-Seigneur & le Maître
De son pays, s'oublia tant
Qu'il se contenta d'être Antoine,
Servant lâchement une Roine,
Le Navarrois en fait autant.

qui elle vouloit traiter. C'eſt ainſi que la Ducheſſe d'Angoulême, voulant arracher François I, ſon fils, à l'empire de la Comteſſe de Château-Briant, mena au-devant de lui, à ſon retour d'Eſpagne, la jeune & belle de Heilly (*a*); qui le captiva. Ce fut un commerce ſemblable du Roi de Navarre avec la Demoiſelle Du Rouet, une des filles de la Reine, qui envenima la bleſſure de ce Prince, & le conduiſit au tombeau. Il laiſſa un fils, à qui Catherine tendit ſouvent le même piége; aſſez foible pour y tomber, aſſez habile pour s'en défendre; ce fils fut Henri IV.

Le but de cet ouvrage étant de démontrer, non-ſeulement l'atrocité, mais, ſur-tout, l'abſurdité du ſyſtême de guerre conſidéré dans toutes

(*a*) Anne de Piſſeleu, qu'on nommoit alors Mademoiſelle de Heilly, & qui fut depuis Ducheſſe d'Etampes.

ses branches, dans la perfidie des négociations comme dans la violence des hostilités ; observons ici que le Machiavellisme n'a point de machine qui ne puisse tourner contre lui. En général, toute violence, toute fourberie se rend avec usure ; c'est une grande raison pour ne jamais nuire & pour ne jamais tromper ; en particulier, ce stratagême favori de Catherine de Médicis & de Louise de Savoye, combien n'a-t'il pas de dangers pour celui qui l'emploie ? Comment s'assurer des instrumens qu'on veut faire agir ? Comment prévoir toutes les combinaisons, toutes les contre-ruses qui peuvent naître de ce commerce équivoque, où tel croit séduire, qui si souvent finit pas être séduit ?

Le Duc de Guise prit Rouèn d'assaut. Montgommeri, qui, au malheur d'avoir tué Henri II, joignoit le tort d'entrer dans toutes les révoltes du parti Protestant, s'étoit jetté dans

Rouen, d'où il eut peine à se sauver. Après avoir vaillamment défendu la place jusqu'au dernier moment, il n'eut que le temps de se jetter dans un esquif, pour se retirer vers le Havre; mais à Caudebec il trouva la rivière fermée par une chaîne; il brisa la chaîne, ce que les gens de sa secte regardèrent comme un miracle, & ce que d'autres expliquèrent par une intelligence avec l'ouvrier qui avoit fait la chaîne & qui l'avoit apparemment construite de manière qu'elle pût être aisément rompue. On ne manqua pas de pendre beaucoup de Ministres & de Magistrats, outre la foule des guerriers, pris les armes à la main, cruauté qui ne servit qu'à en faire commettre d'autres; le Prince de Condé usa de répréfailles sur les Catholiques tombés entre ses mains; il fit trancher la tête à Baptiste Sapin, Conseiller au Parlement de Paris, neveu du Premier Président Le Maitre; & comme

il faut toujours que le mal produise le mal, le Premier Président, de son côté, vengea la mort de son neveu, sur les Huguenots, qu'il envoya au supplice avec plus d'ardeur encore qu'auparavant. Les Moralistes ont assez dit combien la vengeance est une chose honteuse & odieuse; les Politiques n'ont pas vu combien elle est absurde, étant nécessairement fondée sur cette supposition : *je serai toujours le plus fort, le plus habile & le plus heureux.* Mais combien n'est-elle pas plus absurde encore, quand elle s'éxerce d'égal à égal, & qu'elle peut être rendue à l'instant ?

Les Réformés François, en s'engageant dans cette guerre, avoient demandé des secours à la Reine Elisabeth; elle étoit alors en paix avec la France, mais dans les principes de guerre qui nous ont gouvernés jusqu'à présent, il n'y a point de véritable temps de paix, le prétexte de four-

nir des fecours à fes alliés, au lieu de leur procurer le bienfait de la tranquillité, la maxime d'entretenir le trouble chez les étrangers pour l'écarter de chez foi, méthode auffi peu fenfée que le feroit celle de mettre le feu à la maifon voifine, de peur qu'il ne prenne à la nôtre, font difparoître toute paix de deffus la terre. Si les hoftilités directes font quelquefois fufpendues, l'art de nuire ne s'arrête jamais.

Qu'auroit fait un Roi vraiment jufte, Saint-Louis, par exemple, (car c'eft peut-être le feul Roi qu'on puiffe citer pour l'exacte juftice, à l'égard des étrangers, comme à l'égard de fes fujets) qu'auroit-il fait s'il eût été à la place d'Elifabeth, & que les Proteftans révoltés fuffent venus implorer fon appui contre leur Roi? Il leur eût offert fa médiation au lieu de fes fecours; il les eût exhortés à la foumiffion & à la patience, il eût invité le Gouvernement à la modération & à la

clémence, & lui en donnant l'exemple, il eût vu les deux partis dépoſer à ſes pieds leurs prétentions & leurs querelles; mais cette politique ſi ſimple & ſi heureuſe avoit péri avec lui; Eliſabeth ſuivit la politique commune, elle augmenta les troubles de la France pour en profiter; nous verrons le profit qu'elle en tira, c'eſt celui qu'on tire ordinairement de la guerre.

Forbes, t. 2. p. 48, 54, 257.

Le traité qu'elle fit avec les Proteſtans François parut d'abord très-avantageux pour elle; les Proteſtans, maîtres de preſque toute la Normandie, lui remirent le Havre-de-Grace, à condition qu'elle les aideroit à défendre le reſte de la Province: l'Ambaſſadeur de France en Angleterre, (c'étoit ce même Paul de Foix qui, deux ans auparavant, avoit été exclu des Aſſemblées du Parlement pour ſa tolérance,) demanda que les Agens du Prince de Condé qui avoient négocié & ſigné ce traité, lui fuſſent

remis pour être punis comme des traîtres à la patrie, demande juste à la rigueur, & même conforme aux vrais intérêts de tous les Princes. Non-seulement cette proposition fut rejettée, mais Elisabeth écrivit au Roi en faveur des Protestans, & annonça qu'elle ne pouvoit se dispenser de les secourir; elle rejetta sur les Guises les troubles actuels de la France & tous les maux que la guerre alloit entraîner.

Selon les idées communes, ce traité étoit fort utile à l'Angleterre, il réparoit avec avantage la perte de Calais, il donnoit à Elisabeth une clef de la France, bien plus importante que celle qu'avoit perdue Marie; le Prince de Condé fut odieux aux François pour avoir ainsi rappellé au sein du Royaume & dans la province la plus voisine de Paris l'éternel ennemi de la Nation; c'étoit renouveller le crime du Comte d'Harcourt, & menacer la

France des mêmes horreurs qu'elle avoit éprouvées sous le Roi Jean & sous Charles VI. Le crédit du Duc de Guise en augmenta, le parallèle qu'on faisoit de lui & de son rival étoit tout entier à la gloire du premier ; il avoit repris Calais, il avoit chassé les Anglois, Condé leur livroit le Havre.

Les Guises avoient aussi recherché un appui étranger, ils avoient traité avec Philippe II & avec d'autres Puissances ennemies, mais sans les introduire dans le Royaume, sans leur livrer de places ; d'ailleurs, les Guises avoient l'avantage de parler & d'agir au nom du Roi : cependant, s'il faut toujours remonter à l'origine, si tous les maux & tous les crimes de la guerre doivent être imputés à l'agresseur, quels étoient les agresseurs dans cette fatale querelle, sinon les auteurs de la persécution ?

Les Anglois avoient défendu Rouen contre le Roi de Navarre, ce fut le

premier acte de la Rivalité renaissante entre les deux Nations.

La bataille de Dreux termina la première année de la guerre civile. Dans cette bataille tous les chefs ennemis étoient en présence ; les trois Triumvirs étoient à la tête de l'armée Catholique ; le Prince de Condé avec Coligny commandoit l'armée Protestante, le Connétable étoit réputé commander la première, il fut blessé & pris dès le commencement de l'action, & Montberon, le quatrième de ses fils, fut tué ; le Maréchal de Saint-André, ayant été pris aussi, fut tué de sang-froid après l'action par un particulier, nommé Bobigny-Mézière, qu'il avoit autrefois outragé. Un des malheurs des guerres civiles, est de fournir mille occasions de venger les querelles privées ; c'est un foyer où se rassemblent toutes les passions & toutes les haines. 20 Déc 1562. De Thou, liv. 34.

Le Maréchal de S. André avoit mon-

tré une valeur brillante à la bataille de Cérisoles sous François I; à celle de Saint-Quentin sous Henri II, où il avoit été fait prisonnier; à cette bataille de Dreux sous Charles IX, où il venoit encore d'être fait prisonnier, lorsqu'il fut tué de sang-froid : il montra même en quelques occasions les talens d'un Général, mais s'il est vrai qu'il ait proposé sérieusement au Conseil des Triumvirs de jetter la Reine-Mère dans la rivière, on ne peut pas dire que ce fût un homme d'Etat.

Le désastre de ces deux chefs de l'armée Catholique ne fit que donner plus d'éclat à la victoire du Duc de Guise, qui parut triompher à la fois de ses amis & de ses ennemis : Damville, second fils du Connétable (*a*),

(*a*) Le second & le troisiéme des fils du Connétable Anne de Montmorenci, ont porté le nom de Damville, & l'un & l'autre a

fit prisonnier le Prince de Condé ; par ce coup heureux, il vengea son père & son frère, & fournit un moyen d'échange. Les ennemis du Duc de Guise prétendirent, qu'au lieu de regagner, comme il fit, la bataille après qu'elle eût été perdue, il auroit pu, en secourant & dégageant le Connétable, prévenir l'échec qu'il répara ; mais il n'étoit pas fâché, selon eux, que le Connétable fût défait & pris.

Les Généraux des deux armées se trouvant ainsi prisonniers, ils furent promptement remis en liberté ; mais le Connétable, si humilié autrefois par la déroute de Saint-Quentin, comparée aux succès du Duc de Guise, son rival, sembloit devoir être bien plus humilié encore de se voir prisonnier une seconde fois & sous les yeux de Guise vainqueur, en com-

---

été Amiral ; il s'agit ici du second, qui fut dans la suite le Connétable Henri.

battant avec lui & pour la même cause. Le parallèle étoit plus direct & plus rapproché ; cependant le Connétable, uniquement entraîné par le zèle de la Religion, paroissoit avoir perdu de vue les anciennes Rivalités : au lieu de haïr les Guises qui l'avoient supplanté dans la faveur, c'étoient les Colignys, ses neveux, qu'il haïssoit alors ; il paroissoit content de servir sous le Duc de Guise avec l'apparence du commandement, tandis que le Duc de Guise, paroissant ne commander que sa compagnie de Gendarmerie, étoit le vrai Général de l'armée & le vrai Souverain de la France. On a comparé le Duc de Guise à Pompée, qui commanda les armées, & qui eut les honneurs du triomphe, n'étant que simple Chevalier Romain.

Le Duc de Guise fut vainqueur à Dreux, c'est-à-dire, qu'il resta maître du champ de bataille ; Coligny ne

lui laiſſa que ce ſtérile honneur, & lui enleva d'ailleurs tout le fruit de la victoire par la belle retraite qu'il fit vers Orléans. Le Duc de Nevers de la maiſon de Clèves, beau-frère du Roi de Navarre & du Prince de Condé, brave comme eux, & que Brantôme appelle *le plus beau, le plus doux, & le plus aimable Prince qu'il ait jamais vu*, allant à la charge avec le Duc de Guiſe, s'apperçut que l'Enſeigne de ce Duc, nommé Blanc, tenoit ſon piſtolet couché en travers ſur le devant de la ſelle de ſon cheval. « Compagnon, lui dit-il, tenez » votre piſtolet haut, s'il venoit à » partir, j'aurois la cuiſſe percée ». A l'inſtant même le piſtolet part, & la balle lui perce en effet la cuiſſe; il continue de combattre malgré la douleur; il ſe fit panſer trop tard; & mourut de ſa bleſſure.

Après la bataille, le Duc de Guiſe & le Prince de Condé parurent avoir

étouffé tout ressentiment, & ne se rappeller que les nœuds qui les unissoient (*a*); ils soupèrent & s'entretinrent ensemble avec toutes les démonstrations possibles de confiance & d'amitié; ils couchèrent dans le même lit, usage commun alors entre amis. On a remarqué que le Duc de Guise avoit dormi tranquillement toute la nuit, au lieu que le Prince de Condé n'avoit pu fermer l'œil & n'avoit cessé de s'agiter; on auroit pu remarquer que c'étoit, en effet, au Prince à être inquiet, ayant été pris, les armes à la main, contre le Roi, & ne pouvant avoir oublié que pour bien moins il avoit été condamné, sous le règne précédent, à perdre la tête. Quant au danger particulier résultant de la situation bizarre d'être

(*a*) Ils étoient cousins-germains; la sœur de Charles, Duc de Bourbon Vendôme, père du Prince de Condé, étoit la mère du Duc de Guise.

de part & d'autre au pouvoir d'un ennemi, la réciprocité même de ce danger faisoit la sûreté commune, la générosité de ces deux illustres Chevaliers étoit une sûreté plus grande encore, mais il faut avouer que la situation du Prince de Condé étoit la plus critique; il pouvoit se rappeller encore que le Roi de Navarre, son frère, avoit couru risque d'être assassiné dans la chambre même du Roi de France, à l'instigation de ce même Duc de Guise.

Lorsque le Connétable avoit été pris & le corps qu'il conduisoit, enfoncé, une terreur panique avoit emporté jusqu'à Paris quelques fuyards du parti Catholique; d'Ossun, le brave d'Ossun qui avoit acquis une gloire immortelle dans les guerres d'Italie, éprouva dans cette bataille que la valeur est journalière. Entraîné par l'exemple, il prit la fuite. Il s'en punit bien cruellement; se jugeant indigne

de vivre après une telle tache imprimée sur sa gloire, il refusa toute nourriture, & se laissa mourir de faim. (*a*).

Les fuyards du parti Catholique ayant publié, comme ils le croyoient, que les Catholiques étoient défaits, la Duchesse de Guise, qui avoit une cour nombreuse, se vit seule en un instant, & toute la Cour fut Protestante ; les nouvelles du lendemain rendirent à la Cour son orthodoxie, & à la Duchesse de Guise une Cour.

Tout le monde connoît le mot échappé à Catherine de Médicis, lorsqu'elle crut la bataille perdue : *Eh bien ! il faudra prier Dieu en François.*

(*a*) C'est ainsi que chez les anciens Germains, ceux qui avoient eu le malheur d'abandonner leur bouclier dans les combats, s'en punissoient eux-mêmes, ou plutôt se délivroient du fardeau de l'infamie, en terminant leurs jours. *Multique superstites bellorum, infamiam laqueo finierunt.* Tacit. Germ. cap. 6.

On

On ne relevera point ici la légereté indécente, l'indifférence irréligieuse de ce propos; mais pourquoi avoit-elle tant persécuté, pourquoi avoit-elle embrâsé toute la France pour une Religion qui lui étoit si indifférente? Quel monstre que l'incrédulité, qui persécute par hypocrisie ou par politique!

C'est dans le cours de cette guerre & des suivantes que le fameux Baron des Adrets, d'abord Huguenot furieux, se rendit si redoutable aux Catholiques du Dauphiné & des provinces voisines par sa valeur & par sa barbarie. On sçait le mot d'un soldat qu'il faisoit précipiter, & qui s'arrêtoit toujours sur le bord du précipice: *Monsieur, je vous le donne en dix.* Ce mot valut la grace au soldat. Les Huguenots qui rioient des violences du Baron, tant qu'il fut de leur parti, furent les plus ardens à les lui reprocher quand il se fut fait Catholique, & il

paroît qu'ils les ont beaucoup éxagé-rées.

1563. La campagne suivante fut ouverte par le siège d'Orléans, non moins important que celui de Rouen, & où périt encore une illustre victime. Ce fut à ce siège que le Duc de Guise fut assassiné par Poltrot de Méré, Protestant fanatique. Voilà l'intolérance. Des bûchers, si elle est la plus forte; le fer ou le poison, si elle est la plus foible.

Au siège de Rouen, un autre Protestant ayant attenté à la vie du même Duc de Guise, le Duc lui demanda ce qui l'avoit engagé à ce crime? *Ma Religion*, répondit l'assassin. On sçait la réplique du Duc: *La mienne m'ordonne de te pardonner.* Elle a fourni un dénouement sublime à un de nos chefs-d'œuvre dramatiques. Mais Bayle fait, à ce sujet, une réflexion sévère, c'est qu'un persécuteur, tel que le Duc de Guise, n'étoit pas di-

gne de dire un si beau mot, ni de faire une si belle action, qui ne fut qu'un trait du moment, démenti par sa vie entière.

Le Duc de Guise mourut de sa blessure (*a*) au bout de quelques jours. Saint-Just d'Allègre, Empyrique fameux pour la cure des plaies, promettoit de le guérir; mais comme il prétendoit fortifier la vertu de ses remèdes par des paroles mystérieuses, le Duc de Guise le renvoya. « *J'aime* » *mieux mourir*, dit-il, *que de guérir* » *par des enchantemens* ». Croire aux enchantemens est une erreur du temps, mais refuser de guérir par des moyens qu'on croit illégitimes, est d'une ame ferme & vertueuse.

Poltrot fut traité en criminel de lèze-majesté, il fut écartelé; il varia beaucoup & dans le cours du procès

(*a*) Il avoit été blessé à l'épaule, comme le Roi de Navarre.

& à la question & à la mort; il chargea plusieurs fois & déclara autant de fois innocens Coligny, Soubise & Théodore de Bèze, mais sur-tout Coligny; il en dit assez pour que les Guises & les Catholiques aient cru Coligny coupable, pour que les Protestans l'aient jugé innocent, mais il n'a pas résolu le problême aux yeux de la postérité. Il paroît que ce soupçon de complicité contre l'Amiral de Coligny, fut principalement fondé sur deux faits : l'un, que Poltrot, ayant été adressé à l'Amiral de Coligny par Soubise avec une lettre de ce dernier, l'Amiral, après avoir lu la lettre, dit à Poltrot : « *On me mande* » *que vous avez le desir de bien servir la* » *Religion, servez-la donc bien* ». Mot dans lequel on voulut trouver du mystère, & qu'on crut concerté entre l'Amiral & Soubise pour que l'Amiral pût nier qu'il eût sçu le projet de Poltrot.

L'autre fait est que l'Amiral, pour

se laver de ce soupçon, disoit publiquement : « Je n'ai aucune part à la » mort du Duc de Guise, mais je ne » puis que me réjouir de la mort d'un » si dangereux ennemi de notre Reli- » gion » ; mot qui étonna dans la bouche d'un homme si prudent ; mot cependant dont la franchise semble prouver l'innocence de l'Amiral.

Un écrit du temps, adressé par un Huguenot, au Cardinal de Lorraine, prouve que les zélés de ce parti ne cédoient point en fanatisme aux plus furieux persécuteurs Catholiques. On y trouve ces exécrables paroles : » Méré, notre libérateur nous a laissé » sé un exemple, beau & divin, pour » l'ensuyvre. Je sçais bien qu'il ne » fault pas estre si cruel que vous ; » mais je nie que ce soit cruaulté de » faire justice d'un tyran, qui n'eust » onc ni pitié ni humanité (*a*).

(*a*) Cet écrit a été imprimé à Anvers, chez

Le Duc de Guiſe, en mourant, déteſta la guerre civile & ſe juſtifia du meurtre de Vaſſy; mais comment le juſtifier d'avoir voulu faire aſſaſſiner le Roi de Navarre par le Roi de France, d'avoir voulu faire trancher la tête au Prince de Condé, d'avoir excité, puis puni la conjuration d'Amboiſe, par tant de cruautés? C'eſt ſur le Cardinal de Lorraine qu'on rejette ces violences; le Duc en étoit, dit-on, incapable; tous les Hiſtoriens Catholiques vantent ſa bienfaiſance & ſa magnanimité: Mezeray dit qu'il n'avoit preſque aucun vice de Prince ni de Courtiſan, on dit même qu'il inclinoit vers la douceur & la tolérance; ſa réponſe à ſon premier aſſaſſin, ſemble le prouver. « Je l'ai vu,

Guillaume Richman, en vingt-ſept pages *in*-8. 1565. La Lettre au Cardinal, d'où ſont tirés les mots qu'on vient de citer, eſt datée du 2 avril 1564, avant Pâques. Bayle, art. *Cardinal de Lorraine*.

» dit Brantôme, cent fois plus misé-
» ricordieux envers les Huguenots,
» que le Roi de Navarre & Monsieur
» le Connétable, qui ne demandoient
» que pendre, & lui ne vouloit que
» conversion ».

Du Plessis-Mornay rapporte que le Duc de Guise avoit écrit en particulier à divers Gentilshommes Protestans : » Je n'en veux, l'ami, à ta Reli-
» gion ni à ton Prêche; si tu n'es
» saoul d'un Ministre, aies-en deux ».
Termes de dérision qui annoncent plûtôt une indifférence Machiavelliste qu'une sage tolérance. Mém. de Duplessis-Mornai, tom. 1. p. 922, 923.

D'un autre côté, Davila rapporte que le Duc de Guise ayant fait des réprimandes au Juge de Vassy, de ce qu'il souffroit les assemblées des Huguenots, & ce Juge ayant allégué pour sa défense, *l'Edit de Janvier* qui les permettoit, le Duc mettant la main sur son épée, dit tout en colère :
» le tranchant de celle-ci coupera Davila, liv. 3, pag. 86.

» bien-tôt ce fameux Edit ». Discours & actions qui respirent l'intolérance.

Les exploits du Duc de Guise, utiles à la France, ont eu le bonheur de faire époque ; les trois Evêchés & Calais nous sont restés ; mais on regrettera toujours que ce grand Prince n'ait pas eu assez d'ascendant sur le Cardinal pour empêcher qu'il ne souillât de tant d'horreurs la gloire du nom de Guise, & sa gloire personnelle.

Les Partisans de l'Amiral de Coligny réclamoient pour lui l'honneur de la prise de Calais ; le Duc de Guise, disoient-ils, n'avoit fait que suivre les mémoires de l'Amiral, & qu'éxécuter son plan, l'Amiral n'ayant pu l'exécuter lui-même, parce qu'il avoit été fait prisonnier à Saint-Quentin.

Le Duc de Guise faisoit ce qu'on appelle *bonne guerre*, c'est-à-dire, qu'il ne nuisoit à l'ennemi que dans les combats, & qu'il usoit de clémence envers les vaincus ; ce qui n'est peut-

être qu'une inconſéquence dans le ſyſtême de guerre, car s'il eſt utile de nuire, il faut nuire autant qu'il eſt poſſible ; inconſéquence heureuſe cependant, à laquelle la nature ramène malgré eux les zélateurs de la guerre, & ſans laquelle le genre-humain ſeroit bien-tôt détruit par lui-même.

Ce fut ſur-tout au ſiége de Metz que le Duc de Guiſe ſignala ſa clémence & ſa générofité envers les ennemis ; les François en recueillirent le fruit d'une manière qui peut inſtruire les nations. Les Impériaux ayant pris leur revanche de l'échec de Metz, à Térouane qu'ils forcérent & qu'ils détruiſirent, on entendit les chefs, au moment de l'aſſaut, faire à leurs ſoldats cette exhortation édifiante : » bonne guerre, » compagnons, ſouvenez-vous de la » courtoiſie de Metz «. Ainſi, dit un Auteur, ce grand Duc, (a) par ſa clé-

(a) Brantôme l'appelle toujours *le Grand.*

mence à Metz, sauva la vie à plus de six mille personnes à Térouane. Le bien se rend donc ainsi que le mal, une nation qui se feroit une loi d'obliger les autres, pourroit donc recevoir le prix de sa bienfaisance, comme elles reçoivent toutes le prix de leur ardeur à nuire; une nation pacifique pourroit donc écarter la guerre de ses frontières.

Le trait suivant prouve au moins que le Duc de Guise savoit réparer ses torts. Au combat de Renty, ce Duc, voyant Saint-Fal, Lieutenant de sa compagnie de Gendarmerie, troubler son ordre de bataille par l'impétuosité avec laquelle il s'élançoit sur l'ennemi, court à lui tout en colère,

---

Monsieur de Guise ou *Monsieur de Guise le Grand*, à l'imitation des Italiens & des Espagnols qui l'appelloient : *El gran Ducque di Guisa, el gran Capitan di Guisa*, la Duchesse sa femme, *la Muger da quel gran Ducque di Guisa*, & le jeune Duc leur fils, *El hijo del gran Ducque di Guisa.*

& lui donne un grand coup d'épée sur le casque, pour l'arrêter; Saint-Fal tourne la tête, & reconnoissant le Duc, s'écrie avec fureur : *Vous me frappez, Monsieur!* Le Duc continue de donner ses ordres. Après la bataille, Saint-Fal vouloit quitter le service, ou du moins la compagnie du Duc de Guise. Le Duc assemble les Capitaines de Gendarmerie, &, en leur présence dit à Saint-Fal : « Votre » Capitaine a du vous réprimer, vous » êtes de ceux qu'il faut retenir, il en » est tant qu'il faut exciter ! mon em- » portement est un témoignage ren- » du à votre valeur; si votre honneur » avoit pu en recevoir la moindre » atteinte, il n'y a point de réparation » que je ne voulusse faire à un homme » tel que vous. Soyons amis, & ne » nous quittons jamais ». Les Capitaines applaudirent, & jugèrent qu'un tel affront & une telle réparation n'avoient rien que d'honorable & de glorieux.

François de Guise laissa trois fils; Henri, Duc de Guise, dit *le Balafré*; le Cardinal de Guise & le Duc de Mayenne.

Le Roi de Navarre, malgré la blessure, dont il mourut ensuite, étoit entré dans Rouen par la brêche, mais sans sortir de son lit qui étoit porté par des Suisses; c'étoit à la fois l'appareil d'un vainqueur & celui d'un mourant; le Duc de Guise n'eut pas de même la satisfaction d'entrer en triomphe dans Orléans; on ne put y entrer qu'après sa mort, & qu'à la faveur d'un traité de paix.

19 Mars 1563. Ce traité procura la liberté au Prince de Condé, chef des Protestans, & au Connétable de Montmorenci, qui, par la mort des deux autres Triumvirs, & par la jeunesse du nouveau Duc de Guise, devenoit le seul chef du parti Catholique. Montmorenci, fidèle à son caractère & à sa Religion, s'étoit opposé, autant qu'il l'avoit pu, du

fond de sa prison, aux avantages qu'on accordoit aux Protestans par le traité, il préféroit de rester prisonnier.

Le Prince de Condé devenu libre, la Reine espéra de le retenir dans ses fers par le moyen d'une des filles de sa suite, c'étoit la demoiselle de Limeuil. La Princesse de Condé, Eléonore de Roye, en mourut de jalousie & de douleur; Limeuil devint grosse, la Cour ne fit qu'en rire; mais la Reine, indignée de se voir prise dans ses propres piéges, chassa Limeuil, qui lui dit: » J'ai suivi vos leçons & vos exem- » ples ». Telle fut, pour cette fois, l'issue, moitié funeste, moitié ridicule de cette vile intrigue, dont ce mauvais succès auroit dû dégoûter Médicis.

Une autre femme voulut séduire le Prince de Condé, ce fut Marguerite de Lustrac, veuve du Maréchal de Saint-André; l'ambition seule la guidoit d'abord, elle se flattoit d'épouser le Prince, parce qu'elle pouvoit l'en-

richir; ce Prince étoit aimable, elle finit par l'aimer si éperdument qu'elle lui donna sa terre de Valery, même sans exiger qu'il lui donnât sa main. Catherine de Médicis, qui, pour attaquer le Prince à la fois du côté de l'amour & du côté de l'ambition, lui offroit des maîtresses, & lui promettoit la Lieutenance-Générale du Royaume, qu'avoit eue le Roi de Navarre son frère, Catherine voyoit avec plaisir qu'il s'amollît par les voluptés; Coligny en rougissoit pour lui, moitié par intérêt pour la gloire de son ami, moitié par zèle pour les progrès de son parti; il fit sentir au Prince que le chef d'une secte austère & persécutée, doit être réglé dans ses mœurs & que la mollesse est l'écueil de la gloire; il l'obligea de renoncer à toutes ses galanteries & d'épouser la sœur du Duc de Longueville.

Le Cardinal de Lorraine avoit voulu lui faire épouser Anne d'Est, veuve

du Duc de Guiſe, ſon frère, par le moyen de laquelle il eſpéroit le gouverner.

La France étoit cenſée être en paix avec elle-même, mais le Prince de Condé avoit introduit l'ennemi étranger dans le Royaume, il reſtoit à l'en chaſſer.

Le traité conclu entre les deux partis devant Orléans, portoit que les Anglois devoient évacuer le Havre & retourner dans leur Iſle, mais ce traité conclu ſans la participation des Anglois, étoit de la part des Proteſtans François une infraction au traité contraire qu'ils avoient conclu précédemment avec l'Angleterre. Le ſort de l'étranger qui entre dans les diſcordes civiles d'une nation voiſine, ou qui les ſuſcite, eſt d'être ſacrifié, il le ſait bien, & cela eſt juſte; on doit plus à ſa patrie qu'à ce protecteur étranger, qui ne ſert jamais ſincèrement le parti qu'il paroît ſoutenir, &

qui ne veut qu'affoiblir ou détruire les deux partis l'un par l'autre. Tous ces traités, qui ayant la mauvaise foi pour base, entraînent des défections prévues & infaillibles, contre lesquelles on prend toujours des précautions qu'on sait toujours être inutiles, sont proprement des jeux d'enfans, mais d'enfans perfides & cruels ; on a beau s'agiter dans ce cercle de négociations frauduleuses, tout ce mouvement n'est que de l'intrigue, non de la politique ; la politique ne méritera ce nom & ne sera quelque chose, que quand elle aura pour base la bonne foi & pour objet la bienfaisance.

Forbes. t. 2. On fit proposer à Elisabeth de restituer le Havre, & on offrit de lui rendre Calais ; elle répondit qu'il ne pouvoit y avoir de compensation entre une place telle que le Havre & une retraite de Pêcheurs telle que Calais ; qu'il étoit d'ailleurs plus simple que chacun gardât ce qu'il avoit. On lui déclara la guerre.

Mais le systême de guerre a des principes contradictoires & bizarres qui permettent bien, dans de certains cas, de faire la guerre, mais non de la déclarer. Elisabeth avoit nui, en pleine paix, à son ennemi par toutes les voies indirectes, on en avoit usé de même à son égard; il n'y avoit pas là de quoi fonder une déclaration de guerre, Elisabeth s'étoit emparé du Havre sans déclaration, on pouvoit le lui reprendre de même; elle se plaignit de l'affront qu'on lui faisoit par la déclaration; le Roi lui écrivit pour lui faire réparation, & on assiégea le Havre.

Le Prince de Condé se piqua de fermer la playe qu'il avoit faite à la France, en livrant cette place aux Anglois; il s'unit avec Montmorenci pour la leur enlever. L'amour de la patrie sembla renaître pour un instant avec l'ancienne Rivalité nationale. Catholiques, Protestans, tous s'empressèrent à l'envi de chasser l'ennemi

De Thou, liv. 35.

commun. Les Proteſtans montroient même plus d'ardeur, parce qu'ils avoient à effacer le crime de l'avoir introduit. Catherine de Médicis, par je ne ſais quel eſprit de rivalité contre Eliſabeth, dont la gloire commençoit à l'importuner, voulut être en perſonne au ſiége, & y mena le Roi ſon fils; il ne manquoit que la préſence d'Eliſabeth dans la place pour donner à ce moment de Rivalité tout l'intérêt dont il étoit ſuſceptible. Le Havre ſe rendit; cette réduction fut l'heureux effet de la réunion des partis en France; l'Amiral Clinton, qui portoit du ſecours à la place, n'arriva que pour recueillir les déplorables reſtes de la garniſon Angloiſe, à demi-conſumés par la peſte que la guerre & la famine avoient produite. Ce fléau, porté en Angleterre par ces malheureux, fit périr, dans la ſeule ville de Londres, plus de trente mille perſonnes. Tel fut pour l'Angleterre le fruit de cette

guerre qui s'annonçoit d'abord si avantageusement & qui avoit donné une si haute opinion de la politique d'Elisabeth ; elle ne put garder le Havre, & elle perdit tout droit à la restitution de Calais ; ce n'est pas que des traités postérieurs ne lui ayent encore promis cette restitution, mais on savoit de part & d'autre qu'elle ne se feroit point. La paix fut conclue pour lors, moyennant quelqu'argent qui fut donné à Elisabeth ; & Charles IX, malgré la différence de Religion, reçut l'Ordre de la Jarretière que Philippe II avoit renvoyé.

Les François n'ayant plus d'ennemis qu'eux-mêmes, se déchirèrent de nouveau ; la guerre d'intrigue recommença ; Catherine, pour se débarrasser de la promesse qu'elle avoit faite au Prince de Condé de lui donner la Lieutenance-Générale du Royaume, fit déclarer le Roi majeur, aussi-tôt qu'il fût entré dans sa qua-

torziéme année ; le Chancelier, pour seconder les vues de la Reine, appliquoit à la majorité des Rois la maxime de Droit, qui dit que dans les choses favorables (*a*), une année commencée est censée révolue ; mais comme on craignoit que le Parlement de Paris ne pensât autrement, qu'il ne fût dans les intérêts des Princes & qu'il ne voulût créer au Roi un Conseil, comme on en avoit donné un à Charles VI dans des conjonctures semblables, ce fut au Parlement de Rouen que le Roi tint son Lit de Justice & fit enregistrer la Déclaration de sa majorité ; elle fut envoyée ensuite au Parlement de Paris, qui regarda comme un affront qu'elle eût été adressée d'abord à un autre Parlement, & qui réclama le droit de vé-

(*a*) On pouvoit douter, dit Mezeray, si cela étoit favorable ou préjudiciable à la France.

rifier le premier les Edits. On ſait les débats auxquels cette prétention donna lieu ou ſervit de prétexte & la réponſe du Chancelier de l'Hôpital aux remontrances du Parlement : *Défaites-vous de cette vieille erreur, que vous ſoyez les Tuteurs des Rois*; réponſe, qui, faite par un tel Magiſtrat, parut avoir acquis l'autorité d'une maxime, & qui a tant été répétée, à propos ou mal-à-propos, dans tous les démêlés du Parlement & de la Cour.

Pendant que la mort du Roi de Navarre & du Duc de Guiſe changeoit ainſi la face de la Cour, le Cardinal de Lorraine faiſoit briller au Concile de Trente ſon éloquence & ſon érudition. Bayle eſſaye de lui donner du ridicule ſur ce qu'il ſe piquoit d'être Théologien ; la Théologie, ſelon Bayle, eſt auſſi étrangère à un Cardinal Prince ou Miniſtre, qu'à un Général d'armée: Nous ne voyons pas que la Grandeur & le pouvoir diſpenſent

un Eccléſiaſtique d'avoir la ſcience de ſon état ; mais ce qu'il falloit dire, c'eſt qu'un Cardinal perſécuteur eſt ſans doute un mauvais Théologien. Le reproche d'avoir mal défendu contre le Pape, les libertés de l'Egliſe Gallicane & d'être entré en accommodement avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſur la préſéance acquiſe à la Couronne de France, paroît mieux fondé.

A ſon retour à Paris, il lui arriva une aventure ſemblable à celle du Chancelier Poyet, qui, ayant fait une loi qui ordonnoit qu'en matière criminelle les Accuſés fourniroient leurs reproches contre les témoins avant de ſavoir la dépoſition de ces témoins, trouva enſuite cette loi bien dure, lorſqu'elle lui fut oppoſée à lui-même. Les Guiſes, comme nous l'avons vû, avoient, pour leur ſûreté, fait défendre le port d'armes, cependant le Cardinal, auſſi pour ſa ſûreté, avoit

obtenu la permission d'avoir des Gardes armés qui ne le quittoient pas même à l'Autel, « mêlant ainsi, dit Auberi, l'odeur de la poudre à canon » & de la mêche, parmi l'odeur de » l'encens & des autres parfums sa» crés ». Il voulut entrer à Paris avec ses Gardes; le crédit de la Maison de Lorraine étoit affoibli par la mort du Duc de Guise, le Maréchal de Montmorenci, Gouverneur de Paris & de l'Isle de France, fils aîné du Connétable, haïssoit les Guises, le Roi & la Reine-Mère étoient allés voir la Reine d'Espagne à Bayonne; en partant, ils avoient renouvellé les Edits contre le port d'armes & ordonné aux Gouverneurs des Provinces de les faire éxécuter. L'exception se faisoit de droit en faveur du Cardinal, qui avoit pour ses Gardes une permission scellée du Grand Sceau. Le Maréchal de Montmorenci ne l'ignoroit pas, mais dans l'intention où il étoit d'humilier le

Auberi Hist. du Card. de Richelieu, livre 22.

Cardinal, il parut ne connoître que la loi & son devoir; il vouloit que le Cardinal fût averti, pour qu'il fût dans son tort & il ne vouloit pas l'avertir lui-même; il alla au Parlement déclarer qu'il étoit instruit qu'au mépris des Ordonnances on osoit paroître en armes dans son Gouvernement & autour de la Capitale, qu'il étoit résolu de faire respecter l'autorité du Roi qui lui étoit confiée; il savoit qu'il y avoit au Parlement beaucoup de partisans des Guises, qui ne manqueroient pas de rendre compte au Cardinal de ce qui auroit été dit. Le Cardinal fut averti en effet, & s'il eût eu la modération de consentir à montrer sa permission, le projet de Montmorenci étoit déconcerté; mais Montmorenci avoit compté sur la haine & sur l'orgueil, son attente ne fut point trompée; le Cardinal se refusa obstinément à une démarche qui avoit l'air de la soumission à l'égard d'un ennemi;

mi; il marche vers Paris avec ses gardes; il rencontre sur sa route un Prévôt avec des Archers, qui lui ordonne de la part du Gouverneur de désarmer à l'instant; le Cardinal dédaigne de répondre à ce commandement qu'il prend pour une insulte, & entre dans Paris avec le jeune Duc de Guise son neveu, qui étoit venu au-devant de lui. Le Duc d'Aumale son frère, qui étoit aussi venu à sa rencontre, entra par une autre porte. Le Cardinal trouve, dans la rue Saint-Denis, Montmorenci qui arrête & charge ses gardes; il y en eut un ou deux de tués pour avoir voulu résister, le reste fut dissipé; le Cardinal effrayé se réfugie avec son neveu dans une boutique, & n'osa gagner l'hôtel de Clugny où il demeuroit, qu'à la nuit & avec peu de suite. Le lendemain, le Gouverneur affecta de passer & de repasser devant l'hôtel du Cardinal, pour le braver & l'observer. Le Cardinal aussi ti-

mide que violent, ne se croyant pas en sûreté dans Paris, demanda qu'il lui fût permis d'en sortir avec ses gardes & montra la permission; le Maréchal fit dire au Cardinal qu'on avoit eu grand tort de ne la pas montrer plûtôt, il s'en fit donner une copie en bonne forme, régla l'escorte qu'auroit le Cardinal, & le laissa partir pour Reims; on écrivit de part & d'autre à la Cour, le Connétable de Montmorenci étouffa la querelle, par son crédit, qui étoit alors prépondérant. On raisonna beaucoup sur cette aventure; les Machiavellistes Protestans regrettèrent que le Maréchal eût laissé échapper cette occasion de se défaire & de les délivrer d'une Maison ennemie; le Prince de Condé se contenta d'appliquer à cet événement ce qu'on avoit dit des Tournois, que c'étoit trop pour un jeu & trop peu pour une affaire sérieuse. Mais que seroit-il arrivé si le généreux Montmorenci eût

pu fouiller ſes mains du ſang d'un Prêtre & d'un enfant ? ceux-ci n'euſſent-ils pas trouvé des vengeurs dans leur Maiſon, ou, ſi la maiſon de Guiſe toute entière eût péri dans cette occaſion, ne laiſſoit-elle pas pour la venger tout le parti Catholique, qu'une telle violence eût à la fois irrité & fortifié ? Montmorenci avoit plus fait peut-être pour ſa haine, il avoit rendu ſon ennemi ridicule, il eût plus fait pour l'Etat en s'abſtenant de cette inſulte inutile, qui rallumoit des haines qu'il eût fallu éteindre.

Une guerre aſſez étrange dans laquelle le Cardinal de Lorraine alla s'engager contre un Eſpagnol nommé Salcède, abaiſſa encore le crédit du Cardinal & donna un grand avantage à ſes ennemis. Le théâtre de la guerre étoit ſon Evêché de Metz ; il avoit fait Salcède Gouverneur du pays Meſſin ; cet homme crut que ce titre

lui faisoit un devoir de s'opposer, au nom du Roi, à des ordres du Cardinal qui lui parurent tendre à remettre ce pays sous la protection de l'Empereur ; le Cardinal, incapable de souffrir aucune résistance, sur-tout de la part d'un homme qu'il regardoit comme sa créature, entreprit de le soumettre par la force des armes & de le chasser de son Gouvernement. Cette guerre qui eut, comme les autres, ses siéges & ses combats, & qu'on nomma par dérision *la Guerre Cardinale*, semble être le modèle de celle qu'on appella dans le siécle suivant *la Guerre des Barberins.*

De Thou, liv. 37.

Les Protestans triomphoient des torts & des disgraces de leur Persécuteur ; cependant le voyage que la Cour étoit allée faire sur la frontière d'Espagne, excitoit leur attention & leur donnoit des défiances. L'entrevue de Bayonne n'offroit que des apparences de fêtes & de plaisirs, mais

1565.

on parloit de conférences nocturnes entre Catherine de Médicis & le Duc d'Albe, qui étoit venu à Bayonne, chargé des ordres de Philippe II. On voyoit qu'il se formoit ou qu'il se projettoit tous les jours quelque nouvelle ligue des Catholiques contre les Protestans; on savoit, ou l'on croyoit savoir que cette conférence de Bayonne se tenoit à la sollicitation du Pape, qu'il avoit même desiré que le Roi d'Espagne y vînt en personne; le Duc d'Albe, qui le répréséntoit, étoit connu pour le plus violent des Perfécuteurs; les troubles des Pays-Bas & le soulèvement de ces provinces contre le joug de l'Inquisition dont on vouloit les accabler, commençoient à donner de l'inquiétude à l'Espagne; on crut donc que l'objet de cette conférence étoit de former une Ligue entre les deux Couronnes pour l'extirpation de l'hérésie dans les Etats respectifs; il passa pour constant qu'on

avoit proposé les moyens les plus affreux & que le projet du Massacre de la Saint-Barthelemi, qui ne fut éxécuté que sept ans après, avoit été formé à Bayonne; le Duc d'Albe vouloit, dit-on, que sous prétexte d'une convocation des Grands, on rassemblât & qu'on abattît d'un seul coup les têtes les plus élevées du parti; on rapportoit de lui cette phrase: *La tête d'un Saumon vaut mieux que toutes les Grenouilles d'un marais.* Ces discours, ces sentimens, ces projets étoient fort dans le caractère du Duc d'Albe, & il étoit dans le caractère de Médicis de s'y prêter.

La guerre civile recommença bientôt en France, parce que l'on continua de persécuter, parce qu'on voulut modifier après coup les Edits de pacification, pour enlever aux Huguenots une partie des avantages qui leur avoient été cédés par ces Edits, & que ceux-ci cherchoient à étendre en toute occasion. « Catherine, dit

» M. le Président Hénault, avoit cau-
» sé la première guerre civile, en fa-
» vorisant les Huguenots; elle fut cau-
» se de la seconde en les irritant. Tels étoient les fruits de ce grand Art de diviser, de varier, de brouiller, de persécuter; de favoriser les Huguenots en haine des Catholiques, pour les sacrifier ensuite à ces mêmes Catholiques.

Malgré la majorité du Roi, Catherine de Médicis promettoit toujours la Lieutenance - Générale du Royaume au Prince de Condé; c'étoit au plus cher de ses fils, le Duc d'Anjou, qu'elle vouloit la procurer. Cependant un Lieutenant-Général du Royaume, est proprement un Régent, qui, sans ce dernier titre & avec moins de pouvoir, est fait pour remplacer le Roi en cas d'absence ou de maladie, pour l'aider extraordinairement de ses conseils & de ses services dans les grands désordres de l'Etat, ou pour suppléer, par son expé-

rience & sa maturité, ce que la foiblesse de l'âge dans le Roi pourroit ôter à l'exercice de l'autorité. Ce dernier cas étoit celui où l'on se trouvoit. C'étoit donc un contre-sens manifeste que de donner, sous un Roi presqu'enfant, la Lieutenance-Générale du Royaume à son frère puîné; mais telle étoit la prédilection de Catherine pour le Duc d'Anjou, que ne pouvant lui donner le titre de Roi, elle vouloit lui en confier l'autorité. Par une suite de cette intrigue, le Duc d'Anjou eut avec le Prince de Condé un éclaircissement, dans lequel le premier opposa aux respects du Prince, de la hauteur & un ton menaçant: ce lâche abus des avantages que lui donnoient sa naissance, son rang, la foiblesse même d'un âge tendre, fut pris à la Cour pour le noble élan d'un jeune courage. Cet entretien alluma, entre les deux Princes, une haine que la mort seule put éteindre.

Le Prince de Condé courut à la vengeance, & ce fut un des principaux motifs du renouvellement de la guerre.

Dans cette nouvelle guerre, il y eut un moment dont le Roi se ressouvint toute sa vie, & qui le rendit implacable à l'égard des Protestans; la Cour étant à Monceaux, le Prince de Condé y vint pour traiter avec le Roi, les armes à la main; la Cour, pour plus de sûreté, s'étant retirée à Meaux, le Prince l'y suivit dans l'intention d'enlever le Roi sur la route. Le Roi dut son salut, dans cette occasion, à la fière contenance des Suisses qui lui servoient d'escorte; le Prince de Condé tenta plusieurs fois de les charger; chaque fois ces hommes vaillans & fidèles, faisant au Roi un rempart de leurs corps & de leurs piques, montrèrent une résolution inébranlable de mourir pour le défendre; on craignit leur désespoir, &

ils ne furent point attaqués. Le Prince se contenta de poursuivre le Roi jusqu'à Paris, épiant toujours un moment de désordre ou de négligence, qu'il ne put trouver. Le Roi, humilié d'avoir fui devant son Sujet, ne pardonna jamais cet outrage. Le Duc d'Anjou fut plus implacable encore, il sentit que c'étoit bien plus à lui qu'à la personne du Roi que le Prince de Condé avoit voulu faire insulte; il s'en vengea depuis à Jarnac.

Ce fut après cette expédition de Meaux que le Prince de Condé s'oublia au point de faire frapper une monnoie d'argent, avec son image & cette inscription : *Louis XIII, Roi de France*. Montmorenci indigné en porta une pièce au Conseil du Roi, où elle excita un soulèvement général. Les Protestans modérés & raisonnables n'en furent pas moins scandalisés; le vieux Briquemaut, Maréchal-Général de Camp dans le parti, homme

droit, uniquement zèlé pour sa Religion, entendant le Prince de Condé parler de regner, lui dit : « Monsieur, » c'est la Religion qui nous rassemble, » & non l'ambition, prenons le parti » de Dieu, autrement je me retire ».

Le Prince osa bloquer Paris, Montmorenci se mit en campagne pour le repousser, & alors se livra la bataille de Saint-Denis. Montmorenci étoit honteux des échecs qu'il avoit essuyés à Saint-Quentin & à Dreux, échecs qui lui laissoient pourtant assez de gloire, si la valeur pouvoit suffire à la gloire d'un Général malheureux; il jura, en partant pour la plaine de Saint-Denis, qu'on ne le reverroit que mort ou vainqueur; son malheur le suivit jusques dans la victoire, il gagna la bataille, mais il y fut tué. Sa mort fut le fruit de son infléxibilité; il rencontra dans la mêlée ce même Robert Stuart, qui avoit été soupçonné du meurtre du Président Minard, homme 1567. De Thou, liv. 42.

aussi zèlé pour la Réforme que Montmorenci l'étoit pour la foi Catholique. Montmorenci, entouré d'ennemis, & ayant déjà reçu huit blessures dangereuses, avoit son épée brisée. *Rends-toi*, lui cria Stuart, en lui portant un pistolet à la gorge. *Me connois-tu?* lui répondit Montmorenci. *C'est parce que je te connois*, répliqua Stuart, *que je te dis de te rendre*. Montmorenci, soit qu'il vît dans ce discours un reproche insultant d'avoir eu deux fois le malheur d'être pris, soit qu'il se souvînt du vœu qu'il avoit fait de mourir, s'il étoit vaincu, donna du pommeau de son épée un si rude coup à Stuart, qu'il lui cassa deux ou trois dents, Stuart furieux lui tira un coup de pistolet à bout portant dans les reins: Montmorenci ne resta point au pouvoir des ennemis, Damville, son fils, le dégagea; ses soldats vainqueurs le ramenèrent à Paris, où il vécut encore quelques jours. On sait qu'un

Moine l'exhortant à la mort, il répondit : *Je n'ai pas vécu près de quatre vingt ans* (*a*) , *sans avoir appris à mourir un moment.* Dernier trait d'un grand caractère.

Montmorenci eut toutes les vertus d'une ame forte & tous les défauts d'une ame infléxible ; il fut, jusqu'au dernier moment, perſécuteur par préjugé, ſévère par tempérament, juſte par principe, magnanime par habitude. Nous avons fait ailleurs (*b*) l'éloge de cet homme rare, nous obſerverons ſeulement ici qu'à la différence de tant d'hommes demi-célèbres, auxquels s'applique ce beau vers :

Tel brille au ſecond rang qui s'éclipſe au premier.

(*a*) Ce mot connu avoit fait croire le Connétable plus âgé qu'il ne l'étoit, il n'avoit que ſoixànte-quatorze ans.

(*b*) Voir l'Hiſtoire de François I, ſeconde édition, tome V, pag. 166 & ſuivantes.

Montmorenci ne brilla qu'au premier rang, & parut s'éclipser au second. Grand Général contre Charles-Quint, en 1536; grand Ministre sous François I, tant qu'il fut seul tout-puissant; sous Henri II, sa prison parut obscurcir sa gloire en affoiblissant son crédit. Disgracié sous François II, il ne fut qu'un mécontent illustre. Sous Charles IX, sa politique fut en défaut, son union avec les Guises parut contre nature, &, depuis la mort du Duc de Guise jusqu'à la bataille de Saint-Denis, son zèle contre le Prince de Condé, autrefois son ami, & contre les Colignis, ses neveux, parut moins vertueux que bizarre; on trouvoit ce zèle si peu raisonnable, qu'on alla même quelquefois jusqu'à ne le pas croire sincère, & jusqu'à soupçonner des intelligences entre le Connétable & l'Amiral de Coligny; enfin, on ne reconnoît plus alors le Connétable qu'à son infléxi-

bilité, c'étoit le vieux Montmorenci.

Sa place de Connétable ne fut point donnée. *Je porterai bien mon épée moi-même*, dit Charles IX, à ceux qui la demandoient; malheureusement, ce fut contre ses Sujets qu'il la tira.

Pendant ces hostilités, Elisabeth donnoit ou promettoit du secours aux Protestans, & se servoit du moins du besoin qu'ils avoient d'elle, pour inspirer, par leur moyen, de l'inquiétude au Gouvernement François: huit ans s'étoient écoulés depuis le traité de Cateau-Cambresis, c'étoit le terme qui avoit été fixé par ce même traité pour la restitution de Calais; il est vrai que cette clause, dans l'intention de toutes les Puissances contractantes, étoit illusoire, & que ni Elisabeth qui l'avoit exigée pour l'honneur de la nation Angloise, ni Philippe II qui l'avoit aussi desirée pour l'honneur de la mémoire de Marie, sa femme, ni Henri II qui l'a-

voit souscrite, n'avoient compté sur l'exécution de cette clause ; il n'en avoit même été fait aucune mention dans le traité de paix, conclu après la reprise du Havre, tant on la regardoit comme une chimère ! Cet usage d'insérer dans les traités certaines clauses uniquement pour la forme, & de paroître faire autre chose que ce qu'on fait & qu'on veut réellement faire, est un des plus grands abus de la politique Machiavelliste. Ces fictions ont pour objet de sauver l'honneur d'une Puissance affoiblie ou humiliée, en déguisant ou dissimulant les renonciations auxquelles elle est forcée ; mais cette manière de lui sauver l'honneur, en faisant des promesses qu'on ne veut pas tenir, & en lui laissant l'apparence d'un droit qu'on ne veut pas qu'elle exerce, ne peut qu'être très-dangereuse : c'est ouvrir la porte aux contestations, c'est tenir des guerres en réserve pour l'avenir.

Aussi Elisabeth, sans vouloir se rappeller quel avoit pu être, dans le temps, l'esprit de cette clause, affecta-t-elle de s'en tenir aux termes du traité de Cateau-Cambresis, & de réclamer Calais en conséquence. Heureusement, les conditions sous lesquelles cette restitution avoit été promise, fournissoient la réponse à cette réclamation; on avoit exigé qu'Elisabeth n'entreprît rien contre la France ni contre l'Ecosse, & elle avoit agi hostilement contre toutes les deux: il est vrai qu'on pouvoit disputer sur ce que ces hostilités n'avoient été qu'indirectes; mais ce ne furent point toutes ces clauses ni toutes ces distinctions qui empêchèrent la guerre de renaître, la véritable raison fut qu'Elisabeth sentit quel étoit, & pour son peuple & pour elle-même, l'avantage de la paix; le desir de plaire, cet heureux instinct de toute femme aimable, servit à l'éloigner de la guerre,

en lui faisant craindre toutes les occasions de fouler ce peuple qu'elle aimoit, & dont elle vouloit être aimée. Ainsi sa réclamation au sujet de Calais, ne fut qu'une espèce de protestation pour conserver ses droits. Elle se contenta d'ailleurs d'entretenir, selon la politique vulgaire, les troubles de la France, en fournissant aux Réformés de légers secours, tantôt d'hommes, tantôt d'argent.

Ils en reçurent de plus considérables des Protestans d'Allemagne, l'Electeur Palatin leur envoya Casimir, son fils, avec des forces qui obligèrent Catherine de Médicis à leur offrir la paix; ils l'accepterent malgré Coligny qui sentoit que Catherine ne vouloit qu'échapper au péril du moment. En effet, lorsqu'en conséquence de cette paix, conclue à Longjumeau en 1568, les troupes Allemandes furent renvoyées, celles du Prince de Condé licentiées & les places remi-

ſes, la perſécution recommença ainſi que Coligny l'avoit prévu ; on la pouſſa même juſqu'à rendre un nouvel Edit de mort contre les Proteſtans, ceux-ci reprirent les armes, la paix de Longjumeau n'avoit duré que ſix mois, on la nomma *la petite paix.*

Les Proteſtans d'Allemagne renvoyerent des ſecours ; le Cardinal de Châtillon alla en ſolliciter en Angleterre, où il mourut après les avoir obtenus. Catherine de Médicis en ſollicita de ſon côté auprès des Puiſſances Catholiques ; Rome & Florence lui en envoyerent, mais l'Empereur & les Princes Catholiques d'Allemagne répondirent, qu'ils ne pouvoient aider le Roi dans une guerre auſſi injuſte que celle qu'il faiſoit à ſes Sujets. Excellente leçon & conduite bien ſage ! Voilà la vraie politique, elle ne peut être où la juſtice n'eſt pas.

Depuis la mort du vieux Montmorenci, c'étoit à un enfant qu'on avoit

donné, en *France*, le commandement des Armées Royales ; le Duc d'Anjou, âgé de seize ans, étoit Généralissime, nouvel effet de la prédilection de Catherine de Médicis pour ce fils ; on vouloit qu'il eût la gloire de vaincre, on lui donna pour Lieutenans les meilleurs Capitaines du temps, entr'autres, le Maréchal de Cossé, frère de ce grand Maréchal de Brissac, l'ami des Guises (*a*).

(*a*) Le Maréchal de Brissac étoit mort le 31 Décembre 1563. Le Maréchal de Cossé & Carnavalet, Gouverneur du Duc d'Anjou, eurent alors un moment de crédit dont le souvenir ne s'est conservé que dans une espèce d'énigme en un vers latin. Pour l'entendre, il faut savoir que le Maréchal de Cossé étoit Seigneur de Gonnor ou Gonnord, & qu'il en portoit le nom ; il faut supposer qu'on prononçoit Gon-nor ou Gon-nord, & se rappeller que le vieux mot *ord*, *orde*, auquel se rapporte celui d'*ordure*, signifioit *sale*, *vilain*, *honteux*.

Parmi les funestes exploits de cette

Voici le vers :

Nam nec habet famulum regnat cum cardine turpi

Car - n'a - valet - regne-avec-Gon - ord.

C'est de ce même Maréchal de Cossé-Gonnor que Brantôme rapporte l'anecdote suivante.

» Le Roi & la Reine le firent Sur-Inten-
» dant des Finances où il ne fit pas mal ses
» affaires & mieux que les miennes, ce di-
» soit - on : Aussi sa femme qui étoit de la
» Maison de Puy - Greffier, en Poitou, mal
» habile pourtant & n'étant jamais venue à
» la Cour, sinon quand il eut cette Charge
» de Finance, lorsqu'elle fit la révérence à
» la Reine, elle remercia d'abord Sa Ma-
» jesté de l'Intendance des Finances qu'elle
» avoit donnée à son mari : car, ma foi, dit-
» elle, nous étions ruinés sans cela, Mada-
» me, car nous devions cent mille écus ;
» Dieu merci, depuis un an nous en sommes
» acquittés, & si avons gagné de plus de
» cent mille écus, pour acheter quelque
» belle Terre. Qui rit là-dessus ? ce fut la
» Reine, & tous ceux & celles qui étoient
» dans sa chambre, sans que son mari, qui

nouvelle guerre se présente d'abord *la* bataille de Jarnac, nom sinistre, qui rappelle l'assassinat du Prince le plus aimable & le plus aimé. On sait que le Prince de Condé ayant été blessé à la jambe, d'un coup de pied de cheval dès le commencement de l'affaire, ayant eu ensuite son cheval tué sous lui, & se trouvant embarrassé sous le corps de cet animal, eut le malheur d'être pris une seconde fois : on sait qu'après la bataille, Montesquiou, Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, trouvant Condé assis auprès d'un buisson avec ceux qui l'avoient pris, demanda quel étoit ce prisonnier, &

13 Mai 1569.

De Thou, liv. 45.

» bien fâché dit assez bas qu'on l'oüist :
» Ha ! par Dieu, Madame la folle, vous vui-
» derez d'ici, vous n'y viendrez jamais ;
» qu'au diable soit-elle ! me voilà bien ac-
» coustré ; la Reine l'oüist, car il disoit fort
» bien le mot ; qui en rit encore davantage.
» Dès le lendemain il lui fit plier son paquet,
» & vuider ».

que l'ayant reconnu, ou bien ayant appris que c'étoit le Prince de Condé, il s'écria: *Tuez, tuez, mordieu*, & lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Voilà de ces atrocités propres aux guerres civiles & aux guerres de Religion : les trois Triumvirs avoient péri aussi par l'assassinat; Montmorenci, à la vérité, s'étoit attiré son sort en irritant son ennemi par une blessure douloureuse, mais Montmorenci étoit hors de combat, & un vieillard de soixante-quatorze ans, blessé, désarmé, pouvoit aussi aisément être pris qu'être tué. Les deux autres Triumvirs avoient été assassinés de sang-froid, l'un par vengeance, l'autre par fanatisme : on ignore quel motif excita la fureur de Montesquiou contre le Prince de Condé; l'Histoire ne parle d'aucune querelle personnelle entr'eux, qui puisse rendre raison d'une telle violence, Montesquiou étoit Capitaine des Gardes

du Duc d'Anjou, & fortoit d'auprès de fon Maître, lorfqu'il commit ce crime, ce qui a fait croire qu'il avoit un ordre fecret du Duc; & il faut avouer que d'après ces circonftances, d'après la haine du Duc d'Anjou pour le Prince de Condé, cette conjecture n'eft que trop vraifemblable.

Au refte, on n'entendit ni le Roi, ni le Duc d'Anjou, ni la Reine-Mère, approuver ni blâmer le crime de Montefquiou. Le corps du Prince de Condé fut porté à Jarnac fur une âneffe (*a*). Fut-ce par dérifion? Fut-ce par hazard? Le Duc d'Anjou le fouffrit, c'eft tout ce qu'on fait.

(*a*) On fit au Prince de Condé cette Epitaphe:

> L'an mil cinq cens foixante-neuf,
> Entre Jarnac & Châteauneuf,
> Fut porté deffus une âneffe
> Cil qui vouloit ôter la Meffe.

Le

Le Prince de Condé (*a*) laissa de sa première femme, Eléonore de Roye, trois fils : Henri I, Prince de Condé ; le Prince de Conti ; le second Cardinal de Bourbon, que la *Ligue* voulut aussi faire Roi : de la seconde, il eut le Comte de Soissons.

Un attentat tel que celui de Montesquiou, dans le systême de guerre, sembloit faire un devoir de la haine & de la vengeance ; le nom de Montesquiou fut long-temps en horreur dans la Maison de Condé. Le nouveau Prince de Condé chercha par-tout l'assassin de son père pour l'immoler. Mais qu'eût produit cette vengeance ?

(*a*) *Il aimoit autant la femme d'autrui que la sienne*, dit Brantôme, qui rapporte aussi ce quatrain du tems, fait sur le Prince de Condé.

Ce petit homme tant joli
Toujours cause & toujours rit,
Et toujours baise sa mignonne,
Dieu gard de mal le petit homme !

des vengeances nouvelles, une longue ſucceſſion de meurtres & de crimes. C'eſt à la raiſon & à l'humanité à fermer ces plaies honteuſes, à tarir les ſources de haine & de guerre, à bien établir ſur-tout qu'un nom ne peut être coupable, que les crimes des peres, ſouvent déteſtés par les enfans, ne doivent point être imputés à ceux-ci; qu'il faut juger les individus & ne jamais condamner une Race. Le plus bel exemple qu'on puiſſe propoſer dans ce genre, c'eſt celui du Duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, & du Duc d'Orléans, Charles; l'un payant la rançon de ſon ennemi, l'autre s'attachant, par la reconnoiſſance & l'amitié, au vertueux *fils* de l'aſſaſſin de ſon pere. Dans toutes les querelles, ou perſonnelles, ou héréditaires, le plus grand & le plus ſage eſt celui qui expie, ou qui pardonne.

Ces vérités ſi communes étoient bien oubliées dans le temps dont

nous nous occupons ; on s'étoit tellement familiarisé avec l'assassinat, que Robert Stuart, ce meurtrier du Président Minard & du Connétable de Montmorenci, étant tombé entre les mains des Catholiques, on aima mieux l'assassiner aussi de sang-froid après la bataille, que de l'envoyer au gibet. S'il méritoit d'être traité autrement qu'en prisonnier de guerre, que ne le jugeoit-on selon les Loix ? Pourquoi préférer la méthode des brigands ?

On peut croire que les Protestans en usoient de même à l'égard des Catholiques, le mal se rend plus sûrement que le bien. Montgommeri, qui faisoit la guerre en Béarn, ayant pris Ortaiz, Capitale du Comté de Foix, fit égorger, au mépris d'une capitulation expresse, quatre des principaux Barons du Béarn, par ordre de la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret, qui ne voulut voir en eux

que des Sujets rebelles; mais, dans ce cas même, falloit-il les assassiner?

Leur mort ne fut pas impunie. Au siège de Mont-de-Marsan, tandis que Montluc, chef des Catholiques, traitoit avec le Gouverneur, ses soldats surprenoient le Château, pénétroient dans la place, & passoient la garnison au fil de l'épée, en vengeance de la mort des quatre Barons. C'est ainsi que deux femmes, Catherine de Médicis & Jeanne d'Albret, se faisoient la guerre.

De Thou,

Au siège de Mucidan, que faisoit le même Montluc, Pompadour & Brissac (*a*) ayant été tués, les soldats de Montluc les vengerent en égorgeant toute la garnison, & toujours au mépris d'une capitulation expresse. Montluc s'étoit fait une loi de n'épargner aucun Protestant.

(*a*) Ce Brissac étoit fils du fameux Maréchal de Brissac & neveu du Maréchal de

Cet esprit de guerre & de destruction animoit tous les Ordres de l'Etat. Le Parlement de Toulouse, dans son zèle contre les Protestans, avoit refusé de vérifier l'Edit de paix de 1568; il ne s'étoit rendu qu'après quatre jussions, &, pour se venger de la nécessité d'obéir, il avoit fait pendre, sous quelque prétexte forcé, un Gentilhomme, nommé Rapin, que le Roi & le Prince de Condé avoient envoyé à Toulouse pour presser la vérification de l'Edit. En 1569, les soldats de Montgommeri, étant logés aux environs de Toulouse, mirent le feu aux fermes & aux maisons de campagne des Conseillers, puis écrivirent sur les masures, avec des charbons, ces deux mots: *Vengeance de Rapin.*

Ces violences augmentoient tous les jours de part & d'autre, chaque hostilité étoit une atrocité, &, de réprésailles en réprésailles, la France

étoit abreuvée de sang & couverte de crimes. Le Duc de Montpensier se distinguoit par son zèle persécuteur contre les Huguenots. Quand ils tomboient entre ses mains à la guerre, il faisoit pendre tous les hommes, il livroit toutes les femmes à la prostitution (*a*). Il fut surnommé *le Bon*.

Le nouveau Duc de Guise servit, avec la plus grande distinction, dans cette campagne de 1569; d'abord à la bataille de Jarnac; ensuite il défendit Poitiers contre l'Amiral de Coligny, qui fut obligé de lever le siège. Mezeray compare cette défense à celle de Metz par le pere du Duc de

(*a*) Sa formule de condamnation pour les hommes, étoit : *Je vous recommande à M. Babelot;* ce M. Babelot étoit un Cordelier qui devoit les confesser. Pour les femmes, *Je vous recommande à mon Guidon Montoiron.* Il n'appartient qu'à Brantôme de peindre ce terrible Montoiron. (*Brant.* Hom. Illus. art. Montpensier).

Guise. Mayenne, frere puîné du Duc, s'étoit enfermé avec lui dans Poitiers. Le crédit de cette Maison reprenoit toute sa force.

Après la mort de Louis, Prince de Condé, Coligny, au nom du jeune Prince de Navarre & du nouveau Prince de Condé, fut le véritable chef du parti Protestant : ses principaux Lieutenans furent Montgommeri qui fit la guerre avec succès en Guyenne, & qu'on nomma *le Dompteur de la Gascogne*; le Comte de la Rochefoucault, qui avoit à venger le Prince de Condé, son beau-frère (*a*);

(*a*) Les soldats de l'Amiral chantoient cette Chanson Huguenote :

> Le Prince de Condé,
> Il a été tué,
> Mais Monsieur l'Amiral
> Est encore à cheval,
> Avec la Rochefoucault,
> Pour achever tous ces Papaux.

la Noue que les Catholiques mêmes appelloient *le Sage*, &c. Dandelot, frere de Coligny, mourut vers ce
En Mai ou Juin 1569. temps.

Coligny, à Jarnac, sauva encore les Protestans, & enleva encore aux Catholiques, par une savante retraite, les fruits de leur victoire. Il prit même, peu de temps après, sa revanche à la Roche-l'Abeille en Poitou, &, l'année suivante, au combat d'Arnay-le-Duc en Bourgogne; où le Maréchal de Cossé fut battu avec des forces supérieures. A la Roche-l'Abeille, les troupes de Coligny, dans l'ivresse de la victoire, se livrerent trop à l'ardeur
5 Juin 1569. du carnage. Les Catholiques s'en
3 Oct. 1569 vengerent à Montcontour où la vic-

En rapportant les Chansons, les Vers, les Bons-Mots de ces tems, nous ne serons pas soupçonnés sans doute, d'y trouver d'autre mérite que la peinture des mœurs & de l'esprit du siécle.

toire ſe déclara pour eux ; & Catherine, humiliée de l'échec que ſon fils avoit eu à la Roche-l'Abeille, avoit fait mettre à prix par le Parlement les têtes de Coligny & de Montgommeri. On parle beaucoup de ces deux victoires de Jarnac & de Montcontour, remportées par le Duc d'Anjou à dix-huit ans ; c'eſt préciſément parce qu'il les avoit remportées à cet âge, qu'il y avoit eu ſans doute bien peu de part. On dit cependant qu'il livra la bataille de Montcontour contre l'avis de ſon Conſeil, & l'événement ſemble avoir juſtifié le Prince : mais le Conſeil avoit raiſon, la bataille étoit inutile ; l'armée Proteſtante, principalement compoſée d'Allemands, alloit ſe diſſiper d'elle-même faute de paye ; le motif du Duc d'Anjou pour riſquer la bataille, fut une impatience d'enfant. La campagne l'ennuyoit, il voulut bruſquer les événemens pour la terminer. Ceux qui vantent tant ſes

victoires précoces, & qui veulent que ce Prince, qui ne fut plus rien tout le reste de sa vie, ait été un grand Général à dix-huit ans, ne parlent presque point de sa défaite à la Roche-l'Abeille. Le Duc de Guise reçut à Montcontour un coup de pistolet à la jambe, & pensa en mourir.

On peut s'étonner que Coligny, qu'on voit assez souvent battu dans toutes ces guerres, ait passé pour le plus grand Général de son siècle; mais il faut considérer qu'il combattoit avec des forces inférieures, composées d'Anglois & d'Allemands, toujours prêts à se dissiper faute de paye, & de Nationaux, qui souvent s'accordoient mal avec ces étrangers, & qui d'ailleurs, servant par un choix libre, non par le devoir de l'obéissance, étoient plus difficiles à soumettre au joug de la discipline. Ajoutons que lui seul alors savoit faire une guerre savante & systématique, prévoir &

ſurmonter les obſtacles, prévoir même les échecs qu'il ne pouvoit éviter, & les réparer toujours. La plûpart des Généraux de ſon temps n'étoient encore que des Capitaines, lui ſeul eſt un Général. Supérieur au Prince de Condé, au Connétable de Montmorenci, & même au Duc de Guiſe François, on ne peut lui comparer, dans les temps précédens, ni Gaſton de Foix, ni le Comte d'Enghien, héros plus brillans, mais qui n'ont fait que paroître, & dont le talent tenoit plus à l'inſpiration qu'à l'étude & aux combinaiſons. Coligny eſt, depuis le Connétable Du Gueſclin, le premier François pour qui la guerre ait été un art profond. Du Gueſclin même n'eut peut-être pas comme lui ce talent ſingulier de *tirer* parti de ſes défaites, & de rendre la victoire infructueuſe à l'ennemi. C'eſt-là le trait qui caractériſe Coligny. Maharbal diſoit à Annibal, *Vous ſavez vaincre, Annibal!* Tit. Liv.

vous ne savez pas user de la victoire: il eût dit au Général François : *Coligny! vous ne pouvez pas toujours vaincre, mais le fruit de la victoire n'est jamais que pour vous.* Ce fut lui en effet qui parut avoir vaincu à Jarnac & à Montcontour, puisque dès le commencement de la campagne suivante il porta la guerre d'une extrémité du Royaume à l'autre & jusques aux portes de Paris.

1570. On désespéra enfin d'écraser par la force un Général si habile, & un parti si fécond en ressources. On fit la paix à Saint-Germain en Laye.

Cette paix fut nommée *Boiteuse & mal-assisse*, parce qu'elle fut négociée de la part du Roi, par Biron qui étoit boiteux, & par de Mesme qui étoit Seigneur de Malassisse. Cette plaisanterie annonçoit de justes défiances. C'étoit la troisième fois qu'on faisoit la paix, & qu'on la violoit.

Jusques-là Coligny plus religieux

que politique suivant la signification vulgaire de ce dernier mot, content d'obtenir pour son parti à chaque traité de paix la liberté de religion, n'avoit jamais voulu d'autre sûreté que la parole du Roi, & lui avoit toujours remis fidelement toutes les places. Si quelquefois nous l'avons vu s'opposer à la paix, c'étoit moins par amour pour la guerre, (car malgré ses talens militaires, il étoit homme de paix) que par la crainte qu'on ne lui manquât de parole sur l'article de la Religion. Sujet soumis, Patriote zélé, les seuls intérêts de sa religion exceptés, quand son parti lui proposoit d'exiger des places de sûreté. Brantôme Hom. Illus. art. Amiral de Châtillon. » Notre Religion est libre, disoit-il, » que pourrions-nous desirer de plus? On admiroit avec quelle promptitude & quelle facilité, à chaque nouvel armement, ces places se rangeoient d'elles-mêmes, ou retournoient par force sous son obéissance ; ce succès

étoit dû en partie à la crainte qu'inspiroient ses armes, en partie à ses grands talens pour la négociation; c'étoit aussi l'effet des dispositions générales, de la confiance qu'inspiroit la vertu de Coligny, de l'indignation qu'excitoit une Cour toujours parjure. C'étoit le Machiavellisme qui étoit pris à ses propres piéges; c'étoit la bonne foi qui triomphoit par sa candeur même. Il étoit beau de dire au Roi: « Je me fie à votre parole, » quoiqu'on vous y ait déjà fait man-» quer. » Il étoit grand de dire à ses ennemis: » Je vous rends vos places, » je saurai bien les reprendre, si vous » m'y forcez par votre infidélité. » C'est ainsi que Coligny avoit traité jusqu'alors.

Cette fois la Cour sentit qu'elle avoit perdu tout droit à la confiance, dernier opprobe pour un Gouvernement! Elle offrit des places de sûreté, on les accepta; Catherine de Médicis

épuisa sa politique pour étouffer toute défiance, pour égarer toute prudence; on vouloit rassembler à Paris tous les chefs des Huguenots pour les immoler tous à la fois; on proposa le mariage du Prince de Navarre Henri avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. Cette Princesse si connue par ses galanteries, avoit pris du goût pour le jeune Duc de Guise. Le Roi, aux desseins duquel cette inclination étoit contraire, entra dans une si violente colère contre le Duc de Guise, qu'il voulut le faire tuer par le Grand-Prieur d'Angoulême (*a*); le Duc de De Thou, liv. 51.

(*a*) Bâtard de Henri II. Charles IX lui dit » De ces deux épées que tu vois, il y » en a une pour te tuer, si, demain que j'irai à la chasse, tu ne tues le Duc de Guise » de l'autre ». Le Duc de Guise, en badinant avec le Roi, l'ayant touché légèrement d'une pique sans fer, le Roi, soit par le souvenir du coup de lance de Montgommeri, soit par haine pour le Duc de Guise, soit

Guise n'appaisa le Roi qu'en s'éloignant entièrement de Marguerite, qui fut mariée au Prince de Navarre. Ce mariage eut l'effet qu'on en attendoit, celui d'inspirer aux Huguenots une confiance universelle, d'attirer à la Cour & le Prince de Condé & le Prince de Navarre & Jeanne d'Albret, sa mere,

---

par un de ces emportemens qui lui étoient si ordinaires, poursuivit le Duc de Guise, un épieu à la main, & le Duc lui ayant échappé, Charles enfonça son épieu dans la porte que le Duc avoit fermée en sortant. La mort du Grand-Prieur d'Angoulême, par les conjonctures où elle arriva & les causes qui la produisirent, sembla justifier le choix que Charles IX avoit fait de lui pour un acte de violence. Le Grand-Prieur haïssoit un Gentilhomme Provençal, nommé Altoviti. Un jour, en passant à Aix, il l'apperçoit à une fenêtre, dans une hôtellerie, il monte & lui passe son épée au travers du corps. Altoviti, prêt à mourir & n'ayant plus rien à ménager, lui plonge à son tour la sienne dans le ventre & meurt vengé.

qui ne se souvint plus alors des avis que son mari lui avoit donnés en mourant. Elle mourut au milieu des préparatifs du mariage de son fils, non sans soupçon de poison; cependant quel intérêt pouvoit-on avoir d'empoisonner cette femme?

On avoit séduit jusqu'au sage Coligny; ses défiances n'avoient pu tenir contre le projet d'aller conquérir, pour le Roi, les Pays-Bas, sur le Roi d'Espagne. On lui proposoit de purger la France, comme avoit fait autrefois le Connétable Du Guesclin, des gens de guerre dont les discordes civiles l'avoient infectée, & d'aller porter du secours à ses freres du Pays-Bas, opprimés pour leur religion. Cette entreprise étoit si narurelle, si conforme aux intérêts apparens de la France, du moins dans le systême de guerre qui ne voit que l'intérêt du moment, elle étoit sur-tout si conforme aux desirs de l'Amiral, qu'il ne

put se persuader qu'on préférât le parti monstrueux d'égorger un tiers de la nation, sans autre fruit que l'exécration publique. Il vient donc faire les préparatifs nécessaires pour son expédition, sous les yeux de la Reine-Mere & du Roi, qui applaudissoient à toutes ses mesures. Qu'il vienne avec ou sans escorte, qu'il retourne à Châtillon, qu'il revienne à Paris; toujours attiré, jamais retenu, il est accueilli, consulté; on lui prodigue une confiance & des bienfaits, dont l'excès même, justifié par le besoin qu'on paroissoit avoir de lui, & par l'emploi dont on le chargeoit, ne pouvoit être suspect. On prenoit avec lui des mesures pour ne pas effaroucher l'Eglise ni alarmer l'Espagne; mais lui voyoit-on quelque ombre de défiance, on ne ménageoit plus rien, on se livroit entièrement à lui, on poussoit la dissimulation jusqu'à rompre presque ouvertement avec l'Espa-

gne ; on alla jusqu'à envoyer en Flandre des Huguenots François qui surprirent Mons & Valenciennes, & qui préparerent les voies à l'Amiral, il fallut bien se rendre à de tels faits.

Brantôme dit en passant un mot dont il ne paroît pas sentir toute la conséquence, c'est que la plûpart des filles de la Reine étoient Huguenotes ; cette circonstance étoit un trait de Machiavellisme digne de Médicis, & dont on conçoit aisément toute la profondeur.

Brantôme, Dames Illust. Cath. de Médicis.

Mais ce fut le Roi qui contribua le plus à tromper les Huguenots. Son âge paroissoit peu propre à la dissimulation, & les défauts même de son caractère excluoient l'idée de la perfidie. Ce Prince impétueux & foible, qui s'irritoit de tout & consentoit à tout, qui vouloit faire tuer le Duc de Guise & qui étoit gouverné par lui ; qui, interrogé par sa mère sur une longue conversation qu'il venoit d'avoir avec

Coligny, répondoit d'un ton menaçant: *Il m'a conseillé, Madame de regner par moi-même*, & qui consacroit par son autorité tous les crimes de cette même Médicis, comment avoit-il pu cacher si long-temps dans son cœur ce secret affreux ? comment avoit-il pu ourdir dans le silence, & conduire à travers tant de détours cette détestable trame ? avoit-il eu même un projet formé ? ou ne fit-il que flotter dans l'incertitude jusqu'au moment fatal qui l'entraîna ? C'est encore un problême. Voici les faits.

Le Pape lui fait faire des reproches sur le mariage de sa sœur avec un Huguenot, il charge le Nonce de l'excuser auprès du Pape, & dit, en lui serrant la main: *Ah! s'il m'étoit permis de m'expliquer davantage !*

Ce traité de Saint-Germain, qui trompa les Huguenots & qui les attira dans le piège, Charles IX l'appelloit *son traité*, *sa paix* par excel-

lence : il l'avoit conclu, disoit-il, pour s'appuyer des Princes de son Sang contre les Guises, qui troubloient son royaume & conspiroient avec l'Espagne.

La Reine d'Espagne, Elisabeth de France, & son beau-fils Dom Carlos, étant morts peu de temps auparavant, des émissaires de Charles IX venoient dire en confidence à la Reine de Navarre & aux chefs des Protestans, qu'on avoit de violens soupçons qu'Elisabeth avoit été empoisonnée, & que Charles IX qui le croyoit ainsi, vouloit venger sa sœur. 1568.

Coligny est assassiné par Morevel, mais il est seulement blessé : à cette nouvelle, le Roi entre en fureur; étoit-ce de ce que le coup avoit été tenté, ou de ce qu'il étoit manqué ? Il court chez l'Amiral, l'embrasse, l'appelle plus que jamais *son pere*, pleure sur lui comme Charles VI avoit pleuré sur le Connétable de Clisson,

lorſque celui-ci avoit été aſſaſſiné par Craon, le recommande au zèle & aux talens d'Ambroiſe Paré, jure, avec les imprécations qui lui étoient familières, de tirer de ce crime une vengeance terrible, fait fermer les portes de la Ville pour que le coupable ne pût s'enfuir, tournant ainſi en marques d'intérêt pour l'Amiral, les précautions mêmes qu'il prenoit pour l'empêcher de ſortir de la Ville, lui & ſes amis; remplit Paris de gardes & de ſoldats dans le même eſprit, & comme pour défendre l'Amiral contre ſes ennemis; l'entretient en ſecret avec tant de marques de confiance que la Reine-Mere & les Guiſes en prennent ombrage. Catherine fut alors vaincue en perfidie par ſon fils.

Dira-t-on que Charles IX n'avoit pas encore formé le projet de perdre l'Amiral? L'attentat de Morevel eſt du 22 Août, & le maſſacre général eſt de la nuit du 23 au 24.

Obſervons que Morevel étoit domeſtique du Duc de Guiſe, & que le coup étoit parti de la maiſon d'un Chanoine de Saint Germain-l'Auxerrois, qui avoit été Précepteur du même Duc de Guiſe; que ce Morevel, pendant les guerres civiles, avoit paſſé du camp des Catholiques dans celui des Huguenots, pour épier le moment de tuer l'Amiral; que n'ayant pu en trouver l'occaſion, il s'en étoit dédommagé, en tuant le Seigneur de Moüy, au ſervice duquel il s'étoit mis; qu'après ce crime il avoit trouvé un aſyle auprès du Duc d'Anjou; qu'on appelloit Morevel *le tueur du Roi*, *ſon tueur à gages.* Ce titre ſi honteux pour le Roi, ces relations de Morevel avec le Roi & le Duc d'Anjou & en même-temps avec les Guiſes, inſtigateurs de la Saint-Barthelemi, prouvent de la part du Roi une connivence ancienne & une longue diſſimulation. Brantôme rapporte

qu'un *Italien francisé* qui paroît être le Maréchal de Retz-Gondy, confident de Catherine de Médicis, vint protester devant l'Amiral lui-même contre l'imputation qui lui avoit, disoit-il, été faite d'avoir voulu tuer l'Amiral. Coligny le regarda en souriant, & lui dit : *Vous êtes l'homme de la Cour que je soupçonnerois le moins d'un pareil coup*. Raillerie sanglante dans un temps où tuer étoit un mérite si grand & pourtant si commun. Brantôme la présente bien dans ce sens.

Un autre fait qui avoit précédé l'assassinat du Connétable, prouve encore la même dissimulation, & montre combien un grand crime traîne à sa suite de crimes accessoires. Le Duc d'Anjou, qui étoit dans le secret des résolutions prises contre les Protestans, avoit eu l'indiscrétion d'en révéler une partie à Lignerolles, son favori : celui-ci eut la vanité de vouloir forcer la confiance du Roi, en lui faisant

ſant connoître qu'il ſavoit ſon ſecret ; le Roi feignit de ne le pas entendre, & ſe hâta de faire tuer Lignerolles par Villequier, ſon ennemi perſonnel. Tel étoit l'eſprit du Gouvernement, tel étoit le progrès qu'une femme avoit fait faire en France au Machiavelliſme.

Enfin, il ne peut plus reſter de doutes ſur l'effroyable diſſimulation de Charles IX, s'il eſt vrai qu'il ait dit à Catherine de Médicis, comme on le rapporte dans les Mémoires de Sully : *Eh bien, ne joué-je pas bien mon rolle ?* Et qu'elle ait répondu : *Fort bien, mon fils ! mais il faut continuer juſqu'à la fin* (*a*). Telles étoient les leçons que cette femme donnoit à ſon fils.

Mém. de Sully, année 1771.

(*a*) Brantôme ajoûte qu'il diſoit : *N'ai-je pas bien appris la leçon & le latin de mon ayeul le Roi Louis XI ?* Louis XI n'étoit point ſon ayeul, & pour trouver la ſouche commune de ces deux Princes, il faut remonter juſqu'à Charles V. Mais ce paſſage prouve com-

Ce fut par ces moyens qu'elle amena cette Saint-Barthelemi, le *nec plus ultrà* du Machiavellisme, & le chef-

---

bien la politique artificieuse de Louis XI, quoique toujours malheureuse, en imposoit aux Machiavellistes, par ce faux air d'esprit attaché à la fourberie. Charles IX, au reste, n'avoit point été élevé dans ces principes par Cypierre son Gouverneur, ni par Amyot son Précepteur, deux hommes, non-seulement vertueux, mais distingués sur-tout par la franchise. C'est le Florentin Gondy, Maréchal de Retz, qui apprit à Charles IX à dissimuler : ce fut lui aussi qui lui apprit à jurer. Brantôme dit que ce Maréchal étoit petit-fils d'un Meûnier des environs de Florence, & fils d'un homme qui avoit fait banqueroute à Lyon, & d'une mère encore plus coupable *. La vérité est que son père avoit été Maître d'Hôtel du Roi Henri II, sa mère Gouvernante des Enfans de France, son ayeul, un des premiers Magistrats de Florence, & qu'on fait remonter la Maison de Gondy jusqu'au douzième siècle.

* *Grande Révérenderesse de* . . . . . . dit Brantôme.

d'œuvre du systême de guerre. Le Roi, prêt à consommer le plus grand crime qu'un Souverain ait jamais commis contre ses Sujets, s'arrêta de frayeur, il voulut détourner ou du moins retarder le coup. L'Histoire doit dévouer à l'exécration éternelle des hommes la main qui leva ce foible scrupule, la voix qui étouffa ce dernier cri de la nature & de l'humanité. Médicis sut intéresser l'amour-propre de son fils à l'exécution du crime, en l'accusant de *lâcheté*. Le Roi piqué, prononça, par foiblesse, l'Arrêt de mort d'un tiers de la nation. *Eh bien*, dit-il, *puisqu'il le faut, je ne veux pas qu'il en reste un seul qui puisse me le reprocher.* De Thou, liv. 52.
Prince aveugle, qui croyoit qu'une secte s'extermine par le fer, & qui craignoit plus le reproche d'un ennemi que celui de son propre cœur! La Reine-Mère hâta le signal de plus d'une heure; le Roi plus effrayé voulut faire surseoir, il n'étoit plus temps,

les Guises, impatiens d'immoler leurs victimes, avoient déjà rempli Paris de carnage, Coligny & Téligny son gendre étoient égorgés. On ne décrira point ici les détails de ce grand crime, tout ce que l'imagination peut concevoir d'atrocités est renfermé dans le seul nom de *la Saint-Barthelemi*, ou des *Matines de Paris*, ainsi appellées par comparaison avec *les Vêpres Siciliennes*, massacre moins horrible, puisqu'il s'exerçoit d'ennemi à ennemi, & qu'il ne paroît pas avoir été prémédité. Un des plus sûrs moyens de se rendre odieux & méprisable, seroit de tenter d'affoiblir, par des paradoxes historiques, l'horreur attachée à ce nom de la Saint-Barthelemi; une des plus cruelles calomnies des ennemis du Clergé, est d'insinuer que ce Corps respectable évite quelquefois de s'expliquer sur cette affreuse exécution, & craint de la condamner : on peut voir avec quelle

franchise & quelle énergie l'Archevêque de Paris, Péréfixe, en parle dans son Histoire de Henri IV.

Nous ne rappellerons de cet événement que les principaux traits qui peignent les mœurs du temps ; nous redirons que le Roi devenu furieux à la vue du sang, comme on le dit du Lion, tira lui-même sur ses Sujets, ainsi que le Duc d'Anjou ; que Médicis, d'une fenêtre du Louvre, sembloit guider les assassins, & considéroit, avec toutes ses femmes, les corps nuds des Protestans égorgés ; que le Roi, la Reine-Mère & toute la Cour, allèrent voir au gibet de Montfaucon le cadavre infect de l'Amiral, & que le Roi répéta le mot de Vitellius : *Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon ;* qu'un Boucher alla au Louvre se vanter au Roi d'avoir, pour sa part, assommé en une nuit cent cinquante Huguenots ; qu'un Orfèvre, nommé Crucé, se vanta d'en avoir

tué quatre cens. Nous redirons la violence avec laquelle le Roi exigea l'abjuration du jeune Roi de Navarre (*a*) & du Prince de Condé, les trois mots auxquels il réduisit ses ordres & ses menaces, *Messe*, *mort* ou *Bastille*. On sait la réponse du Prince de Condé : *J'exclus la Messe, choisissez vous-même des deux autres*. Le Roi de Navarre fut plus docile. Tous deux cédèrent enfin, par l'effet d'une fourberie jointe à la violence. La Cour paya le plus fameux des Ministres Protestans, nommé Sureau, pour abjurer, & séduire les Princes par son exemple & ses exhortations; il réussit; mais, devenu libre dans la suite, il désavoua son abjuration, demanda pardon aux Princes de les avoir trompés, & dévoila tous les ressorts de cette intrigue.

(*a*) Il étoit devenu Roi de Navarre par la mort de Jeanne d'Albret, sa mère.

Nous n'oublierons ni les actions de graces solemnellement rendues à Dieu, dans Paris, pour cette victoire de la Foi sur l'héréfie, (c'est encore de la Saint-Barthelemi que nous parlons;) ni les médailles frappées pour perpétuer la mémoire de cet événement (*a*): nous dirons les transports

(*a*) De Thou nous en a conservé les Inscriptions, les unes latines: *Virtus in rebelles, Pietas excitavit justitiam*; les autres françoises: *Charles IX, dompteur des Rebelles.* Ces Médailles se trouvent dans la grande Histoire de Mezeray, ainsi que deux autres très-remarquables sur le même sujet. L'une est un Hercule relevant deux colonnes inclinées (qui réprésentent la Justice & la Piété) avec ce vers pour légende:

Mira fides! lapsas relevat manus una columnas.

L'autre réprésentant une épée entourée de serpens, avec une couronne de laurier à la pointe, porte cette devise mal-adroite, qui, contre l'esprit de la Médaille, rappelle toute la perfidie, toute la noirceur de l'attentat dont il s'agit:

effrénés du faux zèle, la joie scanda-

Hæ tibi erunt artes.

Le contre-sens est si fort que les Protestans auroient pu frapper cette Médaille en haine de la Saint-Barthélemi. Presque toutes les Médailles de ce regne sont des monumens de haine & de colère à l'égard des Protestans. L'une réprésente un cerf qui va chercher des vipères dans leur trou, & qui les attire à lui pour les écraser; avec ces mots qui respirent l'esprit de l'Inquisition : *Nullis fraus tuta latebris.*

Une autre réprésente un cerf fuyant devant des vipères. C'étoit la fuite du Roi devant le Prince de Condé, depuis Meaux jusqu'à Paris, qu'on avoit voulu réprésenter. Falloit-il des Médailles pour un tel événement? Au reste, ces idées sur le cerf & sur la vipère étoient des chimères de la mauvaise physique du temps. On croyoit alors que le cerf cherchoit les vipères dans leurs trous & les en faisoit sortir, par une espèce d'attraction, pour les tuer; mais que s'il étoit surpris par elles, à terre & hors de leur trou, il prenoit la fuite; comme le peuple a cru long-temps que le basilic (qui de plus n'éxiste pas) tuoit par le seul regard, quand

leuſe de Rome (*a*), l'exultation barbare de l'Eſpagne à cette nouvelle.

---

il voyoit le premier, & étoit tué de même quand c'étoit lui qui étoit vu le premier. Rien ne fait mieux connoître l'eſprit du temps, à tous égards que ces Médailles & ces deviſes. Charles IX avoit d'abord pris pour deviſe ces mots : *Erit Hercule major.* Le Chancelier de l'Hôpital lui fit quitter cette deviſe, digne d'un Capitan, pour cette autre plus digne d'un Roi : *Pietate & juſtitiâ.*

(*a*) Brantôme dit qu'à cette nouvelle le Pape Pie V fondit en larmes, & il lui met à la bouche les paroles les plus humaines & les plus Chrétiennes ſur cet événement ; il cite pour garant *un homme d'honneur qui étoit alors à Rome.* L'homme d'honneur n'a pas dit la vérité pour cette fois, car le Pape Pie V étoit mort plus de trois mois & demi avant la Saint Barthélemi, & Grégoire XIII, ſon Succeſſeur, montra une joie indécente de ce maſſacre. Les Proteſtans prétendent même que la tête de l'Amiral de Coligny fut portée à Rome ; fait qui ne me paroît ni prouvé ni réfuté ſuffiſamment.

Le Premier Président de Thou appliquoit à la Saint-Barthélemi des Vers de Stace (*a*), devenus fameux par cette application même ; il vouloit que les François ensevelissent dans un silence éternel cet opprobre de leur Nation. Non, non, il faut que les François en parlent, il faut qu'ils accusent leurs coupables ayeux pour l'instruction de leurs derniers neveux ; il faut qu'ils disent eux-mêmes, & plus haut que toutes les autres Nations : Voilà ce que les François ont été, voilà ce qu'ils peuvent redevenir. Voilà les fruits du Machiavellisme, du Fanatisme, de cet esprit de fraude & de guerre que nous portons dans la Religion, dans la Politique, dans la Philosophie, dans les Scien-

(a) *Excidat illa dies ævo, nec posteri credant*
Sæcula ; nos certè taceamus & obruta multâ
Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis.

ces, dans les Arts. Voilà les excès où peut entraîner cette ardeur polémique, cette fureur intolérante que nous mettons à tout, même à la tolérance. Redoutons sur-tout ce vieux levain de Machiavellisme, que la Philosophie n'a pas entièrement étouffé; ces maximes inventées par des tyrans, répétées par des esclaves: *Diviser pour regner; qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas regner*: ces mots pires que des maximes; *coups d'Etat, raison d'Etat, secrets d'Etat, mystères politiques, circonstances présentes qui exigent ou qui défendent, &c.* C'est avec ces mots & ces maximes que Catherine embrâsa le Royaume, & fit couler des fleuves de sang. Quand elle commença, sous François II, d'opposer *les Guises aux Condés, & la France à la France*, elle ne prévoyoit pas que l'enchaînement des crimes politiques la meneroit, douze ans après, jusqu'à la Saint-Barthelemi. Si nous n'avons

plus à craindre de voir de tels excès, au moins sous la même forme, nous en avons l'obligation à cette horreur profonde qu'ils inspirent, à ce sceau d'infamie que le temps y a imprimé dans l'opinion publique; idée précieuse qu'on ne peut trop fortifier, ni rendre trop familière. Condamnons toujours, sans ménagement & sans réserve, les Médicis, les Guises, les Nevers, les Tavannes, les Gondis, les Birágues, les uns instigateurs affreux, les autres approbateurs coupables & exécuteurs forcenés d'un tel crime: célébrons, au contraire, & bénissons à jamais la désobéissance vertueuse des Matignons, des Simianes, des Charny, des le Veneur, des d'Ortes, des Saint-Héran, des de Tende, &c.: prononçons sur-tout, avec des larmes de tendresse & de vénération, le nom de ce saint Evêque de Lisieux, Jean Hennuyer, qui, en sauvant du carnage les Protestans, en les recueil-

lant dans ſon palais, en leur prodiguant les ſecours de la charité, en ramena plus à l'Egliſe qu'on n'en égorgeoit ailleurs.

Diſons que le bourreau de Lyon, ſollicité par les aſſaſſins de prêter ſon miniſtère aux maſſacres publics, réjetta la propoſition avec horreur, & dit : *Je ne tue que des coupables, & je n'obéis qu'à des Jugemens légitimes.*

Il faut auſſi donner des éloges à la générofité de ce farouche Véſins, qui, voyant le Proteſtant Vignières, ſon ennemi, expoſé dans Paris au fer des aſſaſſins, va le prendre chez lui, à main armée, le mène, avec un ſilence effrayant, juſqu'au fond du Quercy, l'y laiſſe étonné de ſe trouver dans ſa propre maiſon, en liberté, en ſûreté; rejette les témoignages de ſon admiration, de ſa reconnoiſſance, & le quitte, en lui diſant : « J'ai fait » ce que j'ai dû, fais ce que tu vou- » dras; tu peux, à ton choix, reſ- De Thou, liv. 52.

» ter mon ennemi, ou devenir mon » ami ». Le choix n'étoit plus libre, Vignières étoit désarmé : cette action de Vésins, même avec les manières dures qui la déparent, forme le contraste le plus parfait avec la conduite de Médicis, qui poignardoit en caressant.

Arrêtons-nous ici à considérer la chaîne & l'horrible filiation de tant de crimes couronnés par le plus grand des crimes; voyons comment le mal naît toujours du mal, comment de vengeance en vengeance, & par le seul systême de guerre, une nation douce & polie devient un peuple de bourreaux. Dès que l'hérésie avoit paru, on l'avoit persécutée, & elle s'étoit souvent mise dans le cas de l'être. Les Protestans s'étoient vengés de cette persécution par des profanations; ces profanations furent expiées par des supplices plus rigoureux & plus nombreux; ces supplices irritè-

rent, & produisirent, de la part des Protestans, des complots, des assassinats : le Président Minard fut leur victime ; la mort du Président Minard hâta le supplice d'Anne du Bourg, qui fit éclater la conjuration d'Amboise, & cette conjuration, à son tour, fut punie par une horrible effusion de sang, qui détermina les Protestans à la guerre civile. Interrompue par des trèves, elle recommença jusqu'à quatre fois, parce que tous les Edits de pacification furent violés de part & d'autre. Dans le cours de ces guerres, le Duc de Guise, auteur de tant de violences, *est* assassiné par un Protestant ; le Prince de Condé, l'Amiral de Coligny déjà soupçonnés de la conjuration d'Amboise, le sont encore de l'assassinat du Duc de Guise ; & dans le systême de guerre, dans le code de la vengeance, être soupçonné, c'est être convaincu : le Prince de Condé est assassiné à son tour, &

la vie de l'Amiral est menacée & poursuivie. Le Connétable de Montmorenci, ennemi des Protestans, est assassiné par le Protestant Stuart, qui est assassiné, à son tour, par les Catholiques; mais c'étoit la tête de Coligny que les Guises vouloient pour venger la mort du Duc François, dont ils persistoient à le croire l'auteur, ils demandoient même aussi celle du nouveau Roi de Navarre & du nouveau Prince de Condé; enfin, la Saint-Barthelemi fut l'horrible représaille qu'exigea leur vengeance: nous verrons si ce dernier crime resta impuni; nous observerons seulement, dès-à-présent, que l'Allemand Besme, créature des Guises, qui, dans cette nuit de la Saint-Barthelemi, consomma, sur la personne de Coligny, l'assassinat manqué par Morevel, étant tombé, dans la suite, entre les mains des Huguenots, fut aussi assassiné par eux.

On a cru que le projet de Cathe-

rine de Médicis, en consentant au massacre de la Saint-Barthelemi, avoit été différent de celui des Guises, & bien plus atroce ; elle se proposoit moins, dit-on, de sacrifier un des partis à l'autre, que de les exterminer tous les deux & même tous les trois : car les Montmorencis, Catholiques, mais ennemis des Guises & amis de Coligny, leur cousin, formoient comme un troisième parti, qu'on appella depuis le parti des *Politiques*. Le plan de Catherine étoit que, quand les Guises attaqueroient Coligny, les Montmorencis se joindroient à lui & se jetteroient sur les Guises ; qu'alors le Roi sortant du Louvre avec ses gardes, & les troupes rassemblées dans Paris, fondroit à la fois sur les Guises, sur Coligny, sur les Montmorencis, les extermineroit tous, & qu'alors la Puissance Royale n'ayant plus de contre-poids, Catherine, sous le nom de son fils, re-

gneroit despotiquement avec le Maréchal de Retz-Gondy, seul confident de ce projet, & plus capable de l'avoir conçu que de l'exécuter. L'entreprise manqua par deux causes : l'une, que les Huguenots surpris se laissèrent égorger, sans résistance, comme des troupeaux ; l'autre, que les Montmorencis restèrent tranquilles, & qu'on n'osa les attaquer, parce que le Maréchal, leur frère aîné, eut la prudence de rester à Chantilly, & ne put jamais être déterminé à venir à la Cour.

On joignit les supplices (*a*) aux assassinats ; le vieux Briquemaut, cet

---

(*a*) C'est encore ce qu'exprime une Médaille frappée alors, qui réprésente un Hercule combattant l'Hydre de Lerne, avec une massue ferrée d'une main & un flambeau allumé de l'autre. Voici la légende :

Ne ferrum temnat, simul ignibus obsto.

Rien ne peint mieux l'esprit du temps que ces Médailles & ces devises.

homme vertueux, (*a*) & Arnauld de Cavagnes ou Cabagnes, *Chancelier de la cause* (*b*), ayant été pris après le maſſacre, furent pendus à la place de Grêve; le Roi & la Reine-Mère voulurent les voir mourir des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville; & d'autant, dit Brantôme, qu'il étoit nuit à l'heure de l'exécution, « le Roi fit allumer » des flambeaux & les tenir près de la » potence, pour les voir mieux mou- » rir, & contempler mieux leurs vi- » ſages & contenances; ce que plu- » ſieurs, ajoute Brantôme, ne trou- » vèrent beau «.

Nous avons vu de combien de crimes politiques la Saint-Barthelemi fut l'aſſemblage & le produit. Voyons quel en fut le fruit.

(*a*) Il en a été parlé au Chapitre II, pages 178, 179.

(*a*) On l'appelloit ainſi dans le parti Proteſtant.

A commencer par le Roi, je vois d'abord le remords & la honte empoifonner le refte de fes jours, & en accélérer la fin. Je le vois plus incertain & plus tremblant encore après fon crime, qu'auparavant. Ces gouttes de fang qu'on vit, dit-on, paroître fur une table de jeu, & qu'on ne put jamais effacer; ces fpectres des Proteftans égorgés qui apparoiffent au Roi la nuit en pouffant des gémiffemens, annoncent une confcience troublée & une imagination effrayée.

Son air étoit fombre & farouche; à peine ofoit-on lui parler. La Noue ayant à traiter devant lui d'affaires délicates, le Duc de Longueville l'avertit de mettre la plus grande circonfpection dans fes difcours: « car, lui dit-il, » vous ne parlez plus à ce » Roi doux, benin & gracieux que » vous avez vu ci-devant, il eft tout » changé, il a plus de févérité à

» cette heure au visage, qu'il n'a ja-
» mais eu de douceur ».

Sa politique vacillante annonce aussi la crainte & le remords; il déguise, il avoue; il désavoue son crime; il mande aux uns que ces massacres sont l'ouvrage des Guises, qui ont voulu venger la mort du Duc François; il va même jusqu'à mander aux autres, qu'*il s'est rallié avec le Roi de Navarre & le Prince de Condé, pour venger la mort de l'Amiral son cousin.* Dans les conseils secrets tenus pour la Saint-Barthelemi, on étoit convenu de publier que les amis de l'Amiral, ayant voulu le venger de la blessure que Morevel lui avoit faite, il s'étoit élevé entr'eux & les Guises une querelle que le Roi n'avoit pu empêcher. Les Guises avoient consenti à cet artifice; mais depuis, ayant réfléchi sur le caractère de Catherine de Médicis, ils craignirent qu'elle ne se servît un jour de

cette énonciation pour *les* perdre. Cette impossibilité de compter les uns sur les autres, cette nécessité de traiter avec les amis, comme devant un jour devenir ennemis; cette prévoyance impossible & nécessaire de tous les cas où la haine & la mauvaise foi pourront abuser de ce qui a été fait dans un esprit & pour un usage particulier; voilà le tourment des Machiavellistes; & la condamnation du Machiavellisme.

Les Guises prévoyant du moins le cas le plus facile à prévoir, obligèrent le Roi de prendre tout sur lui, c'est-à-dire, que pour leur sûreté, *ils* exigerent que leur Maître se déshonorât. Alors on allégua une conspiration de l'Amiral contre le Roi & toute la Maison Royale, même contre le Roi de Navarre & le Prince de Condé; mais on n'inculpoit point le corps des Protestans, & l'on confirmoit les Edits de pacification; enfin

on envoya aux Gouverneurs des Provinces l'ordre de traiter par-tout les Proteſtans comme ils avoient été traités à Paris.

C'eſt toujours par leur inutilité, par l'inconvénient qu'ils ont de manquer leur objet qu'il faut attaquer ces grands coups d'Etat. L'horreur du crime, l'excès de l'injuſtice ne ſont point des objections contre un Machiavelliſte, dès qu'il voit une ombre d'utilité. Si tant de maſſacres avoient pu exterminer le parti Proteſtant, la juſtice & l'humanité réclameroient en vain, le Machiavelliſte gagneroit ſa cauſe au tribunal de l'intérêt; le mot qu'il faut dire eſt donc, qu'un mois après la Saint-Barthelemi, les Huguenots étoient en armes dans toute la France, & qu'il fallut envoyer contr'eux juſqu'à trois armées. Obſervons même qu'ils étoient réduits à leurs propres forces; car malgré l'ardeur que toutes

les Puissances devoient avoir de s'armer contre un Roi assassin de ses Sujets, malgré l'intérêt que toutes les Puissances Protestantes avoient de se réunir pour la défense d'une secte si cruellement attaquée, elles n'avoient pas encore eu le temps d'envoyer du secours aux Protestans François.

Tandis que Charles IX avouoit son crime en France, qu'il s'en vantoit à la Cour de Rome & à celle de Madrid, il étoit obligé de le déguiser & de s'en excuser auprès des Puissances Protestantes. Parmi ces Puissances, celle qu'il avoit le plus d'intérêt de ménager, étoit Elisabeth, Reine d'Angleterre. La France traitoit alors du mariage de cette Reine avec le Duc d'Anjou; l'indignation qu'excita la nouvelle de la Saint-Barthelemi, rompit sa négociation, & il n'en fut plus parlé. Mais il falloit détourner Elisabeth de

de secourir les Protestans François; cette criminelle Cour de Charles IX avoit pour Ambassadeur en Angleterre, un homme vertueux & humain, aussi se nommoit-il Fénelon. Il fut pénétré d'horreur, de honte & de douleur, en apprenant l'opprobre de sa Nation; il voyoit les amis mêmes que sa vertu lui avoit faits en Angleterre frémir à son aspect, & s'éloigner de lui : « Ils ont » raison, dit-il, & je rougis d'être » François. » Mais il étoit Ambassadeur, il *fallut* qu'il employât l'apologie mensongère qu'on lui dictoit, il *fallut* qu'il répétât dans une Audience solemnelle l'imputation faite à Coligny d'avoir conspiré contre le Roi & toute la Famille Royale; quoiqu'il vît bien qu'on calomnioit cet infortuné, après l'avoir égorgé; Elisabeth parut en cette occasion comme un Juge qui interroge & condamne un coupable; elle voulut

donner à cette Audience l'appareil lugubre qui convenoit au sujet. Un morne silence régnoit dans les appartemens, une douleur sombre & profonde étoit peinte sur tous les visages ; la Reine étoit sur son trône en habit de deuil ; les grands du Royaume & les Dames de sa Cour, rangés autour d'Elle, aussi en habits de deuil, sembloient pleurer avec elle sur les ruines de l'Autel, sur la honte du trône, & sur l'outrage fait à l'humanité. L'Ambassadeur consterné s'avance, personne ne le salue, personne ne l'honore d'un regard, il représentoit Charles IX. Il bégaye, en tremblant, l'odieuse récrimination que son coeur démentoit. Elisabeth la réfute avec force & avec dignité : « Ces infortunés, dit-elle, ont » tous été surpris, ils étoient tous » séparés les uns des autres, la plûpart endormis ; voilà des Conjurés bien tranquilles ; aucun d'eux

Digges, Carte, t. 3. p. 522, des dépêches de Fénelon.

» n'a résisté, la même force qui a pu
» massacrer tant d'hommes sans dé-
» fense, suffisoit pour s'assurer d'eux ;
» on leur auroit fait leur procès, la
» Justice du moins auroit distingué
» l'innocent du coupable. Quant à
» l'Amiral, il étoit malade, blessé, il
» étoit entre vos mains, les Gardes
» de votre Roi l'environnoient, il
» ne pouvoit échapper, il falloit le
» convaincre du crime qu'on lui
» imputoit, il falloit le confronter
» avec ses Accusateurs ; mais vous
» vouliez des bourreaux, & vous
» redoutiez des Juges. Au reste,
» c'est à la conduite de votre Maî-
» tre à prouver sa bonne foi ; l'in-
» nocence des Protestans peut en-
» core être manifestée, qu'il s'arme
» alors de toute sa justice & de toute
» sa colère contre leurs calomnia-
» teurs. Je le plains, s'il a été trom-
» pé, je le plains davantage s'il a
» voulu l'être ».

La nobleſſe Angloiſe dans ſon indignation, offrit de lever & d'entretenir à ſes dépens une armée de vingt-deux mille hommes d'Infanterie, & de quatre mille de Cavalerie. La Reine approuva ce zèle, mais jugea qu'il falloit le modérer & attendre les événemens. Elle regardoit le maſſacre des Proteſtans en France, & la perſécution qu'on leur faiſoit éprouver alors dans les Pays-Bas, comme deux branches d'une conſpiration générale des Catholiques contre tous les Proteſtans, & comme les deux premiers actes de la Ligue de Bayonne; elle voyoit la France & l'Eſpagne s'unir étroitement, les Guiſes reprendre à la Cour de France tout leur crédit, & ſe ſervir toujours du nom de la Reine d'Ecoſſe leur nièce, pour l'inquiéter dans la poſſeſſion du trône d'Angleterre; elle crut que ſes premiers ſoins étoient dûs aux affaires de l'Angleterre & de

l'Ecosse ; elle n'oublia rien pour mettre son Royaume en état de défense, elle fortifia Portsmouth, équipa une flotte pour garder ses côtes, exerça ses troupes, s'attacha de plus en plus à mériter, à cultiver l'affection de ses Sujets, étendit ses correspondances en Ecosse, confirma & renouvella ses alliances avec les Protestans d'Allemagne, mais bornant ses démarches & ses soins à la défensive & à l'observation, elle ne voulut pas, en attaquant ses ennemis, leur fournir le prétexte qu'ils cherchoient peut-être pour l'attaquer elle-même : plus elle goûtoit les douceurs de la paix, plus elle en sentoit les avantages, & le succès qu'avoit eu son expédition du Havre, ne l'invitoit pas à en tenter de nouvelles. Les Protestans François furent donc obligés de se suffire à eux-mêmes dans cette quatrième guerre.

Ils avoient pour principal chef ce même Montgommeri qui avoit tué Henri II, & qui avoit couru risque d'être pris, lorsque Rouen avoit été forcé dans la première guerre civile; il avoit échappé au massacre de Paris comme au sac de Rouen.

Les expéditions les plus mémorables de cette nouvelle guerre, sont le siége de Sancerre & celui de la Rochelle.

Les Protestans assiégés dans l'une & l'autre place, étoient d'autant plus redoutables, qu'ils sembloient n'avoir que le désespoir pour ressource, la dernière infidélité de la Cour ayant détruit pour jamais toute confiance dans les traités. Sancerre éprouva une famine dont on peut juger par ce seul trait : on y surprit un père & une mère mangeant leur propre fille, qui étoit morte de faim.

Le siége de la Rochelle est remar-

quable par plusieurs circonstances ; il étoit formé par le Duc d'Anjou, dont la Reine vouloit toujours faire le plus grand Général de l'Europe. L'abjuration forcée du Roi de Navarre & du Prince de Condé, ne répondoit pas suffisamment de leur fidélité, mais ils étoient gardés à vue ; par un rafinement de tyrannie pareil à celui dont Charles le Téméraire avoit usé autrefois envers Louis XI, en le menant à la guerre contre les Liégeois ses complices, au sortir de sa prison de Péronne, la Cour de Charles IX voulut que le Duc d'Anjou menât le Roi de Navarre & le Prince de Condé au siége de la Rochelle, la Rochelle, boulevard de la réforme & berceau de ces Princes ; on les observoit de près, & leur valeur étoit connue, il fallut même qu'ils se surpassassent pour affoiblir les soupçons.

Par un autre rafinement on avoit

donné la Noue aux Rochelois pour le leur mieux ôter. Libre de tout engagement, la Noue eût été se renfermer dans la Rochelle ; la Cour sachant qu'il étoit esclave de sa parole, fit avec lui un traité bizarre, elle l'envoya défendre la Rochelle contre l'Armée royale, mais sous la condition qu'il engageroit de tout son pouvoir les Rochelois à se rendre, & qu'il les abandonneroit, s'il ne pouvoit y réussir. La Cour avoit sans doute espéré que la Noue, devenu suspect aux Protestans, en seroit plus facilement attiré au parti Catholique. Quoi qu'il en soit, la Noue, fidèle aux deux emplois dont il étoit chargé, épuisa toute sa capacité en faveur de la Rochelle, & toute son éloquence en faveur de la Cour; mais ayant mieux réussi à défendre les Rochelois, qu'à les persuader, il les quitta conformément à son traité, & passa dans le camp des Catholi-

De Thou, liv. 53.

ques ; les Rochelois, affligés de son départ sans en être abattus, persévérèrent dans leur résistance, en suivant le plan de défense qu'il leur avoit tracé. C'est ainsi que la politique de Médicis cherchoit à tirer parti de la vertu comme du vice ; mais le calcul étoit-il bon ? La Noue n'avoit-il pas plus nui aux vues de la Cour par ses talens militaires, & ses savantes dispositions qu'il ne les avoient secondées par sa négociation ?

La Reine d'Angleterre ne fournissoit publiquement ni directement aucun secours aux Protestans François, *mais* elle laissoit *agir* ses Sujets. Pendant le siége de la Rochelle, des Anglois ayant fourni aux Assiégés de la poudre & d'autres munitions, l'Ambassadeur de France Fénelon, eut ordre de s'en plaindre à la Reine, qui répondit : « On ne » peut empêcher des Marchands de

» vendre leurs denrées à ceux qui » leur en donnent un prix conve» nable. » Fénelon insista, & demanda au nom de sa Cour qu'on lui remît le Comte de Montgommeri, qui sollicitoit alors ces secours à Londres. Elisabeth répondit séchement : « Votre Maitre peut chercher » ailleurs des exécuteurs de sa Jus» tice, je ne prétends pas l'être. Au » reste, ajouta-t-elle, cette réponse » ne doit pas vous être nouvelle, » c'est celle que fit Henri II, père » de votre Maître, à une demande » semblable de la Reine Marie ma » sœur ».

La résistance fut si constante à la Rochelle, & de la part des hommes & de la part des femmes, qui partagèrent leurs travaux & leur courage, que le Duc d'Anjou alloit avoir l'affront de lever le siége, lorsqu'il reçut la nouvelle que les Ambassadeurs Polonois lui apportoient la Couronne

de leur pays. Cette élection étoit l'effet des soins qu'on s'étoit donnés pour faire du Duc d'Anjou le Héros de l'Europe. Les Polonois, éblouis de sa renommée, avoient cru ne pouvoir faire un meilleur choix. Charles IX, à qui ce frère si hautement préféré, faisoit ombrage, avoit voulu l'écarter en lui procurant cet honneur. Cependant la nouvelle de la Saint-Barthelemy, arrivée au milieu de la Diète, avoit changé les dispositions des Polonois; l'Evêque de Valence, Montluc, Ambassadeur de Charles IX auprès de la République de Pologne, employa son éloquence à tromper les Polonois, en leur persuadant que ce massacre étoit uniquement l'ouvrage des Guises, & que le Roi ni le Duc d'Anjou n'y avoient eu aucune part. Il est bon du moins que les coupables puissans soient forcés au désaveu de leurs crimes, ils apprennent

par-là l'intérêt qu'ils ont de n'en point commettre. Montluc ennemi des Guises, se prêta sans peine à les charger de tout : il réussit, & le Duc d'Anjou fut Roi.

Ce Prince, dans l'impatience de se montrer en vainqueur aux Ambassadeurs Polonois, voulut donner un dernier assaut à la Rochelle ; il fut repoussé, mais les Ambassadeurs ménagèrent un accommodement entre la Cour & les Huguenots : ceux-ci obtinrent le libre exercice de leur Religion, mais avec moins d'étendue que par le passé ; l'exercice public fut borné aux principales Villes que possédoient alors les Protestans, la Rochelle, Nismes & Montauban. Le siège de la Rochelle avoit coûté deux mille hommes aux Rochelois, & douze mille aux Catholiques. Le Duc d'Aumale fut tué à ce siège par sa faute, ou par celle du Duc de Bouillon, son neveu, qui, de lui-même,

ou par le conseil du Duc d'Aumale, prévint d'un jour l'expiration d'une trève.

Nous avons plus d'une fois parlé de cet abus de paroître faire, dans les traités, le contraire de ce qu'on fait, abus qui n'est qu'une puérilité, quand il ne tire pas à conséquence. Le traité conclu avec les Rochelois en offre un double exemple. Pour sauver l'honneur du nouveau Roi de Pologne, on étoit convenu que les Rochelois lui présenteroient les clefs de leur Ville & le prieroient avec instance d'y entrer, & que le Roi de Pologne n'y entreroit point. Il est évident qu'on faisoit tout le contraire de ce qu'on auroit voulu faire. Le Roi de Pologne brûloit d'entrer dans la Rochelle, & les Rochelois ne l'auroient pas reçu.

La Reine-Mère & le Duc d'Anjou n'avoient point eu de part à la négociation pour la Couronne de Polo-

gne, & l'auroient traversée, s'ils l'avoient pu. Catherine ne pouvoit consentir à se séparer d'un fils si cher, dont la réputation d'ailleurs étoit un appui pour son autorité. Le Roi de Pologne préféroit à cette Couronne étrangère le crédit que sa mère lui procuroit en France, & la puissance presque Royale que lui donnoit le titre de Généralissime des armées. D'ailleurs, l'espérance toujours prochaine de succéder à Charles IX qui n'avoit point d'enfans, retenoit en France le Roi de Pologne. L'amour qu'il avoit conçu pour la Princesse de Condé (*a*), étoit un lien plus puissant encore. Le Duc de Guise, qui avoit épousé la soeur (*b*) de la Princesse de Condé,

(*a*) Marie de Cleves, Marquise d'Isle, premiere femme du Prince de Condé Henri I.

(*a*) Catherine de Cleves, veuve du Prince de Porcéan.

ſervoit *le* Roi de Pologne dans cette paſſion, car tous les moyens d'obtenir ou de conſerver du crédit ſont bons pour un ambitieux ; le Roi de Pologne & le Duc de Guiſe étoient amis alors. Le Roi de Pologne ne ſe preſſoit point d'aller prendre poſſeſſion de ſa Couronne, Charles IX en marqua de l'impatience ; ce frère lui étoit devenu inſupportable, l'idée que Henri ne reſtoit que dans l'eſpérance de lui ſuccéder, idée fortifiée par le mauvais état de la ſanté du Roi, redoubloit encore ſa haine ; elle parvint au plus haut degré : le Roi, dans un accès d'impatience & de colère, déclara, en jurant, qu'*il falloit* que *lui* ou Henri ſortît du Royaume. Il fallut partir. Le jour fut fixé pour le départ, malgré les voeux de Henri, les artifices de ſa mère, & l'appui du Duc de Guiſe qui lui promettoit cinquante mille hommes pour faire la guerre au Roi, ſon frère. La ſéparation de la

mère & du fils fut tendre & douloureuse ; Médicis embrassa Henri en pleurant, & lui dit : *Allez, mon fils ! vous n'y serez pas long-temps* : mot imprudent, si l'on veut, mais qui pouvoit être innocent, & qu'une mère eût pu dire en s'attendrissant sur le sort de son fils aîné, prêt à mourir. Ce mot ne pourroit même avoir que ce sens d'attendrissement & de compassion sur le sort de Charles IX, s'il étoit vrai, comme le dit Brantôme, » que la Reine-Mère étoit éperdue de » joie de voir son fils Roi de Pologne, & qu'il lui sembloit qu'il n'y » seroit jamais ». Brantôme est le seul qui tienne ce langage. Il parle encore ailleurs « de l'envie qu'elle avoit de » voir son fils (qui étoit alors au » siège de la Rochelle,) & l'envoyer » prendre possession de son Royaume » de Pologne. . . . . Le Roi de Pologne avoit encore plus d'envie d'al- » ler voir son Royaume, ainsi que j'ai

» eu cet honneur de lui en voir dif-
» courir avec un raviſſement d'aiſe ſi
» grand, qu'il ſe perdoit quand il en
» parloit ».

On ſent que cette *joie* de Catherine & ce *raviſſement* de Henri pouvoient être joués, & que ni l'un ni l'autre n'avoit dit ſon ſecret à Brantôme. Le mot de Charles IX : *Il faut qu'il ſorte du Royaume, ou que j'en ſorte*, eſt bien plus ſûrement ſincère que toutes ces démonſtrations, & d'un tout autre poids que le récit de Brantôme.

Henri, traverſant l'Allemagne pour ſe rendre en Pologne, trouva, ſur ſa route, des traces de l'horreur qu'inſpiroit la Saint-Barthelemi ; en entrant dans le cabinet de l'Electeur Palatin, le premier objet qui frappa ſes regards fut un portrait fort reſſemblant de l'Amiral de Coligny. « Vous connoiſ-
» ſez cet homme, Monſieur, lui dit
» l'Electeur d'un ton ſévère ; vous

Brant. Hom. illust. t. 3, art. Amiral de Châtillon.

» avez fait mourir le plus grand Ca-
» pitaine de la Chrétienté (*a*), qui
» vous avoit rendu les plus signalés
» services, ainsi qu'au Roi votre
» frère ». Le Roi de Pologne un peu troublé, répondit : « C'étoit lui qui
» vouloit nous faire mourir tous, il
» a bien fallu le prévenir... Mon-

(*a*) L'Amiral de Coligny avoit écrit l'Histoire des Guerres civiles de France, ouvrage qui venant de cette main eût sans doute intéressé, & qui nous eût mieux fait connoître le caractère & l'étendue des talens de ce Général, le manuscrit en fut remis à Charles IX, & ce Prince n'étoit pas éloigné de le faire imprimer, mais le Maréchal de Retz l'en détourna & fit jetter l'ouvrage au feu, en haine de l'Auteur, » Et en-
» vieux, dit Brantôme, de la mémoire &
» de la gloire de ce grand personnage, ce
» qu'il ne devoit, puisque l'envie ne regne
» que parmi les pareils, & qu'autant de
» semblance, disoit-on, y avoit-il, com-
» me d'un âne à un noble cheval d'Espa-
» gne ».

» sieur, répliqua l'Electeur, nous en » savons toute l'histoire «. A table, le Roi de Pologne ne fut servi que par des Huguenots François, échappés au massacre de la Saint-Barthelemi, qui sembloient le menacer en le servant; & l'Electeur parut prendre plaisir, pendant toute la journée, à lui faire craindre pour la nuit les représailles de ce massacre.

Un Gouvernement aussi intriguant que celui de Catherine de Médicis, ne pouvoit être sans discordes & sans orages: le dernier de ses fils, le Duc d'Alençon, voulut succéder, en France, à toute la puissance du Roi de Pologne; il demanda le commandement des armées, le Roi le lui promit, mais la Reine-Mère le fit donner au Duc de Lorraine, son gendre. Cette Princesse n'aimoit point son dernier fils; elle craignoit qu'à la mort du Roi, qu'on regardoit comme prochaine, il ne disputât la Couronne

de France au Roi de Pologne, & qu'il ne lui fermât le retour. Le Roi, qui n'avoit tant pressé le départ du Duc d'Anjou pour la Pologne, que dans l'intention de reprendre l'autorité qu'il lui avoit laissé envahir, voyoit avec inquiétude l'empressement que montroit le Duc d'Alençon de remplacer le Duc d'Anjou; il haïssoit d'ailleurs également, dans ses deux frères, des héritiers avides, prêts à s'arracher ses dépouilles. Le Duc d'Alençon, trompé dans ses vœux & dans ses espérances, fut mécontent, & l'on tira parti de son mécontentement.

Quand deux factions ont longtemps divisé un Etat, qu'elles se sont rendues odieuses par leurs excès, que l'atrocité des torts réciproques a rendu impossible entr'elles une réconciliation sincère & durable, il arrive assez ordinairement qu'il se forme un tiers-parti, dont l'objet est de répri-

mer les deux autres & de tenir la balance entr'eux. Mais, comme le parti dominant est toujours celui dont ce tiers-parti a le plus à se plaindre, il arrive aussi assez ordinairement que le tiers-parti finit par se réunir au parti le plus foible, & par se confondre avec lui. C'est ce qui arriva pour lors. Cette illustre Maison de Montmorenci formoit, depuis quelque temps, à elle seule, comme une faction à part. Catholiques, mais ennemis des Guises, & amis des Colignis dont ils étoient d'ailleurs proches parens (*a*), les Montmorencis auroient été enveloppés dans le massacre de la Saint-Barthelemi, comme tant d'autres Catholiques, ennemis des Guises, sans la prudente retraite

---

(*a*) Ils étoient Cousins-Germains. Louise de Montmorenci, sœur du Connétable Anne, avoit épousé le Maréchal de Châtillon & fut la mère des Colignis.

du Maréchal de Montmorenci à Chantilly. Les Guifes n'avoient pas oublié l'affront que ce Maréchal leur avoit fait au retour du Cardinal de Lorraine à Paris, après le Concile de Trente. Les violences & les cruautés dont les Catholiques & les Proteſtans s'étoient ſouillés à l'envi, ayant donné plus de conſiſtance à ce tiers parti, on commença de le déſigner par le nom de *politiques :* le Roi de Navarre & le Prince de Condé, qui, au moyen de leur abjuration, étoient réputés Catholiques, & qui n'avoient pas la liberté de ſe joindre aux Huguenots, voulurent être de ce parti des Politiques, que la Cour n'avoit pas encore proſcrit, & dont les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé avoient été les chefs juſqu'alors. Bien-tôt des Agens intermédiaires, profitant du mécontentement du Duc d'Alençon, l'attirèrent à ce parti. Ce Prince n'avoit jamais eu pour les

Huguenots le même éloignement que le Roi de Pologne son frère, *il* avoit toujours montré de l'attachement & de la vénération pour l'Amiral de Coligny, & faisoit gloire de se conduire par ses avis; Catherine de Médicis lui en avoit souvent fait la guerre, & après la mort de Coligny, ayant vu dans les papiers de cet Amiral, parmi d'autres projets politiques, un conseil qu'il donnoit à Charles IX de ne point accorder d'appanage trop considérable au Duc d'Alençon, elle triomphoit d'avoir trouvé ce moyen de faire haïr au Duc la mémoire de l'Amiral : » Voilà, lui dit-elle, des conseils de » votre ami. Je ne sais pas, répon» dit le Duc d'Alençon, s'il m'ai» moit beaucoup, mais je sais que » ce conseil est d'un homme qui » aimoit l'Etat. Cette réponse est d'un homme qui l'aimoit aussi.

Lorsque le Duc d'Alençon se fut

mis à la tête de ce parti des Politiques, tous les Protestans *modérés* voulurent en être, & bien-tôt tous les Protestans en furent; ce ne fut plus alors que l'ancien parti des Huguenots sous une forme nouvelle, qui sembloit admettre plus de modération. Cependant ce parti plus modéré eut un tort que n'avoit pas eu l'ancien, celui de prendre les armes de lui-même, sans pouvoir alléguer aucune violence, aucune infraction formelle du dernier traité. Ce qui doit le plus étonner, c'est que ce fut par l'avis du sage & pacifique La Noue qu'on recommença la guerre, il est vrai que dans quelques provinces elle n'avoit point cessé. Les Protestans unis aux Politiques, s'emparèrent le jour du mardi-gras, d'une multitude de places dans diverses provinces, ce qui s'appella *la prise d'armes du mardi-gras*. Quand Charles IX, alors mourant, apprit cette

cette nouvelle, *ils devoient bien du moins*, dit-il, *me laisser mourir en paix.*

On se proposoit de plus d'enlever, à S. Germain en Laye, le Duc d'Alençon, le Roi de Navarre & le Prince de Condé, pour les mettre à la tête du parti, c'est ce qui s'appelle *la Conjuration de Saint Germain*, dont il paroit que le véritable objet étoit d'empêcher, à la mort de Charles IX, le retour du Roi de Pologne en France, & d'assurer la Couronne au Duc d'Alençon. *Je le sais bien*, dit Brantôme, *pour avoir été convié à la fricassée.* La Cour en ayant eu avis, fit mettre le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre à Vincennes, les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé à la Bastille; le Prince de Condé prit la fuite, il alla en Allemagne révoquer son abjuration, & demander du secours aux Princes Protestans.

De Thou, liv. 57.

On fit le procès à la Mole, favori du Duc d'Alençon, & à un Italien, nommé Coconas, qui s'étoit attaché à ce Prince, & qui, de concert avec la Mole avoit été l'instrument de la réunion du Duc d'Alençon avec les deux Princes & les deux Maréchaux; la Mole & Coconas eurent la tête tranchée, un de leurs complices fut roué; il est difficile de savoir s'ils méritoient leur sort. Dans cette criminelle Cour, la superstition & la mauvaise foi brouilloient toutes les idées du juste & de l'injuste. C'étoit la Mole lui-même qui avoit découvert à la Reine-Mère la conjuration de Saint-Germain. C'étoit une raison de lui faire grace, il semble au contraire qu'on ait cherché à le juger coupable. La Mole étoit superstitieux, comme on l'étoit alors; on lui trouva une image de cire, avec laquelle il prétendoit faire un enchantement pour être aimé d'une

femme dont il étoit amoureux ; on aima mieux croire qu'il avoit voulu *envoûter* le Roi, & l'état de dépérissement où étoit le Roi, parut déposer contre la Mole. Rugiéri, un de ces Charlatans Florentins que Marie de Médicis traînoit à sa suite, fut envoyé aux galères pour avoir donné à la Mole cette image de cire ; mais un homme qui savoit faire des enchantemens & des *envoûtemens*, étoit trop précieux à Catherine de Médicis, pour qu'elle s'en privât ; elle le rappela & continua de s'en servir.

Un autre Charlatan, nommé Grandry, qui cherchoit la pierre philosophale, & qui promettoit au Duc d'Alençon des trésors inépuisables pour faire la guerre, fut sauvé aussi, dans l'espérance qu'il fourniroit à Catherine la pierre philosophale.

La Mole nia constamment tout ce qu'on lui imputoit, & il fut décapité ; Coconas, à qui on promit sa

Mém. de Nevers, t. I. p. 75.

grace & une récompense, dit tout ce qu'on voulut, & il fut décapité.

On dit que deux Princesses amoureuses, l'une de la Mole, l'autre de Coconas, firent enlever leurs têtes & les embaumèrent pour les garder, mêlange de tendresse & d'horreur qui peint les mœurs du temps.

Coconas chargea les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé ; cependant ils s'étoient rendus d'eux-mêmes à la Cour, sans doute sur la foi de leur innocence. Coupables ou innocens, la Cour eût bien voulu les envoyer au supplice ou les faire périr en prison, mais Montmorenci-Damville, Gouverneur du Languedoc & tout-puissant dans cette Province,

(*a*) On pourroit, dit le Duc de Nevers deviner qui étoient ces Princesses, mai ce seroit une cruauté d'en avoir seulemen la pensée. On a eu cette *cruauté* dans l Journal de Henri III.

pouvoit venger la mort de son frère, Damville eut une maladie, & le bruit courut qu'il étoit mort; on résolut alors de faire étrangler secrettement les Maréchaux dans la prison, la commission en fut donnée à Souvré *(a)*, qui l'accepta de peur qu'un autre n'en fût chargé, il différa prudemment de l'éxécuter; & donna le temps de recevoir la nouvelle de la guérison de Damville. On put reconnoître alors, comme le Duc de Bretagne Jean IV l'avoit reconnu autrefois dans l'affaire de Clisson & de Bavalan, combien un sujet qui diffère d'éxécuter des ordres violens, rend service à son Maître, mais les idées Machiavellistes l'emportoient sur toutes les réfléxions.

Le Duc d'Alençon & le Roi de

(*a*) Ce dernier évènement n'arriva que sous le regne de Henri III.

Navarre furent interrogés, *le Duc* répondit avec l'embarras & *la timi*dité d'un coupable convaincu, le Roi de Navarre confondit la Reine-Mère par ses raisons, & la fit rougir par ses reproches; on étoit si accoutumé aux violences sous ce regne, que l'emprisonnement du frère *du Roi* & d'un Roi son beau-frère, parut un événement ordinaire; il est vrai que depuis la Saint-Barthelemi, le Roi de Navarre n'avoit jamais été véritablement libre, mais alors il étoit, ainsi que le Duc d'Alençon, étroitement resserré & gardé; on leur permettoit seulement d'aller tant qu'ils vouloient dans la chambre des filles de la Reine-Mère, car les voies de corruption étoient toujours ouvertes.

Pendant que les filles de la Reine brouilloient tout à la Cour, des Courtisannes d'un rang plus bas infectoient les armées. Strozzy, fils du

Brant. Hom. illust. art. Strozzi.

Maréchal de ce nom, commandant un corps de troupes contre les Huguenots, voulut préserver son camp d'un tel poison; n'ayant pu y réussir, parce qu'il étoit mal obéi sur ce point par ses soldats, il fit jetter dans la rivière au Pont de Cé huit cent de ces malheureuses, sans être touché de leurs cris & de leur désespoir, spectacle affreux & qui pensa faire révolter l'armée. Ce Strozzy passoit cependant pour un homme doux & indulgent, mais telle étoit la férocité où les mœurs étoient parvenues par la continuité de la guerre & l'habitude du carnage.

Montgommeri pris dans Domfront par le Maréchal de Matignon, sous la promesse de la vie-sauve, fut conduit à Paris, où le Gouvernement ne se piqua point de respecter cette promesse. La Reine-Mère montra la joie la plus vive d'avoir Montgommeri en sa puissance; elle courut porter cette

nouvelle au Roi, qui n'y prit point d'intérêt, parce qu'il n'en pouvoit plus prendre à rien. « Mon fils, lui » dit Catherine, n'êtes-vous pas » charmé que vôtre ennemi & le » mien, & le meurtrier de votre » père soit tombé entre nos mains? » Madame, répondit Charles IX, je » ne me soucie, ni de cela, ni d'au» tre chose. » Le mal l'accabloit, le sang lui sortoit par les pores, une fièvre ardente le consumoit, presque depuis le temps de la Saint-Barthelemi; jamais la mort d'un Prince coupable n'offrit plus sensiblement les apparences ou les caractères de la vengeance céleste. Des convulsions, des accès de phrénésie, tels qu'en avoit eus Charles VI, précédèrent cette horrible maladie, dont tous les symptômes annonçoient qu'elle étoit autant l'effet du trouble de l'ame, que de la mauvaise constitution du

30 Mai 1574. corps. Il mourut. On se souvint alors

du mot de Catherine de Médicis au Duc d'Anjou, partant pour la Pologne; on ſe ſouvint de ſa prédilection pour ce Prince; on crut tout d'une femme qui avoit foulé aux pieds tout principe; elle devoit avoir rompu les barrières, qui écartoient du trône le ſeul de ſes fils qu'elle aimât; on lui imputa la mort de ſes deux fils aînés. Ce fut ſur elle auſſi qu'on rejetta la haine des crimes commis ſous Charles IX; ce Prince coupable inſpire plus de pitié que d'horreur, on le plaint autant qu'on le blâme, on ſent qu'ayant commencé de regner à dix ans, & étant mort avant vingt-cinq, il étoit bien difficile qu'il échappât aux artifices, qu'il réſiſtât à l'aſcendant d'une mère telle que Catherine de Médicis; on ſait gré à ce Prince des efforts qu'il voulut faire pour régner, lorſqu'il n'étoit plus temps, & que la maladie l'en rendoit incapable; on recueillit

quelque fruit de ces efforts tardifs ; à peine avoit-il regné neuf mois par lui-même, qu'il avoit déjà, malgré l'opposition générale de ses Courtisans, remis à ses peuples un tiers des tailles, diminué le nombre de ses gardes, & réduit les dépenses de la Cour. Il faut lui savoir gré encore de la résolution qu'il avoit prise de chasser de la Cour les Instigateurs de la Saint-Barthélemi, & d'abaisser les Maisons de Guise & de Montmorenci, alors trop puissantes.

Les Historiens n'ont peut-être pas assez fait connoître ce Roi ; les événemens de son regne ont plus attiré l'attention que n'a fait sa personne, mais Brantôme qui l'avoit connu, en raconte des traits assez remarquables.

La Reine-Mère, sous prétexte que la personne du Roi devoit être ménagée, mais en effet dans la crainte qu'il n'éclipsât le Duc d'Anjou son

frère, s'opposoit en toute occasion à l'ardeur qu'il montroit pour la gloire; le Roi toujours docile, obéissoit en soupirant. Pendant qu'on faisoit retentir l'Europe du bruit des batailles de Jarnac & de Moncontour, Dorat Poëte célèbre du temps, présenta au Roi des vers à sa louange. « Portez, lui dit tristement Charles IX, » portez ces honneurs à mon frère, » je n'ai rien fait qui mérite d'être » célébré.

Au sujet de ces mêmes batailles, on l'entendit s'écrier : « Avec quel » plaisir je céderois à mon frère la » moitié de mon Royaume, s'il pou» voit me céder la moitié de sa » gloire » !

Au siége de Saint-Jean-d'Angely en 1569, il étoit toujours dans la tranchée comme le moindre soldat, il se comporta si bien, & parut avec tant d'éclat, que la Reine-Mère ne souffrit plus qu'il commandât les armées.

Il aimoit les exercices violens, & qui se font en plein air ; il ne pouvoit souffrir d'être enfermé dans des murs. *Les Maisons & les Palais*, disoit-il, *sont les tombeaux des vivans*, & cela étoit sur-tout vrai de son temps.

Brantôme s'étonne de ce que Mon-« sieur Amyot, Monsieur de Retz, ou » Monsieur de Villeroy, qui savent » si bien dire & escrire, que le Roi a » tant aimés & chéris, & leur a tant » fait de biens, qu'ils ne soient esté » curieux de faire une recherche » après sa mort de tous ses beaux » faits, mots & dits, & en compo-» ser un grand livre & le dédier à la » postérité. » Il se plaint sur-tout qu'ils n'aient pas fait imprimer le livre que ce Prince avoit composé sur la Vénerie, & dans lequel il y avoit, dit-il, des avis & secrets que jamais Véneur ne sut ni ne put atteindre.

En général Charles IX connoissoit

& diſtinguoit les talens en tout genre. Ambroiſe Paré ſon premier Chirurgien, & le premier de la Chrétienté, dit Brantôme, fut le ſeul Proteſtant ſauvé par ſes ordres du maſſacre de la Saint-Barthelemi. *Gardons-nous bien*, dit-il, *d'ôter la vie à un homme qui peut la ſauver à tant d'autres.*

La même ardeur que Charles IX auroit eue pour la gloire, il l'avoit pour les connoiſſances, ſa curioſité n'avoit point de bornes, elle embraſſoit les métiers les plus rudes, & réputés alors les plus vils, car il n'y a pas long-temps qu'on ſait que tout ce qui eſt utile à la ſociété, eſt noble; il forgeoit très-bien des canons d'arquebuſe & des fers de chevaux. Il voulut connoître dans chaque art, & l'uſage & l'abus qu'on en pouvoit faire; il voulut frapper de la monnoie, & en ſavoir faire de la fauſſe pour pouvoir la diſtinguer de la bonne. Il montra au Cardinal de Lor-

raine deux pièces qu'il avoit frappées, & que tout le monde jugeoit également bonnes, quoiqu'il y en eût une fausse. Le Cardinal qui avoit le département des finances & de la monnoie, lui dit, « Sire, vous por» tez votre grace avec vous, mais je » ne conseillerois pas à un autre d'ê» tre si habile ».

Charles poussoit la curiosité jusqu'à vouloir connoître par lui-même les tours que les filoux pouvoient faire au jeu. Il en fit venir sur sa parole dix des plus habiles, à une fête qu'il donnoit & où il y avoit grand jeu; il leur ordonna de faire leur métier, mais de l'avertir, par un signe, à chaque friponnerie qu'ils feroient, & de rapporter fidèlement tout le butin. Tout le monde perdit, » il y eut des gens de la Cour qui » jouèrent jusqu'à leurs cappes & les » perdirent, dont le Roi cuyda crever » de rire, dit Brantôme, voyant les

» galants dévalisés de leurs cappes » & s'en aller en pourpoint comme » laquais «. Il est à croire que le Roi se faisoit rendre compte de chacun des tours dont il avoit été averti par le signe convenu. Tout le butin rapporté, on n'entend pas bien dans le récit de Brantôme, si c'est aux filoux ou à ceux qui avoient été volés que le Roi le fit remettre, ensuite il menaça les premiers de les faire pendre, si jamais ils osoient exercer leur infâme adresse.

Cipierre, son Gouverneur, l'avoit bien élevé, les Courtisans l'avoient corrompu, ils l'avoient dégoûté des affaires & détourné de l'application, mais il conserva toujours du goût pour les arts agréables; il aimoit & cultivoit avec succès la Poésie, il rassembloit des Poëtes & des Philosophes dans la solitude de Saint Victor, il goûtoit avec eux les plaisirs de l'esprit & ceux de l'éga-

lité. Le ton familier, enjoué, philosophique, dont il invite Ronsard à venir le joindre à Amboise, annonce le plus pur amour des Lettres. Ce Ronsard, Dorat & Baïf étoient au rang de ses amis particuliers, mais il disoit des Poëtes & en général des gens de Lettres, qu'*ils* » étoient comme les chevaux qu'il » falloit nourrir bien, mais non pas » trop engraisser.

On sait la fière réponse que le Comte d'Anjou-Foulques le Bon faisoit dans le dixième siécle au Roi Louis d'Outremer, qui se moquoit de ce que Foulques chantoit au lutrin : *Sachez, Sire, qu'un Prince non-lettré est un âne couronné.* Il falloit que chanter au lutrin fût encore un mérite du temps de Brantôme, car il ne dédaigne pas d'observer que Henri II, Charles IX & Henri III étoient aussi dans cet usage.

Charles n'aimoit & ne haïssoit rien

médiocrement : tout étoit paſſion dans cette ame ardente, la chaſſe étoit pour lui une fureur. A table, au lit, dans ſes ſonges, dans ſes diſtractions, il appelloit ſes chiens, il croyoit les animer ; mais ayant reconnu qu'un Roi ſe doit tout entier aux ſoins de ſon Etat, il avoit réſolu de renoncer à un genre de plaiſir qui entraîne trop de diſſipation.

Son plan étoit tracé, il devoit laiſſer l'adminiſtration de la guerre aux Maréchaux de France, celle de la Juſtice au Parlement, ſe réſerver celle de l'Etat, & n'admettre pour tout délaſſement que la Littérature & la Poéſie.

Tels étoient ſes projets ; auroit-il eu la conſtance néceſſaire pour les ſuivre ? Des Hiſtoriens* lui ont cru beaucoup d'énergie dans l'ame, parce qu'il avoit beaucoup d'emportement ; on ſait aujourd'hui que de la colère n'eſt que de la foibleſſe. Il eut

pourtant quelquefois le mérite de se vaincre : » S'étant apperçu, dit » Mézeray, que le vin lui avoit » troublé la raison jusqu'à lui faire » commettre *des violences*, il s'en » abstint tout le reste de sa vie ; & » pour les femmes, s'étant mal trouvé » de quelqu'une de celles de sa mère, » il les prit en aversion & ne s'y » attacha guères ».

On peut, par ce trait, juger de la corruption de la Cour.

Ambroise Paré pensoit que Charles IX étoit mort d'avoir trop chassé & trop donné du cors. A cette cause de mort, l'épitaphe suivante en ajoute une autre :

Pour aimer trop Diane & Cythérée aussi,
L'une & l'autre m'ont mis en ce tombeau ici.

Charles IX n'avoit eu qu'une fille, d'Elisabeth d'Autriche sa femme, fille de l'Empereur Maximilien II, & cette fille étoit morte à six ans ; il eut de Marie Touchet, fille d'un

Lieutenant - Général au Présidial d'Orléans, (*a*) un fils naturel, long-temps connu sous le nom de Comte d'Auvergne, & qui prit ensuite le titre de Duc d'Angoulême, c'est lui dont la femme, Françoise de Nargonne, est morte en 1713, cent-trente-neuf ans après la mort du Roi Charles IX, son beau-père.

Charles IX fit épouser à Marie Touchet (*a*) François de Balzac d'Entragues, dont elle eut la fameuse Henriette de Balzac d'Entragues, maîtresse de Henri IV.

La mort de Charles IX ne sauva point Montgommeri; la Reine-Mère, son ennemie personnelle, s'étoit fait donner la Régence par le Roi mou-

---

(*a*) Brantôme la dit fille d'un Apothicaire de la même ville.

(*a*) On connoît l'anagramme de Marie Touchet : *Je charme tout.*

rant, & se l'étoit fait confirmer par le Duc d'Alençon, prisonnier : le procès de Montgommeri fut suivi avec ardeur, on lui donna la question pour lui faire avouer la prétendue conspiration de l'Amiral contre le Roi, on n'en arracha que des reproches de ce qu'on violoit la foi qu'on lui avoit donnée. D'Aubigné dit « qu'on ne » lui avoit fait que *des promesses cap-* » *tieuses*, comme de n'être mis en au- » tres mains que celles du Roi. Pourquoi faire des promesses captieuses » ? Il fut condamné à être décapité : quand on lui lut son Arrêt, il écouta froidement ce qui le concernoit, mais quand il entendit que ses fils étoient dégradés de noblesse, il dit d'un ton ferme & tranquille : *S'ils n'ont la vertu des Nobles pour s'en relever, je consens à l'Arrêt.* Ces supplices ne produisoient plus d'autre effet que d'irriter un parti puissant, c'étoient des vengeances & non des châtimens,

une Cour si criminelle avoit perdu le droit de punir.

Qui croiroit que ce regne affreux de Charles IX & de Médicis ait été l'âge d'or de la législation Françoise? La gloire en est due à ce Chancelier de l'Hôpital, le plus grand Magistrat dont la France s'enorgueillisse. Il opposoit la puissance des Loix à la décadence des mœurs, & l'empire de la raison à l'anarchie que produit la guerre; il luttoit seul contre son siècle, l'esprit de paix, l'amour de l'ordre ne se trouvoient plus que dans son ame. « Le Chancelier de l'Hôpital veilloit pour la patrie, dit le Président Hénault, il pensoit que la sainte majesté des Loix avoit des droits imprescriptibles sur le cœur des hommes. L'Ordonnance d'Orléans fut, en grande partie, l'ouvrage du Chancelier de l'Hôpital, ainsi que l'Edit des secondes nôces, l'Ordonnance de Roussillon, l'Edit pour l'é-

tabliſſement de la juriſdiction des Conſuls ; l'Ordonnance de Moulins, l'Edit des mères, & pluſieurs autres Loix moins célèbres, mais non moins utiles, monumens éternels de ſa ſageſſe & de ſon amour pour l'Etat. Pendant tout le cours du regne de Charles IX, on voit le Chancelier de l'Hôpital occupé à prévenir, à éteindre l'incendie que des furieux allumoient dans le Royaume ; il fut l'auteur de tous les Edits de pacification, & ce fut toujours l'inobſervation de ces mêmes Edits qui fit renaître les troubles ; toujours contredit, toujours traverſé, il ne ſe rebuta jamais ; ſes Loix les plus ſages éprouvèrent quelquefois des oppoſitions de la part du Parlement, à qui la contrariété des opinions, des partis, & même des Loix publiées dans les divers temps, donnoit ſouvent beaucoup d'embarras. Les différens intérêts, les querelles de Religion, les diviſions des

Grands, les fureurs de parti, la minorité du Roi, le partage & l'affoibliſſement de l'autorité Royale, étoient des obſtacles preſque inſurmontables au bien que le Chancelier vouloit faire. Lui ſeul, en temporiſant, en adouciſſant, en employant à propos la prudence & la fermeté, en n'accordant aux conjonctures que ce qu'il ne pouvoit leur refuſer, ſut retenir l'Etat ſur le penchant de ſa ruine; lui ſeul fut conſtamment occupé de l'intérêt public, tandis qu'autour de lui tout étoit emporté par le tourbillon des intérêts particuliers. Il ſeroit injuſte de juger des opérations de ſon miniſtère ſans les rapprocher des conjonctures, ſans combiner ces opérations avec les obſtacles, avec l'exigence des cas, avec mille circonſtances étrangères. Souvent c'étoit faire un grand bien que de faire un petit mal, aiſé à réparer, pour en empêcher un très-grand & qui auroit

pu être irréparable. Ainsi, pour empêcher l'établissement de l'Inquisition, que le Cardinal de Lorraine desiroit avec ardeur, & dont il attendoit le plus grand accroissement de puissance, le Chancelier fit donner l'Edit de Romorentin, qui attribuoit la connoissance du crime d'hérésie aux Evêques. Par-là, le Chancelier sembloit tout accorder au Cardinal, pendant qu'il renversoit tous ses projets. Le Cardinal vouloit que les Hérétiques fussent punis; l'Edit nommoit des Juges. Le Cardinal demandoit un tribunal ecclésiastique : l'Edit le satisfaisoit encore sur ce point; mais l'intention secrette du Cardinal, qui n'avoit pas échappé au Chancelier & qu'il vouloit absolument traverser, c'étoit d'établir un tribunal, à la tête duquel le Cardinal seul eût été placé; c'eût été pour lui un trône du haut duquel il eût foulé aux pieds ses ennemis, & peut-être renversé le trône

même des Rois. Le Public qui ne voyoit point ces intrigues, & auquel il eût pu être dangereux de les laisser voir, même lorsqu'on vouloit les réprimer, ne jugeoit de l'Edit de Romorentin que par ce qu'il contenoit, & peu s'en falloit qu'il ne regardât, comme l'établissement de l'Inquisition, ce qui n'avoit été imaginé que pour empêcher cet établissement. Le Parlement refusa d'enregistrer l'Edit de Romorentin. Le Chancelier se transporta au Palais, &, sans s'expliquer sur des secrets qu'il ne lui convenoit pas de révéler, il voulut engager les Magistrats à se soumettre aux volontés du Roi, il leur peignit les désordres publics, leur montra le danger des contradictions, & leur fit envisager d'une manière générale les avantages de l'Edit; il ne put rien obtenir, & l'enregistrement ne se fit qu'en vertu de lettres de jussion: mais lorsque le temps eut dévoilé la vérité,

on reconnut que, dans cette conjoncture, le Chancelier avoit sauvé la France du joug de l'Inquisition.

Il provoqua la conférence de Fontainebleau, qui n'étoit pour lui qu'un moyen de forcer les Guises à consentir à une assemblée des Etats-Généraux. Il prit toutes les mesures nécessaires pour qu'on n'admît à la conférence de Fontainebleau que des Magistrats opposés à la persécution. Le succès répondit à ses vues. Malgré l'opposition des Guises, malgré la victoire qu'ils parurent remporter sur les Marillacs & les Montlucs, leurs ennemis personnels, la pluralité des voix fut pour la convocation des Etats-Généraux, pour la tenue d'un Concile national, & pour la suspension des supplices jusqu'à la décision du Concile. Le Chancelier, ayant obtenu ce point, se hâta de dresser un nouvel Edit qui modifioit l'Edit de Romorentin sur l'article de l'attribution faite aux Evê-

ques : de la connoiſſance du crime d'héréſie, & qui réparoit ainſi promptement le petit mal que le deſpotiſme des Guiſes avoit forcé le Chancelier de faire par l'Edit de Romorentin. De nouveaux troubles rompirent les meſures du Chancelier, autoriſèrent les violences des Guiſes, & leur fournirent les prétextes qu'ils deſiroient pour pouſſer leurs ennemis à bout.

La Cour de Rome perſécuta ouvertement l'Hôpital; elle vouloit détruire les Proteſtans, l'Hôpital vouloit ſauver des citoyens. Le Pape Pie IV, irrité de la condamnation de la thèſe de Tanquerel, de l'oppoſition qu'apportoit le Chancelier à la publication du Concile de Trente, de ſon indulgence envers les Proteſtans, offrit au Roi une Bulle qui permettroit l'aliénation des biens eccléſiaſtiques juſqu'à la concurrence de cent mille écus, à condition que le Roi feroit enfermer le Chancelier de l'Hôpital, &

son ami Montluc, Evêque de Valence. Tous les ennemis de la paix redoutoient l'éloquence vertueuse de l'Hôpital, & son influence sur les affaires publiques. Le Connétable de Montmorenci, qui vouloit la guerre, l'arrêta un jour à la porte de la chambre du Conseil, en lui disant qu'un homme de robe ne devoit pas entrer dans un Conseil qui avoit la guerre pour objet. « Je ne sais point la faire, dit le Chancelier, mais je sais du » moins quand elle est nécessaire, & » sur-tout quand elle ne l'est pas ». Il fut cependant exclu de ce Conseil. Mais telle étoit la considération dont il jouissoit, que le Prince de Condé, en publiant son Manifeste contre le Triumvirat, y donna cette exclusion pour une preuve sans réplique des projets formés contre l'Etat dans ce Conseil.

Que n'ose point un zèle aveugle? Raynaldi & d'autres Auteurs ultramon-

tains, soit de naissance, soit seulement de doctrine, comme Beaucaire, ont accusé d'irréligion & d'athéisme le pieux & vertueux l'Hôpital. Ce ne sont là que des déclamations qui ne méritent pas d'être réfutées. Mais on a plus généralement accusé l'Hôpital d'un calvinisme secret, & le soupçon sur cet article a été assez répandu pour avoir fait passer en proverbe à la Cour cette phrase : *Dieu nous garde de la Messe de M. le Chancelier.* Raynaldi, à qui on a vu que les imputations ne coûtoient rien, accuse formellement l'Hôpital d'avoir conspiré avec le Président du Ferrier, Ambassadeur de Charles IX au Concile de Trente, pour rompre les liens de l'unité. Il faut savoir gré au Chancelier de s'être attiré toutes ces calomnies par son zèle à défendre nos libertés, & à combattre le fanatisme.

Sur cette accusation de calvinisme, on peut faire les réflexions suivantes :

1°. L'homme ſage & tolérant, placé entre deux partis, eſt toujours accuſé par tous les deux d'être du parti contraire, & celui qu'il empêche de nuire eſt toujours celui qui crie le plus haut. Le parti perſécuteur, le parti des Guiſes étoit dominant à la Cour ; il n'eſt donc pas étonnant qu'ils aient répandu un ſoupçon de calviniſme ſur un homme qui contrarioit leurs maximes ſanguinaires, & qui faiſoit tomber de leurs mains, malgré eux, leur glaive ſacrilège.

2°. Chaque Loi de tolérance, chaque Edit de pacification, étoit un bienfait de l'Hôpital à l'égard des Proteſtans. La reconnoiſſance de ceux-ci, la fureur des Guiſes, tout contribuoit à faire regarder l'Hôpital comme partiſan, comme fauteur des Calviniſtes. C'eſt ainſi que les violences du parti perſécuteur forcent l'homme modéré à paroître, quelquefois même à devenir le protecteur du parti perſécuté.

3°. Les vertus, les talens, les lumières de l'Hôpital rendoient son suffrage précieux aux deux partis. Les Protestans ont souvent cherché à l'attirer au leur, & se sont quelquefois vantés d'y avoir réussi; & les Catholiques fougueux adoptoient ce moyen de décréditer un homme dont la modération condamnoit hautement leur violence.

4°. Enfin, le Chancelier de l'Hôpital commençoit par accorder à sa famille la liberté de conscience, qu'il eût voulu établir dans tout le royaume. Sa fille & son gendre, Robert Huraut, Seigneur de Belesbat, étoient Calvinistes.

Catherine de Médicis, toujours irrésolue & toujours inconséquente, écoutoit tantôt l'Hôpital, tantôt les ennemis de la paix : elle estimoit trop ce Magistrat pour l'aimer; le caractère des Guises sympatisoit plus avec celui de la Reine; c'étoient presque tou-

jours les besoins pressans du royaume & les malheurs où le mépris des conseils du Chancelier précipitoit la Reine, qui la ramenoient à lui ; mais à peine ce grand homme étoit-il parvenu à faire respirer l'Etat, que les Guises lui faisoient de nouvelles plaies. La Reine continua jusqu'en 1568 de tenir ainsi la balance entre le Chancelier & les Guises, mais en la penchant toujours du côté des Guises. Depuis 1565, il avoit toujours vu son crédit décliner. Le Duc d'Albe, à l'entrevue de Bayonne, avoit donné à la Reine les plus fortes préventions contre ce Ministre ; elle redouta même l'ascendant que la vertu pouvoit donner au Chancelier sur l'esprit du Roi ; le Chancelier se vit enlever de plus en plus les moyens d'être utile ; les accusations d'héréfie & d'irréligion se renouvellèrent avec plus de fureur. Catherine n'eut pas de peine à perdre le Chancelier. Le Roi lui montra

des froideurs qui achevèrent de le dégoûter; il crut qu'il étoit temps de quitter une Cour qui n'avoit jamais été digne de lui (*a*). En prenant congé du Roi, ses derniers vœux, ses derniers mots furent pour la paix (*b*);

(*a*) » Il manqueroit quelque chose, dit » Bayle, à l'éclat de sa vertu & de sa » gloire, s'il eût exercé la charge de Chan- » celier jusqu'à sa mort ».

(*b*) » Je puis assûrer, dit-il, dans son » testament, que j'açoit que les armes » ayent esté prises par quatre fois, & » qu'on ait donné bataille par quatre ou » cinq fois, j'ai toujours conseillé & per- » suadé la paix, estimant qu'il n'y avoit rien » si dommageable à un pays qu'une guerre » civile, ni plus profitable qu'une paix, à » quelque condition que ce fût..... Je » fis place aux armes, lesquelles étoient les » plus fortes, & me retirai aux champs avec » ma femme, famille & petits-enfans, » priant le Roi & la Reine à mon parte- » ment de cette seule chose, que puisqu'ils » avoient arrêté de rompre la paix & de

il se retira dans sa terre de Vignay, entre Etampes & Malesherbes; il y vécut en sage, contemplant les orages du port, & ne regrettant point les honneurs qu'il avoit quittés. Les soins de sa famille, les amusemens de la campagne, sur-tout le commerce des Muses, le consolèrent de l'injustice des hommes, de l'oubli de la Cour, de tout, excepté des malheurs de sa Patrie.

» poursuivre par guerre ceux avec lesquels
» peu auparavant ils avoient traité la paix,
» & qu'ils me reculoient de la Cour, parce
» qu'ils avoient entendu que j'étois con-
» traire & mal sentant de leur entreprise; je
» les priai, dis-je, s'ils n'acquiesçoient
» à mon conseil, à tout le moins quelque
» temps après qu'ils auroient saoulé &
» rassasié leur cœur & leur soif du sang
» de leurs sujets, qu'ils embrassassent la
» première occasion de paix qui s'offriroit,
» devant que la chose fût réduite à une
» extrême ruine; car quelqu'issue qu'auroit

Considéré simplement comme un homme de lettres, le Chancelier de l'Hôpital eût encore été un des personnages les plus illustres de son siècle. On a de lui des harangues & des mémoires sur divers points de Droit public, il parle dans son testament d'un travail qu'il avoit fait sur le Droit civil ; mais ses véritables titres littéraires sont ses poésies latines ; elles ont de quoi plaire, & aux amateurs de la poésie & aux amis de la vertu. Sa morale est pure, ses sentimens honnêtes, son style élégant, sa versification coulante ; on voit qu'il a pris pour modèle, Horace dans ses satyres & dans ses épîtres, & qu'il imite tout en lui jusqu'à ses négligences. Scévole de Sainte-Marthe le met au-dessus d'Horace ; Joseph Scaliger le met trop au-dessous. Il nous paroît

---

» cette guerre, elle ne pouvoit être que
» très-pernicieuse au Roi & au Royaume.

que la ressemblance entre ces deux Poëtes est marquée, & que c'est celle qui se trouve entre un disciple estimable, & un excellent maître. Si le Chancelier de l'Hôpital a moins de nerf & de précision qu'Horace, c'est que tout Auteur qui écrit dans une langue étrangère, s'occupe principalement de la clarté, & emploie presque toujours un peu plus de mots qu'il ne faut.

Les poésies du Chancelier de l'Hôpital sont adressées aux personnages les plus célèbres de son temps : aux Cardinaux du Bellay, de Lorraine, d'Armagnac, de Châtillon ; au Chancelier Olivier, à Marguerite de Valois, fille de François I, Duchesse de Savoye, au Duc de Guise, &c. Quelques-unes de ces pièces célèbrent des événemens publics, tels que la levée du siége de Metz, la prise de Calais ; de Guines, de Thionville, le mariage de François II. Celle

qu'il fit sur le Sacre de ce Prince, a été traduite par Joachim du Bellay, par Claude Joly, & Perrault, long-temps après, la traduisit en vers François. Parmi les vœux que fait le Poëte pour le jeune Roi, on trouve ceux-ci qui rentrent dans l'objet de cet Ouvrage.

Nec tam fortis amet dici quàm justus, & armis
Parta per humanas fugiat cognomina cædes,
Observet promissa.

La pièce contre les procès, qui a pour titre : *Litium execratio*, a été célèbre. Henri-Etienne, Gaspard Barthius, Boxhorne, attribuèrent cette pièce à des Ecrivains de l'antiquité ; le dernier la commenta sur ce pied, il distingua les endroits qui avoient été corrompus ou interpolés, il voulut ramener le texte à sa pureté. Quand il eut assez exercé sa savante critique, l'Hôpital se fit connoître pour l'Auteur. Nous remarquerons dans cette

pièce un mot qui pourroit servir de devise, & qui devroit servir d'avertissement, non-seulement aux plaideurs, mais encore aux Rois & aux peuples qui font la guerre.

Victor, seu victus abibis,
Nunquam adeò sperata ferens.

Nous souhaiterions pour le bien de la Société que la pièce *sur les femmes qui n'allaitent point leurs enfans, & qui les font élever loin de leurs yeux*, pût être lue de toutes les femmes. Si le tableau sévère de leurs devoirs ne les ébranloit pas, elles trembleroient peut-être à la vue des dangers auxquels les expose l'inobservation de ces mêmes devoirs.

Le Chancelier de l'Hôpital ne pouvoit pas être jaloux des Poëtes de son temps comme un Poëte ordinaire, mais il auroit pu l'être comme le Cardinal de Richelieu, qu'on sait n'avoir pas été exempt de cette foiblesse. L'Hôpital ne la connut point,

on le voit toujours encourager, célébrer, quelquefois exagérer les talens d'autrui, & recommander les gens de lettres aux Grands qui pouvoient leur être utiles ; il fut le premier Auteur de la fortune d'Amyot, il mit Ronſard ſous la protection du Cardinal de Lorraine. Si l'on pouvoit douter de l'exceſſive réputation que Ronſard avoit acquiſe, & que Boileau & le bon goût ont détruite, on en trouveroit la preuve dans ces vers de l'Hôpital :

Qui veteres unus ſcribendi laude Poetas
Æquavit, dubiamque facit tibi, Mantua, palmam.

A juger des ſentimens de l'Hôpital pour les Guiſes par les pièces qui les concernent, on croiroit qu'il leur auroit toujours été très-attaché, ſurtout au Cardinal (*a*) ; il a vanté le

(*a*) Il l'étoit en effet par la reconnoiſſance. C'étoit à eux qu'il devoit ſon avancement.

Duc de Guise François, même après sa mort funeste, qu'il présente comme un titre de plus contre la guerre & les discordes civiles.

Hunc belli rabies, civilis & abstulit æstus.

On voit au contraire que l'Hôpital n'aimoit point le Connétable de Montmorenci : voici l'épitaphe qu'il lui fit.

Dum fera bella geris, pietatis imagine falsâ,
Sanguinis oblitus, patriæque & fœderis icti,
Occidis Anna, tuis invisus & hostibus æquè.

A travers l'injustice dont ce jugement sévère n'est pas exempt, on voit avec plaisir que le principe de la haine du Chancelier de l'Hôpital pour le Connétable de Montmorenci, étoit l'ardeur que ce Général avoit pour la guerre & le penchant qu'il avoit à la persécution.

Les funestes effets de la disgrace du Chancelier de l'Hôpital ne tardèrent pas à se faire sentir ; toutes les digues qu'il opposoit au crime & à la fureur

furent renversées ; les haines devinrent plus acharnées, les guerres plus violentes, la paix ne fit plus que couvrir des complots perfides, enfin la Saint-Barthelemi arriva.

La rage du Fanatisme alla chercher l'Hôpital jusques dans sa solitude. On vint lui dire qu'une troupe de gens armés s'avançoit vers sa maison ; on proposa de fermer les portes & de tirer sur eux, s'ils entreprenoient de les forcer. *Si la petite porte ne suffit pas pour qu'ils puissent entrer*, dit l'Hôpital, *que l'on ouvre la grande*. C'étoient en effet des furieux qui, sans ordre de la Cour, venoient pour le tuer ; mais ils furent atteints dans l'avenue & presque à la porte par des personnes chargées des ordres du Roi. Ces ordres exceptoient l'Hôpital de la proscription ; les Auteurs de la Saint-Barthelemi vouloient bien lui pardonner de s'être autrefois si souvent opposé à leurs

desseins. Cette modération le fit sourire. *J'avois donc mérité la mort*, dit-il, *& l'on m'accorde ma grace.* Cette grace fut vaine, l'Hôpital ne put survivre long-temps à de pareilles horreurs ; il mourut le 15 Mars 1573, laissant une mémoire plus respectée que sa vertu ne l'avoit été pendant sa vie, homme à jamais célèbre & parmi ceux qui ont cultivé les Muses, & parmi ces hommes plus rares qui ont servi l'humanité (*a*).

Anne d'Est, alors Duchesse de Nemours, veuve du Duc de Guise François, & mère des Instigateurs de la Saint-Barthelemi, sauva de ce massacre le gendre & la fille du Chancelier de l'Hôpital, en les cachant dans son palais (*b*).

(*a*) *Quique pii vates & Phœbo digna locuti, Quique sui memores alios fecere merendo.*

(*b*) Le Chancelier lui rend graces de ce

Pendant que le Chancelier de l'Hô-

---

bienfait dans une Epître pleine de sentiment, où il lui dit :

Agnosco veræ te Religionis alumnam.

La Croze, qui, de *Bénédictin*, s'étant fait Protestant, vouloit appuyer de l'autorité de l'Hôpital le parti qu'il avoit embrassé, cite ce vers comme une preuve que le Chancelier étoit Protestant. Il faut, pour qu'il ait raison, qu'Anne d'Est ait été Protestante ou qu'elle ait du moins été élevée dans la Religion Protestante. Anne d'Est étoit fille d'Hercule II, Duc de Ferrare, & de Renée de France, fille de Louis XII. Il est vrai que Renée adopta la nouvelle Réforme & voulut y élever ses enfans ; elle plaça même auprès d'Anne d'Est Olympia Fulvia Morata, qui se fit un nom parmi les Réformés. Mais le Duc de Ferrare, à la sollicitation de Henri II, Roi de France, arrêta le cours de cette éducation Protestante & envoya ses filles en France, où elles furent élevées dans la Religion Catholique. Anne d'Est épousa le Duc de Guise François, chef du parti Catholique, & se remaria depuis au Duc de Nemours, qui, pour l'épouser, fit déclarer nulle, pour cause de

pital mouroit dans la disgrâce, pen-

Religion, une promesse de mariage qu'il avoit faite à la demoiselle de la Garnache, de la Maison de Rohan, laquelle étoit Protestante. Anne d'Est montra beaucoup d'ardeur à venger sur les Protestans la mort du Duc de Guise, & beaucoup de zèle pour la Religion Catholique dans le temps de la Ligue; mais comme elle étoit juste & humaine, elle détestoit la persécution, recommandoit la tolérance & sollicitoit sans cesse son mari & ses fils en faveur des Protestans opprimés, ce qui la fit soupçonner d'un attachement secret au Protestantisme en vertu de sa première éducation, car les intolérans ne connoissent point de tolérance sans intérêt. La raison qui a fait taxer l'Hôpital d'un Protestantisme secret, est la même qui en a fait soupçonner Anne d'Est, tous deux étoient tolérans. Anne d'Est avoit eu deux éducations, l'une Protestante, qui n'avoit été que commencée, l'autre Catholique, qui paroît avoir décidé de sa foi & de la conduite de sa vie entière; de laquelle de ces deux éducations parle l'Hôpital dans ce vers :

Agnosco veræ te Religionis alumnam?

dant que la moitié des François

Il est clair que pour le décider, il faut avoir décidé auparavant de quelle Religion étoit l'Hôpital, & que, partir de ce vers pour établir le Protestantisme de l'Hôpital, c'est une pure pétition de principe. D'ailleurs, ce vers peut avoir un autre sens; que voici : » Les Protestans sont dans l'er-
» reur, leurs Persécuteurs déshonorent la
» Religion qu'ils professent. Sauver des op-
» primés, arracher des victimes au fer des
» assassins, rendre un gendre & une fille
» unique à un vieillard qui alloit être privé
» de cet appui, voilà la vraie Religion,
» voilà celle que vous pratiquez, je re-
» connois l'éléve de la vérité ».

Agnosco veræ te Religionis alumnam.

Ce n'est pas qu'on ne trouve dans cette Epître des traits qui pourroient favoriser l'interprétation de la Croze, mais nous ne voyons rien d'absolument décisif.

La Croze nous paroît aussi tirer des inductions trop fortes de quelques vers où le Chancelier se plaint seulement des atteintes que l'Espagne, de concert avec la Reine, voulut porter dans le Concile de Trente, au droit de préséance que la France avoit toujours eu.

égorgeoit l'autre, la paix assuroit à la Nation Angloise l'ascendant que la France avoit eu sous S. Louis & sous Charles V. L'heureuse & prudente Elisabeth contemploit du port ces orages, & les excitoit ou les calmoit au gré de ses intérêts. Une différence bien essentielle entre les deux Nations, c'est qu'en France, sous François II & sous Charles IX, l'autorité royale toujours éclipsée, laisse un libre cours à l'ambition & aux querelles des Grands; les Guises, les Montmorencis, les Châtillons occupent la Scène, le Roi n'est rien; en Angleterre les Grands sont soumis comme le peuple, & nul n'est grand que par la faveur de la Reine; on ne voit qu'Elisabeth, elle efface tout, c'est l'astre devant lequel tout éclat disparoît.

CHAPITRE TROISIEME.

HENRI III en France, & encore ELISABETH en Angleterre.

Depuis l'an 1574 jusqu'en 1587.

IL se présentoit d'abord une question bien importante, & qui pouvoit avoir la plus grande influence sur cette guerre générale des Catholiques & des Protestans que chaque Etat avoit à soutenir, & au dedans & au dehors. C'étoit de savoir si le Roi de Pologne reviendroit régner en France, si les Polonois le laisseroient partir, si les François ne le regarderoient pas comme étranger, si les Protestans ne lui fermeroient pas le retour. Cette incertitude répandue sur son droit héréditaire, ou du moins sur l'exercice de ce droit, est un des inconvéniens de l'ambition, lors même qu'elle n'a ni con-

quête, ni violence à se reprocher. Cet article devoit être l'objet de toutes les négociations & de toutes les hostilités, l'intérêt ne pouvoit être plus pressant, il s'agissoit pour l'un & l'autre parti d'avoir pour Roi un ami ou un ennemi. Le Roi de Pologne avoit été le chef du parti Catholique, le Duc d'Alençon l'étoit du parti politique, qui ne se distinguoit plus du parti Protestant; mais le Duc d'Alençon, alors prisonnier, ne pouvoit rien pour lui-même dans cette importante occasion, Catherine de Médicis le tenoit en sa puissance, ainsi que tous les autres chefs du parti ennemi; le Prince de Condé seul lui étoit échappé. C'étoit beaucoup. Quelque diligence qu'eussent pu faire les courriers envoyés par Catherine de Médicis à Henri, pour lui annoncer la mort de Charles IX, ils avoient été prévenus par les Agens que le Prince

de

de Condé avoit envoyés aux Polonois pour les inſtruire du même événement, & les engager à retenir Henri parmi eux; mais il eſt aſſez douteux qu'ils en euſſent le deſir. Henri avoit déjà vérifié à l'égard des Polonois la prédiction de Charles IX: « Que Henri ne plairoit, ni » aux Polonois, ni aux François, » quand il en ſeroit bien connu, & » que toute cette réputation qu'on » lui avoit compoſée avec tant d'art, s'évanouiroit d'elle-même. » Le mépris qu'il montroit en Pologne pour les uſages du pays, la méthode orientale qu'il avoit priſe dès-lors de ſe communiquer peu, de vivre renfermé avec des favoris, le refus qu'il faiſoit d'épouſer Anne Jagellon, ſœur de Sigiſmond, dernier Roi de Pologne, ou du moins les délais déſobligeans qu'il apportoit à ce mariage, avoient fort réfroidi pour lui les cœurs des Polonois.

Henri délibéra s'il quitteroit la Pologne en fugitif, ou s'il demanderoit pour son départ l'agrément du Sénat, il choisit le premier parti comme le plus sûr; la facilité avec laquelle il exécuta son projet, semble annoncer que les Polonois ne veilloient pas sur ses démarches avec une attention bien inquiète. Henri évita au retour, de passer par les Etats des Princes Protestans d'Allemagne, qui, pour l'intérêt de la cause commune, auroient pu le retenir; d'ailleurs il ne vouloit plus s'exposer aux remontrances de l'Electeur Palatin.

Il tenta sans succès de conserver la Couronne de Pologne avec celle de France; les Polonois déclarèrent leur trône vacant, & nommèrent, pour le remplir, Etienne Battory, Prince de Transylvanie, qui épousa la Princesse Anne.

Henri étant arrivé en France, la

Reine-Mère remit entre ses mains le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre, qu'il reçut froidement ; il reçut plus mal encore Montmorenci-Damville, qui étoit allé au-devant de lui jusqu'à Turin, pour justifier ses frères, & se justifier lui-même auprès du nouveau Roi, Catherine de Médicis engagea le Roi à le faire arrêter, le Duc de Savoye le fit sauver, Damville (*a*) se retira dans son Gouvernement de Languedoc, *je ne reverrai jamais*, dit-il, *ce Roi injuste*, il tint parole.

Les affections des ambitieux sont toujours subordonnées à leur ambition, & prennent leur source dans cette ambition même. Catherine de Médicis ne préféroit Henri III à tous ses autres fils, que parce qu'elle

(*a*) Il s'agit toujours ici de Henri de Montmorenci d'Amville, le second des fils du Connétable Anne, & qui fut dans la suite le Connétable Henri.

le croyoit plus docile, & que connoissant son inclination à la mollesse, elle espéroit perpétuer plus facilement son enfance. Cet art de préparer de loin par une éducation vicieuse la prolongation, la perpétuité de l'enfance des Rois, est le Machiavellisme particulier des ambitieux subalternes, dont le pouvoir n'étant qu'indirect, n'a pour base que le crédit ; destructeurs de l'autorité royale pour le temps même où ils ne l'exercent plus, usurpateurs des volontés, plus funestes que les usurpateurs de Provinces & d'Empires.

Pour une Reine-Mère, qui veut étendre son autorité au-delà des bornes du temps & de la raison, une femme ou une maîtresse peut être une dangereuse rivale. Catherine de Médicis avoit été bien servie sur ce point par les événemens. La mort de François II l'avoit délivrée de Marie Stuart, qui, par ses graces &

par son esprit pouvoit être redoutable pour elle ; Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, étoit un enfant plein de douceur & de vertu, sans aucune ambition ; le règne de Marie Touchet (*a*) avoit été si foible & si passager, qu'on ne voit pas même qu'il ait causé d'inquiétude à la Reine-Mère ; d'ailleurs cette Princesse avoit dans les filles de sa suite, comme un corps de réserve qu'elle tenoit prêt pour deux usages, l'un de corrompre & d'énerver les Princes ses fils, l'autre de faire diversion, & de combattre par l'attrait toujours renaissant de la nouveauté le crédit qu'une femme ou une maîtresse auroit pu prendre.

(*a*) Quand Marie Touchet eut vu le portrait d'Elisabeth d'Autriche, qui alloit épouser Charles IX, elle dit : *l'Allemagne ne me fait point de peur.* Catherine de Médicis en disoit sans doute autant.

Cet artifice avoit manqué son effet sur Henri III ; il rapportoit en France la même passion qu'il avoit emportée en Pologne pour la Princesse de Condé, il prétendoit faire casser le mariage de cette Princesse & l'épouser. La Religion eût servi de prétexte à ce divorce. Le Prince de Condé étoit retourné au Protestantisme, la Princesse étoit censée restée Catholique depuis la Saint-Barthelemi ; le Duc de Guise, beau-frère de la Princesse de Condé, appuyoit ce projet ; Catherine en étoit alarmée, la Princesse de Condé mourut dans ces conjonctures, si à propos pour Catherine, qu'il étoit bien difficile que cette mort ne lui fût pas imputée. Si elle n'avoit point commis ce crime, elle avoit mérité qu'on l'en soupçonnât ; si elle l'avoit commis, elle n'en recueillit pas le fruit ; le Roi, après avoir signalé sa douleur en passant trois jours sans manger, en s'enfer-

mant pendant quelque temps dans des lieux ſombres & parmi des objets lugubres, en portant dans ſes ajuſtemens, toujours fort recherchés, & aux rubans de ſes ſouliers, de petites têtes de mort qu'il prenoit ſoin d'arranger lui-même avec beaucoup d'art, prit le parti de ſe conſoler, en épouſant Louiſe de Lorraine, fille du Comte de Vaudemont, pour laquelle il croyoit avoir pris quelque goût, lorſqu'il l'avoit vue, en paſſant pour aller en Pologne. Ce mariage affermit le crédit des Guiſes, & parut être pour eux ce qu'avoit été celui de Marie Stuart avec François II. C'étoit déjà une atteinte portée au crédit de Catherine, à qui l'énorme puiſſance des Guiſes avoit toujours fait ombrage, & qui s'alarmoit de plus en plus, en voyant les reſſources toujours renaiſſantes de cette Maiſon.

Mais ce n'étoient point les fem-

mes, c'étoient les mignons qui devoient détruire le crédit de Catherine de Médicis ; elle avoit regné sous deux de ses fils qu'elle n'aimoit pas, elle cessa de regner sous celui qu'elle avoit tant desiré de voir sur le trône.

D'abord elle seconda l'empire des favoris, parce qu'elle crut en tirer le même parti que des filles de sa suite, celui de gouverner le Roi par eux ; mais ils ne tardèrent pas à vouloir être indépendans, & ils y parvinrent. Du Gua, Souvré, Caylus, Maugiron, Saint-Maigrin, Saint-Luc, Bellegarde, qu'on appelloit *le torrent de la faveur*, & dont la faveur s'écoula comme un torrent, Joyeuse & d'Epernon eurent tour à tour leur regne éphémère ; ils rendoient le Roi invisible, non-seulement pour son peuple, mais même pour sa Cour, *ils achevèrent*, dit Mézeray, *de le dissoudre dans les voluptés.*

La forme d'un habit, l'arrangement d'une fraiſe, tous les caprices de la mode étoient les grandes affaires qui agitoient ce cabinet inacceſſible. Le jour du Sacre & le jour du Mariage du Roi, (*a*) la Meſſe ne fut dite que le ſoir, parce que le Roi avoit paſſé la journée entière à s'habiller & à *gaudronner* la fraiſe de la Reine.

A la molleſſe, à l'inviſibilité des tyrans aſiatiques, on joignit bien-tôt leur faſte & leur deſpotiſme. Tous les projets économiques de Charles IX mourant furent renverſés; parmi la multitude des abus ruineux & deſtructeurs que les favoris introduiſirent, *Mézeray* remarque cette pernicieuſe invention *d'acquits comptans*, » avec laquelle, dit-il, on a ſi impunément pillé les finances du Roi ». Mezer. Abr. Chronol. Henri III, an. 1574.

(*a*) Henri III fut ſacré le 15 Février 1575, & marié le lendemain.

Le triomphe de la superstition est de s'unir au Machiavellisme, & de forcer ceux qui ne croient rien, à craindre tout. Catherine de Médicis rassembloit ces deux extrêmes, elle avoit mis en vogue les prédictions, ainsi que les pressentimens & les augures qui sont une demie prédiction: ils ne furent pas épargnés au commencement de ce regne, tout fut observé, tout fut interprété, c'est la politique du peuple. On avoit oublié de chanter le *Te Deum* au sacre du Roi, présage que ce regne ne seroit point heureux. Lorsqu'on avoit posé la Couronne sur la tête du Roi, il s'étoit écrié par deux fois qu'elle le blessoit, présage que cette Couronne seroit mal portée : enfin, la Couronne étoit tombée, ou avoit pensé tomber, présage que le Roi seroit détrôné ; ce dernier présage pourroit bien n'avoir été observé qu'après l'événement des Barricades.

Journal de Henri III, t. 1.

Mais un présage plus funeste fut

l'accueil que la guerre attira au nouveau Roi dans une partie de ses Etats. En allant prendre possession de son royaume, il passa devant Livron, place importante, par sa situation, entre Lyon & Marseille : ses troupes en faisoient le siège, il fut insulté par les habitans sans pouvoir en tirer vengeance ; ce qui jetta sur sa personne, ainsi que sur son regne, un discrédit dont il ne put se relever.

Il se rendit plus méprisable encore, du moins aux yeux des Protestans, par les pratiques de dévotion dont il donna le spectacle dans Avignon. Il suivit à pied toutes les processions des Pénitens, vêtu lui-même en Pénitent. Cette dévotion lui plut à tel point, qu'il créa, dans la suite, des Confrairies de Pénitens de toute couleur; chaque jour voyoit éclore des Edits Bursaux & des Confrairies.

Les Protestans durent bénir ces processions d'Avignon, qui les déli-

vrèrent de leur éternel persécuteur, le Cardinal de Lorraine, & par une mort qu'ils eurent le plaisir de juger ridicule. Ce Cardinal, à force de suivre nuds pieds & nue tête, par un froid rigoureux, au mois de Décembre, ces processions de Pénitens, gagna une fluxion de poitrine dont il mourut. Quelques Auteurs ont mieux aimé croire qu'on avoit brûlé devant lui, à ces processions, des flambeaux empoisonnés.

Le crédit des Guises ne reçut aucune diminution par sa mort, il résidoit principalement dans la personne du Duc, il commençoit d'ailleurs à devenir indépendant du Roi même, ou plutôt tout crédit cessoit de dépendre du Roi; le Roi n'étoit rien, tout étoit au plus hardi, au plus habile, au plus heureux. Il y avoit, en France, quatre pouvoirs différens: les Protestans forts par eux-mêmes, plus forts par les alliances étrangères;

Catherine qui croyoit aimer l'autorité, mais qui aimoit principalement l'intrigue, & pour qui, corrompre & brouiller, s'appelloit gouverner; les favoris qui n'avoient d'abord que le département des plaisirs, & qui ne regnoient que dans le palais, devenu un serrail de mignons, mais qui, dans la suite, voulurent aussi gouverner; les Guises qui s'approchoient du trône à travers tous ces partis qu'ils méprisoient.

Le résultat des intrigues de Catherine, des filles de sa suite & des mignons, fut une froideur marquée entre le Roi & son épouse, & une haine violente entre le même Roi & son frère le Duc d'Alençon; celui-ci, dit-on, avoit voulu assassiner Henri III, le Roi de Navarre l'en avoit empêché. Henri III étant tombé malade, on lui persuada que le Duc d'Alençon l'avoit empoisonné; il le crut d'autant plus aisément que sa maladie étoit un

Mathieu, t. 1, l. 7, p. 418.

mal dans l'oreille, pareil à celui dont François II étoit mort (*a*). Dans cette idée, il voulut à son tour, faire assassiner le Duc d'Alençon par le Roi de Navarre : » En me vengeant, lui » dit-il, vous montez au trône » ; le Roi de Navarre fit rougir Henri III, & de la proposition, & du motif dont il l'appuyoit.

Le Roi de Navarre étoit le seul homme vertueux, jetté dans cette Cour criminelle ; Charles IX l'avoit reconnu en mourant, il lui avoit recommandé, en ce dernier moment, sa femme & sa fille, en lui disant :

(*a*) La maladie de Henri III parut assez sérieuse pour que le Roi de Navarre, alors ami du Duc de Guise, lui répétât jusqu'à trois fois : *Notre homme est bien mal.* Le Duc de Guise répondit à la première fois : *Ce ne sera rien* ; à la seconde, *il y faut penser* ; à la troisième enfin, *Je vous entends, Monsieur*, & frappant le pommeau de son épée, *voilà*, ajouta-t-il, *qui est à votre service.*

» Vous devez me haïr, & je vous
» confie tout ce que j'aime ; mais je
» vous connois, je n'ai trouvé qu'en
» vous de l'honneur & de la foi ». Le Roi de Navarre étoit alors prisonnier. Les amis de la vertu doivent reprendre courage, en voyant qu'elle regne au milieu des fers & jusques dans le séjour du crime.

Le Laboureur, dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, rapporte que le Duc d'Alençon, prisonnier de Catherine de Médicis ainsi que le Roi de Navarre, avoit complotté avec lui d'étrangler de ses mains sa propre mère, lorsqu'elle viendroit dans leur chambre. Quelque invraisemblable que soit une telle atrocité de la part d'un fils, il est plus invraisemblable encore que le Roi de Navarre ait pu y consentir un moment, comme le dit le Laboureur, qui du moins fait honneur à leur prompt repentir de l'inexécution du complot.

Mais si l'on pouvoit remarquer quelque horreur après la Saint-Barthelemi, on observeroit ici une honte du trône, particulière au temps dont il s'agit. Je veux parler de cette facilité avec laquelle des Rois, protecteurs-nés de la vie de leurs Sujets, se permettoient d'y attenter par des voies qui ne sont qu'à l'usage des criminels, c'est-à-dire, en excitant ou irritant des haines que leur devoir est de prévenir ou d'assoupir, en armant la vengeance particulière & l'intérêt personnel. Nous avons vu Charles IX faire tuer Lignerolles par Villequier, son ennemi. Henri III avoit donné à Souvré l'ordre d'étrangler, dans la prison, les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé, le voilà qui veut faire assassiner son propre frère par le Prince qui doit profiter de ce crime.

C'est sur-tout dans l'aventure du brave Bussy d'Amboise, que la bassesse de ces assassinats, commandés ou con-

ſeillés par des Rois, eſt accompagnée des circonſtances les plus atroces.

Louis de Clermont d'Amboiſe, de la branche de Buſſy, s'étoit rendu redoutable à toute la Nobleſſe de la Cour par ſon adreſſe & ſon bonheur dans les combats ſinguliers; il étoit attaché au Duc d'Alençon, & c'étoit lui qui ſe chargeoit de quereller & de défier tous les ennemis de ſon Maître. Les Favoris qu'il forçoit à beaucoup de circonſpection ſur tout ce qui concernoit ce Prince, le haïſſoient & n'oſoient le perdre. Il leur en fournit l'occaſion. Non moins fameux par ſes galanteries que par ſa bravoure, il étoit alors amoureux de la femme du Comte de Montſoreau, Grand-Veneur d'Anjou; il ne cachoit rien à ſon Maître, pas même ces ſecrets de l'Amour que l'honneur & la reconnoiſſance doivent rendre inviolables; il mandoit très-indiſcrétement au Duc d'Alençon: *La bête du Grand-Ve-*

neur est enfin tombée dans mes filets. Le Duc d'Alençon, par une indiscrétion bien plus forte encore, montra & laissa la lettre au Roi, qui, par un procédé, pour lequel il n'y a point d'expression, la fit voir au Comte de Montsoreau, en lui permettant ou lui commandant la vengeance. Le Comte força sa femme d'écrire à Bussy pour lui donner un nouveau rendez-vous : Bussy vint, & trouva, au lieu de la Comtesse, des assassins cuirassés contre lesquels il se défendit long-temps; enfin, se voyant près de succomber, il s'élance par une fenêtre, &, dans l'instant même, un coup d'épée le renverse mort dans un fossé du Château, ou, selon d'autres, Bussy ayant été arrêté par son habit aux pointes d'une grille de fer qui se trouvoit sous la fenêtre, les assassins l'y poignardèrent à loisir. Que de crimes en un seul! Un Amant qui, par vanité, compromet avec sa vie l'honneur

& la vie de sa Maîtresse; un Prince qui, par jeu & sans intérêt, expose ainsi son ami & une femme; un Roi, qui livre si lâchement ces victimes à la vengeance d'un époux outragé; un mari, qui se permet une si exécrable vengeance. Le plus coupable sans doute est le Roi.

Le fruit qu'on avoit tiré jusques-là de la guerre contre les Huguenots, ne devoit pas en faire souhaiter la continuation; & au commencement d'un regne, le Gouvernement a toujours intérêt d'être en paix. On délibéra, dans le Conseil, sur cet objet important; on résolut la guerre, parce que le Duc de Guise l'aimoit; & on écouta les propositions des Protestans, parce que Catherine de Médicis aimoit à négocier. On va voir quels furent les fruits de cette guerre.

Le Duc d'Alençon s'échappa de la Cour, & fut joint, à l'instant, par toute la Noblesse Protestante & Poli- Mém. de Sully, l. 1.

tique. En même-temps, le Prince de Condé amena d'Allemagne vingt mille hommes, tant Reîtres que Lansquenets & Suisses, ayant toujours à leur tête le Prince Palatin, Casimir. Ils joignirent le Duc d'Alençon, & Condé lui remit le commandement. Ainsi, l'effet de cette Saint-Barthelemi, qui devoit exterminer le parti Protestant, étoit que, trois ans après, ce parti étoit assez considérable pour avoir à sa tête le frère unique du Roi, l'héritier présomptif de la Couronne. Quand le Duc d'Alençon se vit à la tête d'une armée si nombreuse, il jura de venger la Mole; il avoit conservé un des habits de son malheureux Favori, & devoit le porter un jour de bataille. Telles étoient les idées qui occupoient ce Prince, à qui la moitié de l'Etat confioit alors les intérêts les plus chers, ceux de sa religion & de sa liberté.

Rien ne peint mieux l'esprit *Ma-*

chiavellistes de ce temps-là, que l'idée généralement répandue alors que c'étoit Catherine de Médicis qui avoit favorisé l'évasion du Duc d'Alençon, pour se rendre nécessaire par la confusion même des affaires, pour se procurer une plus ample matière à négociations, ou pour semer la division & la défiance dans le parti Protestant. Il passa pour constant que le Duc de Nevers, envoyé à la poursuite du Duc d'Alençon, eût pu lui couper le chemin & le ramener à la Cour, mais que Catherine l'en empêcha, en affectant les foiblesses d'une mère, & la crainte que son fils ne pérît dans le combat.

Elle couroit par-tout après ce fils qu'elle appelloit *sa brebis égarée*, elle négocioit sans cesse avec lui pour le rendre de plus en plus suspect aux Protestans; elle avoit tiré de leur prison les Maréchaux de Montmorenci & de Cossé, elle les menoit avec elle

pour profiter de leur ascendant sur l'esprit du Prince.

Pendant qu'elle traitoit & qu'elle trompoit, le Duc de Guise battoit, à Château-Thierry, l'avant-garde des Princes, conduite par Thoré, l'un des Montmorencis ; un coup d'arquebuse que le Duc reçut à la joue gauche & dont la marque lui resta toute sa vie, le fit surnommer *le Balafré.*

D'Aubigné, [illegible], [illegible], c. 18. Mathieu, t. 1, l. 7, p. 420 & suiv.

Mais, vers le même temps, le Roi de Navarre se sauva aussi de la Cour & alla défendre la cause des Protestans en Guyenne, tandis que les Princes marchoient vers Paris avec des forces supérieures à celles que la Cour pouvoit leur opposer : ainsi la Reine-Mère eut plus d'affaires qu'elle n'en vouloit peut-être ; cependant elle sut profiter habilement des divisions que les intrigues des filles de sa suite avoient depuis long-temps semées entre ces Princes ; de la jalousie secrette que le Duc d'Alençon commençoit à sentir

de voir le Roi de Navarre, ſon rival de gloire, prêt à l'éclipſer; du mécontentement couvert qu'avoit le Prince de Condé de n'être plus qu'au ſecond rang dans l'armée Proteſtante, après l'avoir en partie formée & s'être long-temps flatté d'en être le chef. Plus unis, ces Princes euſſent été plus en état de faire la loi, ils la firent encore malgré leurs défiances mutuelles; la paix qu'on leur accorda, ou plutôt qu'ils accordèrent, fut bien plus favorable que les précédentes à la cauſe publique du Proteſtantiſme. Le libre exercice de la *Religion Prétendue-Réformée*, (ce fut alors qu'elle fut ainſi nommée,) ne fut plus borné à quelques places, mais étendu à tout le Royaume: les Proteſtans furent admis à toutes les charges; on leur donna des places de ſûreté dans diverſes provinces; on leur accorda des Chambres mi-parties dans tous les Parlemens; on réhabilita la mémoire de

tous leurs chefs morts, ou dans les massacres, ou dans les supplices, nommément de Coligny & de Montgommeri ; on fit une espèce d'amende-honorable pour la Saint-Barthelemi ; on donna de l'argent, des pensions, des terres, des titres militaires au Prince Casimir ; la possession réelle du Gouvernement de Picardie au Prince de Condé, qui n'en avoit que le titre ; le *Berry*, la Touraine & l'Anjou, en augmentation d'appanage, au Duc d'Alençon, qui prit alors le titre de Duc d'Anjou.

Le Gouvernement n'avoit fait ce traité que pour le violer, le seul moyen d'en assurer l'exécution, auroit été que les Princes ne fussent point revenus à la Cour ; le nouveau Duc d'Anjou s'y laissa ramener par sa mère, le Roi de Navarre & le Prince de Condé restèrent seuls à la tête du parti Protestant.

Ce nouvel Edit de pacification, nommé

nommé *l'Édit de 63 articles*, ou *la Paix de Monsieur* (*a*), faisoit époque dans l'Histoire de la Réforme ; jamais les Réformés n'avoient obtenu de tels avantages : le Duc de Guise s'en indigna, & parce que la paix lui ôtoit les occasions de signaler ses talens militaires, & parce que le désaveu public de la Saint-Barthelemi devenoit un affront pour le nom de Guise ; ce fut alors qu'il forma, dans Paris, cette association funeste, connue sous le nom de *la Ligue*.

Il s'en étoit déjà formé de particulières dans plusieurs Provinces, on ne fit que les réunir. Le projet d'une Ligue générale contre l'hérésie, avoit été proposé, au Concile de Trente, par le Cardinal de Lorraine, &, à l'entrevue de Bayonne, par le Duc

(*a*) Donné au Couvent de Beaulieu, près de Loches en Touraine.

d'Albe; on peut même dire qu'il existoit depuis long-temps une Ligue perpétuelle & universelle de tous les Catholiques de l'Europe contre tous les Protestans. La Ligue de France, la Ligue par excellence, parut, par l'événement, avoir été encore plutôt dirigée contre les favoris, contre la mère du Roi, contre le Roi lui-même, que contre les Protestans, & avoir eu pour but le détrônement de Henri III plus que la défense de la Foi. Tandis qu'on faisoit jurer les François sur l'Evangile d'être fidèles au chef qui seroit nommé par la Ligue, chef que tout le monde savoit être le Duc de Guise, des libelles, répandus dans le public, ne parloient que de la nécessité de rendre aux descendans de Charlemagne la Couronne qui leur avoit été injustément ravie par les Capétiens, & ces descendans prétendus de Charlemagne étoient les Guises; ils étoient issus, de mâle

D'Ossat, Discours sur les effets de la Ligue.

en mâle, de Charles de Lorraine, exclu du trône par Hugues Capet (*a*). Pe-
» pin & Charlemagne, disoit-on dans
» ces libelles, avoient reçu la béné-
» diction de l'Eglise pour eux & pour
» toute leur postérité. Hugues Capet,
» usurpateur de la Couronne de
» France, ne reçut jamais une béné-
» diction pareille. En conséquence,
» parmi les descendans de Charle-
» magne, quoique dépouillés de leurs
» droits, on voit encore aujourd'hui
» de beaux & de grands hommes,
» d'un corps robuste, d'un esprit vi-
» goureux, bons Catholiques, gens
» de bien, prudens, braves, heu-
» reux dans leurs entreprises. On re-
» marquoit sur-tout dans la branche

(*a*) La fausse charte de François de Rosières les faisoit descendre de Pharamond & de Clodion, par un Albéric & un Vaubert, prétendu père d'Ansbert, & ayeul de Saint Arnoul.

» de Guise, plus éminemment que
» dans toute autre branche de la
» Maison de Lorraine, les fruits de
» cette sainte bénédiction. Ceux, au
» contraire, qui descendent de l'u-
» surpateur, sont petits, laids, foi-
» bles, sots, hérétiques, supersti-
» tieux, sans capacité, lents & mal-
» heureux ».

Ces raisons dignes du siècle où on les faisoit valoir, & de la cause pour laquelle on les employoit, faisoient impression sur la multitude. Auprès de ceux qui étoient moins peuple, les Guises s'y prenoient d'une autre manière. Le Cardinal d'Ossat justifie souvent Henri III des imputations qu'on lui a trop légèrement faites sur la foi des Guises; ceux-ci mettoient dans leurs calomnies la plus profonde & la plus adroite perfidie, ce sont eux-mêmes que le Cardinal d'Ossat accuse de beaucoup de fautes commises par Henri III. C'étoient

eux qui les lui faisoient commettre pour le perdre dans l'esprit de ses Sujets, & pour avoir des occasions de le décrier. Le Duc de Guise empêchoit qu'on ne diminuât les impôts, qu'on ne réformât les abus, & ses Emissaires secrets publioient partout qu'il avoit inutilement employé tous les moyens possibles auprès du Roi pour l'engager à soulager le peuple. « Le Roi, dont malheureuse-
» ment le caractère étoit foible &
» nonchalant, quoique ses intentions
» fussent justes & bonnes, & qu'il
» formât souvent la résolution de
» remettre les affaires en meilleur
» état, n'en avoit pas le courage;
» cependant il demandoit des con-
» seils, faisoit lui-même des instruc-
» tions & des mémoires, & quel-
» quefois des Ordonnances & des
» Edits très-judicieux; & si on l'eût
» conduit avec douceur, & qu'on
» eût favorisé ses projets, il eût

» fait tous les réglemens qu'on au-
» roit jugé néceſſaires. Mais M. de
» Guiſe qui vouloit profiter de la
» calamité publique, & qui crai-
» gnoit par-deſſus tout que le Roi
» ne ſatisfît ſon peuple, & que ce
» contentement ne mît obſtacle à
» l'uſurpation qu'il méditoit, ou ne
» la retardât, imaginoit chaque jour
» de nouveaux moyens pour détour-
» ner les effets de la bonne volonté
» de Sa Majeſté. Pour en venir à
» bout, il employoit auprès d'Elle
» des perſonnes mal-intentionnées,
» leſquelles, non-ſeulement lui don-
» noient des avis contraires au bien
» qu'il projettoit, mais lui ſuſci-
» toient des embarras, des affaires,
» des prétendues dépenſes néceſſai-
» res, & l'excitoient à prolonger les
» impôts, & à en établir même de
» nouveaux. »

En 1583, le Roi envoya dans toutes les Provinces du Royaume des Commiſſaires tirés du Conſeil, du

Parlement & de la Chambre des Comptes ; il les chargea d'écouter les plaintes de ses Sujets, & d'étudier les moyens de soulager le peuple. Sur le rapport de ces Commissaires, le Roi rendit une Ordonnance pour le rétablissement de la discipline militaire, & pour la diminution de la taille.

Au mois de Novembre 1584, il supprima jusqu'à soixante & douze especes d'impôts extraordinaires ; il déclara coupables de lèze-Majesté tous les fabricateurs d'Edits onéreux. Le Duc de Guise craignit que les prétextes dont il vouloit colorer sa révolte ne vinssent à lui manquer, s'il laissoit au Roi le temps de corriger les abus, & de regagner les cœurs de ses Sujets, il précipita l'exécution de son dessein, & avança le temps des barricades.

Ces faits sont tirés d'un ouvrage composé en Italien l'an 1590, par le

célèbre d'Offat, de puis Cardinal, & traduit en François par l'Auteur de la vie du Cardinal d'Offat, qui a paru en 1771. D'Offat y fait connoître le véritable esprit de la Ligue, y développe les ressorts de la politique des Guises, & suit pas à pas la marche de leur ambition. Il conclut que la Ligue, soit qu'on l'envisage relativement à l'intention de ses Auteurs, ou relativement à ses effets, n'a rien qui puisse lui servir d'excuse, ni consoler des maux qu'elle a causés. L'intention de ses Auteurs étoit visiblement criminelle & pernicieuse; ses effets ont été de renverser ses propres Auteurs, après avoir ébranlé l'Etat, d'affoiblir en France la Religion Catholique, de fortifier, de multiplier, d'agrandir, d'élever les Protestans.

Le grand objet de la Ligue étoit d'ôter la Couronne aux Valois pour la donner aux Guises; Henri III, qui s'en apperçut, voulut être le chef de

la Ligue, pour empêcher que le Duc
de Guiſe ne le fût; Henri eut le
titre, & le Duc la réalité.

L'Edit de pacification fut révoqué
ſur les inſtances des Etats aſſemblés à 157
Blois, la guerre recommença, & ce
même Duc d'Anjou, qui, dans ſa
guerre précédente avoit été le chef
du parti Huguenot, fut dans celle-ci
le chef du parti Catholique. Si l'on
cherche la cauſe de ce changement,
c'eſt que le Prince de Condé s'amu-
ſoit à contrefaire le Duc d'Anjou, & à
lui donner du ridicule, ou plutôt c'eſt
que le Duc d'Anjou étoit jaloux du
Roi de Navarre & du Prince de Con-
dé, c'eſt ſur-tout qu'il ſentoit que ces
Princes l'eſtimoient peu; d'ailleurs,
la Reine-Mère avoit perſuadé au Duc
que les Huguenots de l'Anjou avoient
voulu le livrer aux Reîtres; le Duc
de Guiſe fut ſon Lieutenant.

C'eſt dans cette guerre qu'arriva la
ridicule aventure de Villefranche &

de Montpazier, deux petites Villes sur les confins du Périgord & du Quercy, dont les Habitans se surprirent réciproquement en une même nuit, le hazard ayant fait que les deux troupes avoient pris des chemins différens. Après avoir bien pillé de part & d'autre, & s'être regorgés de butin, le lendemain il fallut tout rendre; c'est l'image en petit de toutes les guerres.

Le Roi de Navarre, qui avoit fait son apprentissage sous le Prince de Condé Louis, & sous l'Amiral de Coligny, & qui, déployant dès l'enfance les vues d'un Général, avoit remarqué les fautes qu'on avoit faites à Jarnac & à Montcontour, signala sur-tout dans cette guerre de 1576, la valeur & la bonne conduite qui le distinguent parmi les Héros, comme sa bonté le distingue parmi les Rois. Ce Prince intrépide s'engagea presque seul dans Eaulse, comme Alé-

D'Aubigné, l. 3, c. 2. Mém. de Sully l. 1.

xandre dans la ville des Oxidraques. Entouré d'ennemis, il entendoit des voix féroces crier : *Tirons à ce panache blanc, c'est le Roi de Navarre ;* il les prévient, & fondant ſur eux, le piſtolet à la main, il les diſſipe malgré leur nombre, il diſſipe de même deux ou trois autres corps, dont chacun étoit quatre fois plus nombreux que le ſien, enfin la garniſon entière ſe raſſemble contre lui, la multitude l'accable, rien ne peut le ſauver. Dans ce preſſant danger, le ſang-froid, la préſence d'eſprit ne l'abandonnent point, il s'appuie contre un portail pour n'être point enveloppé ; en même temps il fait monter deux des ſiens au haut du clocher, pour faire ſigne à ſon armée d'enfoncer les portes de la Ville qui avoient été fermées ſur lui ; il eſt obéi, la place eſt forcée, la garniſon ſuccombe à ſon tour, les habitans demandent grace, le Roi de

Navarre alors n'écoute plus que sa clémence, il préserve la Ville du pillage, & borne sa vengeance au supplice de quatre de ceux qui avoient tiré au panache *blanc*. Nous voudrions qu'il se fût interdit même cette vengeance. Ses ennemis s'étoient chargés d'être cruels, il ne pouvoit leur opposer trop de clémence, ni rendre le contraste trop sensible.

La crainte que les Anglois ne se mêlassent de la querelle, & ne s'emparassent de la Rochelle, ou de quelque autre port en France, donna lieu au cinquième traité de pacification, conclu à Bergerac, qui apporta quelques modifications au précédent; l'exercice de la Religion prétendue Réformée fut restreint aux places de sûreté, l'on changea aussi quelques-unes de ces places. Telle étoit l'alternative continuelle de ces guerres toujours inutiles, & de ces traités toujours rompus, plus ou

ſoit toujours à un peu plus ou un peu moins d'étendue pour l'exercice de la Religion Proteſtante.

Malgré la paix, la diſcorde regnoit par-tout, & ſur-tout à la Cour ; le Roi avoit ſes *mignons*, Monſieur avoit ſes *braves* ; ceux-ci inſultoient les mignons, qui les perſécutoient ; le Roi haïſſoit Monſieur & ſes braves ſur la foi des mignons ; les Guiſes, plus braves que les uns, plus intriguans que les autres, les mépriſoient tous, & ſe faiſoient juſtice eux-mêmes, quand ils ſe croyoient offenſés ; Saint Maigrin s'étant vanté de plaire à la Ducheſſe de Guiſe, le Duc de Mayenne le fit tuer à coups de piſtolet à la porte du Louvre, le Roi ne put que le pleurer.

Les mignons vouloient auſſi être braves ; Caylus, alors le plus chéri d'entr'eux, appella en duel le Seigneur de Dunes, partiſan des Guiſes, de la Maiſon de Balzac d'Entragues,

nommé *le beau d'Entragues*, à cause de sa bonne mine, & d'*Entraguet*, parce qu'apparemment il étoit petit; Caylus prit pour seconds, Maugiron & Livarot, deux autres favoris; d'Entragues choisit Ribeyrac & Schomberg. Depuis la cessation des combats judiciaires, les duels étoient devenus plus fréquens, parce qu'au moins les Tribunaux déterminoient les cas où le duel devoit avoir lieu, & ne l'ordonnoient que dans des cas fort rares, au lieu que les parties devenant seuls juges de l'offense, appliquoient le duel à tous les cas. Il résulta encore un autre inconvénient de l'abolition du duel judiciaire; aux anciens juges du camp dans le combat judiciaire succédèrent les seconds dans le duel volontaire. Ces seconds ne furent d'abord que témoins & arbitres, comme l'avoient été les juges du camp; dans ce combat de Caylus & de d'Entragues, ils voulurent être acteurs; ce fut un nouvel effet

être acteurs ; ce fut un nouvel effet de ce principe de haine qu'entretenoient les guerres civiles & les intrigues de la Cour. Maugiron fut tué sur la place, Caylus mourut de ses blessures au bout d'un mois de langueur. Henri III réunit ses trois amis (*a*) dans un superbe mausolée, après qu'il eût donné à une douleur juste tous les caractères de cette indécence scandaleuse, tant reprochée autrefois à Edouard II & à Richard II, Rois d'Angleterre, d'autres mignons le consolèrent.

Catherine de Médicis triomphoit de ces divisions, & traitoit avec tous les partis ; « c'étoit, dit Mezeray, » son intérêt & son plaisir d'avoir » toujours *à tricoter* avec les uns & » les autres », expression basse, mais

Mezeray, Abr. Chron.

(*a*) Saint-Maigrin, Caylus & Maugiron. Il voulut les baiser morts, il coupa leurs cheveux & les serra précieusement.

qui peint l'activité intriguante de Médicis. Toujours caressante pour le vice, elle flattoit les goûts du Roi son fils, comme elle avoit flatté ceux de son mari ; elle lui donnoit des fêtes, elle en recevoit de lui ; & dans ces fêtes, suivant l'usage asiatique, l'empire des voluptés étoit toujours déféré aux hommes ; les femmes les servoient, tantôt vêtues en hommes, tantôt dans leurs habits ordinaires, les cheveux flottans & la gorge découverte, ce qui étoit alors une indécence. Le Roi appelloit en vain toutes les fantaisies au secours de son ame rassasiée, tantôt il faisoit des processions, & instituoit des confrairies, tantôt il couroit la bague en habits de femme, tantôt il perdoit au jeu en un soir quatre-vingt mille écus, somme effrayante pour le temps. C'étoit Catherine de Médicis qui se chargeoit de pourvoir à toutes ces dépenses. Outre ses filles galan-

tes, ſes ſorciers & ſes ſouffleurs, elle avoit encore ſes traitans Italiens, gens conſommés dans l'art des extorſions & des déprédations; le Sur-Intendant d'O, d'après leurs projets, fabriquoit tous les jours de nouveaux Edits, le Roi alloit les faire enregiſtrer au Parlement, on ne le voyoit que dans ces occaſions; le peuple, dit un Auteur, gémiſſoit pluſieurs années pour un divertiſſement qui n'avoit duré qu'une heure.

Le Parlement réſiſtoit: le Premier-Préſident de Thou, à qui on préſentoit de pareils Edits, répondit un jour, que, *ſelon la loi du Royaume, qui étoit le ſalut public, cela ne ſe pouvoit ni ne ſe devoit.*

Le Duc de Guiſe, attentif à tout, conſoloit & ſoulageoit ce peuple opprimé (*a*).

(*a*) *Le Pauvre alloit le voir, & revenoit heureux :*

Dit l'Auteur de la Henriade.

Catherine, voulant oppoſer aux Guiſes le Roi de Navarre, l'alla chercher jusqu'à Nérac, ſous prétexte de lui mener ſa femme dont il ne ſe ſoucioit guères. Les filles de ſa ſuite appuyoient ſes négociations; Catherine ſavoit que cet artifice de ſa politique étoit uſé, mais que l'attrait de la volupté eſt toujours nouveau.

La Cour du Roi de Navarre ſe ſentit du paſſage de Catherine de Médicis, & du ſéjour de Marguerite de Valois. L'intrigue, la diſcorde, la molleſſe s'y introduiſirent avec elles; Marguerite, regardant ſa réſidence en Guyenne comme un exil, voulut ſe venger du Roi, ſon frère, qui avoit conçu pour elle la plus forte averſion, & qui, non-content de l'éloigner de ſa Cour, écrivoit contr'elle à ſon mari des lettres, où il l'avertiſſoit des galanteries de Marguerite; le Roi de Navarre, peu ſuſceptible de jalouſie, lorſqu'il n'aimoit pas, montra ces

lettres à sa femme, en l'avertissant d'être plus circonspecte. Marguerite, sous prétexte de servir son mari, mais véritablement en haine de son frère, devint favorable au parti Huguenot : on vit encore ici le Machiavellisme tourner contre lui-même. La Reine de Navarre avoit profité des leçons & des exemples de sa mère ; elle avoit voulu aussi avoir une suite de belles filles, qu'elle sut opposer, avec succès, à celles de sa mère, & que Henri III appelloit *une vermine très-pernicieuse*. Celles de Catherine, décriées depuis long-temps, devenoient moins dangereuses. Marguerite, pour son coup d'essai, donna une Maîtresse au Roi, son mari : ce fut la belle Fosseuse ; elle inspira elle-même de l'amour au sage Pibrac, confident de sa mère, & le rendit favorable au parti Huguenot : ses femmes eurent bientôt captivé tous les chefs de ce parti ; &, se servant de leur ascendant sur eux

pour servir la haine de Marguerite, elles les engagèrent à reprendre les armes, sous le prétexte qu'on observoit mal les Edits de pacification, & qu'on leur enlevoit, par surprise, quelques places de sûreté : cette nouvelle guerre s'appella *la guerre des amoureux.* La Rochelle n'y prit point de part, le sage la Noue, qui étoit toujours l'oracle des Rochelois, n'ayant pas cru devoir jouer un rôle dans *la guerre des amoureux.* Le Prince de Condé, sans être amoureux, arma dans le même temps, parce qu'on ne lui tenoit point parole sur le Gouvernement de Picardie, qui restoit toujours entre les mains du Duc d'Aumale (*a*).

D'Aubigné, t. 2, l. 4.

Les expéditions les plus remarquables de cette guerre furent 1°. l'atta-

(*a*) Fils de celui qui avoit été tué au siége de la Rochelle, le 14 Mars 1573.

que de Cahors par le Roi de Navarre, où, même après qu'on eut fait sauter la porte avec de la poudre, & que le Gouverneur eut été tué, les habitans se défendirent encore quatre jours de rue en rue. Le souvenir de la Saint-Barthelemi leur fut fatal. Ils avoient exercé alors des cruautés qui leur furent rendues en cette occasion. La clémence du Roi de Navarre ne put arrêter la vengeance des Huguenots.

2°. Le combat de Montcrabel, entre le Maréchal de Biron & les troupes du Roi de Navarre, perdu par celles-ci à la vue de Marguerite qui contemploit son ouvrage du haut des murs de Nérac; le Maréchal, vainqueur, fit tirer quelques volées de canon de son côté pour l'obliger à se retirer, affront qu'elle eut peine à lui pardonner, & qu'il eut pu épargner à une femme, à une Reine, à la sœur de son Maître.

3°. Le siége de la Fere, qu'on

nomma *le siége de velours*, parce que les favoris étant venus au camp des Assiégeans, y firent regner l'abondance & la somptuosité. La Fere étoit une des places de sûreté données aux Protestans, qui prétendoient, dit-on, en faire une seconde la Rochelle; le Maréchal de Matignon en commença le siége; Joyeuse & d'Epernon, les deux derniers des mignons, auxquels la faveur étoit restée, y vinrent ensuite, & le Duc de Guise arriva sur la fin, pour leur enlever à tous la gloire du succès.

Médicis négocioit toujours, elle couroit d'une armée à l'autre: « La » peine que vous prenez, vous plaît » & vous nourrit: le repos est le » plus grand ennemi de votre vie, lui disoit le Roi de Navarre. On étoit convenu qu'il y auroit trève par-tout où seroit la Cour, mais cette trève ne s'étendoit qu'à une lieue ou deux. A travers les plaisirs

& les fêtes que Médicis traînoit toujours à sa suite, on pouvoit entendre au loin le bruit des armes & les cris des mourans ; de jeunes courtisans ouvrent un bal, & tandis qu'on croit les voir encore dans l'Assemblée, leur sang coule dans les combats ; blessés, vainqueurs, ils reviennent en riant déposer leurs lauriers aux pieds de leurs maîtresses. Parmi les danses, au milieu des festins, Médicis surprend une place, corrompt un sujet ; elle nuit, elle trompe, on lui rend gaîment ses perfidies ; elle applaudit, & à celles qu'elle fait, & à celles qu'elle éprouve ; elle avoit surpris la Réole, le Roi de Navarre avoit forcé Fleurence : *Il a voulu faire chou pour chou*, dit-elle, *mais le mien est mieux pommé*. Voilà nos guerres civiles ; toutes les Nations sont égales pour le crime, elles ne varient que dans la manière de le commettre ; le fond d'atrocité est le même, les couleurs seules sont

différentes, elles different même chez un même peuple, selon les temps & les conjonctures; la guerre des amoureux admettoit ce mêlange de galanterie & de fureur; la fureur seule avoit présidé aux guerres précédentes.

Pendant ces expéditions, le Prince de Condé avoit été au but par le chemin le plus long, mais le plus sûr; il avoit été soulever tous les Protestans étrangers en faveur de la cause commune; il avoit vu en Angleterre la Reine Elisabeth, dans les Pays-Bas le Prince d'Orange, en Allemagne Casimir; il avoit passé en Suisse, à Genève, & comme il alloit sans suite & déguisé, il avoit été dépouillé par des voleurs au passage des montagnes; mais le fruit de ses voyages étoit une nouvelle levée de reîtres. Ces reîtres étoient une cavalerie Allemande, armée de pistolets, qui prétendoit alors effacer la gendarmerie françoise,

çoise ; elle avoit été battue à Renty par le Duc de Guise François, mais elle avoit gagné la bataille de Saint-Quentin. Le Duc de Guise François fut le premier & le seul Général Français de son temps qui eut l'honneur de les vaincre, & le Duc de Guise son fils qui les avoit battus aussi à Château-Thierry en 1575, & qui les battit à Auneau en 1587, fut le dernier & le seul aussi de son temps. La France frémissoit d'effrc au seul nom de ces brigands valeu reux qui l'avoient si souvent & i cruellement pillée ; on s'empressa de conclure une paix, dont tous les partis avoient également besoin ; la continuité des guerres avoit produit une peste qui emporta, dit-on, en France, plus de la quatrième partie des habitans. On laissa respirer les Huguenots, non par esprit de tolérance & d'équité, non pas même en considération des ravages de la

peste, mais parce qu'on avoit d'autres affaires, & ces affaires étoient toujours de faire la guerre.

Jusques-là l'Espagne & la France, depuis la paix de Cateau-Cambresis avoient été réunies contre l'Angleterre par le lien de la Religion; l'ambition & la vanité de Catherine de Médicis firent céder l'intérêt de la religion à l'intérêt politique, & la rapprochèrent d'Elisabeth.

Trois grands objets occupoient alors Médicis, & la rendoient ennemie de Philippe II. Elle avoit imaginé de disputer à ce Prince le Portugal, elle vouloit procurer au Duc d'Anjou la Souveraineté des Pays-Bas, enfin elle vouloit marier ce Duc avec Elisabeth.

Quant au Portugal, la mort présumée du Roi Dóm Sébastien, qui disparut à la bataille d'Alcazar contre
1578. les Mores, donna lieu à une grande contestation. Emanuel, dit le Grand,

avoit eu quatre fils : Jean III, Louis, Duc de Béja ; le Cardinal Henri, Edouard, Prince de Portugal, & deux filles : Isabelle, qui épousa Charles-Quint, & Béatrix, qui épousa Charles, Duc de Savoye.

Jean III fut l'ayeul de Sébastien. Celui-ci n'ayant pas laissé d'enfans, il fut question de savoir qui devoit lui succéder.

Des quatre fils d'Emanuel il ne restoit plus que le Cardinal Henri ; mais Louis, Duc de Béja, son frère aîné, avoit laissé un fils bâtard, nommé Dom Antoine, Prieur de Crato, qui, dans un pays où la bâtardise n'est point un titre d'exclusion, sembloit devoir l'emporter sur le Cardinal Henri son oncle, mais comme Henri étoit vieux & infirme, on le laissa regner, ce qui donnoit le temps de régler les droits des autres contendans.

En supposant le Prieur de Crato

rejetté, les droits les plus apparens, après celui du Cardinal Henri, étoient ceux de deux filles du Prince Edouard, dont l'une, nommée Marie, avoit épousé Aléxandre Farnèse, premier du nom, Duc de Parme; l'autre, nommée Catherine, avoit épousé Jean Duc de Bragance. Ces deux filles excluoient évidemment leurs tantes, filles d'Emanuel. Ainsi la Maison de Farnèse, ensuite la Maison de Bragance excluoient les Maisons d'Autriche & de Savoye, issues de ces deux tantes.

Mais, comme nous l'avons observé ailleurs (*a*), tout est question relativement à l'ordre successif dans les pays qui n'ont point la loi Sali-

---

(*a*) Voir la Dissertation sur la Loi Salique, qui sert d'Introduction à l'Histoire de la querelle de Philippe de Valois & d'Edouard III.

que ; il ſe préſentoit ici des queſtions de toute eſpèce.

Première queſtion. Le Prieur de Crato étoit-il bâtard ? Il y avoit quelque doute même ſur ce point de fait.

2°. S'il étoit bâtard, étoit-ce un titre d'excluſion ?

3°. En ſuppoſant qu'il fût légitime, ou qu'il ne fût point exclu par la bâtardiſe, précédoit-il le Cardinal Henri ſon oncle, qui étoit plus proche d'un degré de Dom Sébaſtien, auquel il s'agiſſoit de ſuccéder, ou le ſimple droit de proximité l'emportoit-il ſur le droit de repréſentation dans la branche aînée ? Cette queſtion parut avoir été jugée en faveur du Cardinal Henri, puiſque ce fut lui qui ſuccéda.

Mais, 4°. à la mort du Cardinal Henri, tous les prétendans étant en pareil degré, le Prieur de Crato précédoit-il les autres ?

5°. Le Prieur de Crato rejetté, qui devoit l'emporter de la Maison Farnèse ou de celle de Bragance ? Ce qui donnoit lieu à cette cinquième question, c'est que Marie, Duchesse de Parme, l'aînée des deux filles du Prince Edouard, étoit morte, & que c'étoit Rainuce Farnèse son fils, qui se présentoit pour réclamer la Couronne ; or Rainuce ne pouvoit venir que par réprésentation, étant plus éloigné d'un degré que sa tante Catherine, Duchesse de Bragance. L'exemple du Cardinal Henri, qui avoit regné, prouvoit que la proximité l'emportoit sur la réprésentation, aussi les Jurisconsultes de Conimbre, qui étoient censés les plus instruits des loix & des usages de leur pays, prononcèrent-ils en faveur de la Duchesse de Bragance.

6°. Philippe II, Roi d'Espagne, & Philibert Emanuel, Duc de Savoie, tous deux petits-fils d'Ema-

nuel, Roi de Portugal, par Isabelle & Béatrix, leurs mères, convenoient bien que si leurs mères étoient vivantes, elles seroient exclues par la Duchesse de Bragance, leur nièce; mais leurs mères étant mortes, & eux se trouvant au même dégré que la Duchesse de Bragance, soit à l'égard de Dom Sébastien, soit à l'égard du Cardinal Henri, ils prétendoient devoir être préférés par l'avantage qu'ils avoient d'être mâles, quoique Catherine descendît d'une branche aînée.

Le Duc de Savoie ne contestoit rien à Philippe, & ne réclamoit ses droits que pour le cas où Philippe II viendroit à mourir avant *lui*, mais il mourut avant Philippe II.

Catherine de Médicis, qui savoit combien son alliance avec la Maison de France avoit paru disproportionnée, voulut faire voir que la Maison de Médicis pouvoit aussi, de son chef, prétendre à des trônes; elle voulut,

ſur-tout, rappeller qu'elle étoit héritière, par ſa mère, de la *Maiſon* de Boulogne. Elle remontoit juſqu'au Roi de Portugal, Alphonſe III, vers le milieu du treizième ſiècle. Alphonſe avoit épouſé *Mathilde*, Comteſſe de Boulogne; il en avoit eu, ſelon Catherine, un fils nommé Robert, tige des Comtes de Boulogne, dont Catherine étoit deſcendue : Alphonſe, s'étant dégoûté de Mathilde, l'avoit répudiée pour épouſer une femme plus jeune, aux enfans de laquelle il avoit fait paſſer la Couronne de Portugal, au préjudice de Robert, ſon fils du premier lit. D'après ce ſyſtême, tous les Rois de Portugal, depuis Alphonſe III, avoient été autant de bâtards & d'uſurpateurs.

Mais on fit voir que Mathilde n'avoit point eu d'enfans d'Alphonſe III; que Robert, tige des Comtes de Boulogne, étoit né d'une ſœur de Mathilde, & n'avoit rien de commun

avec la Maiſon de Portugal. Ainſi la prétention de Catherine de Médicis fut reléguée avec celles du Pape & de l'Abbé de Clervaux, qui prouvoient, par de vieux titres, que la Couronne de Portugal relevoit d'eux, & devoit être réunie à leur domaine, faute d'héritiers mâles.

Le Cardinal Henri étant mort au bout de dix-ſept mois, la Ducheſſe de Bragance eut pour elle l'autorité des Juriſconſultes, & Philippe II, celle des armes. Le Prieur de Crato, qui avoit été proclamé, fut battu & chaſſé, il ſe retira en France; la politique de Philippe II l'y pourſuivit, il demanda qu'on le lui livrât, ou au moins qu'on le chaſſât: ce fut alors que Henri III fit cette belle réponſe, qui a été répétée plus d'une fois en ſemblable occaſion: *La France a toujours été l'aſyle des Princes malheureux.* Mais, pour conſerver à cette protection toute ſa généroſité, il auroit fallu

Vaſconcellos, Texeira, Mariana, & alii paſſim.

ne pas traiter des droits du Prieur de Crato, & c'étoit, pour cet objet, que Catherine de Médicis l'avoit attiré en France; il y servit du moins à couvrir le ridicule d'entreprendre une guerre, pour des prétentions aussi chimériques que celles de Catherine de Médicis; on parut s'armer pour le Roi que le Portugal même avoit adopté en le proclamant. Elisabeth vit, avec plaisir, la guerre s'allumer entre les deux Puissances ennemies de sa religion, & qui auroient pu l'accabler en se réunissant.

La France envoya, contre l'Espagne, une flotte commandée par Philippe Strozzy; la flotte Espagnole, commandée par le Marquis de Sainte-Croix, vint à sa rencontre; le combat s'engagea près des Açores, les François furent vaincus, Strozzy blessé, fut pris & présenté au Marquis de Sainte-Croix, qui, deshonorant sa victoire, le fit tuer devant lui à coups

de hallebarde & jetter dans la mer : il envoya au ſupplice tous les priſonniers, parmi leſquels on comptoit quatre-vingt Gentilshommes, &, ces malheureux s'étant confeſſés à un Prêtre François, il fit pendre encore ce Prêtre après eux.

Les Moines s'étoient particulièrement intéreſſés pour le Prieur de Crato, qu'ils regardoient comme un d'entr'eux. Le dévot Philippe II obtint du Pape un Bref d'abſolution, pour en avoir fait mourir deux mille.

Le Prieur de Crato, qui étoit de l'expédition de Strozzy, eut beaucoup de peine à regagner la France, où il fut moins accueilli que la première fois.

L'expédition du Duc d'Anjou dans les Pays-Bas ne fut pas plus heureuſe. C'étoit une nouvelle entrepriſe de la France contre l'Eſpagne, & par conſéquent un nouveau lien entre la France & l'Angleterre : cette dernière

Puissance ayant pris sous sa protection les révoltés des Pays-Bas. La tyrannie & la superstition avoient depuis long-temps forcé ces peuples à la révolte. Philippe II ne les avoit jamais aimés, » parce que, dit un Auteur, ces » peuples libres savoient prodiguer » leurs biens & leur vie pour leurs » Princes, *mais non laisser prendre* ». Il leur avoit donné pour Gouvernante Marguerite d'Autriche, Duchesse de Parme, sa sœur naturelle, & il lui avoit donné pour Conseil le Cardinal de Granvelle; celui-ci voulut établir l'Inquisition dans ces Provinces. C'étoit, sur-tout, chez une nation commerçante comme la Flandre, qu'il ne falloit pas l'établir : le seul nom de ce tribunal redoutable alloit éloigner de la Flandre les Allemands, les Anglois & les Puissances du Nord, qui commerçoient le plus avec elle ; mais cet inconvénient n'en étoit point un aux yeux du Cardinal de Granvelle. Il n'en

connoiſſoit point d'autre que la propagation de l'héréſie, &, par cette raiſon, il avoit expreſſément conſeillé d'interrompre tout commerce avec l'Angleterre. Le projet d'établir l'Inquiſition révolta également les Catholiques & les Réformés, la Nobleſſe & le peuple. La Gouvernante, témoin du trouble qu'excitoit cette funeſte nouveauté, crut devoir envoyer le Comte d'Egmont faire, à ce ſujet, des répréſentations à Philippe II. La réponſe de Philippe fut un ordre de faire publier le Concile de Trente, & d'établir l'Inquiſition; alors les Religionnaires commencèrent à faire des attroupemens: la Gouvernante en ayant montré quelque inquiétude, un de ces eſclaves-tyrans, dont toutes les Cours ſont remplies, lui dit: *Ce ne ſont que des gueux.* Les mécontens adoptèrent ce nom de *gueux* pour mot de ralliement, ils portèrent à leur habit, pour ſignal de

parti, une écuelle de bois, avec ces mots : *Serviteurs du Roi jusqu'à la besace.*

La Gouvernante n'osant pas, après les ordres formels qu'elle avoit reçus d'Espagne, renouveller ses répréſentations, le Marquis de Berghes & Floris de Montmorenci - Montigny prirent sur eux d'en aller faire de nouvelles, non comme envoyés de la Gouvernante, mais comme députés des Etats. A leur arrivée en Espagne, ils furent arrêtés ; le Marquis de Berghes mourut en prison, Montigny eut la tête tranchée, les troubles des Pays-Bas redoublèrent ; Philippe, au lieu d'en accuser sa rigueur, en accusa l'indulgence de la Gouvernante : sophisme ordinaire de la tyrannie.

Strada, Guerres de Flandres.

Il envoya le Duc d'Albe gouverner les Pays-Bas à la place de Marguerite ; le Duc courut exécuter, en Flandre, les ordres sanguinaires qu'il avoit dic-

tés au Conſeil d'Eſpagne. Il commença par ordonner aux chefs de la Nobleſſe de venir ſe ranger auprès de lui. Le Prince d'Orange Guillaume de Naſſau, le Comte d'Egmont, le Comte de Horn Montmorenci, qui avoient écouté les plaintes des mécontens & qui avoient paru s'y intéreſſer, délibérèrent ſur cet ordre : le Comte d'Egmont étoit d'avis d'obéir, le Prince d'Orange de ſe tenir à l'écart ; le Comte de Horn, après avoir quelque temps balancé, fut entraîné par les raiſons du Comte d'Egmont. On ſait le mot du Comte d'Egmont au Prince d'Orange : *Adieu, Prince ſans terres ;* & la réponſe du Prince d'Orange : *Adieu, Comte ſans tête.* Les deux prédictions furent vérifiées ; les terres du Prince d'Orange furent confiſquées, le Comte d'Egmont & le Comte de Horn eurent la tête tranchée, le Comte d'Egmont eut le déſeſpoir d'avoir traîné ſon ami au ſup-

plice par son conseil & par son exemple. Le Prince d'Orange s'étant réservé pour une meilleure fortune, devint, dans la suite, le libérateur de son pays & le fondateur de la République de Hollande; mais il fallut auparavant qu'il passât par bien des épreuves. La guerre & les violences ne cessèrent plus dans les Pays-Bas. Le Duc d'Albe se glorifioit d'avoir fait monter les confiscations à huit millions par an, & d'avoir fait passer dix-huit mille hommes par les mains des bourreaux, sans compter ceux qui avoient péri dans les guerres: Philippe II soupçonna enfin qu'il pouvoit y avoir un peu d'excès dans ces rigueurs, il rappella le Duc d'Albe; mais pour l'employer dans d'autres affaires; un tel Ministre étoit trop selon son cœur, pour qu'il pût consentir à s'en priver. Le Grand-Commandeur Dom Louis de Requésens, Dom Juan d'Autriche, frère naturel de Phi-

lippe II, Alexandre Farnèſe, Prince de Parme, qui furent envoyés tour-à-tour pour gouverner les PaysBas, gagnèrent des batailles, prirent des Villes, furent preſque toujours vainqueurs, mais ne purent jamais ramener ces provinces ſous l'obéiſſance de Philippe II; la meſure étoit comblée, la tyrannie touchoit à ſon terme, le temps étoit venu où la liberté devoit prévaloir.

Philippe II n'étoit pas même un maître qu'on pût ſervir. Le fer, le poiſon étoient ſouvent le prix de l'avoir ſervi. On a cru qu'il avoit fait empoiſonner Dom Juan d'Autriche ſon frère, il eſt certain du moins qu'il fit aſſaſſiner en Eſpagne Eſcovédo, le ſecrétaire & le confident intime de Dom Juan. On a eu dans la ſuite les mêmes ſoupçons à l'égard du Prince de Parme, qu'on avoit eus à l'égard de Dom Juan. Philippe n'épargna pas même Dom Carlos ſon

propre fils, & ce fut autant l'effet de la défiance du Monarque, que de la jalousie du mari, Philippe sut que Dom Carlos entretenoit des correspondances avec les révoltés des Pays-Bas. C'étoit peut-être ce qui pouvoit arriver de plus heureux pour Philippe II; le seul accommodement naturel qui s'offrît dans cette affaire, étoit que les Pays-Bas consentissent à recevoir pour Gouverneur le fils aîné du Roi, & l'héritier du trône, c'étoit toujours reconnoître l'Espagne, c'étoit même reconnoître Philippe II. Que la politique est malheureuse, qui sépare des intérêts si essentiellement unis, qui apprend aux pères à craindre leurs enfans, aux enfans à détester leurs pères, aux Rois & aux Sujets à se défier les uns des autres! Le Duc d'Albe n'avoit pas été à l'abri des soupçons de Philippe. Ce sombre politique avoit pris ombrage de ce que le Duc s'étoit fait

ériger une ſtatue à Anvers, & il la fit abattre du vivant même du Duc (*a*).

Cependant l'infatigable Prince d'Orange raſſembloit ſes concitoyens, les encourageoit, les défendoit, appelloit à leurs ſecours toutes les Puiſſances jalouſes de la grandeur de Philippe II, & ennemies de ſa perſonne. Si les querelles de Religion avoient permis aux Etats de ſe réunir ſous un tel chef, la tyrannie eût été bientôt à bas, leurs diviſions étoient plus à craindre pour eux que leurs tyrans.

Ils n'avoient pas même encore de projets bien fixes, celui de ſe mettre en République avoit beſoin d'être mûri par le temps, & facilité par les conjonctures; celui d'implorer une protection étrangère avoit des dan-

---

(*a*) Des Auteurs diſent que ce furent les Hollandois qui l'abattirent.

gers ; si l'on n'eût voulu que secouer le joug de l'Espagne, tout moyen étoit bon, la France & l'Angleterre s'offroient à l'envi, on pouvoit se donner à l'une ou à l'autre, Philippe ne redoutoit rien tant, mais ce n'auroit été pour les Flamands que changer de joug, toute grande Puissance est fatale à la liberté ; ils désiroient donc un Souverain particulier, assez fort pour chasser les Espagnols, assez foible pour pouvoir être forcé à respecter les privilèges de la Nation, mais ils ne s'accordoient point sur le choix, les Catholiques vouloient un Catholique, les Protestans un Protestant, il s'étoit même formé un tiers-parti qui avoit ses vues & ses intérêts à part, les Catholiques avoient appellé l'Archiduc Mathias, frère de l'Empereur Rodolphe.

C'étoit toûjours la Maison d'Autriche, d'ailleurs Mathias n'avoit

point réussi ; le Prince d'Orange avoit procuré à son parti les secours de la Reine d'Angleterre & de l'Electeur Palatin, le Prince Casimir avoit conduit dans les Pays-Bas ses Reîtres & ses Lansquenets, qui étoient soudoyés par Elisabeth ; le Prince d'Orange dans la suite avoit pris ombrage de ce même Casimir ; enfin l'argent de France & les intrigues de Catherine de Médicis firent appeller le Duc d'Anjou, dont l'arrivée ne fit d'abord qu'augmenter les troubles de la France ; ce malheureux pays se vit ravagé à la fois par les cinq armées de l'Archiduc Mathias, du Prince d'Orange, de Dom Juan d'Autriche, du Prince Casimir, & du Duc d'Anjou. Peu à peu les Etats se réunirent en faveur de ce dernier, le Prince d'Orange même fut attiré à son parti, on promit au Duc d'Anjou de ne point choisir d'autre Souverain que lui, si

l'on renonçoit à l'obéissance de l'Espagne.

Il faut avouer que ni l'Archiduc Mathias, ni le Duc d'Anjou ne remplissoient pleinement l'objet des Etats, l'un & l'autre pouvoit devenir trop puissant; Mathias en parvenant à la Couronne Impériale & à la succession des Etats héréditaires d'Autriche, ce qui arriva dans la suite, le Duc d'Anjou en montant sur le trône de France. La politique s'occupe de l'objet présent, & ne porte guères ses vues dans l'avenir; d'ailleurs, puisqu'on avoit besoin du secours de ces étrangers, il falloit bien leur donner des espérances, & leur faire croire qu'ils alloient travailler pour eux.

Le Roi Henri III, soit par haine pour son frère, soit par égard pour le Roi d'Espagne, n'approuvoit pas d'abord que le Duc d'Anjou se mêlât des affaires des Pays-Bas, il l'avoit même fait arrêter pour rompre le

cours de ces négociations, mais le Duc d'Anjou s'étant ſauvé de ſa priſon, s'étoit retiré en Flandre où il étoit attendu. Après avoir paſſé par les viciſſitudes ordinaires de la guerre & de la fortune, après avoir éprouvé de longues incertitudes de la part des Etats, il fut enfin ſolemnellement élu Souverain des Pays-Bas, au mois de Février 1582, du conſentement de la Reine Eliſabeth, du moins ſans oppoſition de ſa part; on dit qu'il montra peu de ſatisfaction, lorſque dans la cérémonie de ſon couronnement, il entendit publier à haute voix qu'il gouverneroit, non ſelon ſa volonté, mais ſelon la juſtice, & conformément aux privilèges de la Nation. Ce n'étoit preſque pas la peine de rejetter Philippe II, pour prendre un Prince qu'une pareille condition effarouchoit déjà, il fut inſtallé par le Prince d'Orange lui-même, qui ſe

contenta du titre de son Lieutenant-Général, on peut croire que le Lieutenant veilloit sur le nouveau Souverain, & qu'il avoit bien plus que lui la confiance des Etats.

Il arriva un événement qui mit un moment en danger le Duc d'Anjou & les François. Le Prince d'Orange fut assassiné chez lui, en sortant de table, & l'assassin fut à l'instant même massacré par les François qui étoient présens, & qui suivirent trop les mouvemens indiscrets de leur indignation.

Mémoires d'Aubery du Maurier. Mathieu, t. 1, l. 7.

Ces circonstances étoient faites pour être suspectes, on crut que cet assassin étoit un François, & qu'il avoit été assassiné par ses complices; on crut qu'un tel coup en annonçoit d'autres, & que le Duc d'Anjou vouloit affermir sa nouvelle domination par un massacre général de tout ce qui lui faisoit ombrage; depuis la Saint-Barthelemi les François étoient

souvent

ſouvent expoſés à ce ſoupçon. Heureuſement pour eux, le jeune Prince d'Orange fit fouiller l'Aſſaſſin, on trouva ſur lui des lettres qui firent connoître qu'il ſe nommoit Jauréguy, qu'il étoit Eſpagnol & qu'il avoit agi par l'inſtigation de l'Eſpagne. Le Prince d'Orange ne mourut point de la bleſſure qu'il avoit reçue en cette occaſion, mais il ne put échapper aux émiſſaires d'Eſpagne; deux ans après, un Francomtois, nommé Balthazar Gérard, acheva ce que Jauréguy avoit commencé.

Peu de temps après l'attentat de Jauréguy, le Prince d'Orange découvrit une autre conſpiration qui fit beaucoup de bruit alors, mais dont le fonds n'a jamais été bien éclairci; c'eſt la conſpiration de Salcède. Ce Salcède étoit fils de celui qui avoit fait la guerre autrefois au Cardinal de Lorraine dans le Pays Meſſin. Le père, ſoit qu'il fût Catholique ou

Proteſtant, avoit été tué à la Saint-Barthelemi, comme ennemi des Guiſes; le fils ayant été banni de France pour des crimes, vint s'offrir dans les Pays-Bas au Duc d'Anjou avec un Régiment qu'il avoit levé, le Duc d'Anjou l'avoit reçu ſans trop examiner où un banni pouvoit avoir pris de quoi lever un Régiment; mais le Prince d'Orange, dont la vigilance étoit toujours prête à réparer les imprudences du Duc d'Anjou, ſut que cet homme avoit des intelligences ſecrettes avec le Prince de Parme, alors Gouverneur des Pays-Bas pour le Roi d'Eſpagne, on l'arrêta, un de ſes complices arrêté avec lui, ſe tua dans la priſon; Salcède varia dans ſes interrogatoires, avoua confuſément un projet d'aſſaſſiner le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange, & accuſa tant de perſonnes évidemment innocentes qu'on ne ſavoit plus que penſer; on

croit que c'étoit un artifice pour être mené à Paris, & qu'il efpéroit que le Prince de Parme le feroit enlever fur la route, il y fut conduit en effet, mais avec tant de précaution qu'il ne put échapper. Le Roi ayant voulu l'entendre, fortit tout effrayé, tout ce qui l'entouroit étoit accufé, il étoit réduit à craindre tout le monde, jufte punition d'un Roi, qui s'étant rendu inacceffible, ne connoiffant point fes fujets & n'en étant point connu, ne peut porter aucun jugement certain, & ne fait plus à qui accorder ou refufer fa confiance. Un Moine parla, dit-on, à l'oreille à Salcède, & Salcède défavoua tout ce qu'il avoit dit, ce ne fut qu'un embarras de plus. Il fut écartelé, mais ce qui importe en pareil cas, ce n'eft pas de faire périr un homme, c'eft de bien connoître la vérité.

De toutes ces confpirations, la plus pernicieufe, la plus avérée & la

plus pleinement confondue, fut celle que le Duc d'Anjou lui-même forma contre le pays, qui venoit de lui confier la défense de sa liberté. Ce fut le fruit des conseils de sa mère, & de quelques jeunes gens à qui ce Prince prostituoit sa confiance : on lui persuada d'usurper une autorité indépendante de toutes les conventions, & supérieure à toute résistance ; il falloit commencer par s'emparer à la fois de toutes les places fortes, & surtout de la personne du Prince d'Orange ; l'entreprise réussit sur quelques Villes, & manqua sur quelques autres : le point important étoit de se saisir d'Anvers, lieu de la résidence du Duc d'Anjou & du Prince d'Orange ; les mesures du Duc d'Anjou paroissoient bien prises, son armée campée à la porte de la Ville, & instruite de ses desseins, attendoit le signal ; le jour marqué pour l'exécution, le Prince d'Orange va rendre

De Thou, liv. 77. Mém. de Sully, l. 2, &c.

une visite au Duc d'Anjou, & le trouve tout prêt à sortir avec ses gardes, sous prétexte d'aller voir son armée; il l'exhorte, & même avec instance, à ne point sortir ce jour-là, il allégue des mouvemens extraordinaires qu'il a remarqués parmi le peuple, & dont il faut démêler la cause: le Duc d'Anjou, ne pénétrant point le vrai sens de ce conseil, s'obstine à sortir, selon son projet; ses gardes vont ouvrir une porte du côté du camp, le signal est donné, une partie de l'armée entre dans la Ville, & déjà on entend crier: *Tue, tue, vive la Messe & Ville gagnée.* A l'instant, comme si l'on n'eût attendu que le moment de convaincre les François de leur perfidie, les bourgeois sortent de leurs maisons en armes, les femmes paroissent aux fenêtres avec des pierres & des morceaux de bois qu'elles font pleuvoir sur les François, les chaînes sont tendues dans les rues,

les troupes du Prince d'Orange s'emparent des poſtes les plus importans, les François repouſſés fuyent vers la porte par où ils ſont entrés, ils y trouvent le reſte de leur armée qui vient à leur ſecours; l'effort que font les uns pour entrer, les autres pour ſortir, eſt cauſe qu'au lieu de ſe ſecourir, ils s'écraſent & s'étouffent les uns les autres; l'ennemi, en les preſſant, augmente le déſordre; d'autres, voyant ce chemin fermé à la fuite, ſe précipitent en foule du haut des remparts: le Duc d'Anjou prenoit plaiſir à les voir ainſi ſauter dans les foſſés, croyant que c'étoient des bourgeois ou des ſoldats Flamands; quand il eut reconnu que c'étoient ſes propres ſoldats, il n'eut que le temps de ſe ſauver lui-même, laiſſant quinze cens de ſes François, Officiers & ſoldats, morts ſur la place, & deux mille autres, enfermés, ſans aucun eſpoir de ſalut. Fervaques, ſon Lieutenant, le princi-

pal auteur & le plus ardent exécuteur de ce complot, fut pris par le Prince d'Orange. Ce Prince montra autant de modération & de générosité après la victoire, qu'il avoit montré de prudence & d'habileté dans l'expédition; le peuple vouloit mettre en pièces Fervaques, le Prince d'Orange le fit garder avec soin pour le renvoyer à son Maître, il sauva la vie aux François enfermés dans la place, il fit secourir les blessés & rappeller à la vie, à force de soins, quelques-uns des corps entassés à la porte, & qu'on croyoit morts; tous les prisonniers furent renvoyés au Duc d'Anjou, & traités avec beaucoup d'égards. Ce Duc s'étoit retiré plein de rage & de confusion dans un château voisin, de là il écrivit aux Etats des lettres assez équivoques où, tantôt avouant, tantôt désavouant son entreprise, prenant le ton tantôt d'un Maître irrité, tantôt d'un suppliant, il finissoit par

De Thou, Strada, *passim.*

les assurer de sa protection, & par les prier d'agréer encore ses services. Les Etats décidèrent qu'on lui enverroit des députés, & le Prince d'Orange fit ajouter à cette résolution, qu'on enverroit en même-temps des vivres dont le Duc d'Anjou avoit un pressant besoin; mais cette grace n'étant que pour deux jours, le Duc d'Anjou parut vouloir se retirer dans quelqu'une des places qu'il avoit surprises, avec l'intention de s'y défendre: la difficulté étoit de s'y rendre, Anvers lui ferma le passage de l'Escaut, Malines inonda ses environs au moyen des écluses; ce ne fut qu'à travers une plaine immense d'eaux, & qu'à la faveur de mille détours, que le Duc d'Anjou put parvenir jusqu'à Tenremonde.

Alors Catherine de Médicis, qui vit le fruit de ses leçons; Henri III qui étoit charmé de l'humiliation de son frère, mais qui, ayant à se reprocher

de l'avoir trop foiblement fecouru, ne pouvoit, avec honneur, l'abandonner entièrement; la Reine d'Angleterre qui fembloit avoir conçu quelque inclination pour le Duc d'Anjou, & plus que tout, la crainte que ce Prince, réduit au défefpoir, ne remît aux Efpagnols les places qui lui reftoient, déterminèrent les Etats à faire avec le Duc une efpèce d'accommodement, au moyen duquel il fe retira dans le Cambréfis. Sa mère vint l'y chercher pour le ramener à la Cour, elle le trouva dans un égarement d'efprit caufé par la confufion; il n'ofoit lever les yeux de peur de rencontrer le mépris ou la pitié, il ne pouvoit fouffrir la préfence même de fa mère; il paffa fix mois dans une entière folitude, uniquement livré à la mélancolie & aux remords. Il y avoit fans doute quelque reffort dans une ame fi fenfible à la honte; ce jeune Prince pouvoit encore être ra-

mené à la gloire & à la vertu, mais il lui auroit fallu d'autres guides que Médicis, & d'autres exemples que ceux de la Cour de Henri III.

Le projet du mariage du Duc d'Anjou avec la Reine d'Angleterre, n'avoit pas mieux réussi, c'est le Duc d'Anjou qui termine cette nombreuse liste de prétendans, ouverte par Philippe II. Les amans de Pénelope ne sont pas plus célèbres dans la Fable, que ceux d'Elisabeth dans l'Histoire. Ces amans ou aspirans sont de deux sortes, les prétendans étrangers & les favoris nationaux.

Les prétendans étrangers sont tous les Princes de l'Europe qui étoient alors à marier, nommément Philippe II; l'Archiduc de Gratz, Charles d'Autriche, frère de l'Empereur Maximilien II; l'Empereur Rodolphe, fils du même Maximilien; le Roi de Suède; le Duc de Holstein; le Comte d'Aran, fils du Duc de

Châtelleraud, héritier présomptif de la Couronne d'Ecosse, avant que Marie Stuart eût un fils; le Roi Charles IX, le Duc d'Anjou, qui fut depuis le Roi Henri III; enfin le Duc d'Alençon, depuis Duc d'Anjou, frère de Henri III: presque tous ces Princes n'aspiroient à la main d'Elisabeth que par des motifs politiques, & la Reine d'Angleterre ne leur donnoit aussi des espérances que par des raisons de politique.

Parmi les Anglois, le Comte d'Arondel se flatta d'épouser sa Souveraine, sans autre fondement apparent que l'avantage d'une naissance illustre. Sir George Pickering crut ridiculement avoir touché le cœur de la Reine, parce qu'elle lui avoit témoigné quelque estime; Hatton, Mountjoy & plusieurs autres eurent, dit-on, de meilleurs titres pour se flatter.

Mais les deux favoris de la Reine

furent le Comte de Leicester & le Comte d'Essex.

Le Duc d'Anjou, dernier fils de Catherine de Médicis, tient le milieu entre les amans politiques & les favoris, il fut l'un & l'autre à la fois. Ses frères avoient seulement été proposés. Catherine de Médicis, dans sa politique, quelquefois vaste & toujours compliquée, avoit voulu d'abord marier Charles IX avec la veuve de son frère, Marie Stuart, pour conserver à la France le Royaume d'Ecosse, & les prétentions aux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Elle étoit alors amie des Guises; dans la suite s'étant détachée d'eux, ayant considéré que ce mariage perpétueroit leur empire, n'étant pas même sans inquiétude sur Marie Stuart, qui, avec trop de charmes pour ne pas plaire à son mari, pouvoit avoir assez d'ambition pour vouloir gouverner, voyant d'ailleurs que Marie

Stuart, loin de pouvoir rien entreprendre contre l'Angleterre, éprouvoit les plus fortes contradictions, même en Ecoffe, elle fe tourna du côté d'Elifabeth ; elle voyoit dans cette nouvelle négociation toute forte d'avantages ; fi le projet réuffiffoit, elle auroit la gloire de donner à la France, bien plus que ne lui avoient donné les Guifes, la poffeffion réelle & paifible de deux grands Royaumes (*a*), au lieu de prétentions chimériques ; quand le projet échoueroit, la négociation feule, qu'il faudroit traîner en longueur, empêcheroit du moins Elifabeth de fe déclarer pour les Proteftans de France ; elle ajoutoit toujours d'ailleurs à la propofition du mariage, comme un attrait de plus, celle d'une Ligue pour conquérir les Pays-Bas fur Philippe II, qu'elle répréfentoit alors comme l'ennemi commun.

(*a*) L'Angleterre & l'Irlande.

Telle fut constamment la politique de Catherine de Médicis à l'égard d'Elisabeth, & voilà pourquoi elle ne cessa de proposer tour-à-tour tous ses fils pour maris à cette Reine. Elisabeth de son côté se prêtoit à cette négociation par des motifs à peu près semblables ; elle vouloit empêcher la France de seconder les projets de Marie Stuart sur l'Angleterre, & de prêter de l'appui au parti Catholique, qui subsistoit toujours dans ses Etats ; elle n'étoit pas d'ailleurs sans zèle pour sa religion, & elle comptoit pour quelque chose de pouvoir, par sa médiation, adoucir la rigueur du Gouvernement François à l'égard des Protestans nationaux ; elle mettoit aussi quelque vanité de femme à grossir la foule des Princes qui aspiroient à sa main. Quand il fallut cependant s'expliquer sur Charles IX, elle déclara qu'elle le trouvoit trop grand & trop petit ; trop grand, par-

ce qu'un Roi de France ne quitteroit pas un ſi beau Royaume pour aller s'établir en Angleterre, condition qu'elle preſcrivoit à celui qui deviendroit ſon époux; trop petit, parce qu'elle avoit dix-ſept ans de plus que lui. Cette réponſe n'empêcha pas que Catherine ne propoſât enſuite ſes deux autres fils, en qui le ſecond inconvénient étoit plus fort, mais qui n'avoient pas le premier, car Henri III n'étoit que Duc d'Anjou, lorſqu'il fut propoſé, & le Duc d'Alençon ne fut jamais Roi de France. Catherine mettoit d'autant plus d'ardeur dans cette négociation qu'elle préparoit alors la Saint-Barthelemi, & que c'étoit un moyen d'attirer les Proteſtans dans le piége. On en vint juſqu'à traiter des conditions; & tandis qu'on demandoit pour Henri le libre exercice de la Religion Catholique en Angleterre, on égorgeoit en France ceux qui n'étoient pas de la religion du Prince, ce

crime rompit toute négociation ; la part que Henri III avoit eue au massacre, le rendit un objet d'horreur pour Elisabeth. Au contraire, l'amitié que le Duc d'Alençon, depuis Duc d'Anjou, avoit eue pour l'Amiral de Coligny, les liaisons qu'il prit avec les Réformés de France, la haine que lui portoient Henri III & les Guises, furent pour lui des titres de recommandation auprès de la Reine d'Angleterre, & Catherine elle-même prit soin de les faire valoir. Le Duc d'Anjou passa en Angleterre, & parut plaire à la Reine malgré l'énorme disproportion d'âge ou peut-être à cause de cette disproportion ; le mariage fut résolu au grand mécontentement des Anglois, & sur-tout des Puritains, qui commencèrent à déployer contre ce mariage leur sombre & fanatique éloquence. La Nation avoit plus d'une fois invité la Reine à se marier pour

Mém. de Nevers, t. 1, p. 474, 603.

assurer la succession, sur laquelle les divisions de l'Angleterre & de l'Ecosse pouvoient jetter de l'incertitude, mais cette Nation ne vouloit point pour Roi un Catholique, & encore moins un François. Jean Stubbs, Jurisconsulte de Lincoln, & Théologien Puritain, homme qui d'ailleurs avoit de la naissance & une bonne réputation, composa contre ce mariage un libelle, qu'il intitula: *le Gouffre ouvert*; il eut le poing coupé, ainsi que l'Imprimeur, châtiment bien rigoureux. Il ôta son chapeau de la main qui lui restoit, & dit à haute voix: *Dieu sauve la Reine!* Le peuple frémissoit d'indignation & de pitié.

Les articles furent dressés, & ces articles, par l'attention même avec laquelle on y avoit pourvu aux principaux inconvéniens de ce mariage, sembloient garantir la sincérité de la Reine; aucun emploi ne pourroit

être donné aux étrangers ; il n'y auroit dans toutes les places du Royaume que des garnisons Angloises, & que des Gouverneurs Anglois ; la Reine ne pourroit sortir du Royaume sans le consentement de la Noblesse ; les joyaux de la Couronne ne pourroient non plus être transportés hors du Royaume ; si Henri III mouroit sans enfans mâles, & que le Duc d'Anjou eût deux fils de son mariage avec Elisabeth, (qui avoit alors quarante-huit ans passés) l'aîné auroit la Couronne de France, le second celle d'Angleterre ; s'il n'y avoit qu'un fils, il réuniroit les deux Couronnes, mais il passeroit quatre mois de l'année en Angleterre.

La Reine choisit le jour même de l'anniversaire de son couronnement pour donner au Duc d'Anjou un anneau, gage de sa foi. Ce jour fut un jour de deuil pour la Nation ; un

morne silence regnoit jusques dans le palais de la Reine ; ses femmes passèrent la nuit à pleurer, la Reine même parut se repentir d'avoir été trop vîte & trop loin ; prête à faire le sacrifice de sa liberté, il sembla qu'elle en sentoit mieux le prix ; elle proposa des délais qui eurent l'air de refus, & allégua des prétextes qui eurent l'air de défaites ; tantôt elle demandoit qu'avant, tout la France conclût avec elle une Ligue offensive & défensive contre l'Espagne ; tantôt elle observoit que le Duc d'Anjou ayant accepté la Souveraineté des Pays-Bas, l'épouser dans ce moment, c'étoit s'engager dans une guerre contre l'Espagne, & alors elle vouloit vivre en paix, il falloit du moins attendre que cette difficulté fut levée ; enfin n'ayant rien à répondre aux pressantes sollicitations de la France, & paroissant rougir elle-même de ses incertitudes, elle

prend la plume pour signer les articles ; ses Ministres étoient autour d'Elle, aucun d'eux n'approuvoit ce mariage, & c'étoit par les ordres exprès de la Reine qu'ils avoient dressé le contrat ; elle laisse tomber sur eux un regard, jette la plume sans avoir signé, & s'écrie : *on ne sait donc pas que ce mariage me fera mourir!* Le Duc d'Anjou étant venu la voir : « J'ai fait, lui dit-elle, de sé- » rieuses réfléxions sur ce qui nous » concerne ; ce mariage ne feroit ni » votre bonheur, ni le mien. Vous » ne connoissez pas le peuple An- » glois ; jamais un Prince Catholi- » que & François ne doit compter » sur son obéissance, j'aurois la dou- » leur d'être perpétuellement placée » entre mon mari & mon peuple. » Le Prince s'emporta, brisa l'anneau, voulut partir. La Reine, qui ne l'avoit jamais tant aimé, le retint encore pendant trois mois, & ces trois

Camden.

mois se passèrent en fêtes ; elle ne cessa de lui donner des marques d'estime, de confiance & d'amitié. Lorsqu'il partit pour retourner dans les Pays-Bas, elle le conduisit jusqu'à Cantorberi, lui fit des présens considérables, le fit accompagner en Flandre par les Seigneurs de sa Cour en qui elle avoit le plus de confiance ; elle les chargea de le recommander de sa part aux Etats, & comme elle ne pouvoit se résoudre à ôter toute espérance à un amant, elle lui fit promettre de revenir au plutôt la voir, & lui fit entendre qu'il trouveroit peut-être ses irrésolutions *fixées*. Le Duc d'Anjou, lorsque sa funeste expédition d'Anvers ne lui laissoit plus d'amis, lorsqu'il étoit devenu pour tout le monde un objet de haine & de mépris, retrouva Elisabeth ; elle vint à son secours, & lui procura l'accommodement le plus avantageux qu'il pût

eſpérer des Etats-Généraux après ſa trahiſon.

Le ſeul déſagrément qu'eut le Duc d'Anjou pendant ſon ſéjour à Londres, mais qui en annonçoit d'autres du même genre, ce fut de voir mener au ſupplice quelques Prêtres qu'on avoit rendus fanatiques en les perſécutant. On avoit chaſſé d'Angleterre tous les Prêtres, parce qu'on les regardoit comme dangereux ſous un Gouvernement Proteſtant, & ce fut cet acte d'intolérance qui les rendit dangereux; ils allèrent dans les Cours Catholiques ſouffler la haîne & la vengeance contre la Patrie qui les rejettoit; ils trouvèrent ſur-tout des aſyles à Rome, à Douay & à Rheims; le Pape, le Roi d'Eſpagne & le Cardinal de Guiſe fondèrent pour eux, ſous la direction des Jéſuites, des Séminaires, où ils furent recueillis, & d'où ils envoyoient, dit-on,

des Missionnaires prêcher la révolte en Angleterre. De ce nombre furent les Jésuites Campian & Parsons, les deux premiers Religieux de cet Ordre qui ayent paru en Angleterre, où il leur étoit expressément défendu de paroître, comme il y étoit défendu de les recevoir.

Les Sentences d'excommunication lancées par les Papes contre Elisabeth, étoient le grand argument qu'ils faisoient valoir. Lorsqu'Elisabeth étoit parvenue à la Couronne, elle avoit fait part de son avénement au Pape Paul IV. Ce vieillard orgueilleux & emporté répondit qu'elle devoit savoir que l'Angleterre étoit un fief du Saint-Siége, auquel une bâtarde adultérine, jugée telle par le Saint-Siége, ne pouvoit avoir aucun droit, il parla de punir cette usurpation téméraire, & finit par prononcer les mots *d'indulgence paternelle*, de *miséricorde* & de *clémence.*

Elisabeth, pour toute réplique, rappella son Ambassadeur.

Pie IV, successeur de Paul IV, montra plus de modération, il envoya un Nonce à Elisabeth avec un Bref par lequel il l'exhortoit à rentrer dans le sein de l'Eglise; les Protestans prétendent même qu'il alla plus loin, & qu'il lui promit de confirmer la Liturgie Anglicane, & de permettre aux Anglois la Communion sous les deux espèces, pourvu seulement qu'Elisabeth reconnût l'autorité du Saint-Siége; ils ajoutent qu'Elisabeth refusa tout, par l'impossibilité de se fier à un Pape. Elle fut solemnellement excommuniée par Pie V, successeur de Pie IV, avec toutes ces circonstances de dépossession, étrangères à l'excommunication, & qui ne sont restées clauses de style, que parce qu'on a conservé l'espérance d'en faire des clauses de rigueur. C'étoit à quoi travailloient

travailloient les deux Jésuites avec les autres Missionnaires ; le P. Campian publia en faveur de l'Eglise Romaine un écrit intitulé : *Les dix raisons.* Il fut arrêté avec deux autres Prêtres ; Parsons s'échappa , Campian & les deux Prêtres furent pendus , rigueur excessive & imprudente.

Le Duc d'Anjou trouva mauvais qu'on ne lui eût pas accordé leur grace, on trouva peut-être mauvais qu'il l'eût demandée, & l'on jugea peut-être que les assassins de la Saint-Barthélemy n'avoient le droit de faire aucune plainte, ni de demander aucune grace dans ce genre.

Au reste, la conduite d'Elisabeth à l'égard du Duc d'Anjou dans l'affaire du mariage, fut peut-être plus sincère qu'on ne l'a cru ; il paroît que cette Princesse étoit très-combattue, & qu'une crainte légitime triompha chez elle d'un penchant vé-

ritable. Cette crainte n'étoit pas seulement de perdre l'Empire & la liberté. Qu'on se rappelle les larmes de ses femmes, lorsque l'anneau eut été donné ; qu'on se rappelle ce mot d'Elisabeth elle-même : *on ne sait donc pas que ce mariage me fera mourir*, & l'on jugera peut-être que la nature ne lui avoit en effet permis le mariage qu'aux dépens de sa vie. C'est même l'opinion assez généralement établie. « Cette Princesse, dit » Mézeray, étoit formée de telle » sorte, qu'elle aimoit passionné» ment, mais ne pouvoit être aimée » jusqu'à être mère, sans un très» grand péril de sa vie ».

De tous les amans d'Elisabeth, le plus soumis & le plus fidèle, étoit le Prince Casimir, fils de l'Electeur Palatin ; elle disposoit de lui à son gré, elle l'envoyoit faire la guerre en France & dans les Pays-Bas ; il s'étoit fait son Général pour vivre sous

ses loix & pour avoir plus de moyens de la servir : aussi étoit-il assez maltraité. Brantôme rapporte que souvent elle le faisoit attendre dans l'anti-chambre, pendant qu'elle étoit dans son cabinet à se moquer de lui avec l'Agent du Duc d'Anjou.

Le Duc d'Anjou, à son retour à la Cour de France, après ses six mois de solitude à la suite de l'expédition d'Anvers, ayant été quelque temps négligé parce qu'il étoit malheureux, finit par être recherché de nouvean, parce qu'il étoit l'Héritier présomptif ; le Duc de Guise voulut l'attirer au parti de la Ligue, & le Duc d'Anjou écouta peut-être plus qu'il ne devoit, cet ennemi de sa Maison. Un jour on vit ce Prince tomber aux genoux du Roi son frère, on ne pouvoit entendre leur entretien, mais on crut remarquer que, depuis ce 'temps, la

haine du Roi pour le Duc de Guise avoit été en augmentant. On crut remarquer aussi que depuis ce temps la santé du Duc d'Anjou avoit toujours été en dépérissant ; il paroit que sa maladie étoit une Phtisie; la violence de la toux lui ayant rompu une veine dans la poitrine, il jetta beaucoup de sang, ce qui a fait trouver quelque rapport entre sa maladie & celle de Charles IX son frère. On ignore ce qu'il auroit été sur le trône, & si le malheur qu'il avoit éprouvé l'auroit aigri ou corrigé ; on a dit qu'il n'avoit été pleuré que de ses Créanciers que sa mort ruinoit, il laissa pour trois cent mille écus de dettes contractées pour sa malheureuse expédition de Flandre; on poussa l'indécence jusqu'à laisser un fils de France mourir Banqueroutier, le Roi qui avoit le goût des cérémo-

nies funébres, aima mieux dépenser deux cent mille écus aux funérailles du Duc d'Anjou que de payer aucune des dettes de ce Prince. Le délire de l'injustice ne peut guères aller plus loin.

On vient de voir quelle fut la conduite d'Elisabeth à l'égard des aspirans étrangers ; parmi les Anglois que sa faveur parut autoriser à prétendre aussi à sa main, on distingue, comme nous l'avons dit, le Comte de Leicester & le Comte d'Essex.

Robert Dudley, devenu depuis Comte de Leicester par la faveur de la Reine, étoit fils de ce Duc de Northumberland & beau-frère de cette Jeanne Gray, à qui Marie avoit fait trancher la tête. Elisabeth, dès son avènement, s'étoit plû à le combler de bienfaits. Les Ministres avoient le Département des affaires, Dudley avoit celui des Gra- Camden.

ces, elles passoient toutes par ses mains; on ne l'appelloit à la Cour que *Mylord*, comme si ce titre n'eût appartenu qu'à lui. Elisabeth vouloit que son amant fût aimé, il ne le fut point, & ce goût n'honora point Elisabeth. Dudley n'avoit que des agrémens extérieurs, une figure noble, des manières brillantes; on lui trouvoit les vices de son père, on croyoit assez généralement qu'il avoit empoisonné sa femme pour pouvoir épouser sa Souveraine, & lorsqu'il eut perdu cette espérance, il fut encore soupçonné d'avoir empoisonné Walter d'Evreux, dont il épousa secrétement la veuve. Elisabeth ayant appris ce mariage, en fut tellement irritée, qu'elle fit mettre Leicester en prison, quoi qu'elle ne lui imputât aucun crime. C'étoit la Reine qui vengeoit l'amante, & elle ne la vengeoit pas noblement. On la fit aisément rou-

gir de cette Tyrannie, & Leicester fut libre ; il sut que son mariage avoit été révélé à la Reine par un Agent du Duc d'Anjou qui vouloit servir son Maître, il chargea, dit-on, un Garde de la Reine d'assassiner cet Agent. Ce même Leicester, qui venoit de se remarier, ne trouva pas bon que la Reine se mariât, il s'opposa par toute sorte de moyens au mariage de cette Princesse avec le Duc d'Anjou ; il voulut soulever le peuple contre cette alliance, en publiant que le goût d'Elisabeth pour le Duc d'Anjou étoit l'effet de la Magie ou de quelque breuvage. Les faits sont souvent incohérens & inexpliquables dans l'histoire, sur tout dans l'histoire des Passions. La faveur du Comte de Leicester avoit précédé la liaison d'Elisabeth avec le Duc d'Anjou, elle dura pendant tout le cours de cette liaison & long-temps encore après, jus- *ibid.*

qu'à la mort du Comte ; il est vrai que cette faveur fut souvent troublée par des orages. Le Comte ne prenoit pas assez de soin de plaire à la Reine, il entroit dans toutes sortes d'intrigues qu'il savoit lui être désagréables, il cabaloit contre ses Ministres, & il ne devoit pas ignorer qu'Elisabeth distinguoit dans son cœur les droits des Ministres & ceux des favoris ; il étaloit même, dans les fêtes qu'il donnoit à Elisabeth, un faste qui ne pouvoit que déplaire à une Reine économe, en lui montrant l'excès & l'abus de ses dons. Elisabeth en revenoit toujours à son favori, mais elle se passoit aisément de le voir. Lorsque le Duc d'Anjou partit pour sa derniere expédition des Païs-Bas, elle chargea le Comte de Leicester de l'accompagner, & Leicester aima mieux le suivre à la guerre que de le voir à la Cour.

Le Prince de Parme profitant en Général habile des divisions du Duc d'Anjou & du Prince d'Orange dans cette campagne, avoit reconquis la plus grande partie des provinces des Païs-Bas. Après l'expulsion & la mort du Duc d'Anjou, les Etats implorèrent la protection de la Reine d'Angleterre, qui leur fournit des secours, & ce fut le Comte de Leicester qui eut le commandement des troupes qu'elle leur envoya. Ce choix fut fait par l'amour, plus que par l'estime. Les Etats-Généraux qui le savoient bien, voulant flatter l'inclination de la Reine pour l'engager en leur faveur plus loin qu'elle ne le vouloit, nommèrent pour leur Gouverneur le Comte de Leicester, qui, par ce moyen, devint, sous un autre titre, le Successeur du Duc d'Anjou dans les Païs-Bas. La Reine fut d'abord mécontente d'une démar-

che, qui, de simple auxiliaire qu'elle étoit à l'égard des Païs-Bas, la rendoit ennemie directe de l'Espagne & la jettoit dans une guerre qu'elle avoit toujours voulu éviter; elle s'en consola par l'élévation de son favori; mais cette élévation ne fit que tourner à la honte de Leicester, qui presque toujours battu par l'ennemi, ne fut redoutable qu'à ses amis, qu'il accabla du poids de son faste & de sa tyrannie. Le seul petit avantage que remportèrent les Anglois, & bien plus par la valeur des troupes que par la capacité du Chef, tint lieu d'une calamité par la perte d'un homme, que tous les historiens réprésentent comme un modele accompli de talent, de conduite & de vertu. C'est le fameux Philippe Sidney, neveu du Comte de Leicester, Auteur de l'*Arcadia* & de plusieurs autres ouvrages. Jamais il n'employa

que pour le progrès des lettres & le bien de l'humanité le crédit que la parenté lui donnoit ſur le Comte de Leiceſter, & celui que cette même parenté, jointe à l'agrément de ſon eſprit & à l'éclat de ſa réputation, lui donnoit ſur la Reine elle-même. Sa vertu ne ſe démentit pas dans ſes derniers momens. Percé de coups, perdant tout ſon ſang, tourmenté d'une ſoif dévorante, au milieu des langueurs d'une mort prochaine, il n'attendoit de ſoulagement que d'un peu d'eau qu'on lui apporta dans un flacon, & qu'on avoit eu bien de la peine à trouver; il vit alors à ſes côtés un ſoldat bleſſé comme lui. *Les beſoins de cet homme*, dit-il, *ſont plus preſſans que les miens.* Il lui fit prendre le flacon & mourut. Voilà l'homme qu'il eût été glorieux à Eliſabeth d'aimer. L'Angleterre & la Hollande le pleurèrent;

la Reine d'Ecosse, Marie Stuart, charmée des ses vertus, composa des vers Latins sur sa mort. Ce tribut d'admiration payé à un Anglois, qu'elle devoit regarder comme un ennemi, rappelle le tombeau, que le petit fils du grand Gonsalve de Cordoue fit ériger au Maréchal de Lautrec & à Pierre de Navarre, & les belles paroles qui terminent l'Epitaphe du dernier: *hoc in se habet virtus, ut vel in hoste sit admirabilis* (*a*).

Camden. P. 512.

Autant les vices de Leicester contrastoient avec les vertus de Sidney, autant ses échecs continuels devenoient humilians, comparés aux avantages que le fameux Drake remportoit alors sur les Espagnols dans les Indes aussi bien qu'en Europe.

(*a*) » C'est là prérogative de la vertu de » se faire admirer même dans un ennemi.

Il faut avouer à la louange d'Elisabeth que le Comte de Leicester est le seul mauvais choix que l'amour même lui ait fait faire. Les plaintes des États contre ce favori devinrent si générales & si fortes, que la Reine crut devoir le révoquer ; ceux qui connoissent les Femmes & les Souverains peuvent dire si c'est un foible mérite d'avoir ainsi sacrifié à la raison le choix de l'inclination.

Le Comte de Leicester mourut un an après ; on remarqua que la douleur de la Reine ne l'empêcha pas de faire vendre à l'encan les meubles du Comte de Leicester pour le payement de sommes qu'il devoit à la Couronne.

Le Comte d'Essex, beau-fils, du Comte (*a*) de Leicester, lui succé-

(*a*) Le Comte de Leicester avoit épousé Letice Knolles, veuve de Walter d'Evreux & mère du Comte d'Essex.

da dans la faveur de la Reine, mais l'hiſtoire de ſon regne & de ſa diſgrace n'appartient pas au temps que nous examinons.

Nous avons vu la conduite d'Eliſabeth avec ſes amis, avec ſes ennemis, avec ſes Miniſtres, avec ſes amans. Voyons maintenant ſa conduite à l'égard de ſa Rivale, Marie Stuart. C'eſt la tache de ſon regne & le contre-poids à ſa gloire.

Fin du premier volume.

SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE

DE LA RIVALITÉ.

TOME SECOND.

SUPPLÉMENT A L'HISTOIRE *DE LA RIVALITÉ* DE LA FRANCE *ET DE L'ANGEETERRE,*

Et à l'Histoire de la Querelle de PHILIPPE *DE VALOIS & d'EDOUARD* III, *&c.*

Semper de pace agendum audiendumque putavi, semperque dolui... pacem... repudiari... semperque mea consilia, pacis & togæ socia, non belli atque armorum fuerunt... multa de pace dixi, & in ipso bello eadem etiam cum capitis mei periculo dicam.

Cic. pro Marcello.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de LA REINE, de MADAME, & de Madame la COMTESSE D'ARTOIS, rue du Hurepoix, près le Pont Saint-Michel.

M. DCC. LXXVII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

On trouve chez le même Libraire les volumes suivans du même Auteur, qui ont précédé celui-ci & qui en font partie.

Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, premiere époque, 3 vol. in-12. 9 liv.

Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, seconde époque, ou l'Histoire de la Querelle de Valois avec Edouard III, 4 vol. in-12, 12 liv.

Errata du Tome second.

Page 9, ligne 6 de la note, *Palladit*, lisez *Palladis*.
Page 16, ligne première, s'éroit, *lisez* s'étoit.
Page 47, ligne 7, Darnley plût à la Reine, *lisez* Darnley plut à la Reine.
Page 104, ligne 10, quelque entreprises, *lisez* quelque entreprise.
Page 348, ligne 10 & 11 de la note, elle avoit environ soixaute-cinq ou soixante-six, *lisez* elle en avoit environ soixante-cinq ou soixante-six.
Page 353, l'iniquiré, *lisez* l'iniquité.
Page 360, lignes 8 & 9, Jeanne première reine de Naples, *lisez* Jeanne première, Reine de Naples.
Page 374, lignes 8 & 9, vers les sept à huit heures, *lisez* vers sept ou huit heures.
Page 375, lignes 8 & 9, elle se sentir attendrie, *lisez* elle se sentit attendrie.

SUPPLÉMENT
A L'HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
De la France & de l'Angleterre, & à l'Histoire de la Querelle de Philippe de Valois & d'Edouard III, &c.

CHAPITRE QUATRIEME.

HISTOIRE de MARIE STUART & d'ELISABETH d'Angleterre, depuis la mort de FRANÇOIS II, jusqu'à la mort de MARIE STUART.

1560-1587.

Nª. Nous espérons qu'on nous permettra de traiter avec quelque étendue ce sujet si important en lui-même & qui appartient si essentiel-

ment à l'Histoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, dont il forme une des époques les plus intéressantes. Nous nous sommes proposé de discuter & de résoudre la question qui concerne l'innocence de Marie Stuart, & nous consacrerons à cet examen & aux détails de l'Histoire de cette Princesse, ce second volume tout entier.

MARIE Stuart, quoiqu'elle eût vu en France pendant le court & triste regne de François II son mari, des violences & des horreurs, prémices d'horreurs plus grandes, aimoit ce pays, où elle avoit été amenée dès sa tendre enfance, & où elle avoit été élevée. La véritable patrie est le lieu qui a vu naître nos premières affections, & qui en a produit les objets. A peine Marie Stuart se souvenoit-elle de l'Ecosse, qu'elle avoit quittée à l'âge de six ans; elle savoit seulement, par tradition, qu'elle n'y retrouveroit point cette politesse de

la Cour de France, ni ces fêtes & ces plaisirs que Catherine de Médicis mêloit toujours aux affaires, & quelquefois aux crimes. Marie avoit vu d'ailleurs sous Henri II des jours brillans & heureux, dernier crépuscule de ce beau regne de François I, qui fut le triomphe de la galanterie & des Lettres. Les l'Hôpital, les Ronsard, les Joachim du Bellay, tous les Poëtes de ce temps, avoient célébré sa beauté naissante, ses douces vertus & ses talens, pour le moins égaux aux leurs (*a*).

(*a*) A l'âge de treize ou quatorze ans, elle récita publiquement, dans une salle du Louvre, en présence du Roi Henri II, de la Reine Catherine de Médicis & de toute la Cour, un discours latin de sa composition, où elle soutenoit (contre le préjugé dès-lors commun) qu'il sied aux femmes d'être instruites, & que les belles connoissances sont pour elles une grace de plus. Observons

Cette femme, que la nature avoit faite pour être le modèle des Graces

---

cependant que cet appareil de réciter en public un discours latin, comme un Orateur de l'Université, caractérise l'esprit du temps & paroît être un reste de pédantisme; mais ce qui est certainement un mérite, c'est que les Poésies françoises de Marie Stuart annoncent un esprit nourri des grands modèles de l'antiquité, qu'elle savoit même se rendre propres, autant que l'imperfection d'une langue encore au berceau pouvoit le permettre. On a de cette Princesse une Elégie sur la mort de François II, son mari, où l'on ne trouve aucune de ces déclamations vagues, de ces hyperboles gigantesques, si communes alors dans les écrits de ce genre. Les idées en sont simples, les sentimens vrais, & l'expression, quoique souvent foible & vicieuse, a moins d'obscurité qu'elle n'en a dans la plûpart des Poésies du temps.

Et mon pâle visage
De violette teint,
Qui est l'amoureux teint.

chez la nation même qui sert de modèle aux autres dans ce genre, alloit

---

Est visiblement une traduction de ce vers d'Horace :

Nec tinctus violâ pallor amantium.

On a dit depuis :

Pâleur qui marque une ame tendre
A bien son prix.

C'est le *pallor amantium* sans le *tinctus violâ*, image peut-être plus agréable en latin qu'en françois.

Rien n'est plus naturel ni plus dans le goût simple de l'Antique, que cette strophe où la Reine peint l'objet de ses regrets comme toujours présent.

Si je suis en repos
Sommeillant sur ma couche,
J'oy qu'il me tient propos,
Je le sens qui me touche,
En labeur, en recoy (*)
Toujours est près de moy.

On jugeoit alors que Marie Stuart écrivoit fort bien en prose, que ses lettres

* Recoy, *requies*, repos, opposé à labeur, *labor*, travail.

regner ſur de ſauvages montagnards, ſur de farouches Puritains, ſur des

---

étoient éloquentes & ſa converſation pleine de charmes; on trouvoit qu'elle embelliſſoit juſqu'à ſa langue naturelle, qui de ſoi, dit Brantôme, eſt fort rurale, barbare, mal- » ſonnante & ſéante; » elle la parloit, ajou- » te-t'il, de ſi bonne grace, & la façon- » noit de telle ſorte, qu'elle la faiſoit très- » belle & agréable en elle, mais non en » autres ».

Pour mieux connoître les délicateſſes de notre langue, Marie fit compoſer une Rhétorique françoiſe, par un Rhéteur du temps, dont il faut avouer que le nom eſt reſté aſſez obſcur; c'eſt Antoine Fochain, de Chauny en Vermandois.

Comme elle embelliſſoit les langues, elle embelliſſoit auſſi tour-à-tour l'habit françois, eſpagnol, italien, & juſqu'à l'habit des ſauvages de ſon pays. » Elle paroiſſoit, dit Brantôme, » en un corps mortel & ha- » bit barbare & groſſier, une vraie déeſſe. Il ajoute » : qu'il la faiſoit très-beau voir, » après la mort de François II, dans ſon

peuples aussi divisés que l'étoient alors les François, encore moins soumis,

---

» grand deuil blanc, car la blancheur de
» son visage contendoit avec la blancheur
» de son voile, & l'emportoit ». On fit sur ce deuil & sur ce voile une chanson, qui peut donner une idée de la galanterie de ce temps.

L'on voit sous blanc atour,
En grand deuil & tristesse
Se promener maint tour
De beauté la déesse,
Tenant le trait en main
De son fils inhumain.

Et Amour sans fronteau
Voleter autour d'elle,
Déguisant son bandeau
En un funèbre vèle (*)
Où sont ces mots écrits :
Mourir ou être pis.

Marie réunissoit tous les talents aimables,

* Voile.

& sur-tout moins polis, que l'âpreté des contentions théologiques, jointe

---

la danse, la musique, le goût du chant, l'art de toucher le luth *de cette belle main blanche & de ces beaux doigts si bien façonnés qui ne doivent à ceux de l'Aurore.*

Brantôme représente cette Princesse le jour de son mariage avec le Dauphin François, cent fois plus belle qu'une déesse du ciel, » fût au matin à aller aux épousailles en » brave Majesté, fût après dîner à se pro» mener au Bal, & fût, sur le soir à s'a» cheminer d'un pas modeste & façon dé» daigneuse pour offrir & faire son vœu au » Dieu Hymenée.

Le célèbre l'Hôpital qui fut depuis Chancelier, fit sur ce mariage une pièce de vers, où l'on voit qu'il loue le Dauphin par bienséance & Marie Stuart par inclination. L'éloge du Dauphin se borne à des présages, à des espérances.

Plurima in illo
Semina virtutis sunt non obscura paterna.

à l'orgueil aristocratique, rendoit insensibles aux talens aimables & inac-

---

Celui de Marie Stuart est d'un autre ton.

Illa autem præstat reliquis pulcherrima formâ
Virginibus, comitesque suas supereminet omnes:
Aspectu veneranda, putes ut numen inesse,
Tantus in ore decor, Majestas reg[illegible]anta est:
Accessere etiam divinæ Palladis artes
Et major sexu prudentia, major & annis;
Quæ bona, si posita in mediocri sorte fuissent,
Per se magna tamen poterant atque ampla videri.

. . . .

Num studiis, genere atque opibus, num denique formâ
Invenient aliam, quæ se huic componere possit?

Aspectu veneranda, putes ut numen inesse,

n'est pas un trait qui s'offre de lui-même dans le portrait d'une femme de dix-huit ans; il doit être caractéristique. Les autres traits paroissent également sentis.

Le Poëte promet à ces augustes Epoux une

cessibles à la séduction des Graces.

Les conjonctures rendoient encore la conduite de Marie à l'égard d'Elisabeth, délicate & difficile. C'étoit un grand malheur pour Marie d'avoir été nourrie par les Guises, ses oncles, dans la persuasion que l'Angleterre &

---

postérité nombreuse, & déjà il partage entre leurs fils tous les sceptres de l'Europe. » Mes enfans, dit-il, verront les grandeurs » de cette glorieuse race, & diront : *Notre » père, notre ayeul les avoit prédites* ». Trois ans après, le Poëte avoit vu lui-même ses prédictions démenties.

Joachim Du Bellay voit dans ce mariage la fin de cette longue Rivalité de la France & de l'Angleterre. Il n'a pas mieux rencontré. Au reste, il ne célèbre que Marie Stuart & ne dit rien du Dauphin ; Marie étoit seule l'objet de l'amour public & le sujet de tous les éloges.

Raptus Tyndaridis parum pudicæ
Ob formam & faciem nimis venustam

l'Irlande lui appartenoient, & qu'Eliſabeth n'étoit qu'une bâtarde & une uſurpatrice. Par malheur encore, cette idée n'étoit pas ſans fondement. Les paſſions de Henri VIII avoient ſemé dans ſa famille des diviſions inévitables; car qui peut renoncer à deux Couronnes, quand on croit y avoir droit? & il étoit preſque impoſſible qu'Eliſabeth & Marie ne cruſſent pas

Europam atque Aſiam decem per annos
Colliſit nimiùm gravi duello.
Caſtus Scottidis at thorus puellæ,
Quâ nec pulchrior eſt pudiciorque,
Quâ nec candidior benigniorque
Aut eſt, aut fuit, aut erit puella,
Gallum belligerum ac ferum Britannum
Bellis tam gravibus diù æſtuantes,
Uno ſub Duce, legibus ſub iiſdem,
Iiſdem ſub titulis, Deo ſub uno,
Pace perpetuâ jugabit olim.
O ter conjugium quaterque felix!
O lætam populi hinc & inde ſortem!
O pulchram & lepidam & piam puellam!

l'une & l'autre leurs droits incontestables.

Goodall. vol. 1, p. 175. Elisabeth envoya sommer la Reine d'Ecosse de ratifier le traité d'Edimbourg, qui portoit renonciation de la part de Marie aux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Marie répondit que ce traité, fait dans un temps où elle ne pouvoit qu'obéir, n'étoit point son ouvrage, qu'il n'avoit pas même été ratifié par le Roi son époux, qu'elle devoit respecter les raisons qui avoient empêché François II d'y donner cette dernière sanction, qu'elle devoit du moins les examiner, qu'elle alloit en Ecosse conférer avec ses sujets, & prendre les lumières nécessaires sur cet objet important : elle demandoit en conséquence un sauf-conduit pour son voyage, Elisabeth le refusa.

Quoique ce refus flattât le desir secret que Marie avoit de rester en France, elle sentit qu'on devoit l'ap-

pelloit en Ecoſſe, & elle réſolut de braver tous les dangers dont ce refus la menaçoit. » J'ai bien échappé, dit» elle, au frere (Edouard VI) pour » venir en France ; j'échapperai de » même à la ſœur pour retourner en » Ecoſſe ».

Le Cardinal Charles de Lorraine ſon oncle, chez qui elle s'étoit retirée à Rheims, pendant qu'on préparoit tout pour ſon départ, lui propoſa de laiſſer ſes pierreries & ſes bijoux, qu'il lui feroit, diſoit-il, remettre dans la ſuite par une voie ſure : » quand j'expoſe » ma perſonne, répondit Marie, crain» drois-je pour des bijoux ? » Nous ne relevons cette petite circonſtance, que parce que, ſelon les Huguenots, l'intention du Cardinal, homme très-avide, étoit de dépouiller ſa nièce, comme il avoit, diſent-ils, dépouillé par artifice le Cardinal Jean, ſon oncle, de la plupart de ſes bénéfices. Le

même Cardinal Charles s'étoit fait donner par la Reine Régente d'Ecosse, sa sœur, les Abbayes de Kelso & de Melross, deux des plus riches bénéfices de l'Ecosse.

Une question bien importante étoit de savoir quelle alloit être la Religion dominante en Ecosse. Jacques Stuart, Prieur de Saint-André, frère naturel de Marie, connu depuis sous le nom de Comte de Murray, étoit à la tête des Protestans; les Evêques, mais peu de Seigneurs laïques, à la tête des Catholiques. Les Chefs des deux Partis passèrent la mer, & vinrent en France plaider leur cause devant leur jeune Reine; elle étoit décidée pour la Religion Catholique, mais elle savoit que son devoir étoit d'écouter tout le monde; d'ailleurs les Seigneurs François qui avoient fait la guerre en Ecosse pour elle & pour François II, & que le traité d'Edimbourg avoit ra-

menés en France, lui conseilloient de ménager le Parti Protestant, comme le plus fort ; le Prieur de Saint-André vint lui-même en France rendre ses hommages à sa sœur & à sa Souveraine ; elle étoit douce & facile, il gagna aisément sa confiance, quoiqu'on l'eût avertie de se défier de l'ambition de ce frère, qui n'aspiroit pas à moins qu'à la Couronne, il tira d'elle un pouvoir d'assembler les Etats, pour faire avec eux les réglemens qui seroient jugés nécessaires, & en vertu de ce pouvoir, auquel elle n'avoit pas cru donner tant d'étendue, elle trouva en arrivant en Ecosse, que son Royaume n'étoit plus de sa Religion, les Etats avoient proscrit la foi Catholique, ils avoient consommé l'ouvrage de la Réforme, déjà fort avancé par les opérations précédentes, à peine fut-il permis à la Reine d'avoir une Messe dans sa chapelle.

Marie s'étoit embarquée à Calais, bien moins occupée des dangers de la mer ou de la crainte de tomber entre les mains des Anglois, que du regret de quitter la France (*a*). Au moment où l'on sortoit du port, elle vit périr un bâtiment; la plus grande partie de l'équipage fut noyée. *Ah!* s'écria la Reine, *quel augure pour ce voyage!*

Pendant la navigation, elle eut toujours les yeux fixés sur les côtes de France, tant qu'elle put les appercevoir. » Didon, au départ d'Enée, » tournoit ses regards vers la mer,

(*a*) » Hélas! dit Brantôme, elle n'y avoit » aucune envie ni volonté; je lui ai vu dire » souvent & appréhender comme la mort » ce voyage, & desiroit cent fois de de- » meurer en France simple douairière, & » se contenter de son Touraine & Poitou » pour son douaire donné à elle, que d'al- » ler regner là dans son pays sauvage.

» pour moi, disoit-elle, c'est la terre » qui attire & fixe les miens ». La nuit étant venue, elle se fit préparer un lit sur le tillac, & ordonna qu'on l'éveillât dès la pointe du jour, si l'on pouvoit encore voir la France; à son réveil elle jetta un triste & dernier regard sur ces côtes, qui commençoient à se confondre avec les nues & avec les flots, elle s'écria plusieurs fois : *adieu France, adieu, je ne te verrai plus*, & versa un torrent de larmes, aimables mouvemens d'une ame jeune & tendre, dont la sensibilité est encore dans toute sa fleur. Sa consolation fut de parler de la France avec des femmes françoises, dont elle voulut toujours être servie, & de relire, en pleurant, les vers faits pour elle en France, les Elégies dont son départ avoit été le sujet, enfin tous les monumens de l'amour qu'elle avoit inspiré aux François. Quand elle rencontroit

Keith, p. 179; Jebb. vol. 2, p. 483. Camden. Elis. Brantôme, Dames Illust. art. Marie Stuart.

dans ces écrits quelque trait ingénieux & tendre, elle s'interrompoit, & le ſourire à la bouche & les larmes aux yeux, elle s'écrioit : *aimable, aimable Nation, je ne ceſſerai jamais de t'aimer !*

La bonté, l'humanité, la pitié pour les malheureux, toutes les vertus douces & tendres de ſon caractère, éclatoient & ſe développoient en toute occaſion. Son premier ſoin, en montant ſur ſa galère, fut de réformer l'uſage inhumain de battre les Forçats ; elle conjura le Grand-Prieur de Lorraine, ſon oncle, d'aſſurer ſur ce point l'exécution de ſes ordres. » Elle » avoit, dit Brantôme, une com» paſſion extrême de leur miſere, & » le cœur lui en faiſoit mal. Brantôme remarque à ce ſujet » que jamais » elle n'avoit pris plaiſir ni eu le cœur » de voir défaire les pauvres crimi» nels par Juſtice, comme beaucoup » de grandes que j'ai connues, dit-il ».

Quel ſiècle que celui où cette aver-ſion pour voir ſouffrir des malheu-reux, devient un ſujet d'éloge pour une jeune Reine ! Mais l'éloge eſt juſte, & ce trait d'humanité devient un trait de caractère, quand il a l'uſage & l'eſprit du ſiècle à combattre.

Charles IX, trop enfant alors pour ſentir le prix du tréſor qui lui échap-poit, laiſſa partir Marie Stuart, il la regretta dans la ſuite; ce Prince, ſi l'on en croit Brantôme, devint éper-duement amoureux d'elle ſur ſon por-trait : il ne pouvoit ſe laſſer de le re-garder. » Non, s'écrioit-il quelquefois, » mon Royaume entier n'a rien de » comparable à cette femme ! que » mon frère étoit heureux ! je ſerois » content de mourir comme lui après » l'avoir poſſédée ».

Un brouillard ſi épais qu'on ne pou-voit ſe voir de la proue à la pouppe, déroba Marie Stuart à la flotte an-

gloise, qui croisoit dans ces mers pour l'enlever, mais sa galère pensa se briser contre des écueils que ce même brouillard empêchoit d'appercevoir. Les Pilotes l'avertirent du danger qu'elle avoit couru. *Ah!* dit-elle, *si mon Peuple n'avoit pas intérêt à ma vie, que m'importeroient les écueils?*

Elle débarqua en Ecosse le 19 Août 1561. Comme on ne l'attendoit pas, on n'avoit pu faire aucuns préparatifs pour la recevoir; son pays s'offrant à elle dans toute sa pauvreté, blessa ses yeux, accoutumés à l'éclat de la Cour de France, il falloit voyager sur de mauvaises petites haquenées du pays: *où sont*, dit la Reine, *ces superbes montures & ces voitures de France si commodes?*

Ses ennemis mêmes conviennent que son administration fut pleine de raison & de douceur, qu'elle attaqua les abus avec précaution & avec fermeté, qu'elle travailla sans précipita-

tion, mais sans négligence au rétablissement de l'ordre; elle parut donner sa confiance au Prieur de Saint-André son frère, qu'elle fit Comte de Murray, qu'elle combla de bienfaits, & qui fut dans la suite son plus ardent persécuteur; elle protégea la Religion Protestante, parce qu'elle la trouva établie, mais elle garda la sienne, & la réforme, déjà intolérante, ne le put souffrir.

La Reine ayant voulu le lendemain de son arrivée faire dire la Messe dans sa chapelle, on pensa tuer son Aumônier jusques dans sa chambre & sous ses yeux, on insulta ceux qui voulurent allumer les cierges, on crioit partout à l'*idolâtrie*, on demandoit si une Princesse *idolâtre* pouvoit avoir quelque autorité, même en matière civile, on prioit Dieu de changer le cœur de la Reine, ou de donner au cœur *& au bras* de ses élus la force de résister *à la*

rage des Tyrans ; on disoit hautement en chaire qu'une Messe étoit plus à craindre qu'une armée de dix mille hommes ; le Lord Lindesey soutenoit que tout *idolâtre* méritoit la mort ; quand la Reine fit son entrée à Edimbourg, toutes les décorations représentoient les traits de l'Ancien Testament, relatifs au châtiment des Idolâtres. Autant d'insolence & de fanatisme, Marie n'opposoit que la patience & la bonté. *Quel commencement d'obéissance !* disoit-elle en soupirant, *& quelle en sera la suite ?*

Le Conseil particulier de la ville d'Edimbourg, ayant banni comme cohorte de l'Antechrist, c'est-à dire du Pape, les Prêtres & les Moines avec les fornicateurs & les adultères, la Reine, comme il s'agissoit de défendre des opprimés, crut devoir venir au secours des Prêtres ; la proclamation du Conseil d'Edimbourg fut cassée, comme ren-

due par des Juges qui avoient excédé leur pouvoir, & comme confondant l'innocent avec le coupable ; on publia que la Reine protégeoit les impudiques & les adultères à cause de la conformité des mœurs.

Voilà ces Sectaires qui s'étoient tant élevés contre la persécution quand ils avoient été persécutés ; comment étoient-ils devenus persécuteurs eux-mêmes ? C'est que la persécution irrite, & que l'irritation porte naturellement à la violence & à la persécution ; c'est que les hommes veulent toujours se venger, & ne savent pas même se venger. Des opprimés, qui, devenus puissans à leur tour, se vengeroient par la clémence & la modération, auroient trop d'avantage sur leurs ennemis ; les hommes n'en savent pas tant, ils se vengent par routine, & selon la méthode vulgaire, comme ils suivent en tout genre les

ufages qu'ils trouvent établis, & comme ils font la guerre, parce qu'on l'a toujours faite.

Le Clergé réformé fit une députation folemnelle à la Reine, pour la prier, ou plutôt pour lui enjoindre de renoncer à l'idolâtrie. L'impétueux Knox, pendant le regne de la fille aînée de Henri VIII en Angleterre, avoit fait contre le droit héréditaire des femmes, un livre avec ce titre, tiré de l'Apocalypfe, felon l'ufage des Fanatiques : *Premier fon de la trompette contre le gouvernement monftrueux des femmes*; il ne traita pas mieux la douce & patiente Marie d'Ecoffe, que la cruelle Marie d'Angleterre; il n'appelloit jamais la Reine d'Ecoffe fa Souveraine, que *Jéfabel*; elle crut que des marques d'eftime & des égards flatteurs, prodigués par une jeune Reine, pourroient apprivoifer cette bête farouche; elle lui offrit un libre accès auprès d'elle.

Si

» Si vous trouvez, lui dit-elle, quel-
» que chose à reprendre dans ma con-
» duite, avertissez-moi sans ménage-
» ment, mais que ce soit en particu-
» lier, ne m'avilissez pas aux yeux de
» mon peuple dans vos Sermons: Ma-
» dame, répondit Knox, je suis char-
» gé d'un ministère public; venez à
» l'Eglise, vous y entendrez l'Evan-
» gile de vérité, je ne suis pas obligé
» de l'annoncer à chaque personne en
» particulier, & mes occupations ne
» me le permettroient pas. Ses occu-
» pations ne lui permettoient pas d'instruire sa Souveraine qui daignoit l'en prier! Il lui cita Phinée tuant Zambri & Cozbi, au moment où ils se livroient au crime; Samuel coupant Agag en morceaux, Elie faisant mourir les Prêtres de Baal, & les faux Prophètes de Jésabel, en présence même d'Achab; il parut très-disposé à suivre ces exemples, cependant par

accommodement il voulut bien être ſoumis à la Reine, *comme Paul l'avoit été à Néron*; il avoue lui-même dans ſon hiſtoire qu'un jour il traita la Reine avec tant de ſévérité, qu'oubliant la fierté de ſon rang, elle fondit en larmes devant lui; loin d'être touché d'un tel abaiſſement de ſa Souveraine, il redoubla ſes reproches inſolens, & l'on voit dans ſon récit qu'il s'applaudit de cette étrange ſcène. Quel étoit le fondement de tant de reproches, & la cauſe de tant d'emportemens? Marie entendoit la Meſſe; car d'ailleurs tous les Hiſtoriens conviennent qu'alors au moins ſa conduite étoit irréprochable, mais tout étoit crime aux yeux de Knox & de ſes ſemblables; la galanterie la plus innocente, les moindres amuſemens, la danſe, la parure, les feſtins, les ſpectacles étoient des abominations; quelques ornemens que les femmes

Knox, p. 332, 333. Keith, Buchanan. Camden.

portoient ſur leurs habits devoient attirer la vengeance de Dieu ſur tout le Royaume, l'aimable enjouement de la Reine annonçoit un cœur corrompu, le charme de ſes manières étoit un piége du démon, ſon indulgence pour les foibleſſes étoit une condeſcendance intéreſſée pour le vice. Le Marquis d'Elbeuf ſon oncle, & quelques jeunes gens de la Cour avoient caſſé des vitres chez une courtiſane, nommée Aliſon Craig ; le Clergé Proteſtant exigea une réparation ſolemnelle de ce ſcandale, & une punition exemplaire des coupables ; Marie répondit en ſouriant : « mon oncle eſt étranger, » les autres ſont bien jeunes, ils n'y » retourneront plus, j'y mettrai or» dre. » Cette modération parut la preuve d'une corruption incurable ; cependant le Comte d'Arran, fils du Duc de Châtelleraut, entretenoit publiquement un commerce avec cette

même Alison Craig, & le Clergé Protestant le lui pardonnoit en faveur du zèle qu'il montroit pour les progrès de la réformation.

Des gens du peuple excités par ces prédicans fanatiques, ayant commis de nouvelles insolences dans la Chapelle de la Reine, on crut devoir arrêter ce désordre; deux de ces coupables furent dénoncés & cités, aussitôt Knox envoie des lettres circulaires à tous les chefs du parti pour les sommer de venir défendre leurs frères opprimés; « vous ne persécutez ces » saints, dit-il à la Reine, qu'à l'instigation de vos Papistes, & que par » l'inspiration du Prince des ténèbres. » Knox triompha, il fallut lui remettre les coupables. Telle étoit la Nation que Marie Stuart avoit à gouverner, & que sa clémence & sa douceur alloient peut-être forcer à vivre en paix, si toutes ses mesures n'eussent

été déconcertées par les intrigues de l'Angleterre.

Il paroît auſſi que Marie étoit ſincèrement diſpoſée à vivre en bonne intelligence avec Eliſabeth, & qu'elle auroit aiſément ſacrifié ſes prétentions au bien de la paix, moyennant un traité ou un acte parlementaire qui lui eût aſſuré la ſucceſſion d'Angleterre, à défaut d'enfans nés d'Eliſabeth. Cette Reine ne pouvoit avoir aucune raiſon légitime de ſe refuſer, comme elle fit toujours, à cet arrangement, qui ne lui faiſoit aucun tort, & qui étoit ardemment deſiré par une grande partie des Anglois les plus attachés à Eliſabeth. Le prétexte qu'elle allégua de ne pas vouloir fournir à ſa rivale des armes pour la détrôner, n'étoit véritablement qu'une défaite. La déclaration qu'on lui demandoit n'eût rien ajouté aux droits de Marie, Eliſabeth n'auroit reconnu dans cette

Princesse aucun droit actuel à la Couronne d'Angleterre, elle l'auroit seulement rassurée contre la crainte que les Anglois ne voulussent l'exclure comme étrangère, ou qu'Elisabeth elle-même par haine ou par caprice ne fît passer la Couronne à quelque autre au préjudice de Marie.

On prétend excuser le refus d'Elisabeth, en disant qu'à l'exemple du Roi Henri VII son ayeul, elle ne vouloit pas que le Parlement entrât dans les arrangemens relatifs à la succession ; il falloit en ce cas qu'elle donnât à Marie une assurance équivalente à un acte parlementaire : d'ailleurs, Marie n'étoit pas obligée de se prêter à ces jalousies politiques, qui ne regardoient que le gouvernement intérieur.

Les vrais motifs d'Elisabeth étoient la haine furieuse & la jalousie excessive qu'elle avoit conçues contre Ma-

rie Stuart, & qu'elle ne pouvoit pas même dissimuler. Cette femme si réservée, qui ne disoit jamais que ce qu'elle vouloit, ne se connoissoit plus dès qu'il s'agissoit de Marie Stuart; ses yeux s'enflammoient, son ton devenoit aigre & dur. La Reine d'Angleterre avoit un grand avantage sur la Reine d'Écosse, celui de savoir gouverner; mais Marie avoit un grand avantage sur Elisabeth, celui de savoir plaire.

Les prétentions ou les droits de Marie pouvoient avoir fait naître l'aversion d'Elisabeth, & pouvoient la nourrir, mais c'étoit une haine personnelle, plus qu'une haine politique, & une jalousie de femme, plus que de Souveraine. La musique, la danse, la poésie, tous les arts, tous les talens dans lesquels Marie passoit pour exceller, Elisabeth s'y exerçoit avec une émulation marquée, & jamais elle

n'étoit contente des applaudissemens qu'on lui donnoit, si on ne lui avoit pas dit qu'elle effaçoit la Reine d'Ecosse.

Elle ne se lassoit point de faire des questions sur cette Reine, dans l'espérance de lui découvrir des défauts, ou de se faire accorder quelque supériorité sur elle; elle demanda une fois sans détour à Melvil, Ambassadeur d'Ecosse, laquelle étoit la plus belle de Marie ou d'elle; la question étoit embarrassante, faite sur-tout par une Reine qui attachoit un si grand prix à la beauté, qu'elle ne se laissoit jamais voir que dans tout l'éclat que la parure peut y ajouter. Melvil prit le parti d'éluder la difficulté. » Marie est, » dit-il, la plus belle femme de l'E» cosse, comme Elisabeth est la plus » belle femme de l'Angleterre ». La taille étoit sur-tout ce qu'on vantoit dans Marie; il n'en fut jamais, dit-on,

Mém. de Melvil. Camden.

de plus riche, de plus régulière ni de mieux proportionnée ; l'imagination même n'alloit point au-delà, ce fut aussi ce qu'attaqua Elisabeth : » du » moins, dit-elle, Marie n'est pas si » grande que moi », ici Melvil se crut obligé d'avouer que Marie étoit un peu plus grande. » Elle l'est donc trop, repliqua aigrement Elisabeth. Melvil sourit, se tut, & consigna ce trait dans ses Mémoires.

Keith, Strype. Haynes. *& alii passim.*

Cependant Elisabeth vouloit montrer de l'attachement pour Marie ; elle mettoit un faux air d'intérêt dans ses questions, elle entretenoit avec Marie un commerce de lettres, elle l'appelloit *sa chere cousine*, *sa bonne*, *son aimable sœur*, elle lui faisoit des présens, elle donnoit des conseils perfides à sa parente qui la consultoit dans la simplicité de son cœur ; mais sa dissimulation étoit mal-adroite, ses démonstrations exagérées, rien de sim-

ple, rien de naturel ; d'ailleurs au moindre éloge qu'elle entendoit faire de Marie, son cœur la trahissoit, la patience lui échappoit. Ce qui prouve la candeur de Marie, & le besoin qu'elle avoit d'aimer & d'être aimée, c'est qu'elle ait pu être long-temps la dupe d'une amitié si grossierement affectée & si fréquemment démentie. Quand Melvil, son Ambassadeur, lui eut dévoilé l'ame d'Elisabeth & l'eut instruite à s'en défier, elle pleura comme si elle eût appris la pert. " ne amie.

Le grand sujet de plainte d'Elisabeth contre la Reine d'Ecosse, est que cette Princesse ou ses partisans ne cessoient d'intriguer en Angleterre & que le nom de Marie se trouvoit dans toutes les cabales & toutes les conjurations contre Elisabeth. Marie entretenoit sans doute des correspondances avec les Catholiques d'Angle-

terre, comme Elisabeth avec les Protestants d'Ecosse, & avec plus de droit, puisqu'elle avoit des intérêts à ménager en Angleterre & qu'Elisabeth n'en avoit point d'autres en Ecosse que celui de troubler l'administration de Marie, mais en supposant le droit égal, ce n'est pas Marie qui en a le plus abusé. Au reste, à travers les imputations de parti, la vérité est difficile à démêler. Si Marie conspiroit contre la personne d'Elisabeth, on ne peut que la condamner; si le but de ses prétendues intrigues étoit de détrôner Elisabeth; on conçoit que celle-ci croyoit avoir lieu de se plaindre, quoiqu'à la rigueur les droits de Marie pussent aller jusques-là. Mais si Marie travailloit seulement à faire reconnoître par la nation Angloise sa qualité de présomptive héritière & à se faire assurer la succession à défaut

d'enfans nés d'Elisabeth, nous ne voyons pas que celle-ci eût le moindre droit de s'en plaindre, c'étoit Marie au contraire qui avoit à se plaindre du refus obstiné d'Elisabeth à cet égard.

Une des conjurations contre Elisabeth dont on fit le plus de bruit dans ce temps, est celle des la Poole, Arthur & Edmond, neveux du Cardinal Polus. Etrangers à la Maison Tudor, ils avoient aussi leurs droits au trône à titre de Plantagenets & d'Yorks; cependant il paroît que ce fut pour Marie qu'ils conspirèrent, & ils implorèrent le secours des Guises; ils devoient faire proclamer Marie Reine d'Angleterre, & Arthur de La Poole devoit être fait Duc de Clarence. Arrêtés & interrogés, ils avouèrent tout leur complot, qu'ils croyoient très-innocent, parce qu'il ne devoit avoir son exécution qu'après la mort

d'Elisabeth. On leur répréfenta que c'étoit prévoir les malheurs de bien loin (on étoit alors en 1561. Elisabeth avoit vingt-huit ans) » pas de » si loin, dirent-ils, Elisabeth doit » mourir au printemps prochain «. Comment, leur dit-on, le savez-vous? » Des Astrologues nous l'ont » assuré ». Elisabeth leur fit grace en faveur de leur naissance ou en faveur de leur imbécille crédulité. Dans ce complot aussi criminel qu'on voudra, il n'étoit pas question de détrôner Elisabeth, mais seulement d'assurer sa succession à Marie; il ne paroît pas d'ailleurs que Marie ait eu part à ce projet.

Elisabeth s'alarmoit ou feignoit de s'alarmer de tout; elle fit mettre à la tour de Londres le Comte & la Comtesse de Lennox, quoique la Comtesse fût sa cousine germaine, parce qu'elle sut que la Reine d'Ecosse

entretenoit des correſpondances avec eux. Ils étoient, après les Hamiltons, les plus proches parens de Marie, du côté paternel, ils étoient d'ailleurs ſes ſujets, n'étant, pour ainſi dire, que fugitifs en Angleterre & ayant le principal ſiége de leur fortune en Ecoſſe où le Comte avoit été privé de ſes biens par des troubles antérieurs à l'adminiſtration de Marie. Sont-ce là des correſpondances coupables ou ſuſpectes? Elle en entretenoit avec les Guiſes, par la même raiſon, c'étoient ſes oncles maternels, ils l'avoient faite Reine de France, c'étoient ſes appuis & ſes guides naturels. Après leur mort, le Duc de Guiſe, le balafré, conſerva ſur elle le même empire. Y a-t-il rien dans une telle liaiſon qui puiſſe être la matière d'un reproche, & la conduite contraire ne ſeroit-elle pas juſtement taxée d'ingratitude & d'indocilité?

Quand les Guiſes & Catherine de Médicis tramoient quelque intrigue en Angleterre, ſoit pour empêcher Eliſabeth, en l'occupant chez elle, de ſecourir les Proteſtans François, ſoit pour ſe venger de ce qu'elle les avoit ſecourus, il eſt très-vraiſemblable qu'ils ſe ſervoient du nom de la Reine d'Ecoſſe, peut-être même avec ſon aveu, & c'eſt là ſans doute ce qui a donné lieu à tant de plaintes ſur les intrigues de Marie en Angleterre.

De ces liaiſons néceſſaires avec les Guiſes on a voulu conclure qu'elle ſavoit tous leurs ſecrets, ce qui n'eſt guères vraiſemblable. Au reſte, dans les troubles que les Proteſtans excitoient en Ecoſſe, les Guiſes conſeilloient toujours à Marie d'être implacable, & elle pardonnoit toujours.

Eliſabeth dont la race devoit périr avec elle, auroit voulu éteindre de

même celle de sa rivale. Ne pouvant l'empêcher de se remarier, elle appliquoit du moins toute sa politique à empêcher que Marie ne fît une alliance qui lui donnât de l'appui & qui la mît en état de réclamer ou la succession éventuelle ou même la possession actuelle de l'Angleterre; c'est ici la clef de toute sa conduite à l'égard des Prétendans étrangers, c'étoit pour les enlever à sa rivale qu'elle les amusoit par des négociations insidieuses. Comme l'Angleterre & l'Irlande valoient mieux que l'Ecosse, en restant dans le célibat, elle avoit toujours cet appât à présenter à tous les Princes pour les détourner de l'alliance d'Ecosse. Marie, avant que l'Ambassadeur Melvil l'eût désabusée du faux zèle d'Elisabeth, consulta sa cousine sur la proposition qu'on lui faisoit d'épouser l'Archiduc de Gratz, Charles, fils du second lit de l'Em-

pereur Ferdinand I, Elisabeth profita de cet avis pour se faire proposer elle-même à l'Archiduc, en même temps elle détournoit Marie de ce mariage qui, disoit-elle, la feroit infailliblement exclure de la succession d'Angleterre, parce que les Anglois ne voudroient jamais souffrir le joug d'un Prince de la Maison d'Autriche (*a*). Elle lui conseilloit d'épouser un Seigneur Anglois, agréable à la nation

---

(*a*) Ils avoient bien souffert celui de Philippe II du temps de la Reine Marie d'Angleterre, mais c'étoit peut-être une raison pour ne vouloir plus de Prince Autrichien. Ce même Philippe II qui, après la mort de Marie d'Angleterre, avoit voulu épouser Elisabeth sa sœur, pour conserver cette Couronne, demanda aussi Marie Stuart pour Dom Carlos son fils, mais ce mariage fut traversé à la fois par la France & par l'Angleterre, qui redoutoient presqu'au même point l'agrandissement de Philippe II.

& elle lui défignoit le Comte de Leicefter, qui n'étoit point agréable à la nation, qu'Elifabeth n'avoit point d'ailleurs intention de lui laiffer époufer puifqu'elle eut tant de peine à lui pardonner, à lui-même, peu de temps après de s'être remarié à une perfonne indifférente! La Reine d'Ecoffe ayant fait part aux Guifes de cette propofition, leur orgueil parut rougir pour elle d'une alliance fi difproportionnée, ils l'affurèrent qu'ils fauroient bien, fans une pareille reffource, la rétablir dans tous fes droits; mais Marie trouvoit tant d'apparence à ce que difoit Elifabeth & en trouvoit fi peu aux magnifiques promeffes de fes oncles, qu'elle confentit d'époufer le Comte de Leicefter, pourvu qu'Elifabeth lui affurât fa fucceffion éventuelle; Elifabeth qui ne vouloit ni lui affurer fa fucceffion ni lui laiffer époufer le Comte de Lei-

cester, & qui avoit fait manquer le mariage de Marie avec l'Archiduc, rejetta ſans ménagement cette demande; ce fut alors que Marie, éclairée par Melvil, ne put retenir ſes larmes, en voyant ce comble de fauſſeté, dont le ſoupçon même n'avoit pu entrer dans ſon ame.

Marie ne ſongea point à s'en venger, la vengeance n'avoit point de charmes pour elle. L'ambition ne lui étoit pas moins étrangère & n'eut aucune part au choix qu'elle fit d'un ſecond mari. Ce fut le Lord Henry Darnley, fils du Comte & de la Comteſſe de Lennox. Nous avons déjà vu que le Comte de Lennox étoit l'héritier préſomptif de l'Ecoſſe après le Duc de Châtelleraut, auquel même il conteſtoit ſa légitimité; le Lord Darnley, fils du Comte de Lennox, étoit encore par ſa mère héritier préſomptif de l'Angleterre, concurremment

Camden. Buchanan. Keith. Knox.

avec la Reine d'Ecosse. Marguerite, fille ainée de Henri VII, Roi d'Angleterre, avoit épousé après la mort de Jacques IV, Roi d'Ecosse, son premier mari, le Comte d'Angus, de la maison de Douglas ; de ce second mariage étoit née une fille, c'étoit la Comtesse de Lennox. Henry VIII, son oncle l'avoit mariée au Comte de Lennox, de la Maison Stuart, Ecossois, mais réfugié dès-lors en Angleterre. Le Lord Darnley, né de ce mariage avoit donc, comme Marie Stuart, pour bisayeul, Henri VII, Roi d'Angleterre, par Marguerite, Reine d'Ecosse, ayeule commune du Lord Darnley & de Marie Stuart. Ceux-ci étoient par conséquent cousins-germains entr'eux & parens d'Elisabeth en pareil dégré ; mais Marie avoit sur le Lord Darnley l'avantage d'être issue d'un mâle & de l'aîné, c'est-à-dire, du Roi d'Ecosse, Jacques V ; Darnley de son

côté avoit un avantage qui pouvoit compenser celui-là, c'est qu'il étoit né Anglois & qu'il avoit été élevé en Angleterre. Il y avoit dans ce Royaume un parti qui rejettoit la Reine d'Ecosse comme étrangère. Ce parti se tournoit du côté de Darnley. Le choix que fit Marie, de ce Seigneur, fut donc dicté par le desir raisonnable de réunir les droits des deux branches de la maison Stuart. Marie ne manquoit ni à son nom, puisqu'elle épousoit un Stuart (*a*), ni à

(*a*) » Elle se remaria, dit Brantôme, » avec un jeune Seigneur d'Angleterre, de » fort bonne extraction, mais non pareil à elle ». Il n'étoit point son pareil, puisqu'il n'étoit pas Roi, mais il étoit de la même maison.

Brantôme dit aussi que le Roi de Navarre voulut épouser Marie Stuart en répudiant Jeanne d'Albret, sa femme, pour cause de Religion; mais que la Reine d'Ecosse se fit un scrupule d'épouser un homme marié.

ſon rang, puiſque ce mariage fortifioit ſes droits à la Couronne d'Angleterre, ni à ſa Religion, puiſqu'elle épouſoit un Catholique, ni même aux conſeils captieux d'Eliſabeth, puiſqu'elle épouſoit un Anglois. On prétend qu'Eliſabeth, qui affecta tant de mécontentement de ce choix, l'avoit fait ſuggérer ſous main à Marie; en effet, dans l'impoſſibilité d'empêcher la Reine d'Ecoſſe de ſe marier, elle devoit lui ſouhaiter, par préférence, pour époux un homme que les biens qu'il poſſédoit en Angleterre laiſſeroient toujours dans la dépendance de cette couronne; ce fut avec l'agrément d'Eliſabeth que Marie fit venir le Comte de Lennox & le Lord Darnley, ſous prétexte de les remettre en poſſeſſion de leurs biens d'Ecoſſe, Eliſabeth feignit de ne pas voir ce que tout le monde voyoit, que cette démarche tendoit à un ma-

riage ; mais en envoyant Darnley en Ecoffe, elle efpéroit que la préfence de ce Lord, le plus bel homme de fon temps, comme Marie étoit la plus belle femme, faciliteroit cette alliance. En effet, on croit généralement que Darnley plût à la Reine d'Ecoffe, & que cette union politique fut auffi un mariage d'inclination, c'étoit une convenance de plus.

Lorfque Marie fit part à Elifabeth de fes intentions, en lui mandant qu'elle ne prévoyoit aucune objection de fa part, Elifabeth lui répondit qu'elle fe trompoit fort, fi elle croyoit ce mariage fans objection, qu'il y en avoit une terrible & fans réplique, favoir que le Catholicifme, ainfi fortifié en Ecoffe, n'annonçoit pour fucceffeurs à la Couronne d'Angleterre que des Princes élevés dans cette Religion, profcrite en Angleterre; qu'ainfi en croyant fortifier fes droits à cette

Mém. de Melvil, Knox, &c.

ſucceſſion, elle les affoibliſſoit. Eliſabeth ordonna en même temps, ſous peine de déſobéiſſance, au Comte de Lennox & au Lord Darnley de revenir en Angleterre, & ſur leur refus, qu'elle avoit prévu & deſiré, elle fit mettre une ſeconde fois à la tour de Londres la Comteſſe de Lennox, ainſi qu'un jeune frère de Darnley, & confiſqua tous les biens que le Comte de Lennox poſſédoit en Angleterre; le
Le 29 Juil. 1565. mariage ne s'en fit pas moins, Eliſabeth affectant toujours la plus violente colère pour avoir un prétexte de ne point reconnoître les droits de Marie à ſa ſucceſſion, & de cabaler contre elle avec les Proteſtans d'Ecoſſe.

Ceux-ci ayant à leur tête le Lord Murray, le propre frère de leur Reine, avoient pris les armes pour s'oppoſer à ſon mariage; la Reine ſe mit elle-même à la tête de ſes troupes & pouſſa

ces rebelles hors du Royaume (*a*) ; ils allèrent implorer la protection d'Elisabeth, qui, voyant leur mauvais succès, commença par exiger qu'ils fissent une déclaration solemnelle devant les Ambassadeurs de France & d'Espagne, qu'elle n'avoit eu aucune part à leur révolte ; d'après cette déclaration qu'ils

(*a*) » Pour encourager ses troupes, dit M. » Robertson d'après Keith, elle marchoit elle-» même à leur tête, toujours à cheval; ses pisto-» lets chargés, elle supportoit toutes les fati-» gues de la guerre avec une force admirable, » son air de gaîté & de résolution inspiroit un » courage invincible à ses troupes ».

Brantôme la représente » comme une seconde » Zénobie, à la tête de son armée, la menant la » première, montée en tête sur une bonne ha-» quenée, vêtue d'un simple cotillon ou juppe » de taffetas blanc, & coëffée d'une coëffe de » crêpe dessus, de quoi j'ai vu plusieurs person-» nes s'étonner, même la Reine-Mère, qu'une » si tendre Princesse & si délicate comme elle » étoit, & avoit été toute sa vie, fût ainsi ha-» bituée aux incommodités de la guerre.

firent sans balancer, & qui auroit appris à tout le monde la part qu'elle avoit eue à cette intrigue, si l'on eût pu l'ignorer; elle les chassa de sa présence comme des rebelles & des traîtres, reconnus pour tels par leur propre aveu, mais elle leur fit donner sous main l'argent dont ils avoient besoin.

L'inévitable fatalité ou la conduite imprudente de Marie fournit bientôt à Elisabeth les occasions qu'elle cherchoit de lui nuire. Marie étoit foible, & ne choisissoit peut-être pas toujours avec assez de discernement ceux qu'elle honoroit de sa confiance. Un aventurier Piémontois s'en empara, c'étoit David Riccio ou Rizzio, fils d'un Musicien, Musicien lui-même, venu en Ecosse à la suite du Comte de Morette, Ambassadeur du Duc de Savoie. Riccio amusa d'abord Marie par son talent qu'elle aimoit, mais plus peut-être encore par son accent étranger,

par sa prononciation vicieuse, par la singularité de ses manières, par sa difformité même, qui avoit quelque chose de piquant; ce qui amuse, quoique par le ridicule, peut quelquefois attacher; l'impression du ridicule s'efface par l'habitude, & le plaisir de l'amusement reste; cet homme avoit dans l'esprit l'insinuation qui séduit & le despotisme qui subjugue; il étoit avec adresse bas & insolent tour-à-tour, il se rendit nécessaire à Marie, qui le consultoit sur tout, & ne pouvoit plus se passer de lui. Le Lord Darnley lui-même, pour obtenir la main de Marie, avoit eu besoin de se rendre Riccio favorable. Il s'en souvenoit, & ce n'étoit pas avec reconnoissance; Riccio n'avoit pour lui que la Reine; les Protestans le haïssoient comme un espion du Pape, les Catholiques le méprisoient comme un homme qui avilissoit leur parti, les Courtisans étoient jaloux de

Buchanan l. 17, c. 44, Keith, Melvil, Crawford, Spotswood, Knox.

sa faveur, les Grands détestoient son insolence, & le peuple son avidité. Le Roi, il faut l'avouer, ne méritoit pas mieux la confiance de sa femme, & l'obtenoit bien moins; foible & impétueux, sans principe & sans caractère, ambitieux sans aucun des talens qui justifient l'ambition, sans l'activité même qui l'excuse, il croupissoit dans la débauche & dans la crapule.

Un des inconvéniens des Etats qui n'ont point la Loi Salique, c'est que les droits de celui qui épouse l'héritière du Trône, ne sont point réglés; le Roi Henri (car la Reine lui avoit donné ce titre) vouloit envahir l'autorité, la Reine vouloit la conserver & réduire Darnley au rang de son premier sujet. Darnley attribuoit avec raison cette disposition de la Reine aux conseils de Riccio, qui avoit intérêt qu'elle gardât l'administration, puisqu'elle la lui confioit.

Quand les Seigneurs Proteſtans, dont Riccio avoit principalement abattu le crédit, virent le Roi mécontent, ils s'en rapprochèrent, & le firent inſenſiblement entrer dans leurs intérêts, ils ne ceſſèrent de l'irriter contre Riccio, & parvinrent à le rendre jaloux en mari auſſi-bien qu'en Roi. Ils promirent à Darnley de lui aſſurer l'autorité, ils s'engagèrent même à lui faire déférer la Couronne par le Parlement, ſi Marie venoit à mourir ſans enfans, ils lui demandèrent ſeulement d'avouer le meurtre de Riccio quand il ſeroit commis, c'étoit beaucoup attendre de ce Prince, qui n'avoit de vigueur ni pour le bien ni pour le mal, il promit tout, & la mort de Riccio fut réſolue.

La manière dont ce complot s'exécuta, marquoit un deſſein formel de braver & d'outrager Marie. Elle étoit groſſe & dans ſon ſeptième mois; cette circonſtance, qui demandoit tant de ména-

gement, ne détermina pas même à lui épargner ce spectacle d'horreur & d'effroi. La Reine étant à souper avec quatre ou cinq personnes, du nombre desquelles étoit David Riccio, le Roi entre dans la salle par une porte de derrière, accompagné du Lord Ruthven & de quelques autres conjurés. Ruthven, homme naturellement difforme, à qui la pâleur de la colère & de la maladie donnoit un air encore plus affreux (*a*), & qui, se traînant avec peine, soutenu par deux hommes, avoit voulu commettre cet assassinat aux yeux de sa Souveraine; Ruthven lance un regard foudroyant sur Riccio, & lui ordonne au nom du Roi de le suivre, la Reine demande

(*a*) » C'étoit le plus affreux Ecossois qui » ait jamais été, & qu'une longue fièvre » quarte dont il relevoit, avoit encore rendu » plus effroyable, *Fontenelle*.

si le Roi a donné cet ordre; le Roi déjà déconcerté par cette question; répond: *vous voyez que je ne dis rien.* La Reine ordonne à Ruthven de sortir, Ruthven, au lieu d'obéir, s'avance pour saisir Riccio, celui-ci court tout effrayé se cacher derrière la Reine, qu'il tient étroitement embrassée. George Douglas, oncle du Roi, entre dans le même temps avec la foule des conjurés, & saisissant l'épée du Roi, en perce la victime au hasard de tuer la Reine elle-même. Le malheureux Riccio, luttant contre la mort & poussant des cris lamentables, s'attachoit toujours au fauteuil de la Reine comme à son seul asyle, on l'en arrache, Marie veut se lever pour le défendre, le Roi la retient, & la Reine n'a plus de ressource que ses larmes; mille cris confus de rage & de terreur remplissent la salle & redoublent l'horreur de cette scène, Riccio, entraîné dans une chambre

voisine, est percé de cinquante-six coups. On vient annoncer sa mort à la Reine, alors elle essuye ses larmes; *je ne pleurerai plus*, dit-elle, *je ne songerai qu'à la vengeance*, c'étoit la première fois que ce mot étoit dans sa bouche, & ce sentiment dans son cœur. L'insolent Ruthven rentre dans la salle, il reproche à la Reine toute sa conduite, sa foiblesse pour Riccio, son zèle pour la Religion Catholique, ses liaisons avec les partisans déclarés du Catholicisme, ses rigueurs envers les Protestans rebelles qu'elle avoit chassés du Royaume, & qui revinrent tous ce jour même pour la braver ouvertement; il joignit, dit-on, à tant d'outrages la menace de la tuer elle-même, Marie resta prisonnière.

Elle recouvra promptement sa liberté, elle regagna aisément son mari, qui désavoua tout avec sa foiblesse ordinaire; mais le coup étoit porté, Ma-

rie ne put retrouver dans ſon cœur ni eſtime, ni amitié pour le Roi, elle ne put pas même en feindre, & ce malheureux Darnley, ayant trahi tour-à-tour par ſa foibleſſe les Catholiques & les Proteſtans, n'ayant ſçu s'attacher ni à ſa femme ni à la Nation, fut accablé du mépris de l'une & de l'autre.

Marie fit punir quelques-uns des aſſaſſins de Riccio, qui tombèrent entre ſes mains, fit grace à un bien plus grand nombre encore; pluſieurs des plus coupables ſe ſauvèrent en Angleterre, d'où Eliſabeth leur ordonna publiquement de ſortir, & où elle les retint en ſecret, prenant ſoin de pourvoir à tous leurs beſoins.

Les intrigues reſpectives de Couronne à Couronne continuoient, Eliſabeth demandoit toujours la ratification du traité d'Edimbourg, & Marie une déclaration pour la ſucceſſion; Eliſabeth entouroit Marie d'eſpions, qui ſe van-

toient d'être ennemis de la Reine d'Angleterre pour être accueillis en Ecosse, & qui révéloient à Elisabeth & au Ministre Cécil les secrets qu'ils arrachoient à la confiance ou à l'indiscrétion de Marie. Dans ces ruses du cabinet, dans ces combats du Machiavellisme, c'étoit toujours Elisabeth qui avoit l'avantage.

19 Juin 1566. Marie accoucha d'un fils, ce fils fut Jacques VI en Ecosse, & Jacques I en Angleterre. On dit qu'il frémissoit à la vue d'une épée nue, & que c'étoit l'effet de l'impression terrible que sa mère étant grosse de lui, avoit éprouvée à l'arrivée imprévue des assassins de Riccio.

Melvil fut chargé d'aller notifier en Angleterre la naissance du Prince d'Ecosse, il rapporte lui-même dans ses Mémoires ce qu'il vit dans cette occasion. Quand il arriva, Elisabeth donnoit un bal; la gaîté brilloit sur son visage & animoit toute l'assem-

blée ; aussi-tôt qu'on eut appris le sujet de l'arrivée de Melvil, une morne tristesse avoit tout glacé ; Elisabeth, la tête appuyée sur sa main, s'écria douloureusement : *la Reine d'Ecosse est mère, & moi je ne suis qu'un arbre stérile.* L'assemblée se sépara ou fut congédiée. C'étoit l'effet du premier mouvement ; le lendemain Elisabeth ayant eu le temps de se composer, donna audience à l'Ambassadeur, témoigna la joie la plus vive de l'heureuse nouvelle qu'il apportoit, le remercia de la diligence qu'il avoit faite pour la lui apprendre plutôt ; elle nomma des Ambassadeurs pour aller tenir en son nom sur les fonds de baptême l'enfant *de sa chère sœur.*

L'infortunée ou imprudente Marie alloit être plongée dans l'abîme du malheur ; Riccio n'avoit été aux yeux de ses envieux même qu'un homme vil & vicieux, le Comte de Bothwel

(a) qui lui succéda dans la faveur de Marie, paroît avoir été un scélérat. La Reine d'Ecosse, comme nous l'avons dit, n'avoit pas le talent de sa rivale pour discerner le mérite & placer sa confiance. Cependant les divisions entre le Roi & la Reine augmentoient tous les jours, le Roi vouloit quitter l'Ecosse, la Reine accablée de chagrins vouloit mourir, elle fut dangereusement malade; Ducroc, Ambassadeur de France en Ecosse, écrivoit à la Cour de France: « Elle n'est pas bien. Je » crois que la principale cause de sa » maladie est un chagrin violent & une » profonde mélancolie, & il ne me pa» roît pas possible qu'elle vienne à » bout de les surmonter. Elle répéte » continuellement ces mots: *Je vou» drois être morte*..... La bonne in» telligence ne sera jamais rétablie

(a) Jacques Hesburn, Comte de Bothwel.

» entre le Roi & la Reine à moins » que Dieu n'y mette la main . . . . . » La conduite du Roi eſt déplora- » ble & ſans remède, & l'on ne peut » rien attendre de bon de lui ».

Darnley tomba malade à ſon tour, les ennemis de Marie commencèrent à inſinuer qu'elle l'avoit empoiſonné, c'étoit une calomnie ſans doute, mais cette calomnie, ſes ennemis mêmes n'euſſent peut-être pas oſé la répandre avant ſes liaiſons avec Bothwel.

Les honnêtes gens, les bons citoyens qui aimoient & plaignoient la Reine, & qui gémiſſoient de ſes erreurs, furent conſolés en apprenant qu'au bruit de la maladie du Roi, la Reine avoit volé auprès de lui, pour lui rendre des ſoins & remplir ſes devoirs, ils reconnurent Marie Stuart, elle fit ramener ſon mari en litière de Glaſcow à Edimbourg,

pour qu'il fût plus à portée des secours, & comme on craignoit ou pour son fils la contagion, ou pour lui-même le bruit, le tumulte & même l'air assez mal sain du palais de la Reine, on le logea dans une maison isolée à l'extrémité de la ville ; sa maladie continuoit & les soins de Marie redoubloient, elle passa plusieurs nuits dans un appartement au-dessous de celui de son mari pour être à portée de veiller sur lui & de le secourir; mais le Roi étant enfin en pleine convalescence, la Reine, un jour qu'elle marioit une des filles de sa suite, annonça qu'elle iroit passer la nuit au palais, pour prendre sa part de cette fête ; au milieu de la nuit on entend un bruit épouventable, accompagné de commotion & qui parut comme une explosion violente de poudre, on sut en effet que la maison où étoit logé Darnley, avoit sauté en l'air,

La nuit du 9 au 10 Fév. 1567.

par le jeu d'une mine, & on retrouva le corps de ce Prince à quelque distance de là, sous un arbre ; il ne fut pas possible d'attribuer ce coup à un accident, des marques de préméditation s'offroient de toutes parts ; & les preuves du crime furent acquises. Mais quels étoient les coupables ? c'est un problême qui n'a pu être entièrement résolu.

Faut-il croire que Marie, à force d'éprouver des cruautés & des perfidies fût devenue cruelle & perfide elle-même ? faut-il croire que n'ayant pu, par sa douceur, tenir le serment qu'elle avoit fait dans sa colère de venger Riccio, ayant pardonné à la plupart de ceux qu'elle avoit vu tremper leurs mains dans le sang de ce malheureux, même à Ruthven, dont elle avoit été si cruellement outragée en cette occasion, elle n'ait été capable d'une vengeance atroce que contre son mari ?

Ou faut-il penser que Bothwel ait préparé seul & à l'insçu de Marie les détails de ce complot ?

Ou enfin faut-il avec plusieurs Auteurs, imputer ce crime au Lord Murray, dont nous exposerons à cet égard la politique & les intérêts ? —

Cette grande question sera discutée dans la suite. Suivons le cours des événemens.

La voix publique accusa Bothwel de la mort du Roi, la Reine dut l'entendre & n'abandonna point Bothwel (a). Etoit-ce le courage de la justice

(a) Le crédit dont Bothwel jouissoit plus que jamais, fermoit la bouche à tout le monde ; mais pendant le jour un morne silence attestoit l'indignation générale, & la nuit, on entendoit dans les rues d'Edimbourg des voix s'élever de toute part pour accuser Bothwel & la Reine elle-même, & le matin on trouvoit les carrefours pleins de placards contenant la même accusation.

qui défendoit un innocent, ou la foiblesse de l'amour qui protégeoit un coupable ? étoit-ce du moins l'amour qui justifie toujours ce qu'il aime ? toutes ces questions seront discutées.

Camden, *Elisabeth.* Knox. Keith. Buchanan.

Bothwel, pour se justifier aussi dans le public, fit des défis, on les accepta en demandant que le lieu du combat fût dans un pays neutre, où le crédit ne pût donner à personne aucun avantage. C'étoit à Bothwel à répliquer, il ne répliqua point.

Le Comte de Lennox l'accusa de la mort de son fils. Un jugement précipité, rendu d'après des procédures irrégulières, déclara Bothwel innocent.

Il enlève la Reine & la force à l'épouser, ou la Reine elle-même d'intelligence avec lui, se fait enlever & l'épouse volontairement trois mois (*a*) après la mort de son mari.

(*a*) La mort de Darnley arriva la nuit du

Tous ces faits sont fort étranges. Attendons la discussion.

Il restoit un point bien important pour Bothwel, c'étoit de s'emparer de la personne du jeune Prince, Bothwel le tenta, mais le Comte de Marr, à qui l'éducation de Jacques étoit confiée, ne voulut point le lui remettre; la nation même ou du moins les Seigneurs Protestans se révoltèrent & prirent les armes; Du Croc, Ambassadeur de France, voulut en vain ménager un accommodement, on lui répondit qu'il falloit punir, ou chasser l'assassin du Roi, le ravisseur de la Reine, qui vouloit encore porter ses mains hardies sur leur fils unique, le seul espoir de la nation; le Comte de Bothwel voulut renouveller ses défis, on les accep-

9 au 10 Février 1567, & le mariage de sa veuve avec Bothwel est du 15 Mai suivant.

ta en face, & il se retira (*a*); il se sauva dans les Orcades, il passa ensuite en Norvège, où après avoir traîné une vie misérable dans la honte & les dangers du vil métier de pirate, seule ressource qui lui restât pour subsister, il mourut fou au bout de dix ans; la Reine resta au pouvoir, dirai-je des rebelles? elle fut ramenée à Edimbourg à travers les outrages de l'armée, qui l'accusoit hautement d'être complice de l'assassinat de son mari; on avoit la cruauté de porter devant elle un étendard où étoit peint le cadavre du Roi Henri, & auprès de lui son fils, qui, les mains étendues vers le

(*a*) Kirkaldy & Tullibardin s'étant présentés d'abord, Bothwel répondit qu'il ne se battoit pas contre de simples Barons; le Lord Lendesey s'étant présenté sur ce refus, Bothwel n'eut plus rien à répondre, mais il ne se battit pas davantage.

ciel, demandoit justice de ce régicide. Marie vouloit en vain détourner ses regards de cet affreux spectacle, on le lui présentoit de tous côtés, elle s'évanouit, il fallut la soutenir sur son cheval jusqu'à Edimbourg; la poussière qui couvroit son visage, étoit tellement détrempée par ses larmes, qu'il sembloit qu'on lui eût jetté de la boue. Le peuple qui accouroit en foule autour d'elle, pour l'insulter ou pour la voir, pouvoit à peine la reconnoître; elle fut ensuite enfermée au château de Lochlevin, sous la garde de la mère de Murray, fille du Lord Erskine, qui prétendant avoir été la femme légitime de Jacques V, avant qu'il épousât Marie de Lorraine, & soutenant que la Couronne auroit dû appartenir au Comte de Murray son fils, traita Marie Stuart en bâtarde & en usurpatrice.

On lui fit signer dans sa prison trois

actes : l'un étoit une cession qu'elle faisoit de ses Etats à son fils, à peine alors âgé d'un an ; par le second, Murray étoit nommé Régent, par le troisième, on établissoit un Conseil de Régence, mais seulement en cas de refus de la part de Murray. Marie signa tous ces actes comme forcée, comme prisonnière, elle s'épargna même la peine de les lire & le chagrin d'en savoir positivement le contenu.

Elisabeth voyant sa rivale avilie & opprimée, la plaignit publiquement & parut vouloir lui tendre une main protectrice. Quelle que fût son opinion sur Marie en particulier, elle parut sentir le danger de laisser les sujets faire & défaire à leur gré les Rois. Que Marie fût coupable ou non, sa cause étoit la cause commune des Souverains, & peut-être cette cause devenoit-elle plus intéressante pour Elisabeth, parce qu'il s'agissoit d'une Reine ;

elle défendit à son Ambassadeur de se trouver à la cérémonie du Couronnement de Jacques, qui se fit d'après une abdication si peu volontaire, elle rappella même peu de temps après cet Ambassadeur.

Mais, comme on le verra dans la suite, ce zèle pour Marie n'étoit qu'affecté; la jalouse Elisabeth dévoroit déjà dans son cœur sa victime, elle brûloit d'impatience de tenir Marie prisonnière en Angleterre, c'étoit pour se la faire remettre qu'elle cherchoit à inquiéter les Confédérés par cet air d'éloignement; si elle eût voulu sincèrement mettre la reine d'Ecosse en liberté, elle lui eût envoyé du secours, c'étoit un moyen infaillible, & c'étoit le seul.

Marie parvint à s'échapper de sa prison, elle eut bientôt une petite armée, mais qui fut dissipée par Murray à la bataille de Langside-Hill. Alors

bannie de ſon propre Royaume, elle n'eut plus que le choix de l'aſyle étranger où ſa miſère ſeroit le plus reſpectée; ſon cœur la rappelloit en France, mais il lui étoit trop dur de n'avoir plus à offrir que le ſpectacle de ſon humiliation dans ce pays où elle avoit paru avec tant d'éclat; les Pays-bas étoient en combuſtion, Rome & l'Eſpagne, à raiſon de la diſtance des lieux, n'étoient pas une reſſource préſente, Marie ne ſe flattoit pas d'échapper toujours aux flottes Angloiſes ou même à celles de ſes ſujets révoltés; d'ailleurs elle n'avoit pas un vaiſſeau à ſa diſpoſition; elle étoit ſur la frontière de l'Angleterre; Eliſabeth lui avoit montré de la pitié, c'étoit le ſentiment dont elle avoit beſoin alors, elle eſpéra la forcer à la généroſité par la confiance qu'elle alloit lui montrer, en ſe jettant entre ſes bras. Cette confiance d'ailleurs fut provoquée par Eliſabeth;

c'eſt Cécil ſon Miniſtre qui nous l'apprend dans un Mémoire intitulé, *pour la Reine d'Ecoſſe*; « c'eſt ſur la foi de » Sa Majeſté, dit-il, c'eſt ſur les invi» tations réitérées qui lui en ont été » faites par notre Souveraine, que la » reine d'Ecoſſe s'eſt réfugiée en An» gleterre. »

Pour échapper aux ennemis domeſtiques qui la pourſuivoient toujours, elle quitte la terre, entre dans une barque de pêcheur qui la deſcend dans le Cumberland. De-là elle écrivit à Eliſabeth qu'une Reine, ſa plus proche voiſine, ſon amie, ſa parente, auroit cru lui manquer, ſi, dans ſes malheurs, elle avoit imploré une autre protection que la ſienne; qu'elle attendoit à l'entrée des états d'Eliſabeth la permiſſion d'être conduite vers elle & d'être admiſe en ſa préſence.

Eliſabeth, dans ſa réponſe, lui offroit des conſolations, lui promettoit

des

des secours, mais lui déclaroit qu'elle ne la verroit point jusqu'à ce que Marie se fût justifiée des crimes atroces dont elle étoit chargée. Jusques-là Marie avoit soutenu ses revers avec courage, elle n'en trouva point contre cette dureté inattendue, elle fondit en larmes & parut pressentir toute l'horreur du sort qui lui étoit réservé; elle étoit prisonnière & sa rivale étoit son Juge.

Cette audience qu'on lui refusoit, on l'accordoit à Murray son persécuteur. Marie, dont les plaintes sur tant de partialité, auroient pu être si amères, n'en fait que de douces & de touchantes. « Pardonnez-moi, dit-elle à Elisabeth, » si je vous » ouvre mon cœur, & vous parle » sans réserve. Je n'étois pas telle» ment dépourvue d'amis, que je ne » visse d'asyle que dans vos états. » C'est par choix que je me suis jet-

» tée dans vos bras ; vous êtes ma
» plus proche parente, & je dois vous
» regarder comme ma meilleure amie.
» J'ai prétendu vous faire honneur en
» vous préférant à tous les autres
» Princes qui auroient pu m'aider à
» remonter sur mon trône. Vous
» admettez mon frère naturel en vo-
» tre présence, lui qui est le chef
» de mes sujets rebelles ; & une pa-
» reille faveur m'est refusée, & je ne
» puis obtenir que vous entendiez
» ma justification. A Dieu ne plaise
» que je devienne pour vous la cause
» du plus léger déshonneur ; j'imagi-
» nois au contraire, que c'étoit con-
» tribuer à votre gloire que de vous
» fournir l'occasion de déployer votre
» puissance & la générosité de votre
» cœur en faveur d'une Princesse op-
» primée. Ne me refusez donc pas,
» je vous en conjure, ne me refusez
» pas votre secours ; que j'aie la con-

» ſolation de vous devoir le rétabliſ-
» ſement de ma fortune, ou ſouffrez
» au moins que je cherche hors de
» l'Angleterre des reſſources que je
» ne puis trouver chez vous «.

C'étoit préciſément ce qu'on redoutoit & ce qu'on vouloit empêcher. La Reine d'Ecoſſe remiſe en la puiſſance d'Eliſabeth alloit la rendre preſque auſſi abſolue en Ecoſſe qu'en Angleterre ; ſi au contraire, on laiſſoit partir Marie, elle ſe retireroit en France ; ſa préſence, ſes malheurs, ſes larmes échaufferoient en ſa faveur le zèle des François & réveilleroient les idées ambitieuſes des Guiſes ; Eliſabeth ſeroit peut-être troublée ; ſelon leur ancien projet, dans la poſſeſſion de l'Angleterre.

Eliſabeth réſolut de profiter de tout l'avantage des conjonctures, en retenant Marie dans ſes états & en s'érigeant à elle-même un tribunal où

tous ces grands différends qui agitoient l'Ecosse, seroient portés pour y être ou jugés définitivement ou suspendus & perpétués suivant qu'il conviendroit à ses intérêts. Elle étoit flattée de ramener ce temps, où Edouard I, examinant en juge les droits des divers Contendans, disposoit en maître de la couronne d'Ecosse, content d'un simple droit de suzeraineté sur cette couronne qu'il sembloit avoir dédaigné de prendre pour lui-même.

Elisabeth nomma donc des commissaires devant lesquels, Marie d'un côté, de l'autre, son frère Murray, régent d'Ecosse, plaidèrent ou furent censés plaider contradictoirement leur cause aussi par commissaires, Murray étoit à la tête des siens. On fit de part & d'autre, toutes les protestations nécessaires, les Ecossois, pour l'indépendance de leur couronne, les Anglois pour ces prétentions à la su-

zeraineté, qui leur étoient reſtées du temps d'Edouard I, quoiqu'abandonnées formellement par quelques-uns de ſes ſucceſſeurs & négligées par tous les autres.

Les Ecoſſois avoient à juſtifier leur révolte contre leur Reine, la vengeance du Roi aſſaſſiné étoit leur excuſe, & comme on s'accuſoit réciproquement de cet aſſaſſinat, il s'agiſſoit en dernière analyſe de ſavoir ſi le Comte de Bothwel étoit l'aſſaſſin du roi Henri, & ſi Marie étoit la complice de Bothwel, ou ſi Murray & ſes amis étoient les auteurs de cet aſſaſſinat.

Ici non-ſeulement les réſultats & les conſéquences des faits, mais les faits mêmes ſont ſi différens chez les divers hiſtoriens, ſelon le parti qu'ils ont pris dans cette affaire, qu'il eſt indiſpenſable de rapporter les deux récits contradictoires & de les mettre en oppoſition; M.

Robertson observe avec raison, qu'en ce qui concerne Marie Stuart, l'opinion de l'historien influe sur la narration entière & la dirige dès le commencement.

Pour éviter cet écueil, nous n'avons fait jusqu'ici qu'indiquer les faits que la discussion va développer; quant aux éloges que nous avons donnés à la personne de Marie Stuart, à sa candeur, mise en opposition avec les artifices d'Elisabeth, à sa conduite, à son administration même, jusqu'au temps où Riccio prit sur elle trop d'empire, c'est dans les écrivains opposés à Marie Stuart que nous les avons puisés. Examinons le reste.

Pour simplifier, autant qu'il est possible, une affaire si compliquée, terminons d'abord ce qui concerne Bothwel. Les historiens des deux partis conviennent également qu'il étoit coupable. Ceux qui accusent Murray, disent

que Bothwel étoit ſon agent & ſon complice ; ceux qui accuſent Marie, chargent encore bien plus Bothwel. Il s'agit donc ſeulement de prononcer entre Marie Stuart & Murray, entre la ſœur & le frère.

RÉCIT *des Hiſtoriens contraires Marie Stuart.*

Quels qu'aient pu être les ſentimens de Marie Stuart pour un homme tel que David Riccio, rien ne peut excuſer l'imprudence qu'elle eut de mettre à la tête des affaires un muſicien, un aventurier ; l'autorité qu'elle lui donna, la confiance qu'elle lui prodigua au point d'exciter la jalouſie du Roi, autoriſent les ſoupçons les plus injurieux, & ces ſoupçons ne peuvent qu'être confirmés par les honneurs indécens qu'elle fit rendre à la mémoire de Riccio, en le plaçant dans

Buchanan. Knox. Keith. & la plupart des Auteurs Anglois.

le tombeau des Rois d'Ecosse ; de tels excès portent trop hautement le caractère d'une passion pour qu'on puisse s'y méprendre.

Celle que Marie conçut aussi-tôt après pour le Comte de Bothwel, a des caractères encore plus marqués ; & l'ascendant que cet homme coupable prit sur l'ame foible de Marie, produisit encore plus de scandale ; l'oubli de tous les devoirs, le mépris de toutes les bienséances furent les suites de cette liaison ; on vit bientôt la Reine, se livrant à toute sa haine & à tout son mépris pour le Roi, le laisser dans cet état d'abandon, où Isabelle de Bavière avoit autrefois laissé le malheureux Charles VI, tandis qu'elle dissipoit les trésors de la France avec le Duc d'Orléans ; Bothwel, que tout le monde savoit être ruiné sans ressource étaloit de même un faste qui attestoit les li-

béralités scandaleuses de la Reine, & le Roi ne pouvoit paroître dans une cérémonie publique, faute d'un habit décent. La Reine se faisoit un plaisir criminel de l'avilir en toute occasion aux yeux du peuple. Bedfort, alors ambassadeur d'Angleterre en Ecosse, crut devoir avertir Melvil du tort que cette conduite faisoit à Marie. Darnley, outré des mépris de sa femme & de l'indigence qu'il souffroit, voulut quitter l'Ecosse, & aller chercher un asyle en France ou en Espagne. Marie alarmée de ce projet, dont l'exécution auroit divulgué dans toute l'Europe ses foiblesses & sa honte, envoya des mémoires justificatifs à la Cour de France, & veilla sur le Roi pour lui ôter tous les moyens de sortir de ses états. Le divorce entre Darnley & Marie fut proposé, ce fut encore la Reine qui s'y refusa, l'événement fit voir qu'elle connoissoit

des moyens plus sûrs de se défaire d'un mari.

Une réconciliation plus criminelle que la rupture attire dans le piége le malheureux Darnley. Ces soins prodigués à un malade pour préparer sa perte, cet empressement officieux de le ramener à Edimbourg, sous prétexte de le rapprocher des secours; cette précaution de le loger dans une maison isolée, située à l'extrémité de la ville, sous prétexte de salubrité & de tranquillité, mais en effet parce que cette maison appartenoit à un des conjurés, & que les gouffres y étoient ouverts; ces nuits passées dans la maison du malade, sous prétexte de veiller sur lui, mais en effet pour veiller aux préparatifs de sa mort & assurer le succès de l'entreprise; c'est par-tout l'hypocrisie cachant le crime sous l'apparence de devoirs & d'attentions. Eh! comment expliquer au-

trement cette circonſtance ſingulière & unique, que la ſeule nuit où Marie s'abſente de cette maiſon, (& toujours ſous un prétexte plauſible) ſoit préciſément celle où ſe fait l'exploſion ? eſt-il vraiſemblable, eſt-il poſſible, que toutes les circonſtances, tous les détails d'un pareil complot ayent été arrangés à l'inſçu de Marie toujours préſente, qu'elle n'ait été dans la main de ſon amant que l'inſtrument paſſif & aveugle de tant de fourberies ? Bothwel étant généralement reconnu pour coupable, Marie peut-elle ne pas l'être ? La preuve de ſa complicité ne ſort-elle pas à la fois de toutes les particularités du crime ?

Cette preuve d'ailleurs eſt préparée & fortifiée par tous les événemens qui précédent. Qu'on ſe rappelle les procédés de Marie à l'égard du Roi, l'abandon où elle le laiſſoit, ſa confiance & ſon amour proſtitués à un

Riccio, à un Bothwel, l'indigence du Roi comparée au faste de ce dernier, tout jusqu'aux obstacles qu'elle mit à la fuite du Roi, jusqu'au refus qu'elle fit de consentir au divorce, se tourne en preuve contre elle.

Mais les événemens qui suivent, donnent bien plus de force encore à cette preuve.

Un père & la voix publique accusent Bothwel de la mort du Roi, il fait des défis; on les accepte, il recule, & Marie n'ouvre point les yeux, elle le protège, elle le défend. Des placards chargent Bothwel du crime, & accusent Marie de complicité; on fait les plus rigoureuses recherches sur les placards; on n'en fait point, ou l'on n'en fait que de légères sur l'assassinat du Roi; mais enfin voilà Bothwel juridiquement accusé par le Comte de Lennox, par le père du Roi. S'assure-t-on de Bothwel? entend-on des témoins? les lui confronte-t-on? Il est à la Cour, il est

tout-puissant, il est Ministre absolu, il va être presque Roi, & déjà la Reine l'a choisi pour porter le sceptre royal à l'ouverture du Parlement. Un jugement irrégulier & précipité, où il assiste lui-même, environné d'une troupe formidable de gens armés (*a*), le délivre de son accusateur, sans que celui-ci ait été entendu, sans qu'il ait eu le temps de paroître, d'indiquer des témoins, de produire des preuves. La chicane s'étoit ménagé de loin, & en tout événement des moyens juridiques d'assurer le déni de justice. Dans l'acte d'accusation l'on avoit donné une fausse date au délit, on avoit daté la mort du Roi du 9 Février, au lieu du 10, comme si l'on avoit pu se tromper sur l'époque d'un tel événement ! Le but de cette erreur volontaire étoit que l'accusation tombât par la nullité de l'acte. Pour

(*a*) *Sed quis auderet Bothuellium attingere, cùm idem reus, judex, quæstor, pœnæ exactor esset futurus?* Buchan. *rer. Scotic.* lib. 18.

comble d'opprobre, cet homme accusé par plusieurs personnes, & soupçonné par tout le monde, de l'assassinat du Roi, la Reine se fait présenter une Requête par laquelle on la presse de l'épouser, elle permet du moins qu'on la lui présente, & cette permission que personne n'avoit sollicitée, étoit évidemment un ordre. Ceux qui avoient eu la foiblesse de la présenter, dirent depuis eux-mêmes que la maison où ils s'assemblèrent étoit environnée de gens armés. D'après cette requête, la Reine épouse Bothwel, trois mois après la mort de son mari; précipitation, qui seule eût été un opprobre, quand même il n'auroit pas été question d'un homme réputé régicide. Toute la précaution qu'elle prit pour diminuer la honte d'un tel engagement, fut de se faire enlever par Bothwel, expédient scandaleux, collusion évidente, qui ajoutoit encore à la honte de Marie; lorf-

que la Nobleſſe d'Ecoſſe lui offrit de la tirer des mains du raviſſeur, elle répondit qu'à la vérité il s'étoit ſervi d'une voie fort étrange, mais que ſes regrets avoient expié ſa faute, & qu'elle lui avoit pardonné ; en effet el[illegible]i accorda des lettres de rémiſ[illegible] cette clauſe ſingulière ; pour cet [illegible]en-tat *& pour tous autres crimes* ; tant cet homme avoit beſoin de rémiſſions ! tant l'amour avoit beſoin de lui en accorder, ou plutôt tant on a beſoin de ménager ſes complices ! car il n'eſt que trop aiſé d'entendre quels ſont ces autres crimes qu'on remettoit à Bothwel.

La honte & le ſcandale éclatent ici de toute part, ce ſujet inſolent, qui enlevoit ſa Reine, pour la forcer en apparence à l'épouſer, n'étoit pas même libre de l'épouſer, il étoit marié à la ſœur du Comte de Huntley ; il fallut que par une autre colluſion non moins honteuſe, le mari & la femme de-

mandassent la dissolution de leurs nœuds ; Bothwel allégua une fausse nullité, qu'il fondoit sur un dégré de parenté prohibé, la femme demanda le divorce (*a*) pour cause d'adultère, l[illegible]ari s'étant fait surprendre avec [illegible]nte. D'un côté, le Consistoire Pr[illegible]tant, de l'autre, le lâche Archevêque de Saint-André consacrèrent toutes ces infamies par une Sentence de dissolution, & Marie Stuart en conséquence épousa un homme, qui indépendamment même du régicide dont il étoit accusé, étoit évidemment, d'après toute cette conduite, un homme

(*a*) Ce procès fut instruit tout à la fois dans deux Tribunaux opposés, l'un Catholique, l'autre Protestant ; la Jurisdiction de l'Archevêque de Saint-André, qui suivoit le Droit Canon, & où, par cette raison, l'on fit valoir le prétexte de parenté, & le nouveau Consistoire, qui suivoit les principes de la Réforme, & où l'on demanda le divorce.

ſans principe & ſans mœurs. Qui ne voit que c'eſt la même main qui a briſé ainſi toutes les barrières & levé toutes les difficultés qui s'oppoſoient à une alliance criminelle ? qui ne voit que celle qui rompt les nœuds de ſon amant par un moyen ſi injuſte, avoit de m e lu rompu les ſiens par un moyen ion ave

La fuite de Darnley, ſoit en France, ſoit en Eſpagne, eût laiſſé ſubſiſter ces nœuds, elle auroit eu d'ailleurs un grand inconvénient ; les plaintes de Darnley auroient perdu Marie de réputation juſques dans les Cours Catholiques, ſes protectrices naturelles.

Marie rejetta le divorce, parce qu'il ne dépendoit pas d'elle, & que Darnley n'y eût point conſenti. Ambitieux, jaloux du pouvoir, il ne l'eût jamais réſigné volontairement & il étoit difficile de l'y forcer ; quelque foible que fût ſon crédit dans la Nation, il auroit trouvé de

l'appui contre Bothwel comme il en avoit trouvé contre Riccio; les Protestans qui l'avoient si bien servi contre Riccio, n'auroient pas eu moins de zèle pour le servir contre Bothwel, qui avoit toujours paru le défenseur déclaré du parti Catholique, quoiqu'il fît profession de la religion Réformée. Le parti que prit Marie étoit donc le plus sûr, & peut-être le seul qu'elle eût à prendre d'après ses projets; plus ce parti étoit atroce, moins elle craignit sans doute d'en être soupçonnée, sur-tout après avoir rejetté la voie du divorce. Il est plus difficile à la vérité de comprendre comment elle espéra de préserver Bothwel du soupçon, mais il n'est pas rare qu'on s'aveugle dans le crime & dans la grandeur suprême; d'ailleurs si ce parti étoit le seul qui fût sûr, il falloit bien courir les risques des inconvéniens qu'il pouvoit entraîner.

Jusqu'ici l'on n'a vu, si l'on veut,

que des conjectures, voici le moment des preuves juridiques.

Elisabeth veut que le procès soit instruit, Marie offre de se justifier en particulier & en présence d'Elisabeth, elle comptoit sur les séductions des entretiens particuliers, elle craignoit l'éclat d'une discussion publique. Cependant Elisabeth persistant à lui interdire sa présence, Marie nomme des Commissaires pour paroître devant les Commissaires Anglois; elle consentoit donc alors à se défendre, parce qu'elle se fioit aux mesures qu'elle avoit prises pour faire disparoître les preuves de son crime. Murray produit ces preuves.

C'étoient, 1°. les dépositions de quelques domestiques du Comte de Bothwel, condamnés & éxécutés comme complices de leur maître.

2°. Un Recueil de lettres écrites par la Reine au Comte de Bothwel, contenant les preuves du commerce cri-

minel qu'elle avoit entretenu avec cet homme du vivant de son mari, ainsi que du consentement qu'elle avoit donné à l'assassinat du Roi & à son propre enlèvement. A ces lettres étoient joints des actes, ou signés d'elle, ou écrits de sa main, qui renfermoient des promesses de mariage faites à Bothwel, toujours du vivant du Roi, il y avoit aussi des Sonnets qu'elle avoit composés sur leur amour.

Marie avoit cru ces lettres, ces actes & ces Poésies anéantis, elle ne pouvoit concevoir comment tous ces papiers se trouvoient entre les mains de son frère; Murray le lui apprend. Elle avoit recommandé à Bothwel de les brûler, mais Bothwel avoit jugé à propos de les garder, soit comme des monumens de la passion qu'il avoit inspirée à une grande Reine, soit comme des titres, qui, s'il venoit à être convaincu de l'assassinat du Roi, pourroient servir à

le ſauver à cauſe de la complicité même de la Reine. Il avoit enfermé le tout dans une caſſette d'argent, qui étoit auſſi un préſent de Marie, & qu'elle tenoit elle-même de François II, ſon premier époux. Bothwel, pour tenir cette caſſette en un lieu ſûr, avoit choiſi le Château d'Edimbourg, la place la plus forte de l'Ecoſſe. La caſſette étoit donc reſtée entre les mains de Jacques Balfour, Gouverneur de ce Château, homme attaché à Bothwel, & qu'on regardoit auſſi comme complice de la mort du Roi. Le château d'Edimbourg ayant été aſſiégé par le Comte de Morton, à la tête des Lords ſoulevés contre la Reine, au ſujet de ſon mariage avec Bothwel, celui-ci envoya un homme de confiance, nommé Dalgleish, pour retirer cette caſſette d'entre les mains du Gouverneur. Balfour traitoit alors en ſecret avec les Lords; il remit cependant la

caſſette, mais il fit avertir le Comte de Morton, qui intercepta les papiers, & les remit au Comte de Murray ſon ami.

Quel eſt alors le plan de défenſe de Marie ? 1°. Elle commence à s'appercevoir que cette diſcuſſion de ſa conduite devant les Commiſſaires d'une Puiſſance étrangère, peut donner atteinte à l'indépendance de ſa Couronne ; elle juge la majeſté royale avilie par cette plaidoierie contre des ſujets rebelles, devant un Tribunal qui prétend la juger, quoiqu'elle n'ait d'autre juge que Dieu ; elle ſoutient qu'en nommant des Commiſſaires, elle n'a pas compté choiſir des Avocats pour la défendre ſur une accuſation, mais des Miniſtres pour traiter ſur des intérêts politiques ; elle ajoute qu'elle eſt toujours prête à ſuivre cette affaire, mais ſous la forme d'une négociation, non ſous celle d'un procès.

2°. Elle accuſe à ſon tour Murray

& Morton d'être les régicides, & d'avoir fabriqué sa prétendue correspondance avec Bothwel pour la charger de leur crime.

On répliquoit 1°. que cette réclamation d'indépendance étoit tardive & superflue, tardive, parce qu'elle venoit non-seulement après un consentement formel d'être jugée, mais encore après une conviction complette; superflue, parce que les protestations faites de part & d'autre suffisoient pour maintenir les droits respectifs des deux Couronnes; qu'elle parloit de dignité quand il s'agissoit d'honneur; que sa dignité personnelle seroit étrangement compromise par le silence, lorsqu'on l'accabloit de preuves autentiques & par écrit, émanées d'elle-même; que si elle ne reconnoissoit point de Juge sur la terre, elle se devoit à elle-même une justification solemnelle devant l'Univers qui avoit les yeux sur elle.

2°. Qu'une récrimination faite ainsi par dépit est puérile & ridicule ; qu'on ne procède de cette manière, ni dans l'ordre judiciaire, ni toutes les fois qu'on a le desir & l'intérêt d'éclaircir la vérité ; que de même qu'en justice réglée une déposition ne peut être ébranlée par tous les reproches faits après coup, & qu'il faut avoir fourni ses reproches avant d'entendre la déposition, de même une accusation n'est pas détruite par une accusation contraire, ni des actes formels par une simple dénégation, & une allégation vague de faux.

Malgré toutes ces raisons, la reine d'Ecosse persista dans son silence, & ne voulut se justifier que devant la reine d'Angleterre, parce qu'elle savoit bien qu'elle ne seroit point admise en sa présence ; ses Commissaires par son ordre offrirent toujours de négocier & refusèrent de la défendre.

Le

Le duc de Nortfolck, chef des Commissaires Anglois, très-zélé cependant pour la Maison Stuart, & qui eut la tête tranchée pour avoir cabalé contre Elisabeth en faveur de la reine d'Ecosse qu'il vouloit épouser, avouoit aux Commissaires Ecossois, qui n'en disconvenoient pas, que les preuves de la complicité de Marie étoient plus claires que le jour, & s'il vouloit l'épouser malgré son crime, c'est qu'il s'agissoit d'un trône.

L'original des lettres de Marie Stuart & tous les actes de ce procès ont disparu, sans doute par le soin que prit dans la suite le roi Jacques d'anéantir ces monumens de la honte & du crime de sa mère.

Au reste, à toutes les objections qui pourroient être tirées du caractère doux, humain, vertueux de Marie Stuart, on répond, que les caractères soutenus & jamais démentis ne se trou-

vent qu'au théâtre & dans les romans ; que peut-être Marie Stuart n'eut que l'apparence des vertus, ou que s'il faut avouer qu'elle étoit née avec un caractère heureux & des vertus aimables, il faut observer aussi que ces qualités restèrent comme éclipsées tant qu'elle vécut sous l'empire de Bothwel, qu'elles ne reprirent leur éclat qu'après le départ de ce monstre & que pendant la prison de Marie, comme si le malheur les eût rappellées. Tel est le langage des adversaires de Marie. Voyons celui de ses apologistes.

RÉCIT *des Historiens favorables à Marie Stuart.*

Camden. Goodall. Brantôme, & presque tous les Historins François.

La mère de Murray, quoique notoirement elle n'eût été que la Maîtresse de Jacques V, prétendoit avoir été sa femme légitime ; en conséquence elle soutenoit que le trône appartenoit

à son fils, delà tous les crimes de ce fils. Murray nourri dans ces idées ambitieuses, ne les avoit que trop adoptées, il regrettoit le trône comme un bien qui lui avoit échappé, il n'y avoit rien qu'il ne fût capable de tenter pour y parvenir ou pour s'en rapprocher.

Pendant la régence de Marie de Lorraine & la vie de François II, il renferma tant qu'il put ces sentimens dans son cœur; ils avoient cependant assez éclaté avant la mort de ce Prince & de sa belle-mère, pour que les fidèles sujets de Marie Stuart se crussent obligés de l'en avertir. En effet, dès le temps de l'administration de Marie de Lorraine, Murray étoit à la tête du parti Réformé, dès ce temps même il aspiroit au trône, on ne peut en douter d'après une lettre de Nicolas Trockmorton, Ambassadeur d'Angleterre en France, adressée au Sècrétaire d'Etat

Cécil, & datée du 26 Juillet 1559.

» Je suis secretement informé, dit-il, » qu'il y a en Ecosse un parti pour pla- » cer le Prieur de Saint-André sur le trô- » ne, & que le Prieur lui-même n'épar- » gne rien pour y parvenir. »

Le Secrétaire d'Etat d'Ecosse Maitland de Léthington, dont nous aurons plus d'une fois occasion de parler, avoit donné le même avis à la reine Elisabeth, c'est elle-même qui nous l'apprend dans des instructions qu'elle adresse au Comte de Shrewsburi.

» Dès avant le Traité d'Edimbourg, » dit-elle, (& ce traité est de 1560) Lé- » thington m'informa qu'on vouloit en- » lever la Couronne à la reine Marie. »

Les principaux agens de cette intrigue étoient, le Comte de Murray, qui en étoit l'objet, le Comte de Morton, de la Maison de Douglas, son ami & son confident, & Léthington; ils formoient ce triumvirat criminel

ſous lequel ſuccomba la reine d'Ecoſſe ; leurs plus zélés partiſans étoient le Comte de Marr, le lord Lindeſey, le lord Ruthven, &c. tels étoient les chefs du parti Proteſtant, du parti Anglois ; ils entretenoient une correſpondance ſuivie avec la reine d'Angleterre contre leur Souveraine. La mort de la Reine régente d'Ecoſſe & celle de François II furent des événemens favorables pour Murray, il n'avoit plus à combattre ou à tromper que la jeune Reine ſa ſœur. Son coup d'eſſai fut de lui extorquer un pouvoir en vertu duquel il acheva d'abolir en Ecoſſe la religion Catholique que profeſſoit cette Princeſſe, de ſorte qu'en arrivant dans ſes Etats, elle trouva ſes ſujets diſpoſés à la révolte contre elle ſur l'article le plus important, la Religion. A peine put-elle obtenir quelque tolérance pour la ſienne. Tandis que Murray abuſoit ainſi de la confiance de ſa ſœur, il

songeoit à l'empêcher de passer en Ecosse. L'absence de Marie pouvoit remplir en partie les vues de Murray, l'administration pouvoit lui rester, & les Ecossois accoutumés dans la suite à son gouvernement, pouvoient lui déférer la Couronne au préjudice d'une sœur absente; il se hâta donc à son retour de France d'aller en Angleterre, il pressa Elisabeth de faire arrêter Marie à son passage; Léthington donna le même conseil, ils alléguoient l'intérêt général de la religion Protestante, l'intérêt particulier d'Elisabeth; Murray eut soin d'alarmer cette Reine sur ses propres dangers, en lui exagérant les prétentions de Marie & les projets des Guises, relativement à la Couronne même d'Angleterre. Camden qui rapporte cette intrigue, avoit vu les lettres du parti; celle que Léthington écrivit à ce sujet à Cécil existe dans la Bibliothèque Cotonienne.

» Je pense comme vous, lui dit-il, sur
» le retour de la Reine notre Souve-
» raine en Ecosse, il causera infailli-
» blement d'étonnantes tragédies. Elle
» ne veut point avoir à son service
» quiconque est bien disposé pour
» l'Angleterre ; on ne manquera pas
» de leur susciter des affaires, non pas
» d'abord directement pour cause de
» religion, ce prétexte paroîtroit
» odieux, on employera l'accusation
» de haute trahison ; on disgraciera,
» on bannira, on dispersera un certain
» nombre de Lords, le reste ne don-
» nera pas grande peine à écraser, &
» alors commencera la boucherie. »

Conformément à ces conseils, Elisabeth envoya des vaisseaux, pour enlever Marie Stuart à son passage. C'est encore un fait dont on ne sauroit douter, puisque le Chancelier Bacon a pris soin de le consacrer par un discours qu'il fit en 1562, dans le Con-

seil-Privé d'Angleterre, au sujet d'une entrevue proposée entre Elisabeth & Marie. » Pensez-vous, dit-il, que la » reine d'Ecosse oublie le refus que » vous fîtes de la laisser passer par » l'Angleterre à son retour de France? » oubliera-t-elle aussi les vaisseaux que » vous envoyâtes sur son passage? »

Marie échappa aux Anglois à la faveur d'un brouillard; on avoit prévu ce cas, & l'on avoit envoyé d'avance Randolph en Ecosse pour féliciter Marie sur son retour, s'il avoit lieu; mais en effet pour empêcher ce retour par ses intrigues & ses intelligences avec le triumvirat, voici ce que Randolph écrivoit à Cécil, le 9 Août 1561, environ quinze jours avant l'arrivée de Marie. » J'ai communiqué votre lettre » à mylord Murray (*a*), à milord Mor-

---

(*a*) La lettre l'appelle le *Lord Jacques*; il n'étoit pas encore Comte de Murray; il ne

» ton & à Léthington. Ils souhaitent » autant que vous-même qu'on arrête » pendant quelque temps la reine d'E- » cosse en Angleterre. Quelques-uns » d'eux renonceroient volontiers pour » toujours à la voir .... ils ne voient » de ressources & de sûreté que dans » la faveur & dans la protection de » S. M. (Elisabeth) ils se proposent » d'avoir avec moi une conférence là- » dessus. Ma réponse est toute prête.... » J'ai eu dernièrement une conversa- » tion avec Murray & avec Léthing- » ton..... Le lord Léthington écrit » exactement tout ce qu'il croit propre » à satisfaire votre curiosité sur l'état » présent des choses dans ce pays. »

Le même Randolph écrivoit une autre fois : « si l'on saisit sur la frontière

---

le fut que dans la suite par la bonté de cette même sœur qu'il avoit si indignement trahie, & qu'il persécuta si cruellement.

» quelques lettres suspectes, ne les ou-
» vrez pas, mais envoyez-les à mylord
» Murray, sur les services duquel la
» reine d'Angleterre peut compter. »

Knox entroit dans tous ces complots. Voici ce que Randolph écrivoit à Cécil au mois de Septembre 1561 : » M. Knox m'a instamment recommandé de vous apprendre que le » lord Léthington lui a remis votre » lettre, à laquelle il ne tardera pas » à répondre.

» On nous exhorte, dit encore Ran» dolph à avoir du courage, je vous » assure que la voix d'un seul homme » (M. Knox) est plus capable de » nous en donner en une heure que » six cens trompettes qui retentiroient » sans cesse à nos oreilles. » L'arrivée de Marie déconcerta pour lors les mesures de ces traîtres, & sa conduite démentit hautement les prédictions calomnieuses de Léthington, elle traita

les Proteſtans avec la plus grande douceur, donna la meilleure part dans ſa confiance à Murray ſon frère, & vécut en bonne intelligence avec Eliſabeth.

Arrêtons-nous un moment à conſidérer ces premiers faits, parce qu'ils établiſſent le caractère des différens perſonnages.

Le bâtard Murray oſoit aſpirer au trône; c'eſt d'abord un point conſtant, & ce point fait connoître l'homme.

Les moyens qu'il emploie pour parvenir à ſon but, ſont des intelligences avec les ennemis de l'Etat & des conſpirations contre la liberté de ſa ſœur & de ſa Souveraine. Son complice Léthington, ſe permet contre la Reine d'inſolentes calomnies, dont il va chercher la matière juſques dans l'avenir. Knox leur vendoit ſa ſéditieuſe éloquence. Violence & fourberie, voilà ce qu'on verra toujours de la part de Murray & de ſes complices.

Douceur, modération, bonté, trop de candeur peut-être, & trop peu de défiance, voilà ce qu'on verra constamment de la part de Marie, & voilà ce qui la perdra.

Murray regnoit en quelque sorte avec Marie par la confiance qu'elle lui témoignoit ; il étoit comblé de biens & d'honneurs, son ambition étoit en partie satisfaite ; aussi ces premières années du regne de Marie sont-elles peu troublées. Cependant la différence de religion pouvoit mettre des bornes à cette confiance de Marie ; aussi ne la laisse-t-on pas tranquille sur cet article ; on veut absolument la convertir, on trouble le service de sa chapelle, on la fait prêcher par Knox, on la fait solliciter par le clergé Protestant.

Mais c'est à l'occasion du second mariage de la Reine avec le Lord Darnley, que les grands orages écla-

tent, la raiſon en eſt ſenſible, Marie donnoit un maître à Murray, de nouvelles barrières s'élevoient entre le trône & lui, Murray devient le chef du parti de l'oppoſition, il prend les armes pour empêcher ce mariage. De quel droit? depuis quand une reine ne peut-elle plus ſe marier ſans l'aveu d'un ſujet? Marie étoit bien née pour être contrainte dans les actions qui éxigent le plus de liberté! Edouard VI avoit voulu la forcer, les armes à la main, de l'épouſer; Murray vouloit la forcer, les armes à la main, de reſter veuve; il vouloit regner, ou du moins gouverner, voilà le principe de toutes ſes démarches & le but de toute ſa conduite; voilà l'énigme de ſa vie entière expliquée.

Le projet de Murray n'alloit pas à moins qu'à ôter la vie à Darnley & la liberté à Marie; celle-ci devoit être enfermée dans le château de

Lochleven, où habitoit la mère de Murray, (*a*) Darnley devoit être tué ou livré aux Anglois. Voici ce que Randolph écrivoit à Cécil le 3 juin 1565.

» Les Ecossois ne sont pas contens de leur nouveau maître (*b*); » ils ne voient point de milieu entre » sa mort prochaine & une vie mal- » heureuse pour eux-mêmes. La haine » qu'il leur porte les met dans le plus » grand péril; mais ils aiment à es- » pérer de voir retomber sur lui le » mal qu'il médite contre les autres ».

Ceci présente deux réflexions:

1°. On avoit eu, ou plutôt on

(*a*) Elle avoit épousé Guillaume Douglas, à qui appartenoit ce château, & qui étoit proche parent du Comte de Morton.

(*b*) Randoph l'appelle ainsi d'avance, parce que le mariage étoit résolu: mais il ne se fit que le 29 Juillet suivant, ayant été retardé par cette conjuration.

avoit affecté les mêmes alarmes dans le temps du retour de Marie. Léthington prévoyoit de *sanglantes tragédies*, il marquoit le moment où commenceroit la *boucherie.* Tout cela signifie seulement que Marie & Darnley étoient Catholiques, & qu'on vouloit les rendre odieux à une nation qui étoit alors dans toute la ferveur du prosélytisme Protestant.

2°. Cette *mort prochaine* de Darnley, *ce mal qu'on espére de voir retomber sur lui* annoncent assez quels étoient les projets des conjurés.

Le reste de la lettre est encore plus fort :

» Darnley tient une conduite qui » le rend méprisable à tout le monde, & même à ses plus zélés partisans. *Je ne sais ce qui le menace, » mais je crains fort qu'il n'ait pas » long-temps à vivre* ».

Bien-tôt Randolph paroît plus instruit :

» On m'a demandé, dit-il, si nous
» serions disposés à recevoir Darnley
» & son père Lennox, en cas qu'on
» voulût nous les livrer à Berwick.
» J'ai répondu que nous les rece-
» vrions, en quelqu'état qu'on nous
» les livrât ».

C'est-à-dire apparemment morts ou vifs, dit un Auteur.

Le même Randolph écrivoit au même Cécil le 2 Juillet :

» Je me suis abouché dernièrement
» avec mylord Murray, & je l'ai trouvé
» extrêmement affligé des folies de sa
» Souveraine. »

Ces folies étoient de faire le mariage le plus convenable à tous égards & le plus conforme aux vues d'une saine politique, qui tend toujours à réunir & confondre les droits opposés. Randolph parle ici le langage des conjurés, parce qu'il est leur complice.

» Murray craint, poursuit Randolph,

» que la Nobleſſe ne ſoit forcée de
» s'aſſembler... pour prévenir la chûte
» de l'État..... Pluſieurs ont ſur cela
» les mêmes vues, & pluſieurs autres
» les adoptent. Il eſt aiſé de prévoir ce
» qui en arrivera. »

Le complot ayant été découvert, on avoit pris les armes de part & d'autre, les conjurés ſollicitoient du ſecours en Angleterre, & ſuivoient toujours leur projet de faire périr Darnley. Randolph, leur confident, écrivoit à Cécil le 3 Septembre ſuivant :

» Les Seigneurs ont été obligés d'a-
» bandonner Edimbourg. Morton eſt
» ſuſpect à la Reine. »

Il étoit reſté auprès d'elle pour l'épier, la tromper, & rendre compte de tout aux conjurés.

Randolph pourſuit :

» Quelques-uns du parti ſont char-
» gés de tuer Darnley au péril de leur
» propre vie. Ils attendent du ſecours

» d'Angleterre ; si Sa Majesté (Elisa-
» beth) veut leur en faire passer, ils ne
» doutent pas que l'Ecosse n'ait bien-
» tôt deux Souveraines. »

Tel étoit l'objet des intelligences qu'Elisabeth entretenoit avec les conjurés ; ils espéroient régner par elle, & elle espéroit se rendre par eux la maîtresse en Ecosse.

A toutes ces lettres où Randolph parle si nettement des entreprises formées contre les jours de Darnley, ajoutons la déclaration des Comtes d'Argyle & de Rothes & du lord Boyd, qui s'étant d'abord attachés au parti de Murray, & étant ensuite rentrés dans le devoir, avoient éprouvé la clémence de Marie : ils attestèrent *que le dessein de Murray étoit de tuer Darnley, d'enfermer la Reine à Lochleven & de s'emparer du Gouvernement.*

M. Robertson, pour excuser Murray, allègue une prétendue *contre-conspiration*

de Darnley pour aſſaſſiner Murray, il n'en donne guères d'autres garants que Murray lui-même & ſes complices, & M. Hume trouve avec raiſon les preuves de ce prétendu complot de Darnley très-légères; mais ſuppoſons-le réel, c'etoit un motif de haine de plus entre Murray & Darnley; c'eſt par conſéquent une raiſon de plus pour croire que la mort violente de Darnley, arrivée environ ſeize mois après (*a*), fut l'ouvrage de Murray. Robertſon, Hiſt. d'Ecoſſ.

Mais n'anticipons point les événemens. Murray vaincu par ſa ſœur & par Darnley, ſe réfugie en Angleterre, & n'en revient que le jour où l'on aſſaſſine Riccio; les intrigues qui préparèrent, les circonſtances qui accom-

(*a*) La révolte & le banniſſement de Murray ſont du mois d'Octobre 1565. L'aſſaſſinat de Riccio & le retour de Murray, du 9 Mars 1566, & la mort de Darnley, du 10 Février 1567.

pagnèrent cet assassinat de Riccio & ce retour de Murray, sont l'ouvrage de la plus profonde malice. La politique assez constante du triumvirat étoit de ne jamais s'exposer tout entier. Quand Murray avoit pris les armes, Morton & Léthington avoient feint de rester fidèles à la Reine; *tandis* que Murray, fugitif en Angleterre, prenoit avec Elisabeth des mesures contre Marie, ses associés ménageoient son rappel, en semant la discorde entre le Roi & la Reine d'Ecosse. Le temps pressoit, le Parlement alloit s'assembler, Murray & les autres bannis qui avoient suivi son sort, alloient être cités & condamnés, Morton parvint à détacher le Roi des intérêts de la Reine & à l'attirer au parti Protestant, en le rendant jaloux de Riccio, & en faisant promettre par le parti, qu'on lui assureroit la Couronne pendant sa vie. On conserve dans la Bibliothèque Coto-

nienne les conventions faites à ce ſujet entre Darnley d'une part, & Murray avec les Lords exilés, de l'autre. Morton avoit été l'agent de toute cette intrigue, il parut à la tête des meurtriers de Riccio, & Murray arriva le même jour à la tête des bannis; mais comme il falloit toujours qu'un des membres au moins du triumvirat tâchât de ſe garantir du ſoupçon de complicité pour être en état de ſervir les autres, Léthington, inſtruit de tout le complot, parut l'ignorer, il reſta tranquille chez lui tandis qu'on aſſaſſinoit Riccio, il donna même à ſouper au Comte d'Athol, & eut ſoin de le retenir preſque toute la nuit, pour pouvoir produire à la Reine ce témoin de ſon inaction.

Au reſte, toutes les circonſtances de l'aſſaſſinat de Riccio, prouvent que ſa mort étoit le moindre objet que les conjurés ſe fuſſent propoſé; en effet,

si l'on n'en vouloit qu'aux jours de cet étranger, n'avoit-on pas mille moyens de s'en défaire sans éclat ? Il faut le dire, il s'agissoit des intérêts de Murray, c'étoit la Reine qu'on vouloit mettre en danger, c'étoit elle qu'on vouloit faire périr ou du moins faire avorter, & peut-être ne dut-elle la vie qu'à la précaution que prit le Roi de la retenir, lorsqu'elle voulut défendre Riccio ; c'étoit sur les efforts qu'elle feroit en faveur de ce malheureux que les conjurés avoient fondé leurs horribles espérances ; qu'on se rappelle l'état de la Reine, & les ménagemens qu'il exigeoit ; qu'on se représente l'horreur d'un tel spectacle, les portes enfoncées, la table renversée, la salle & le palais remplis d'assassins, la surprise, l'effroi, le tumulte de l'assemblée ; la Reine retenue avec violence sur son siége ; l'homme qu'elle honoroit de sa confiance égorgé à ses yeux, se débat-

tant à ses pieds, la couvrant de son sang, l'effrayant par ses cris; l'insolent & affreux Ruthven l'accablant de reproches, la menaçant de la mort, lui mettant le poignard sur la gorge, la retenant prisonnière; qu'on songe à toutes les sortes d'outrages que rassembloit ce grand outrage, & qu'on songe encore un coup que de tant de moyens de perdre Riccio, on alla choisir précisément celui qui pouvoit entraîner la perte de la Reine; on verra que cette conjecture n'a rien de trop fort.

Les conjurés se flattoient du moins que la rupture entre le Roi & la Reine seroit éternelle, & Ruthven, en triomphant aux yeux de Marie de la mort de Riccio, en lui annonçant, pour la braver, le retour de Murray & des bannis, ne manqua pas d'appuyer beaucoup sur cette circonstance *que tout s'étoit fait par les ordres du Roi.*

Mais Marie avoit-elle mérité ces

outrages ? la confiance dont elle honoroit Riccio, avoit-elle au moins en apparence, un fondement criminel ? Les conjurés le persuadèrent sans doute au Roi ; mais qu'en pensoit la Nation ? Nous n'en pouvons juger que par le témoignage des Auteurs contemporains. De tous les Historiens, Buchanan est le seul qui accuse ouvertement Marie d'un commerce coupable avec Riccio ; mais on sait combien Buchanan s'est rendu indigne de confiance sur tout ce qui concerne Marie. Encore cette calomnie qu'il avoit insérée dans son Histoire, n'a-t-il osé la répéter dans sa fameuse *Découverte* (*a*) *ou Exposition de la conduite de Marie*, libelle où il a pris plaisir à rassembler contre Marie Stuart sa bienfaitrice les imputations les plus atroces.

Knox même est plus modéré sur

(*a*) *Detection of the doings of Mary.*

l'article

l'article dont il s'agit, que Buchanan ne l'a été dans son Histoire, il se contente d'insinuer légèrement que l'amitié de Marie pour Riccio, donnoit lieu à des bruits fâcheux.

Melvil avoit cru qu'il étoit de son devoir d'en avertir la Reine, & de lui avouer même, qu'il étoit effrayé de ses familiarités avec Riccio, & qu'il craignoit qu'elles ne fussent mal interprétées par ses ennemis. Melvil n'en dit pas davantage, & c'est en avoir trop dit; mais il faut savoir que ce Jacques Melvil, malgré le zèle qu'il témoigne quelquefois pour Marie Stuart, étoit pensionnaire d'Elisabeth & partisan de Murray.

En général tous les Historiens, même ceux qui sont contraires à Marie Stuart, tels que Messieurs Hume & Robertson, rejettent cette calomnie, & M. Robertson s'attache en particulier à la détruire. Randolph, résident

d'Angleterre, cet espion de Marie, si attentif à épier ses fautes, si ardent à les exagérer, ne donne pas une seule fois à entendre que la confiance qu'elle avoit en Riccio cachât rien de criminel, c'est la remarque que fait M. Robertson lui-même. Murray & Morton, qui, dans la suite, imputèrent à Marie tant de crimes, lorsqu'ils l'accusèrent devant Elisabeth, n'alléguèrent point celui-là, qui eût pourtant donné de la vraisemblance aux autres.

M Hume, Hist. d'Angl. ; M. Robertson, Hist. d'Ecosse.

Il paroît que Riccio, dont la difformité seule, avouée par Buchanan, auroit dû mettre la Reine à l'abri de tout soupçon, étoit le confident de l'inclination que Marie avoit conçue pour Darnley, inclination qui dura longtemps après le mariage, & qui ne fut détruite que par les mauvais procédés de Darnley; de-là ces assiduités, qui, chez ce peuple sauvage, passèrent aisément pour des familiarités

indiſcrètes ; ces aſſiduités s'expliquent encore par deux autres circonſtances, l'une, qu'un Italien, un Catholique, qui avoit, dit-on, des relations particulières avec le Pape, devoit être néceſſaire à une reine Catholique, qui ſe trouvoit preſque ſeule de ſa religion au milieu d'un peuple Proteſtant, & qui conſervoit dans ſon cœur le deſir de rétablir en Ecoſſe la foi de ſes pères ; l'autre, que Riccio étoit le Secrétaire de Marie pour les affaires de France, circonſtance qui tient à la première, & qui la fortifie. On ſent d'ailleurs combien ces deux mêmes circonſtances qui juſtifient Marie, la rendoient coupable au contraire aux yeux des Ecoſſois Proteſtans, & diſpoſoient ceux-ci à la calomnier. Il eſt difficile de dire ſi Riccio méritoit la confiance de Marie par ſes qualités perſonnelles ; on ne le connoît guères que par les Ecri-

vains Proteſtans ; ils lui accordent de l'eſprit & des talens ; mais il faut peut-être également ſe défier du mal & du bien qu'ils en diſent, tantôt pour décrier le choix de la Reine, tantôt pour rendre vraiſemblable le goût qu'ils lui attribuent. Les Auteurs qui ont ſuivi Buchanan, ont fait prévaloir cette dernière idée dans les temps poſtérieurs & auprès de ceux qui adoptent ſans examen ces ſortes de calomnies ; mais du temps de Marie, ſes ennemis mêmes n'avoient pas cette idée, quoiqu'ils euſſent tâché de l'inſpirer à Darnley. On dit que Henri IV Roi de France, en parlant de Jacques VI, dont Marie Stuart étoit groſſe, lorſqu'on aſſaſſina David Riccio, l'appelloit *Salomon*, parce qu'il étoit fils de *David*. Un ſi bon Roi eût pu ménager davantage la mémoire d'une Reine vraiſemblablement innocente & qui avoit été ſi malheureuſe.

Marie ayant recouvré sa liberté par le secours de ses amis, nommément par celui du Comte de Bothwel, & s'étant réconciliée avec le Roi, les assassins de Riccio furent bannis à leur tour & se réfugièrent en Angleterre; Morton prit donc la place de Murray auprès d'Elisabeth, & Murray prit la place de Morton auprès de Marie; Lethington fut réputé innocent d'après le témoignage du Comte d'Athol, & Murray, quoique son retour se fût si bien accordé avec l'assassinat de Riccio, parvint à faire illusion à Marie par l'impartialité qu'il affecta d'abord dans cette affaire, ensuite, par le faux zèle qu'il montra pour sa sœur. Nous avons déjà dit que Marie étoit crédule; ce fut peut-être son plus grand défaut.

Morton & Ruthven, en partant pour leur exil, comptoient sur les intrigues de Murray, comme Murray

avoit compté sur les leurs pendant son absence ; ils écrivirent de Berwick, le 2 Avril 1566, à Sir Nicolas Trogmorton, Ambassadeur d'Elisabeth en Ecosse : pour obtenir un asyle en Angleterre ; » Notre zèle pour » nos frères & pour la Religion, dirent-ils, » étant la seule cause de notre disgrace, nous ne doutons pas » que, comme ceux d'entr'eux qui » ont été bannis précédemment, nous » n'éprouvions les effets de votre pro» tection ».

Tel étoit l'esprit religieux de ce temps-là ; c'étoit un Catholique qu'ils avoient assassiné ; donc ils avoient servi la Religion.

Ils demandent de pouvoir rester en Angleterre, » jusqu'à ce que, disent-ils, » par le secours de nos frères, le» quel, graces à Dieu, ne tardera » pas, nous puissions être rétablis » dans notre patrie ».

Ils ne furent trompés ni dans l'espérance d'être protégés par Elisabeth, ni dans celle d'être servis par leurs complices.

Ce fut toujours en semant la discorde entre le Roi & la Reine qu'on prépara le triomphe du triumvirat; mais au lieu qu'on avoit paru servir le Roi contre la Reine pour rappeller Murray, ce fut la Reine qu'on parut servir contre le Roi pour rappeller Morton.

Marie passoit sa vie dans les larmes, le vicieux, le crapuleux, le brutal Darnley qu'elle avoit trop aimé, la rendoit très-malheureuse: nous avons vu par une lettre de Du Croc, Ambassadeur de France en Ecosse, qu'elle tomba malade & pensa mourir de chagrin, & qu'elle disoit sans cesse: *je voudrois être morte.* On reconnoît Marie à la douceur de ces plaintes, son plus violent désespoir ne pouvoit prendre

qu'elle-même pour victime. Cet abandon scandaleux où l'on a dit qu'elle laissoit son mari, n'est qu'une calomnie atroce, inventée après coup par ses persécuteurs pour donner quelque vraisemblance au crime plus atroce qu'ils avoient commis & dont *ils* osoient la charger ; jamais *elle* n'oublia aucun de ses devoirs, mais il ne lui fut pas toujours possible de renfermer ses chagrins & de dévorer ses larmes ; Murray les voyoit, & il s'attachoit, par toutes sortes de moyens, à augmenter ces fatales divisions ; l'indulgence même de Marie à l'égard de Murray étoit une des causes de ces divisions. Darnley n'avoit pas oublié l'attentat de Murray, & ne pouvant compter sur son repentir, il craignoit toujours, de sa part, quelque conspiration nouvelle ; d'après cette idée & d'après ce qui s'étoit passé dans le temps de son mariage,

il avoit conçu pour ce Prince une aversion si violente qu'il ne pouvoit pardonner même à une sœur de chercher quelquefois à la modérer. Parmi tous ces esprits ou féroces ou perfides, Marie étoit toujours tremblante & toujours trompée. Elle ne savoit où placer sa confiance, Darnley étoit toujours l'ennemi déclaré de tous ceux qui paroissoient y avoir quelque part, il lui sembloit que c'étoit un vol qu'ils lui faisoient; ce n'est pas qu'il aimât assez sa femme pour desirer sa confiance & sa tendresse; mais en s'exagérant l'empire que prenoient sur elle ceux qu'elle aimoit, il recherchoit une confiance à laquelle il croyoit l'autorité attachée; il exigeoit cette confiance & ne l'inspiroit pas. Qu'eût-il fait d'ailleurs de l'autorité? c'étoient ceux qui vouloient l'exercer sous son nom qui la lui faisoient desirer. La discorde

augmentoit tous les jours, Darnley menaçoit de quitter le Royaume s'il ne le gouvernoit pas, Marie s'opposoit avec douceur à cette résolution désespérée, elle ne vouloit pas qu'un homme qu'elle avoit fait Roi allât s'avilir dans les Cours étrangères par la bassesse de ses mœurs, ou la noircir par des calomnies; cependant, à en juger par un discours qu'elle tint alors, elle auroit consenti qu'il voyageât en France, parce qu'elle espéroit que les Guises lui en imposeroient.

Au milieu de tous ces troubles, la Cour étant au château de Craigmillar, au mois de Décembre 1566, environ six semaines avant la mort de Darnley, le comte de Murray & le Secrétaire Léthington vont trouver un matin les comtes de Huntley & d'Argyle, Léthington portoit la parole, Murray gardoit le silence. Léthington déplora

l'exil du comte de Morton, des lords Lindeſey & Ruthven, & de tous les meurtriers de Riccio ; » c'eſt à eux, ajouta-t-il, » que Murray a dû ſon » rappel ; peut-il, ſans ingratitude, les » laiſſer plus long-tems dans l'exil qu'ils » ne ſouffrent que pour lui, & dont » ils l'ont tiré ? »

Huntley & d'Argyle offrirent leurs bons offices auprès de la Reine.

» Il y auroit, dit Léthington d'un air profond, » un moyen ſûr d'obtenir » cette grace de la Reine, ce ſeroit » de lui rendre à elle-même un ſervice » important, & devenu néceſſaire, ce- » lui de faire rompre ſon mariage avec » Darnley. »

Et comment y parvenir ! s'écrièrent les deux Lords étonnés ?

» Milords, répondit myſtérieuſement » Léthington, daignez vous en rap- » porter à nous, nous ſaurons trouver » les moyens convenables *de délivrer la*

» *Reine de son époux*, sans qu'elle ait
» à craindre aucun reproche, tout ce
» que nous demandons, c'est que vous
» n'y mettiez point d'obstacle ».

Huntley & d'Argyle l'ayant promis, ils allèrent tous les quatre chez le comte de Bothwel, auquel ils firent la même proposition, & qui fit la même promesse.

Ils se rendirent tous ensemble chez la Reine ; Léthington lui proposa sans détour le divorce, & l'assura du consentement de Murray, qui toujours présent, gardoit toujours le silence. La Reine ne goûta point un projet qui lui parut pouvoir nuire aux intérêts de son fils ; » tout n'est pas désespéré, dit-elle, » le Roi peut changer de con-
» duite.

» Madame, reprit Léthington, nous
» trouverons le moyen *de vous délivrer*
» *de votre époux*, sans que les intérêts
» de votre fils en souffrent.

» Je ne veux rien faire, repliqua la Reine, » qui puisse blesser ma réputa-» tion ou ma conscience. Laissez donc, » je vous prie, les choses telles qu'elles » sont, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu » d'y apporter du remède ; ce que vous » méditez pour me rendre service ne » me causeroit peut-être que du cha-» grin.

Léthington insista : « Laissez-nous, dit-il, » conduire cette affaire ; il n'en » résultera que du bien pour Votre Ma-» jesté ; & le Parlement approuvera ce » que nous aurons fait. »

Il ne put rien obtenir, Marie se refusa constamment au divorce, & n'entendit pas d'ailleurs les projets plus coupables que pouvoit cacher l'équivoque perpétuelle des discours de Léthington.

Tous ces faits & ces discours sont rapportés dans la prôtestation ou déclaration des comtes de Huntley &

d'Argyle, & voici ce qu'ils ajoutent :
» L'assassinat de Henri Stewart (Stuart)
» Darnley, ayant suivi de près la pro-
» position faite à la Reine, nous ju-
» geons dans notre conscience que le
» comte de Murray & le Secrétaire
» Léthington ont été la cause & les
» auteurs de cet assassinat, de quel-
» que manière & par quelques person-
» nes qu'il ait été commis. »

La protestation finit par un défi, se-
lon l'usage du temps.

Cet acte fut produit dans le procès
que Marie Stuart eut à soutenir contre
Murray & ses complices devant les
Commissaires d'Elisabeth, aux confé-
rences d'Yorck & de Westminster. Voici
quelle fut la réponse de Murray.

Il déclare qu'il a expliqué en parti-
culier à Elisabeth, d'une manière dont
elle est contente, le sens de certains
propos tenus *devant lui* à Craigmillar
(remarquez comme il se prévaut ici du
silence qu'il avoit affecté dans cette

occaſion; enſuite il donne un démenti à *quiconque ſoutiendra qu'il ait été tenu devant lui à Craigmillar des diſcours dont le but fût criminel & déshonorant; ou qu'il ait ſouſcrit à quelque complot; ou qu'on ait tâché de l'engager dans quelque entrepriſe qu'il ait reconnue pour mauvaiſe.*

On peut juger ſi ces myſtères & ces équivoques recherchées détruiſent une déclaration auſſi claire & auſſi préciſe que celle des comtes de Huntley & d'Argyle.

Cette déclaration eſt confirmée par une autre du 12 Septembre 1568, ſouſcrite non-ſeulement par ces deux Comtes, mais par dix-neuf Pairs laïcs d'Ecoſſe, huit Evêques & huit Abbés. On y lit entr'autres choſes ce qui ſuit:

» La mauvaiſe conduite du Roi porta
» Murray & Léthington à s'engager
» envers la Reine (pourvu qu'elle ac-
» cordât la grace de ceux qui étoient

» alors exilés) à rompre son mariage » avec le lord Darnley, soit en le con- » vainquant de trahison, soit en *em-* » *ployant d'autres moyens pour la déli-* » *vrer d'un si indigne époux*; ce que la » Reine refusa absolument, comme on » sait. »

Ceux qui veulent imputer à Marie Stuart la mort de Darnley, cherchent à lui donner un intérêt de commettre ce crime; elle avoit conçu, disent-ils, une passion folle pour le comte de Bothwel, elle vivoit avec lui dans l'adultère, & dans ce cas une femme a intérêt à la mort de son mari.

Cette passion eût été bien folle en effet, Bothwel avoit plus de soixante ans, Marie Stuart en avoit vingt-quatre; Bothwel, selon Brantôme, qui l'avoit vu en Ecosse, étoit *le plus laid homme & d'aussi mauvaise grace qu'il se peut voir*; Marie étoit dans tout l'éclat de la beauté. En voilà plus qu'il n'en

Brantôme, Dames Illust. art. Marie Stuart.

faut pour réfuter le roman de ses amours avec Bothwel. *Si elle avoit aimé Darnley, Darnley du moins avoit l'extérieur séduisant, c'étoit le plus bel homme des trois Royaumes.*

Marie aimoit ou plutôt considéroit dans Bothvel, un vieux serviteur du Roi son père & de la Reine sa mère, un homme qui l'avoit bien servie elle-même, à qui elle avoit été principalement redevable de sa liberté, lorsque ses sujets rebelles, après avoir assassiné son favori à ses yeux, l'avoient retenue prisonnière; un homme enfin, qui par son attachement pour le trône, avoit toujours, quoique Protestant, paru le défenseur de la religion Catholique.

Ce n'est pas une foible preuve de la sagesse de Marie & de la pureté de ses mœurs, que cette nécessité où la calomnie s'est vue réduite de lui supposer une inclination impossible, c'est une marque

qu'on n'a pu lui rien imputer de plus vraiſemblable. On n'a parlé que de Bothwel, parce qu'il avoit ſeul ſa confiance, méritée ou non, & parce que raſſurée contre les attentats de la calomnie par l'âge & la figure de ce vieux Seigneur, & par les obligations mêmes qu'elle lui avoit, elle n'admettoit que lui à ſa familiarité. La faveur de Bothwel explique celle de Riccio, & la ſeconde calomnie détruit la première.

Mais encore quelles preuves allègue-t-on de l'amour de Marie pour Bothwel?

Elle l'avoit fait Lieutenant-général des frontières d'Ecoſſe.

Eh bien! c'étoit un emploi dû à ſes ſervices & à ſon expérience; mais cet emploi, ce n'étoit point Marie Stuart qui le lui avoit donné, c'étoit la Reine régente, mère de Marie.

Autre preuve d'amour auſſi forte. Des brigands infeſtoient la frontière

d'Ecoſſe, de concert avec le Comte de Morton & avec les autres bannis, comme on l'apprend par deux lettres adreſſées à Cécil le 3 & le 12 Août 1566, par le comte de Bedfort, qui commandoit ſur les frontières d'Angleterre; les guerres continuelles des Ecoſſois avec les Anglois avoient toujours rendu la défenſe de la frontière un objet digne de toute l'attention des rois d'Ecoſſe; Marie crut devoir, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, s'en occuper elle-même, elle raſſembla les troupes des Comtés voiſins, & vint tenir une Cour de Juſtice à Jedbourg ſur la frontière; elle apprend que Bothwel qui occupoit à ſeize milles delà le Fort de l'Hermitage, a été bleſſé par une troupe de brigands qu'il pourſuivoit, elle part à l'inſtant pour le joindre avec ſon armée, dans une ſaiſon avancée, au mois d'Octobre, précipitation qui, ſuivant M. Robertſon, ne peut être attribuée qu'à l'amour.

Ici les ennemis de Marie n'en disent pas assez ; la précipitation fut plus grande & la course plus forte, car Marie ayant sçu que la blessure de son Général étoit légère, & que les brigands étoient dissipés, repartit le jour même pour Jedbourg. Est-ce encore l'amour, demande un des apologistes de Marie, qui la fit repartir avec cette précipitation, & qui l'empêcha de donner à son amant, au moins le reste de ce jour?

Mais les courses de quelques brigands étoient-elles une expédition qui pût exiger une telle démarche de la part de la Reine ?

Oui, parce qu'il s'agissoit d'assurer la frontière, & que ces brigands étoient suscités & appuyés par l'Angleterre & par les Ecossois rebelles.

Enfin, si la Reine aimoit Bothwel, si elle avoit avec lui un commerce criminel, pourquoi s'opposoit-elle au départ de son mari, qui l'auroit laissée

plus libre de vivre avec ſon amant? Pourquoi s'oppoſoit-elle au divorce, qui eût pu lui laiſſer la liberté de l'épouſer?

On allègue la crainte que la voie du divorce ne réuſsît pas; le danger d'échouer dans le projet de l'aſſaſſinat, n'étoit-il pas beaucoup plus à craindre, & n'entraînoit-il pas des ſuites bien plus funeſtes pour la Reine?

Obſervons d'ailleurs que de tous les moyens de ſe défaire du Roi, on prit celui qui, par ſes préparatifs, apportoit le plus d'obſtacles au ſuccès, fourniſſoit le plus de preuves de préméditation, & qui par ſa violence devoit le plus effrayer une femme timide. Comment imaginer qu'une femme, que Marie Stuart eût choiſi le parti de faire ſauter en l'air avec de la poudre la maiſon où elle étoit jour & nuit avec ſon mari; & qu'elle eût oſé reſter dans cette maiſon juſqu'au moment de l'exécution?

On voit à présent ce qu'on doit penser de cet amour absurde d'une jeune & belle Reine pour un vieux soldat difforme, & du crime atroce qu'on veut que cet amour ait fait commettre à une femme douce, patiente & vertueuse.

Il est affreux de vouloir tourner contre elle jusqu'aux secours qu'elle s'empressa de porter à son mari malade ; ces secours mêmes ne lui auroient-ils pas fourni, si elle eût voulu, des moyens plus secrets & moins dangereux de se défaire de Darnley, & la maladie de Darnley n'auroit-elle pas écarté les soupçons, ou du moins expliqué les événemens ? Laissons ces horreurs sur lesquelles il est affreux même de raisonner. Pour tout esprit juste & raisonnable, l'idée de violence & de perfidie est impossible à concilier avec les détails de la vie de Marie & les traits connus de son carac-

tère. Sa douleur eſt toujours tendre, ſes plaintes ſont toujours douces; le malheur peut l'accabler, mais non l'irriter ni l'aigrir; ſes yeux ſont ſouvent baignés de larmes, mais jamais l'injure n'eſt dans ſa bouche, ni la colère ſur ſon front, ni la haine dans ſon ame. Marie, en courant à Glaſcow ſecourir Darnley, en l'accompagnant à Edimbourg, n'écoutoit que ſon cœur, & ne ſuivoit que ſon devoir, & tandis qu'elle rendoit ſincèrement à ſon mari des ſoins plus attentifs peut-être que ſi elle l'eût aimé, on prenoit, pour la tromper, autant de précautions que pour attirer le Roi dans le piège; elle étoit, comme lui, la dupe de tous ces artifices, toujours colorés d'une apparence de zèle pour le Roi; enfin, quand tout fut prêt, il fallut trouver un prétexte pour la tirer de la maiſon qu'habitoit ſon mari, elle fournit elle-même ce prétexte, ſans le ſavoir, en mariant une des filles

de sa suite. On lui dit que cette fête demandoit sa présence, que le Roi, presque rétabli, n'avoit nul besoin de secours, elle se rendit à ces raisons plausibles, & l'on profita de son absence.

Mais, dit-on, si l'amour ne lui parloit point en faveur de Bothwel, pourquoi tant d'indulgence pour ce régicide? pourquoi ce mariage si précipité avec le meurtrier de son mari?

Nous allons voir que la justification du Comte de Bothwel fut principalement l'ouvrage du triumvirat, que le mariage de la Reine avec ce Bothwel, fut encore l'ouvrage de ce triumvirat, & que la seule faute de Marie fut de tomber dans les pièges qui lui furent tendus.

Suivons l'ordre des faits.

Léthington, quoiqu'il n'eût pu faire consentir la Reine au divorce, n'en obtint pas moins le rappel de Morton & des autres bannis, au nombre de soixante

soixante & quinze. Jamais l'indulgente Marie ne se refusoit à une occasion de clémence. Ils revinrent à la fin du mois de Décembre 1566, & ce fut *la nuit* du 9 au 10 Février 1567, que le Roi fut assassiné. On ne voit dans cet intervalle que le temps nécessaire aux conjurés, pour préparer l'exécution de leur complot; ils avoient eu besoin de rassembler leurs forces pour une pareille entreprise, & c'étoit une raison de plus qui leur avoit fait presser le retour de Morton & de leurs amis.

Si Marie Stuart eût consenti au divorce, ou le divorce auroit eu lieu, ou il n'auroit pu réussir; dans le premier cas, le Roi étant écarté, la Reine eût pu retomber sous l'empire de Murray son frère, comme elle y avoit été avant son mariage avec Darnley, & alors le triumvirat gouvernoit. Dans le second cas, c'est-à-dire, si le projet du divorce ne pouvoit réussir, il servoit

du moins à nourrir des haines irréconciliables entre le Roi & la Reine, & les conjurés espéroient de les perdre l'un par l'autre. Le refus de la Reine ayant dérangé tous ces plans, il ne restoit plus d'autre parti que d'assassiner le Roi & de perdre la Reine par les suites de cet assassinat, si même cette résolution n'avoit pas été prise d'avance, comme paroissent l'annoncer les discours mystérieux de Léthington à la conférence de Craigmillar, joints au peu d'espérance qu'avoit Murray de reprendre sur sa sœur tout son ancien ascendant & à l'insuffisance de ce pouvoir précaire & borné pour une ambition aussi vaste que la sienne.

Dans l'exécution du nouveau projet, nous retrouvons cette politique constante du triumvirat, de ne jamais s'exposer tout entier, d'éviter toute apparence de concert & d'intelligence pour se ménager une ref-

ſource & un appui dans un de ſes membres. Quand Murray avoit pris les armes pour empêcher le mariage de ſa ſœur avec Darnley, Morton, quoique ſuſpect, étoit reſté auprès de la Reine & avoit dans la ſuite fait rappeller Murray; Morton ayant été à ſon tour un des principaux acteurs dans l'aſſaſſinat de Riccio, Léthington avoit eu ſoin de ſe ménager, dans le Comte d'Athol, un témoin de ſon inaction & de ſon abſence, & Léthington, joint à Murray, avoit fait revenir Morton. C'étoit le tour de Murray de ſe mettre à l'écart lorſqu'on aſſaſſineroit le Roi. Le 9 Février 1567, il demande publiquement la permiſſion de quitter la Cour, ſous prétexte d'une indiſpoſition de la Comteſſe de Murray ſa femme, qui étoit alors à Saint-André. Ce fut la nuit ſuivante que Darnley périt; Murray n'eut donc, en apparence,

aucune part à sa mort ; mais s'il n'agit point, il parla trop pour un homme prudent ; il lui échappa de dire, en partant pour Saint-André, *Cette nuit, & avant que le jour paroisse, le Lord Darnley aura perdu la vie.* C'est un fait que le Lord Herries soutint à Murray en face, chez lui-même, à sa table, peu de jours après l'événement, & qu'il a constamment soutenu depuis.

Murray reçut à Saint-André la nouvelle qu'il attendoit, il partit à l'instant pour Edimbourg, comme ramené par cette nouvelle ; il trouva Marie saisie d'effroi & accablée de douleur ; pour lui, tandis que ses émissaires répandoient sourdement dans le public que Bothwel étoit l'assassin & la Reine sa complice, tandis qu'ils affichoient la nuit des placards outrageans, il ne cessoit de vanter à sa sœur la naissance & les ser-

vicés de Bothwel. « Dans les divisions » dont ce Royaume est agité, lui disoit-il, « vous avez besoin d'un » appui ; où en trouverez-vous de » plus solide ? Quel homme parmi » la noblesse de ce Royaume, faite » pour aspirer à votre main ; vous » est plus attaché » ? Tels furent les discours, telle fut la politique de Murray, pendant tout le temps qu'il resta en Ecosse ; après la mort de Darnley.

Bothwel étant accusé par la voix publique, voyons quels furent ses Juges, & de quels Officiers étoit composé le tribunal par lequel il fut si légèrement absous.

Ce *tribunal* étoit présidé par le Comte d'Argyle, Grand-Justicier, qui a toujours déclaré que, d'après les lumières qu'il avoit acquises par l'instruction du procès, il jugeoit que Murray & Morton étoient à la tête des assassins du Roi.

On lui avoit donné quatre Asseseurs, le Lord Lindesey, l'Abbé de Dumferline, Jacques Macgill, Henri Balnaves.

Le Lord Lindesey avoit été un des principaux complices de Morton dans l'assassinat de Riccio; les trois autres étoient connus pour être les confidens & les créatures du même Morton & de Murray, tous quatre accompagnèrent, dans la suite, Murray & Morton en Angleterre, en qualité de Commissaires de la nation Ecossoise aux conférences d'Yorck & de Westminster, & ils accusèrent alors, devant les Commissaires Anglois, leur Souveraine, du même crime dont ils avoient absous Bothwel. Spence étoit le Procureur-Général de cette Cour de Justice, Jean Ballenden en étoit le Greffier; tous deux étoient encore des créatures du Comte de Murray & furent peu de temps après Membres

de son Conseil secret. C'étoit le crédit de Murray & de Morton qui avoit fait choisir ces Juges & ces Officiers. Tout suspects que devoient être ces deux hommes, Marie Stuart qui ne savoit ni se souvenir du mal ni le soupçonner, partageoit sa confiance entr'eux & Bothwel; ce furent eux qui firent absoudre leur complice par des Juges vendus à leurs volontés, & quand Bothwel parut devant ses Juges, Morton voulut l'accompagner. Que Morton ait été complice de Bothwel dans l'assassinat du Roi, c'est un fait dont la preuve juridique a été acquise dans la suite, par le procès-criminel intenté à Morton; l'on a aussi plus que des indices contre Léthington; pour Murray, quand on n'auroit pas d'autre preuve contre lui, peut-on penser qu'il soit innocent quand ses deux associés sont coupables d'un crime qui se commet-

toit pour lui & dont il devoit recueillir le principal fruit?

Pendant qu'on instruisoit ou qu'on feignoit d'instruire le procès de Bothwel, Murray content de lui avoir fait donner des Juges à son choix, voyageoit en Angleterre & en France; nous avons dit que c'étoit son tour de s'éloigner & de paroître ne prendre part à rien, tandis que Morton & Léthington ses confidens tramoient tout le complot du mariage de la Reine avec Bothwel. Murray supposa que la recherche qu'on alloit faire des assassins du Roi ne pouvoit le regarder, ou en tout cas il voulut détourner de lui les soupçons; en effet quel motif auroit pu porter au régicide un homme qui s'éloignoit ainsi de tout? c'est le raisonnement que Murray vouloit qu'on fît, il vouloit d'ailleurs qu'on ne pût lui rien imputer sur le mariage de la Reine, qu'il avoit

cependant préparé par ſes inſinuations, & ſur ce qui alloit arriver en conſéquence.

La Reine, au défaut de cet amour impoſſible, qu'on lui a tant & ſi mal-à-propos ſuppoſé pour Bothwel, lui montroit l'eſtime due à ſes talens, la reconnoiſſance due à ſes ſervices, la confiance due à ſon expérience; elle n'avoit pas oublié qu'après l'aſſaſſinat de Riccio, étant reſtée au pouvoir des aſſaſſins, elle avoit dû à Bothwel ſa délivrance. C'étoit ſur ces ſervices de Bothwel & ſur ces ſentimens de la Reine que les Conjurés fondoient leurs eſpérances. Lorſque Bothwel eut été abſous, par la connivence de ſes Juges, par le crédit de ſes complices, non par l'indulgence de Marie, comme les Détracteurs de cette Reine affectèrent de le publier, Morton & Léthington virent bien que le peuple n'avoit pas confirmé la ſentence

des Juges & que Bothwel étoit condamné par l'opinion publique, ils jugèrent qu'un degré d'élévation de plus assureroit sa perte, & que la Reine, en s'unissant à son sort, s'associeroit à sa disgrace. Ils engagèrent la noblesse à signer un acte de confédération, par lequel elle garantissoit l'innocence de Bothwel, prenoit sa défense contre ses Accusateurs, & le proposoit à Marie avec instance comme un homme digne de recevoir la main de sa Souveraine. Cet acte étoit signé de Morton & de ses amis & de tous les Gentilshommes qu'ils avoient pu séduire. Marie, en épousant Bothwel, crut céder aux vœux de sa noblesse; mais comme elle étoit retenue par l'époque encore récente de sa viduité, par le reproche de précipitation, qu'on pourroit lui faire, sur-tout par son peu d'inclination pour une alliance si peu proportion-

née ; les Conjurés , qui avoient besoin que Bothwel se rendît odieux, & Marie méprisable, proposèrent à Bothwel l'enlèvement de la Reine, comme un moyen sûr de vaincre les scrupules & d'abréger les délais. Bothwel, qui leur devoit sa justification, étoit porté à les croire , & les crut. La Reine, irritée de son attentat , mais désarmée par ses respects , alarmée sur sa propre situation, effrayée pour elle-même de la violence qui lui avoit enlevé son mari, crut en effet avoir besoin d'un appui, comme Murray le lui avoit dit, & elle crut n'en pouvoir choisir un plus sûr que celui qui lui avoit été proposé par son frère & par la noblesse de son Royaume ; elle ne pouvoit croire Bothwel coupable, quoiqu'accusé par la voix publique (si des placards & des libelles ; ouvrages ténébreux de la haine & de l'envie peuvent être re-

gardés comme la voix publique) accusée elle-même *par* cette voix quelquefois *infidelle*, la conscience qu'elle avoit de son innocence la disposoit à juger innocent un vieux & zélé serviteur de sa Maison. Elle se persuada même qu'on n'avoit accusé Bothwel qu'en haine de l'attachement qu'il lui avoit toujours montré, & de la confiance dont elle l'honoroit ; les défis acceptés sous la condition de se battre en pays neutre, parurent couvrir un projet d'assassinat, dans un temps où le Roi lui-même venoit d'être assassiné dans sa capitale. Les termes dans lesquels étoit conçu l'acte souscrit par la noblesse, avoient d'ailleurs une énergie qui ne permettoit aucun doute sur l'innocence de Bothwel. » Pour la soutenir », disoit-on, » & » pour assurer le mariage de Both- » wel avec la Reine, nous sacrifie- » rons nos fortunes & nos vies . . .

» Si nous venions jamais à penser ou » agir autrement, nous consentons à » perdre pour toujours notre réputa- » tion, & à être regardés comme » des gens sans foi, comme des » traîtres ».

Anderson, vol. 1, p. 111.

Aussi, lorsqu'aux conférences d'Yorck & devant les Commissaires Anglois, on osa reprocher à la Reine son mariage avec Bothwel; la Reine s'écria-t-elle toute étonnée : « Je ne consentis » à ce mariage qu'après que la No- » blesse & le Parlement l'eurent ap- » prouvé & ratifié. Ils avoient été les » premiers à m'en solliciter, & à me » persuader d'y condescendre. »

Good. vol. 2, p. 342.

Jamais Murray ni Morton n'osèrent contredire, du moins publiquement, cette déclaration.

M. Robertson dit avec justice que cet acte de confédération en faveur de Bothwel est de tous les monumens de ces temps malheureux celui qui dés-

honore le plus la Nation Ecossoise ; mais, s'il flétrit la Nation, il justifie la Reine.

Selon les détracteurs de Marie Stuart, cet acte honteux étoit l'ouvrage de la force, les signatures furent extorquées dans un souper que le comte de Bothwel donnoit à la Noblesse Ecossoise, & sa maison étoit remplie & entourée de gens armés.

Si les choses se fussent passées ainsi, les Gentilshommes qui avoient souscrit l'acte de confédération, redevenus libres après le souper, auroient tous réclamé le lendemain contre la violence qu'ils avoient soufferte, & en employant cette violence, on devoit s'y attendre ; il n'y eut point de réclamation, parce qu'il n'y avoit point eu de violence.

Les ennemis de Marie comptant peu sur cette allégation de violence, ont eu recours à une autre imposture, ils ont supposé que Marie avoit elle-même

sollicité l'acte de confédération par un billet, où elle annonçoit qu'elle auroit pour agréable cette démarche & la proposition d'un mariage avec Bothwel.

Si les Lords & les Gentilshommes n'avoient signé en effet qu'après avoir vu un pareil billet de Marie, leur conduite seroit excusée, la passion de Marie pour Bothwel seroit prouvée par ce desir de l'épouser, par cet empressement à solliciter pour lui le suffrage de la Noblesse.

Il est vrai que les Commissaires du parti de Murray produisirent aux conférences d'Yorck ce consentement anticipé de la Reine, qui avoit, disoient-ils, déterminé la Noblesse à signer l'acte de confédération. Voici ce que disent à cet égard les Commissaires Anglois eux-mêmes, à qui ce consentement fut montré.

» Murray & Morton nous députè-

Lettre des Commissaires Anglois à Elisabeth : Anderson, vol. 4. part. 2. p. 59.

» rent le lord Léthington, Jacques » Macgill & Georges Buchanan, lesquels, *dans une conférence particulière & secrette, où ils protestèrent qu'ils ne nous regardoient pas comme Commissaires*, après quelques récits, qui » donnoient de violentes présomptions que la Reine avoit trempé dans » l'assassinat de Darnley, nous présentèrent une copie d'une confédération, datée du 19 Avril 1567, que » la plus grande partie de la Noblesse » & des Conseillers d'Ecosse avoient » signée, mais, ainsi que l'assuroient » les députés, plus de force que de » gré, plus par crainte que par inclination.... Et pour preuve que les » Confédérés n'avoient pas signé de » bon gré, il nous fut montré un billet » de la Reine, qui.... permettoit à la » Noblesse de souscrire la confédération ; ce billet daté aussi du 19 Avril » 1567, étoit signé de Marie, & les

» Seigneurs assuroient que ; sans cette » autorisation, personne, excepté le » comte de Huntley, n'eût souscrit ».

C'est donc en particulier, c'est dans une conférence secrette, c'est sous la protestation expresse qu'on ne regarde pas en ce moment les Commissaires Anglois comme Commissaires, qu'on leur communique ce prétendu billet de Marie. Pourquoi tant de précautions ? On va le voir.

Si c'est d'après cette communication que le duc de Nortfolck avoua, comme on le dit, aux Commissaires de Marie, que les preuves du crime de leur maîtresse étoient plus claires que le jour, il eut raison dans la persuasion où il étoit que le billet étoit véritablement de Marie, mais s'il leur eût dit quelles étoient ces preuves si claires, eux, qui avoient signé l'acte de confédération, sans y être déterminés par un billet qu'ils savoient bien

que la Reine n'avoit point écrit, ils auroient dès-lors ouvert les yeux au duc de Nortfolck, comme ils les lui ouvrirent par la suite; peut-être le duc de Nortfolck, lié par le secret qu'avoient exigé les Commissaires de Murray, ne voulut-il pas pour lors s'expliquer davantage.

Quoi qu'il en soit, lorsque la Reine Elisabeth eut transféré les conférences d'Yorck à Westminster, & la connoissance de la cause de ses Commissaires, à elle-même & à son Conseil, Murray & ses Commissaires s'empressèrent de produire toutes les pièces qui pouvoient servir à charger Marie de la mort du Roi; ils se gardèrent bien de produire ce billet, quoique si décisif, ils craignirent de l'exposer à la critique des Commissaires de Marie, ils craignirent sur-tout que ceux d'entre les Nobles Ecossois, qui, séduits par l'hypocrisie de Murray, avoient embrassé

ſon parti avec un cœur droit & des intentions pures, voyant de quelles armes il oſoit ſe ſervir contre ſa malheureuſe ſœur, ne retournaſſent à elle & ne ſe joigniſſent à ſes défenſeurs.

Mais, indépendamment de ces réflexions, voici une preuve poſitive & directe de la fauſſeté du prétendu conſentement anticipé; c'eſt Buchanan qui nous la fournit, Buchanan, l'éternel perſécuteur de Marie, & par ſes actions & par ſes écrits. Nous le trouvons parmi les trois Commiſſaires de Murray qui montrent ſi myſtérieuſement aux Commiſſaires Anglois le billet de Marie; or, le même Buchanan, dans l'hiſtoire qu'il a écrite depuis, rapporte que tous les *Lords* & les Nobles ſouſcrivirent la confédération en faveur de Bothwel, ſans y être forcés & ſans avoir vu auparavant aucun conſentement de la Reine. C'eſt maintenant aux adverſaires de Marie Stuart,

Buchan. rer. Scotic. lib. 18.

qui se fondent toujours sur l'autorité de Buchanan, à concilier Buchanan, produisant aux conférences d'Yorck le consentement anticipé de la Reine comme la pièce qui avoit provoqué les signatures, avec le même Buchanan, déclarant dans son histoire que les Confédérés avoient signé, sans y être déterminés par aucun billet de la Reine.

Buchanan ajoute un fait qui démontre la fausseté du consentement anticipé, c'est que le jour suivant les Confédérés songeant qu'on pourroit dans la suite leur reprocher d'avoir trahi la Reine, en l'engageant à contracter un mariage si déshonorant, sollicitèrent & obtinrent un billet signé de la propre main de la Reine, par lequel elle leur déclaroit que ce qu'ils avoient fait à cet égard, lui étoit agréable.

Ici Buchanan se trompe, volontairement ou non, sur deux points.

1°. Sur l'époque de ce pardon, qui ne fut point accordé le lendemain de la confédération, mais près d'un mois après, & la veille du mariage. La confédération est du 19 Avril, le pardon du 14 Mai, le mariage du 15.

2°. Il se trompe aussi sur l'énoncé du pardon (car c'étoit un pardon véritable) la Reine n'y dit point qu'elle ait pour agréable l'association du 19 Avril, mais qu'elle mettoit ceux qui l'avoient signée à l'abri de toute accusation à cet égard. Voici l'énoncé de cet acte :

» La Reine ayant vu & considéré
» l'acte de confédération ci-dessus,
» promet, foi de Princesse, que ni
» elle, ni ses successeurs n'en feront
» jamais un crime ou une matière de
» reproche à ceux qui l'ont signé, que
» ni eux, ni leurs descendans ne seront
» exposés, à ce sujet, à aucune ac-
» cusation; que cet acte n'imprimera
» jamais aucune tache à leur réputa-

» tion, & que pour l'avoir souscrit,
» ils n'en seront pas réputés des sujets
» moins fidèles, malgré tout ce qui
» pourroit être allégué au contraire ».

Cette pièce *est un écueil* contre lequel il faut que toutes les impostures viennent se briser. Certainement, si les Nobles n'avoient souscrit la confédération qu'en vertu d'un écrit de la Reine, ils n'auroient pas eu besoin de solliciter ni d'obtenir un semblable pardon.

Au reste, ceux qui avoient signé la confédération, n'avoient pas tous agi par les mêmes motifs. Les uns étoient des amis de Bothwel, qui avoient voulu le servir dans l'espérance de s'élever par lui; d'autres étoient des complices de Morton, qui partageoient ses vues perverses & profondes; d'autres enfin, étoient des amis, de fidèles serviteurs de la Reine, qui, séduits par les insinuations de Bothwel & de Morton, avoient cru servir cette Princesse, s'étant lais-

sés persuader par ces deux hommes, qu'elle desiroit cette union autant que Bothwel lui-même.

De cet examen il résulte deux choses :

L'une, que les Nobles avoient signé librement & volontairement l'acte de confédération du 19 Avril, & que la Reine, loin d'avoir sollicité les signatures par aucun écrit, fut déterminée elle-même à épouser Bothwel par cet acte de confédération, qui lui parut l'expression du voeu national.

L'autre, que Murray & Morton n'en firent pas moins produire aux conférences d'Yorck un écrit qu'ils attribuoient faussement à la Reine, & qui avoit, selon eux, provoqué les signatures. Cette considération sera d'un grand poids dans la suite.

On oppose encore à Marie Stuart l'autorité de Jacques Melvil. Cet Ambassadeur rapporte dans ses Mémoires, qu'ayant reçu des partisans secrets que Marie avoit en Angleterre, une lettre

dans laquelle ils lui réprésentoient le tort que Marie alloit se faire par son mariage avec un homme tel que Bothwel, il crut devoir communiquer cette lettre à la Reine, qui n'en fit d'autre usage que de la montrer à Bothwel, ce qui compromit Melvil; ce même Auteur ajoute que le lord Herries se jetta aux genoux de la Reine pour la détourner d'une si honteuse alliance.

Nous avons dit combien Jacques Melvil, tout à la fois Ambassadeur de la Reine d'Ecosse, pensionnaire de la Reine d'Angleterre, & ami secret de Murray, mérite peu de confiance dans ce qu'il se permet de dire contre Marie Stuart.

D'ailleurs, pourquoi Marie auroit-elle eu plus d'égard aux représentations d'un seul homme, ou tout au plus de quelques particuliers, qui pouvoient être ennemis de Bothwel, qu'aux instances

tances du corps de sa noblesse en faveur de ce même Bothwel ?

Quant au fait concernant le Lord Herries ; il suffit d'observer que ce Lord non-seulement avoit signé l'acte de confédération, mais encore qu'il signa comme témoin le contrat de mariage.

Morton, pendant l'absence de Murray, mais de concert avec lui, avoit fait absoudre le Comte de Bothwel, il avoit déterminé la Reine à épouser ce Bothwel, en signant & faisant signer à la plus grande partie de la Noblesse l'acte de confédération ; à peine ce mariage est-il célébré, tout change, Morton se déclare ennemi de Bothwel & de la Reine ; peu s'en faut qu'il ne les surprenne & ne les enlève dans leur palais même, il soulève cette même Noblesse qu'il avoit séduite, & lui fait prendre les armes. Quel motif allègue-t-il de cette révolte contre sa Souveraine? » *C'est*

Actes du Conseil secret. Good. v. 2.

» *que par son mariage, aussi honteux que* » *précipité avec le comte de Bothwel,* » *Marie fournit une preuve non équivoque qu'elle a participé à la mort du* » *Roi son époux* ».

Ici les faits déposent si hautement qu'il n'est pas possible d'en rejetter le témoignage. Cependant les partisans de Murray ne peuvent comprendre, disent-ils, qu'on commence par élever son ennemi dans l'espérance incertaine de le détruire plus aisément, ils ne peuvent croire que Morton ait pressé le mariage de la Reine avec Bothwel pour les perdre tous deux, & qu'il se soit en effet proposé de les prendre à ce piège. Il est vrai qu'une méchanceté si savamment, ou, si l'on veut, si bisarrement combinée, paroît être peu dans la nature, il est vrai qu'elle n'est guères vraisemblable; mais comment expliquer autrement la conduite de Morton? Nous pouvons partir dès à présent d'un

point qui sera démontré dans la suite, c'est que Morton avoit été complice de Bothwel dans l'assassinat du Roi, ou, pour nous en tenir aux termes de son aveu, que Bothwel lui avoit fait part de son projet; il ne pouvoit donc se dissimuler que Bothwel étoit coupable, cependant il le défend devant les Juges, il le fait absoudre par ces Juges vendus, il fait attester son innocence par la Noblesse, il la fait attester devant la Reine, il lui propose cet homme pour mari, & quand elle a bien voulu l'agréer sur la foi d'une innocence ainsi confirmée, c'est le moment que Morton attendoit pour accuser Bothwel du meurtre du Roi, & la Reine elle-même de complicité! Cette complicité, il la fonde sur le mariage même qu'il a eu l'insolence & la perfidie de proposer. Ajoutons à ces considérations, que Morton étoit l'ami, le confident, le lieutenant de

Murray, que Murray vouloit regner & que Morton *se flattoit* de regner avec lui ; que *tous deux étoient les* alliés d'Elisabeth qui vouloit perdre Marie Stuart, & nous aurons la clef de toute cette intrigue.

Mais comment la Noblesse Ecossoise n'étoit-elle pas scandalisée d'une variation si choquante ? comment suivoit-elle avec tant de docilité les mouvemens opposés qu'il plaisoit à Morton de lui donner ? n'y avoit-il point dans ce grand Corps quelques gens de probité, qui ne fussent pas complices des noirceurs de Morton ?

Morton leur avoit persuadé, sans doute, qu'il n'avoit découvert que depuis le mariage, le crime de Bothwel & la complicité de Marie, il les avoit fait frémir du danger de laisser tomber le jeune Prince dans les mains du meurtrier de son père, il avoit représenté Bothwel prêt à im-

moler le fils, après le père, pour s'assurer la couronne; un si grand intérêt avoit entraîné le Comte de Marr, Gouverneur du jeune Prince, & ceux qui, comme lui, crurent non-seulement Bothwel, mais encore la Reine, coupables.

Mais comment Morton ne craignoit-il pas les déclarations que le désespoir pouvoit arracher à Bothwel?

C'est qu'il auroit fallu que Bothwel commençât par s'avouer coupable, c'est que Morton ayant affoibli & même détruit d'avance toutes les inculpations que Bothwel auroit pu faire, elles n'auroient paru qu'une récrimination mal-adroite & n'auroient fait aucune impression.

Observons que le plus sombre mystère présidoit alors à toutes les opérations des rebelles; ils se donnent à eux-mêmes le titre de *Conseil secret*,

tous leurs actes sont intitulés : *Actes du Conseil secret.*

Robertson, 1. Mém. de Mesvil.

Morton poursuit la Reine & Bothwel ; les armées se rencontrent à Carberryhill ; l'Ambassadeur de France négocie ; la Reine traite avec ses sujets ; Kirkaldy de Grange, au nom des Rebelles, dont il étoit le député, se contenta d'exiger qu'elle éloignât d'elle Bothwel, & il lui *promit qu'à cette condition elle ne trouveroit en eux que soumission & fidélité.* Marie n'avoit consenti de s'unir à Bothwel que par déférence pour la Noblesse de son Royaume qui lui attestoit l'innocence de cet homme ; cette même Noblesse le juge coupable ; Marie l'abandonne, & comptant sur la foi de ses sujets, se remet entre leurs mains ; les Chefs parurent la recevoir avec respect, Morton lui fit, en leur nom, les plus fortes protestations d'obéissance & de fidélité pour l'avenir ; & dans le même

temps on la livre aux insultes de la soldatesque & de la populace qu'on avoit animées contr'elle ; on porte devant elle cet étendard injurieux qui l'accusoit à la face de l'univers du meurtre du Roi son mari, on la promène ignominieusement dans les rues d'Edimbourg ; enfin la partie saine du peuple, saisie d'horreur & de pitié à ce spectacle, commençant à s'émouvoir en faveur de la Reine obligea de la ramener dans son Palais ; mais on l'en tira dès la nuit suivante, on la fit partir déguisée ; le Lord Lindesey, l'un des plus ardens zélateurs de Murrey, l'un des plus fermes appuis du triumvirat, l'un des assassins de Riccio, & à qui la Reine venoit d'accorder son pardon, la conduisit dans le château de Lochleven, appartenant à un proche parent de Morton. Là, dépouillée des ornemens de la royauté, elle fut revêtue d'un ha-

bit groſſier de deuil & de pénitence, & donnée en garde à ſa plus cruelle ennemie, la mère de *Murray*, circonſtance qui prouve que Murray, quoiqu'abſent, n'étoit étranger à rien de ce qui ſe paſſoit alors. Pluſieurs des Confédérés ouvrirent l'avis de faire périr la Reine, ſoit ſur un échafaud, ſoit dans ſa priſon.

Il étoit impoſſible de pouſſer plus loin l'infidélité, pour s'en juſtifier, les Confédérés publièrent qu'ils avoient intercepté, cette nuit-là même, une lettre de la Reine à Bothwel, dans laquelle elle l'aſſuroit qu'elle ne l'oublieroit jamais. Perſonne n'a vu cette lettre, elle n'a point été produite devant les Commiſſaires *Anglois*, quoique ce fût une des piéces les plus eſſentielles à produire; M. Hume incline à regarder cette lettre comme une fiction des Confédérés. Voilà bien des fictions, & le crime de faux entre

ſouvent dans la juſtification du Triumvirat.

Quant à Bothwel, il eût été auſſi aiſé à prendre que la Reine, mais Morton, inſtruit par Murray, étoit trop habile pour ſe charger d'un tel priſonnier, la nation eût demandé qu'on lui fît ſon procès; qui ſait ſi Murray & Morton euſſent été les maîtres de tourner les choſes à leur gré? Bothwel convaincu, condamné, n'ayant plus rien à ménager, eût tout dit & peut-être tout prouvé. On le laiſſa échapper; il ſe retira d'abord au château de Dunbar, où il reſta tranquille pendant dix jours; on lui fit donner un avis indirect d'en ſortir; on attendit qu'il eût gagné les Orcades, puis le Dannemarck, alors on mit ſa tête à prix pour lui fermer le retour; mais Marie pouvoit avoir appris de Bothwel des particularités importantes; à qui la donne-t-on en garde?

à la mère de Murray. Où est elle renfermée? dans un château appartenant à un parent de Morton. A qui donne-t'on la régence? à Murray. Pourquoi à un bâtard & à un bâtard absent, tandis qu'il y a des héritiers légitimes du trône & qui sont présens? Pourquoi ne rendoit-on pas la régence à ce Duc de Châtelleraud qui l'avoit eue à la mort de Jacques V, & qui ne l'avoit cédée qu'à la veuve de Jacques? Pourquoi, à son défaut, ne la donnoit-on pas au Comte de Lennox, père de ce Darnley qu'on prétendoit venger, & ayeul du jeune Roi? C'est que ni le Duc de Châtelleraud, ni le Comte de Lennox n'étoient rien pour les Lords du Conseil secret; c'est que Murray, malgré son absence, n'avoit cessé d'être présent parmi eux, c'est qu'il étoit l'ame & le chef de ce parti.

Dans les actes d'abdication qu'on fait signer à Marie, on prévoit le cas

où Murray refuseroit la Régence; c'est toujours le même artifice, on vouloit paroître croire & faire croire qu'il avoit renoncé à tout; de son côté il feignit de vouloir refuser la Régence, & de ne l'accepter qu'en vue du bien public.

Murray revient enfin de ses voyages, il arrive quand Bothwel est en fuite, quand Marie est prisonnière, quand il est nommé Régent. Son premier soin est d'aller voir Marie dans sa prison. Est-ce pour consoler une sœur? Non, c'est pour triompher d'une rivale, pour accabler une ennemie, ou plutôt ce n'est ni pour l'un, ni pour l'autre, il lui fait les reproches les plus outrageans sur l'assassinat de son mari dont il la suppose convaincue, il la fait fondre en larmes, & il l'outrage encore. Ce procédé étoit atroce, il étoit encore plus adroit. Murray vouloit s'assurer si Bothwel avoit caché son secret

à sa femme; voilà pourquoi il s'attache à irriter Marie, à la pousser au dernier degré de l'impatience. Un innocent qui s'entend accuser par celui qu'il sait être le coupable, a de la peine à se contenir, Murray observe avec soin si l'indignation n'arrache à sa sœur aucun trait qui annonce que Bothwel ait parlé.

Marie s'échappe de sa prison, mais son parti est défait, elle s'enfuit en Angleterre, elle y est retenue prisonnière, Elisabeth veut qu'elle se justifie, on nomme des Commissaires de part & d'autre; Murray, quoique chargé des embarras de la Régence, a grand soin de se faire nommer avec Morton & Léthington, à la tête des Commissaires ennemis de Marie, il veut voir par ses yeux tous les détails de cette affaire, quoiqu'il n'ait rien à craindre, ayant pour Juge son alliée & l'ennemie de Marie.

Il produit contre sa sœur deux sortes de preuves.

Premièrement, il fabrique avec Morton & Léthington, une suite de lettres de Marie au comte de Bothwel; lettres qu'on suppose écrites du vivant de Darnley, la Reine d'Ecosse protestera vainement contre cette fausseté; une signature, une lettre même peut être fausse, mais une correspondance entière! Qui pourra ou qui voudra le penser? l'écriture de Marie est adroitement imitée, & les Juges sont intéressés à la trouver coupable. Il fut utile alors au comte de Murray de s'être insinué pendant longtemps dans la confidence de sa sœur, & dans celle de Bothwel, il avoit sçu par-là une foule de circonstances secrettes qu'il plaça dans ces lettres, & qui leur donnent un air de vraisemblance.

Toutes sortes de raisons portent à croire que ces lettres sont supposées.

1°. Nous avons vu l'imposture prési-

der à toutes les démarches du triumvirat; nous avons vu que le faux, soit dans les discours, soit dans les écrits, lui étoit familier. Rappellons-nous ici la lettre adressée par Marie aux Gentilshommes Ecossois pour les engager à lui proposer l'alliance de Bothwel, lettre produite aux conférences d'Yorck par Buchanan, de concert avec Murray & Morton, & que le même Buchanan avoue n'avoir jamais été écrite; rappellons-nous encore la lettre écrite par Marie à Bothwel après leur séparation, pour l'assurer qu'elle ne l'oublieroit jamais, lettre que personne n'a vue, & que les rebelles alléguèrent pour excuser l'indignité avec laquelle ils traitoient leur Souveraine, qui s'étoit remise entre leurs mains sur la foi d'un traité. On sait que la Reine d'Ecosse étoit entourée de faussaires, exercés à contrefaire son écriture, elle s'en plaint souvent dans ses lettres; ses Commissaires en

parlent comme d'un fait connu généralement. » Personne n'ignore, dit un Auteur contemporain, nommé Crawford, que Léthington avoit souvent » contrefait l'écriture de la Reine, c'étoit sur-tout par ce talent qu'il servoit le triumvirat.

2°. La vie entière de Marie & son caractère connu déposent contre ces lettres, & justifient Marie des crimes dont elle s'y accuse.

3°. En la supposant même coupable de ces crimes, quelle apparence qu'elle en eût confié les preuves au papier, & quelle aparence que Bothwel eût gardé des lettres qui le chargeoient de l'assassinat du Roi ?

4°. Quelle apparence encore qu'une jeune & belle Reine, l'objet de tous les vœux publics & secrets, eût aimé d'un si fol amour un vieux guerrier, aussi désagréable par sa mauvaise mine & sa mauvaise grace, que recomman-

dable par ses longs services; qu'elle eût fait pour lui des vers tendres, qu'elle eût eu besoin de dire :

> Las ! n'est - il pas jà en possession
> Du Corps ? . . . .
> Entre ses mains & en son plein pouvoir
> Je mets mon fils, mon honneur & ma vie,
> Mon pays, mes sujets, mon ame assujettie.
> . . . .
> Pour lui aussi j'ai jetté mainte larme,
> Premier qu'il fût de ce corps possesseur.

Le faussaire semble avoir voulu peindre le délire d'une passion extravagante pour qu'on la regardât comme une espèce de maladie, & que l'excès même en palliât l'invraisemblance; d'ailleurs on voit son attention à faire avouer à la Reine tout ce qu'il vouloit qu'on crût d'elle; dans les lettres elle prend des mesures pour la mort du Roi; dans ces vers, elle exprime en termes grossièrement formels son adultère avec Bothwel; on n'a pas oublié

la disposition où l'on vouloit qu'elle parût être, de sacrifier son fils même à *son* amant, parce que c'étoit par cette crainte qu'on attiroit, ou qu'on *retenoit* dans le parti du triumvirat les bons citoyens mêmes.

En France, le cri d'indignation contre ces calomnies fut universel; le souvenir qu'on y conservoit de Marie Stuart suffisoit à sa justification : « ce » sont abus & menteries, s'écrie Brantôme ; car jamais cette Reine ne fu » cruelle, elle estoit du tout bonne & » douce, jamais en France elle ne fi » cruauté .... jamais cruauté ne logea » au cœur d'une si grande & d'une s » douce beauté ; mais ce sont des im » posteurs qui l'ont dit & écrit, en » tr'autres M. Buchanan, en quoi il a » mal reconnu les biens que sa Rein » lui avoit faits en France & en Ecosse » pour la grace de sa vie, & du relic » de son ban. Il eût mieux valu qu'i

» eût employé son divin savoir à parler » mieux d'elle ». La délicatesse connue des sentimens & des expressions de Marie, comparée avec la grossiéreté des vers qu'on lui attribuoit, prouva d'abord la supposition : » elle compo» soit des vers, dit Brantôme, dont » j'en ai vu aucuns de beaux, & très» bien faits, & nullement ressemblans » à ceux qu'on lui a mis sus avoir faits » sur l'amour du Comte de Bothwel. » Ils sont trop grossiers & mal polis » pour être sortis d'elle ».

Brantôme, Dames illust. art. Marie Stuart.

Ronsard & tous les connoisseurs étoient du même avis.

5°. C'étoit Morton qui produisoit ces écrits. Après tout ce que nous avons vu de Morton, cette circonstance seule les rend bien suspects. Mais voyons quelle preuve on allègue de leur autenticité ; il les a, dit-on, saisis lui-même entre les mains d'un domestique du Comte de Bothwel, nommé

Georges Dalgleish ; elles étoient dans un petit coffre ou porte-feuille doré.

Ce fut le 20 Juin 1567, selon Morton, que Dalgleish fut pris, & que le porte-feuille fut saisi. Six jours après, ce même Dalgleish, fut interrogé en présence du même Morton, du Comte d'Athol & de Kirkaldy de Grange ; on a son interrogatoire, il n'y est pas dit un mot du porte-feuille ; cependant que de questions importantes n'avoit-on pas à faire à ce domestique sur ce porte-feuille ? De qui le tenoit-il ? à qui devoit-il le remettre ? quels ordres avoit-il reçus à ce sujet ? de qui les avoit-il reçus ? le porte-feuille étoit-il ouvert ? étoit-il fermé ? s'il étoit ouvert, que contenoit-il ? Dalgleish n'en avoit-il rien soustrait ? n'y avoit-il rien ajouté ? Pas un mot sur ces objets dans toute la procédure. Pourquoi ce silence ? c'est qu'il n'y avoit en effet ni porte-feuille ni lettres, c'est qu'on n'avoit

rien pris à Dalgleish; mais comme il falloit tenir ces lettres directement ou indirectement de Bothwel, puisqu'elles lui étoient adressées, & comme Dalgleish étoit domestique de Bothwel, ce fut dans ses mains qu'il fallut avoir trouvé le porte-feuille, mais comme la détention de Dalgleish avoit une date certaine, il fallut donner la même date à la saisie du porte-feuille, quoique cette date ne puisse s'accorder avec le silence qu'on garde sur ce porte-feuille dans un interrogatoire subi six jours après. Si Morton eût réellement saisi entre les mains de Dalgleish un porte-feuille contenant les prétendues lettres, son premier soin auroit dû être d'en faire dresser un procès-verbal exact, pour prouver que le porte-feuille qu'il présenta dans la suite, étoit le même qu'il avoit saisi, qu'il n'en avoit rien soustrait, qu'il n'y avoit rien ajouté.

6°. Ces lettres, qu'on disoit saisies dès

le 20 Juin, furent citées pour la première fois dans un acte du Conseil secret du 4 Décembre de la même année, signé de Murray, de Morton & de leurs amis, & pour la seconde fois dans un acte du Parlement convoqué par Murray le 15 Décembre.

Dans l'acte du Conseil secret, il est dit que les lettres sont *écrites & signées de la propre main de Marie*; dans l'acte du Parlement, il est dit seulement qu'*elles ont été entièrement écrites de sa propre main.* Ainsi les lettres produites dans le Conseil secret étoient signées, les lettres présentées au Parlement ne l'étoient pas; d'où naît une telle variation sur un article si délicat? De ce que le faussaire, pour rendre les lettres plus décisives, les avoit d'abord signées, mais qu'ayant fait réfléxion que c'étoit les rendre moins vraisemblables, parce que dans un commerce suivi où l'on traite des plus grands intérêts, & où

les écritures sont connues de part & d'autre, il n'est guères d'usage de signer, il a jugé à propos de supprimer la signature.

Goodall, vol. 2, p. 64. 7°. Dans l'acte du Conseil secret, les Confédérés allèguent pour toute excuse de leur révolte contre leur Reine, & de l'emprisonnement de cette Princesse, les lettres en question, qui prouvent tous les crimes de Marie; mais la révolte avoit commencé dès le mois de Mai, la Reine fut faite prisonnière à Carberryhill le 15 Juin & renfermée à Lochleven le jour suivant; les lettres ne furent saisies que le 20 Juin. L'effet avoit donc précédé la cause. Qui ne voit que les Confédérés obligés de répondre au Tribunal d'Elisabeth sur la révolte dont ils étoient convaincus, fabriquèrent ces lettres pour le besoin de leur cause? Mais cette date précise de la détention de Dalgleish dérange tout, ce qu'on n'a

sçu qu'au mois de Juin ne peut avoir été le motif de ce qu'on a fait au mois de Mai.

Au reste, dans le cas même où ces lettres auroient été véritables & les crimes de Marie prouvés, Elisabeth auroit pu encore dire aux Confédérés : » votre zèle vous égare, quand » vous prétendez venger Darnley sur » votre Reine, il n'étoit Roi que par » elle, c'est à elle que votre obéis- » sance est dûe. Vous pouvez pleurer » sur votre Reine coupable, mais ce » n'est point à vous qu'appartient le » droit de la punir ». Les lettres en tout événement n'étoient donc qu'une excuse, & non une justification de la conduite des Confédérés.

8°. Ces lettres reparurent pour la troisième fois dans le mois d'Octobre 1568, aux conférences d'Yorck, elles furent communiquées alors aux Commissaires Anglois par les mêmes Com-

missaires du Conseil secret, qui leur communiquèrent aussi la fausse lettre de Marie, qu'on disoit avoir provoqué l'acte de confédération; elles furent communiquées avec le même mystère; on exigea le même secret, on prit la même précaution de protester qu'on ne regardoit point en ce moment les Commissaires Anglois comme des Commissaires, mais comme des particuliers honorés de la confiance d'Elisabeth, à la discrétion desquels les Lords du Conseil secret croyoient pouvoir, pour leur défense & pour l'instruction de la cause, confier la turpitude de leur Reine, qu'en qualité d'Ecossois, ils se faisoient un scrupule de révéler à tout autre. C'est ainsi que pour dérober à la Reine d'Ecosse la connoissance des armes avec lesquelles ils l'assassinoient, Murray & Morton ajoutoient au crime de faux l'hypocrisie de paroître ménager leur Souveraine.

Cette

Cette communication des lettres aux Commiſſaires Anglois fut précédée, accompagnée & ſuivie de commentaires de Léthington, qui vraiſemblablement étoit plus en état que perſonne d'en rendre le ſens, & d'en expliquer l'objet. Buchanan y joignit auſſi ſes obſervations.

Lettre des Commiſſaires d'Yorck à la Reine Eliſabeth, du 11 Oct. 1568. Goodall, vol. 2, p. 140.

9°. La conduite que tint Eliſabeth dans cette affaire, achève de dévoiler le myſtère, & miſe en parallèle avec celle de Marie, elle fait voir évidemment de quel côté étoit la vérité. La Reine d'Angleterre vouloit perdre & déshonorer ſa rivale, elle étoit depuis long-temps l'amie & la protectrice déclarée du triumvirat Ecoſſois, on lui avoit remis, toujours ſous le ſceau du ſecret, un extrait des lettres attribuées à Marie, Eliſabeth leva les prétendus ſcrupules qu'affectoient encore les Commiſſaires du triumvirat, elle voulut qu'aux nouvelles conférences, transfé-

rées à Westminster, ils intentassent contre leur Reine une accusation publique, ce qu'ils firent par un acte qu'ils publièrent les derniers jours de Novembre 1568; cette démarche fit trembler l'Evêque de Ross & le Lord Herries, Commissaires de Marie, *ils* craignirent ou qu'on ne fût parvenu à trouver des preuves contre leur Souveraine, ou qu'on n'en eût fabriqué; effrayés de tous les dangers dont ils la voyoient menacée entre de tels adversaires & de tels juges, *ils* crurent la servir par la foiblesse indiscrète qu'ils eurent de proposer, sans sa participation, un accommodement à Murray & à Morton; c'étoit leur fournir de nouvelles armes, & les partisans de Murray ont tiré un grand parti de cette démarche qu'ils ont l'injustice d'attribuer à Marie, en dissimulant combien elle fut hautement désavouée par cette Princesse, & démentie par toute sa

conduite. Voici la vérité. Marie, à la première nouvelle de l'accusation intentée contre elle, & ne sachant rien encore de la fausse démarche hasardée par ses Commissaires, leur écrivit le 5 Décembre 1568, pour les charger de requérir en son nom, » que comme » Elisabeth avoit admis devant elle » ses accusateurs, il lui fût aussi permis de se présenter devant Sa Majesté Angloise, & de s'y défendre » en présence de toute la Cour d'Elisabeth, & de tous les Ambassadeurs » & Ministres étrangers qui se trouvoient alors en Angleterre ». Sa demande fut rejettée.

Anderson, vol. 4, p. 160. 1568. Goodal, vol. 2, p. 220.

Elisabeth se fit remettre les lettres & les vers attribués à la Reine d'Ecosse. Le 19 Décembre, Marie écrivit à ses Commissaires pour leur enjoindre de demander la communication de ces pièces. C'étoit sans doute la première démarche qu'elle avoit à faire.

Goodall, vol. 2 p. 333.

» Afin, disoit-elle, que ma bonne » sœur Elisabeth sache que je ne veux » pas laisser sans réponse les calom- » nieuses accusations intentées contre » moi, j'exige que toutes les pièces pro- » duites à ma charge me soient com- » muniquées. Avec l'aide de Dieu j'y » répondrai de façon que ma bonne » sœur & tous les Princes de l'Europe » reconnoîtront mon innocence ».

Les Commissaires produisirent les instructions de leur Souveraine devant
1568. Elisabeth & son Conseil le 25 Décembre. Elisabeth répondit *que la demande de Marie étoit juste*, mais pour gagner du temps, elle demanda un extrait de ces instructions, les Commissaires le lui remirent dès le lendemain, & cette *demande si juste*, sur laquelle Marie & ses Commissaires ne cessèrent d'insister, ne fut jamais accordée.

Quelle fut alors la défense de Ma-

rie? Ce fut d'accuſer Murray & Morton d'être les Régicides. Rien de plus naturel. Elle ne les avoit point accuſés juſqu'alors, parce qu'elle ignoroit qu'ils fuſſent coupables. Qui le lui a donc appris? Murray lui-même; il venoit de ſe trahir par l'acharnement avec lequel il pourſuivoit ſa ſœur innocente. Quand il l'avoit outragée dans ſa priſon de Lochleven, elle ne l'avoit cru que prévenu contre elle par ſes ennemis; mais quand elle le voit agir contre ſa conſcience, & ſuppoſer des lettres, elle reconnoît le coupable. Quel autre en effet eût pris la peine & eût couru le danger de fabriquer cette multitude de titres? L'homme même le plus méchant ne pouvoit y être engagé que par ce puiſſant intérêt, d'être juſtifié en produiſant à ſa place un faux coupable.

Au commencement de Janvier 1569 les Commiſſaires de Marie, en conſé- Goodall, vol. 2, p. 2.

quence de nouveaux ordres de cette Princesse, déclarèrent à Elisabeth que » Marie étoit déterminée à répondre » aux accusations de ses sujets, & à » les accuser eux-mêmes d'avoir été » les auteurs, ou fauteurs & complices » du crime qu'ils lui imputoient faus- » sement ; ils requirent en son nom » qu'on lui remît les originaux, ou » au moins des copies des écrits pro- » duits contre elle par les Factieux, » afin qu'elle pût les réfuter ».

Elisabeth répondit qu'elle y penseroit, & promit de faire savoir dans deux ou trois jours ce qu'elle auroit résolu.

Lorsque les Commissaires de Marie avoient à son insçu proposé un accommodement entre elle & ses sujets, Murray & Morton n'avoient point encore produit les lettres qui la déshonoroient ; ils n'avoient formé qu'une accusation vague & jusques-là sans

titre ; cependant Elisabeth avoit dit alors » qu'après de pareilles accusa-» tions, les intérêts de l'innocence » & de l'honneur de sa bonne sœur » n'admettoient point d'accommode-» ment ».

Voyons quelle va être la réponse d'Elisabeth, à présent que les lettres ont été publiées, & que Marie ne peut en abandonner la discussion sans s'avouer coupable & souscrire à son déshonneur.

Le 7 Janvier 1569, » Elisabeth » propose aux Commissaires de Ma-» rie un accommodement entre la » Reine d'Ecosse, sa bonne sœur & » ses sujets, comme ce qu'il y a de » mieux à faire . . . & comme il pa-» roissoit que la mauvaise conduite » des Ecossois les lui avoit rendus » odieux, & que les Ecossois de leur » côté, n'aimoient pas son gouver-» nement, Elisabeth insinue qu'il

Goodall, vol. 2, p. 300.

» étoit de l'intérêt de Marie de se » démettre d'une administration si » orageuse, de déposer sur la tête » de son fils une couronne qui la » fatiguoit, & de passer des jours » tranquilles en Angleterre, libre des » soins & des embarras de la royauté.

Voici la réponse de Marie : » Plutôt mourir que de me prêter aux » mesures qu'on me propose. Mes » dernières paroles seront celles d'une » Reine d'Ecosse ».

Le 11 Janvier, les Commissaires des deux partis furent appellés au Conseil d'Angleterre, & Cécil demanda aux Commissaires de Marie, de la part d'Elisabeth, » si c'étoit au » nom de leur Souveraine ou en » leur propre nom, qu'ils se por» toient pour accusateurs de Murray » & de ses adhérens » ?

Goodall, vol. 2, p. 208.

A cette question oiseuse les Commissaires de Marie répondirent : » Nous

» avons déjà déclaré plus d'une fois » que nous agiſſons, au nom de la » Reine, en vertu de ſes ordres, & » conformément à ſes inſtructions » ; ils inſiſtèrent de nouveau pour qu'on leur communiquât les lettres, & proteſtèrent, toujours au nom de la Reine, qu'elles étoient ſuppoſées.

Que fait Eliſabeth pour ſe délivrer de cette perſévérance & de cette fermeté importunes? elle renvoie Murray & ſes adhérens en Ecoſſe en leur remèttant l'original des lettres, & cet original, on ne l'a pas revu depuis.

Les copies qui en ont été répandues dans la ſuite par les ſoins d'Eliſabeth, & celles qu'en a données Buchanan dans les différentes éditions, Latine, Ecoſſoiſe & Françoiſe de ſon libelle intitulé : *Expoſition de la conduite de la Reine Marie*, ſont-elles conformes ou non à l'original François produit aux Conférences

d'Yorck & de Westminster, c'est ce qu'on ne sait point & ce qu'on ne saura vraisemblablement jamais (*a*). Elisabeth étoit contente, elle avoit

---

(*a*) Il faut voir sur cet article & sur les divers points de la question que nous examinons, le savant ouvrage de M. Goodal, Bibliothécaire de la Bibliothèque des Avocats à Edimbourg, publié en 1754, en deux volumes, sous ce titre, *An examination of the Letters &c.*, & un autre ouvrage publié en Angleterre en 1767, & dont on a donné une Traduction Françoise à Paris en 1772, sous ce titre : *Recherches historiques & critiques sur les principales preuves de l'accusation intentée contre Marie Stuart Reine d'Ecosse. Avec un examen des Histoires du Docteur Robertson & de M. Hume, par rapport à ces preuves.* Messieurs Hume & Robertson, les plus formidables adversaires de Marie Stuart, par leurs grands noms & par le poids de leurs suffrages, avoient répondu à M. Goodall, ce dernier ouvrage est une réplique à Messieurs Hume & Robertson. Nous en avons tiré plusieurs des raisons employées ici.

un moyen de diffamer sa Rivale & un prétexte de la retenir prisonnière. Quand la France vouloit négocier en faveur de Marie, on lui répondoit par une copie des lettres, ou par l'ouvrage de Buchanan. Parmi les instructions qu'Elisabeth donne à ses Ministres à la Cour de France, dans un temps où l'on proposoit un traité entre elle & Charles IX, elle leur dit en propres termes : » Vous aurez » soin de vous pourvoir de plusieurs » exemplaires du petit ouvrage Latin » de Buchanan, pour les présenter au » Roi, s'il est nécessaire, comme de » vous-même ; vous en donnerez » aussi aux membres de son Conseil, » afin que cet ouvrage serve à faire » perdre à la Reine d'Ecosse l'amitié » de cette Cour ». Goodall, vol 1 p. 25.

10°. Il peut être utile de considérer ce qu'Elisabeth & son Conseil pensoient de ces Lettres dont ils abusèrent

si cruellement contre Marie, après lui en avoir refusé la communication & lui avoir ôté par-là tout moyen de se justifier. Quelques jours avant le départ de Murray & de ses adhérens pour l'Ecosse, Elisabeth leur fit dire formellément par Cécil : » que ce » qu'ils avoient produit jusqu'alors, » ne paroissoit pas suffire pour que » S. M. prît une opinion désavan» tageuse de sa bonne sœur ». Quelques mois après la rupture des conférences, on proposa de nouveau le mariage de la Reine d'Ecosse avec le Duc de Nortfolck, ce chef de la commission Angloise d'Yorck, à qui Murray & Morton avoient communiqué avec tant de mystère les lettres qu'ils attribuoient à Marie ; le Duc de Nortfolck desiroit ardemment ce mariage, qui avoit déjà été proposé plus d'une fois ; si l'on dit que Nortfolck étoit aveuglé par l'amour ou

Goodall, vol. 2, p. 501.

par l'intérêt, on ne pourra du moins appliquer cette réponse aux autres Seigneurs Anglois qui secondoient ce projet, nommément aux Comtes d'Arondel & de Pembrock & à ce Comte de Leicester, favori & confident d'Elisabeth, qui écrivit à la Reine d'Ecosse pour la presser de consentir à ce mariage, lui promettant même de défendre ses droits à la couronne d'Angleterre, si Elisabeth mouroit sans enfans. Ces projets, ces démarches annonçoient la plus haute estime pour Marie; cependant quelle étrange idée n'auroit-on pas eue d'elle, si l'on n'avoit pas regardé ces lettres comme supposées? La Noblesse d'Angleterre auroit-elle proposé le premier Pair du Royaume pour mari à une femme qu'on auroit crue la meurtrière de son mari? auroit-elle desiré pour Reine une femme si criminelle?

Elisabeth elle-même écrivit à Marie pour la consoler, pour l'assurer qu'elle n'ajoutoit point foi aux calomnies de ses ennemis, qu'elle ne doutoit point de son innocence, & pour l'exhorter à supporter patiemment une prison, qui, en cas d'événement la rapprochoit de ce trône d'Angleterre dont elle devoit hériter un jour; dérision atroce, quelle que fût l'opinion d'Elisabeth. Si elle étoit convaincue de l'innocence de Marie, de quel droit la retenoit-elle en prison? de quel droit l'y eût-elle retenue, même en la croyant coupable? mais enfin il est évident qu'Elisabeth n'auroit point écrit une pareille lettre, si elle eût cru que les lettres attribuées à Marie, étoient véritablement de cette Princesse.

11°. Puisque c'étoit dans les mains de Dalgleish qu'on prétendoit avoir saisi le Porte-feuille, pourquoi ne confrontoit-on pas ce Dalgleish avec

la personne à qui l'on attribuoit les lettres ? Comment un Juge, qui eût voulu passer pour juste, n'ordonnoit-il pas cette confrontation ? comment des Accusateurs même qui auroient eu la vérité pour eux, n'auroient-ils pas proposé cet expédient ? Quant à Marie, elle ne pouvoit rien demander à cet égard, puisqu'on lui cachoit tout & qu'elle ne savoit rien.

La réponse générale à cette objection seroit que Dalgleish avoit été exécuté dès *le* 3 Janvier 1568, comme complice de l'assassinat du Roi; mais l'objection subsiste. La date de la détention de Dalgleish & celle de la découverte des lettres étoit la même, puisque c'étoit entre les mains de Dalgleish que le porte-feuille avoit été trouvé ; c'étoit dans celles des Lords du Conseil secret que Dalgleish étoit tombé, c'étoient eux qui lui faisoient son procès, il falloit donc qu'ils

conservassent précieusement ce Dalgleish pour déposer contre Marie, & qu'ils différassent son supplice ou qu'ils hâtassent la confrontation, en publiant plutôt *les lettres.*

En effet, *c'est une circonstance singulière & d'où naît une objection nouvelle*, que ces lettres saisies dès le 20 Juin 1567, n'ayent été annoncées pour la première fois dans le Conseil secret que le 4 Décembre suivant; l'objection se fortifie, lorsqu'on songe qu'elles ne furent communiquées, (& encore en grand secret,) aux Commissaires Anglois, qu'au mois d'Octobre 1568, long-temps après la mort de Dalgleish, & qu'elles ne furent produites devant Elisabeth, qu'au mois de Décembre suivant. Si les lettres avoient été véritables, des ennemis si acharnés auroient eu plus d'empressement à les publier. Ces délais annoncent l'embarras & le tâtonnement d'un faussaire.

Enfin, Dalgleish étoit mort quand les lettres furent produites ; mais la ſeconde de ces lettres nomme un certain Paris, autrement nommé Nicolas Hubert, François de Nation, domeſtique du Comte de Bothwel, comme ayant été chargé de porter à celui-ci les lettres de la Reine. Ce Paris, qui fut exécuté comme complice du meurtre de Darnley, étoit dans les priſons de Saint-André, c'eſt-à-dire, en la puiſſance du Comte de Murray, il ne fut envoyé au ſupplice qu'au mois d'Août 1569 ; il vivoit par conſéquent dans le temps des conférences, qui étoient rompues dès le mois de Janvier de cette année ; pourquoi ne le confrontoit-on pas avec l'accuſé ? Il ne paroît pas qu'il puiſſe y avoir de réponſe raiſonnable à cette objection.

12°. Buchanan, qui étoit dans le ſecret des lettres, & Jean Knox, qui pouvoit y être ; ne s'accordent pas ſur

la manière dont ces lettres furent découvertes. Selon Buchanan, elles furent prises entre les mains de Dalgleish, qui en étoit porteur; selon Knox, elles furent trouvées dans un cabinet sécret où Bothwel les avoit renfermées.

13°. Marie s'étant procuré promptement une copie de ces lettres qu'Elisabeth faisoit répandre, non-seulement en Angleterre & en Ecosse, mais dans toute l'Europe, s'empressa d'y répondre dès l'année 1569, autant qu'on peut répondre sur une simple copie, car tout le monde sent qu'en matière de faux, l'inspection seule de l'original peut fournir mille preuves que les copies ne fournissent pas. Lesley, Evêque de Ross, publia une apologie de la Reine; il observa que ces » lettres ne présentoient ni date, ni » adresse, ni sceau, ni signature; que » le domestique Nicolas Hubert, qu'on » supposoit avoir été chargé de les

Anderson, vol. 1, part. 2.

» porter, avoit protesté, au moment » de son supplice, qu'il n'avoit jamais » porté de pareilles lettres, & que la » Reine n'avoit eu aucune part au » crime pour lequel il mouroit ».

L'Evêque apostrophe vivement les adversaires de Marie : » Qui de vous, dit-il, » a comparé ces pièces avec » l'écriture de la Reine ? oseriez-vous » assurer que dans une cause aussi im- » portante, aussi capitale que celle-ci, » vous avez apporté cette exactitude, » cette droiture d'intention, vous avez » pris toutes les précautions que prescri- » vent les loix dans l'affaire civile la plus » légère ? ... L'étrange façon de collá- » tionner des papiers de cette espèce ! » quels hommes on a choisis pour un » pareil office ! comme si tout l'Uni- » vers ne savoit pas que vous êtes les » plus mortels ennemis de la Reine ! » comme si votre trahison, votre usur- » pation n'étoient pas fondées sur ces

Anderson, vol. 1, p. 20.

» lettres supposées ; comme s'il ne se » trouvoit pas en Ecosse plus d'un » faussaire, habile à contrefaire l'écri» ture de la Reine, & qu'il n'y en eût » pas parmi vous un sur-tout, qui » plus d'une fois, sans son ordre & à » son insçu, ait envoyé des lettres en » son nom en Angleterre & ailleurs. » Puis-je donc hésiter encore à pro» noncer que ces lettres sont votre » infame ouvrage ?.... Oui, certes, » vous avez vous-mêmes forgé ces » *lettres, &c.* »

Les ennemis de *Marie n'ont* jamais rien répondu à ces pressantes interpellations.

14°. Les Auteurs opposés à *Marie* ne parlent ni de la conférence *secrette* des Commissaires de *Murray* avec les Commissaires Anglois à Yorck, ni de cette communication mystérieuse, faite aux Commissaires *Anglois*, des lettres attribuées à *Marie*, quoique ce soit un

point conſtaté par la lettre même des Commiſſaires Anglois à Eliſabeth ; ni de la proteſtation & de la réclamation éternelles de Marie contre l'autenticité de ces lettres, ni du deſir qu'elle témoigna toujours d'en voir l'original, & de la demande expreſſe qu'elle en fit, quoique ces faits ſoient prouvés par toutes les pièces du procès ; au contraire, ils attribuent la rupture des conférences au refus que fit, ſelon eux, Marie, de ſe défendre, au lieu de l'attribuer au déni de juſtice d'Eliſabeth ; ils omettent ou altèrent tous les faits qui juſtifient Marie & qui chargent ſes perſécuteurs ; enfin, leur récit eſt trop hautement démenti par tous les monumens de l'Hiſtoire, & trop contraire aux preuves réſultantes des actes recueillis par Anderſon & par M. Goodall, pour mériter la moindre confiance.

15°. Les argumens des ennemis de

Marie, pour prouver l'autenticité des lettres, se réduisent principalement à dire qu'un faussaire se seroit renfermé dans les objets qu'il avoit à établir, qu'il les auroit exprimés de la manière la plus précise & la plus directe, qu'il auroit craint de laisser le moindre doute, qu'il se seroit bien gardé sur-tout de charger ces lettres d'une multitude de détails absolument étrangers à ces objets, parce que ç'auroit été multiplier sans nécessité les difficultés, les dangers de son rôle & les occasions de se trahir; qu'enfin, les lettres en question ont un air naturel & vrai, qui annonçant une correspondance réelle, persuade & entraîne.

Mais cet air naturel & vrai, elles le doivent principalement à ces circonstances étrangères, à ces détails multipliés, à tous ces tours de force d'un faussaire hardi & adroit. Un faussaire vulgaire n'auroit traité que son objet,

& par-là même il auroit fait un ouvrage moins vraiſemblable ; car il eſt rare que, dans un commerce intime & ſuivi, on ne traite que d'une ſeule affaire. Le fabricateur de ces lettres a voulu faire dire tout ce que les adverſaires de Marie diſent ici, & leurs réfléxions nous impoſent ſeulement la néceſſité d'accorder à l'auteur de ces lettres l'éloge d'avoir été un fauſſaire habile.

On a vu pourtant que dans les ſonnets, il a fait avouer trop expreſſément & trop hors de propos à la Reine les forfaits dont il vouloit la charger ; ſon art ſur ce point manque abſolument de fineſſe.

Mais la plûpart de ces circonſtances acceſſoires & ſecrettes ont été vérifiées après coup, & celles qui n'étoient déſignées que d'une manière obſcure, ſe ſont éclaircies.

On en conçoit aiſément la raiſon ; Murray, frère de la Reine,

avoit eu sa confiance, il s'étoit instruit avec soin des moindres particularités. En l'absence de Murray, il y avoit toujours eu auprès d'elle un des membres du triumvirat. Marie étoit confiante, indiscrète, & entourée d'espions, le faussaire avoit eu soin de n'employer que des circonstances dont il eût la clef, & qu'il pût à son gré ou expliquer ou paroître ignorer. Delà les commentaires de Léthington & de Buchanan dans la communication secrette, faite aux Commissaires Anglois à Yorck.

La même réponse détruit la preuve qu'on prétend tirer du rapport qui se trouve entre des détails contenus dans la première lettre & les dépositions faites après coup par un Thomas Crawfort, Gentilhomme du Comte de Lennox, père de Darnley. Voici l'objet dont il s'agit.

Darnley étant tombé malade à Glascow,

cow, le Comte de Lennox son père se rendit auprès de lui, la Reine y fut appellée aussi par son devoir; comme les divisions entre Darnley & la Reine avoient éclaté depuis long-temps, les domestiques du Comte de Lennox étoient naturellement portés à observer, à espionner la conduite de la Reine à l'égard de son mari. La Reine, dans la première lettre, rend compte à Bothwel, qui étoit à Edimbourg, des conversations qu'elle avoit avec Darnley; Darnley, selon Crawford, lui rendoit à lui-même ces conversations, & ce qui se trouve dans la lettre est exactement & mot pour mot ce que Darnley lui avoit dit. Crawfort l'atteste avec serment deux ans après devant les Commissaires Anglois, car on eut soin de le faire paroître devant eux, parce qu'on étoit sûr qu'il confirmeroit des Mémoires qu'il avoit fournis lui-même; mais on se garda bien

d'y faire paroître les domestiques du Comte de Bothwel, arrêtés pour le meurtre de Darnley, parce qu'ils n'entroient point dans le complot contre la Reine.

Si l'on demande comment Crawfort pouvoit, au bout de deux ans, se rappeller assez sûrement jusqu'aux moindres détails de ces conversations, pour en attester par serment la conformité parfaite avec la lettre; sa réponse est prête: il dit que, pour être en état de rendre à Lennox un compte plus exact, il écrivoit mot à mot ces conversations, en sortant de la chambre du malade, & ces écrits, il les avoit encore. Il faut l'avouer, ceci est bien suspect, & voilà bien le cas de la maxime: *Nimia præcautio dolus* (*a*): pourquoi écrire ce qu'il pouvoit redire à l'instant au Comte de Lennox, qui étoit à Glascow aussi-

(*a*) Trop de précaution annonce le dol.

bien que lui ? & pourquoi conservoit-il ces Mémoires après les avoir communiqués au Comte de Lennox ? les réservoit-il pour cette occasion ? prévoyoit-il que la Reine écriroit, ou qu'on lui attribueroit des lettres, dont lui Crawfort seroit dans le cas d'attester la vérité devant Elisabeth & son Conseil ? Mais pourquoi ne pas confronter avec Marie ce Crawfort, puisqu'on l'avoit fait venir en Angleterre ? pourquoi se cache-t-on toujours de Marie, & lui fait-on toujours ainsi son procès à son insçu, de peur qu'elle ne se défende ?

Le second ordre de preuves produites contre Marie par ses ennemis, consiste dans les dépositions des domestiques de *Bothwel*, exécutés pour le meurtre du Roi.

Ils étoient au nombre de cinq : Dalgleish, Hay, Hepburn, Powries, & ce Paris dont nous avons déjà parlé,

ainsi que de Dalgleish. Les quatre premiers avoient été exécutés avant le temps des conférences, & leurs dépositions avoient été remises à Elisabeth en même temps que les lettres attribuées à Marie. On ne voit pas bien quel avantage les ennemis de Marie prétendoient tirer de ces dépositions, car elles étoient toutes à la décharge de cette Reine, mais elles chargeoient Bothwel, & Murray & Morton en concluoient sans doute que la Reine étoit complice, à cause de sa liaison avec Bothwel, conjecture qu'ils transformoient en certitude par les lettres. Quoi qu'il en soit, c'étoit un fait notoire que, jusqu'à la mort, ces domestiques avoient rendu témoignage à l'innocence de la Reine. Dix-neuf des premiers Pairs laïques du Royaume, huit Evêques & huit Abbés, dans des instructions qu'ils donnent aux Commissaires de Marie le 12 Septembre 1568,

Goodall, vol. 2, p. 359

s'expriment ainsi : » Quant à ceux qui » subirent le supplice pour le meurtre » du Roi, ils persistèrent toujours à » déclarer que la Reine notre Souve- » raine étoit innocente ».

L'Evêque de Ross va plus loin, il soutient à Murray & à ses partisans que ces domestiques les ont chargés eux-mêmes ; voici ses termes :

» Nous pouvons vous assurer que » Jean Haye de Galloway, Powry, » Dowglish (Dalgleish) & enfin Pa- » ris, tous exécutés pour ce crime, » prirent Dieu à témoin au moment » de leur mort, que c'étoit vous qui » en aviez donné le dessein & conduit » l'exécution, & que jamais la Reine » n'y avoit eu la moindre part ». Anderson, vol. 1, p. 76.

Cette assertion n'a jamais été démentie.

Nous avons observé que Dalgleish auroit dû être réservé pour être confronté à Marie, puisque c'étoit entre

ſes mains qu'on prétendoit avoir ſaiſi les lettres ; ajoutons une circonſtance qui ne peut être indifférente, c'eſt que, quoi qu'on n'ait pas jugé à propos de le réſerver pour cet objet, il ſe paſſa ſix mois entre ſa condamnation & ſon ſupplice, ſans doute parce qu'on traitoit avec lui, & qu'on lui promettoit ſa grace, s'il vouloit confirmer l'hiſtoire du porte-feuille ſaiſi. Dalgleish fut indocile, on l'exécuta, pour n'avoir plus à craindre un tel contradicteur ſur cette hiſtoire, qui ne fut en effet haſardée devant les Commiſſaires Anglois, que depuis la mort de Dalgleish.

Ces quatre domeſtiques de Bothwel avoient été condamnés par des Juges bien ſuſpects, puiſque Murray, Morton, Lindeſey & d'autres partiſans de Murray étoient du nombre de ces Juges; cet avantage effrayant qu'avoient les ennemis de Marie d'être les arbitres

du ſort de ceux qui pouvoient dépoſer contre elle, doit nous rendre plus difficiles ſur les témoignages qui la chargent, & plus indulgens ſur ceux qui la juſtifient. Certainement la perſévérance de ces domeſtiques à l'abſoudre contre un intérêt tel que celui de la vie, prouve tout pour ſon innocence, & la foibleſſe qu'ils auroient eue de l'accuſer par un intérêt ſi preſſant, pourroit ne rien prouver; au contraire leur témoignage redouble de force, s'ils ont été juſqu'à dépoſer contre Murray & ſa faction.

Au reſte, on avoit du moins obſervé dans le jugement de ces quatre domeſtiques les formalités ordinaires de la Juſtice; on avoit inſtruit leur procès à la haute Cour de Juſtice d'Edimbourg : il n'en fut pas de même du cinquième priſonnier qui reſtoit à juger; c'eſt ce Français, ce Paris dont nous avons parlé. C'étoit le plus im-

portant de tous, parce que c'étoit celui que la feconde *des lettres attribuées à* Marie, annonçoit comme *le* porteur de ces lettres; & nous avons déjà remarqué que puifqu'il vivoit encore au temps des conférences, les ennemis de Marie font inexcufables de n'avoir point demandé qu'on le lui confrontât, & la Reine d'Angleterre de ne l'avoir pas exigé. Ce Paris étoit le feul homme qui pût juftifier Murray, fi celui-ci étoit innocent, & convaincre Marie, fi elle étoit coupable. Murray fe garde bien de le livrer comme les autres aux Tribunaux publics; cette voie n'avoit pas eu le fuccès qu'on s'en étoit promis; les tortures n'avoient pu forcer ces témoins *à trahir la vérité*; *Paris étoit la dernière reffource de* Murray, il falloit la faire valoir. Murray, pour avoir cet homme fous fa main, & pour être plus à portée de le corrompre & de l'inftruire, le fait tranf-

férer des prisons d'Edimbourg dans la citadelle de Saint-André, lieu de la résidence de Murray & place dépendante uniquement de lui. Paris fut incorruptible comme les autres, Murray ne se rebuta point, il espéra du temps ce qu'il n'avoit pu obtenir ni par promesses ni par menaces; il laissa Paris dans la prison de Saint-André pendant toute la durée des conférences d'Yorck & de Westminster.

On se rappelle que peu de temps avant le retour de Murray en Ecosse, Cécil lui dit de la part d'Elisabeth que ce qu'on avoit produit contre Marie ne paroissoit pas suffire *pour que Sa Majesté Angloise prît une opinion désavantageuse de sa bonne sœur;* en effet, elle n'ajoutoit pas foi aux lettres, & les dépositions étoient en faveur de Marie; il semble que Murray fut humilié de ce reproche de n'avoir pu fournir à Elisabeth des titres assez forts

au gré de sa haine ; & qu'il résolut d'en avoir de plus *décisifs*, à quelque prix que ce pût être ; il employa encore sept ou huit mois à tâcher de séduire Paris, & lorsqu'enfin il désespéra d'y réussir, il ne voulut confier qu'à lui-même le soin de le juger, car Paris auroit pu rendre compte aux Juges, des moyens qui avoient été employés pour le corrompre, Murray le condamna & l'envoya de son autorité privée au supplice le 10 Août 1569. Paris, au moment de sa mort, rendit, comme les autres, un témoignage public à l'innocence de Marie. Murray attendit encore deux mois, pour que la mémoire d'un fait si éclatant & si notoire ne fût plus tout-à-fait si présente ; enfin, au mois d'Octobre 1569, il envoya, toujours en grand secret, à Cecil, par l'Abbé de Dumferline, une prétendue déposition de Paris, qui charge Marie de tous les crimes énoncés dans les

lettres. Il exiſte aujourd'hui deux dépoſitions de ce Paris : l'une qui eſt dans la Bibliothèque Cotonienne, ſous la date du 9 Août, charge Bothwel, & ne fait mention ni de la Reine ni des lettres qu'on lui attribue. L'autre, datée du 10 Août, jour de l'exécution de Paris, charge la Reine & lui attribue les lettres ; c'eſt celle qui fut envoyée par Murray à Londres. On ne dira pas que celle-ci ſoit conçue en termes peu déciſifs, ni qu'elle ſoit trop peu chargée de circonſtances atroces, ſoit que l'Auteur ait cru pouvoir prendre un peu de liberté en faiſant parler un domeſtique, qui ne devoit pas avoir dans ſes diſcours la même retenue que la Reine, ſoit que Murray ſe ſoit piqué en effet d'envoyer un titre qui autoriſât enfin *Sa Majeſté Angloiſe à prendre une opinion déſavantageuſe de ſa bonne ſœur.*

Suivant cette dépoſition, Marie

charge Paris de dire à Bothwel » que » le Roi la vouloit *bayser*, mais elle » n'a pas voulu à cause de sa mala» dye, chose que Rayres en témoigne» roit bien.

Anderson, vol. 2, p. 292 & suiv.

» Et plus, ce dit-elle, vous direz » à M. de Boduel (Bothwel) que je » ne vais jamais vers le Roi, que Rayres » n'y est, & voit tout ce que je fais....

» Je prins la hardiesse de lui dire, » Madame, M. de Boduel m'a com» mandé de lui porter les clefs de » votre chambre, & qu'il a envie d'y » faire *quelque chose*, c'est de faire sau» ter le Roi en l'air par poudre ».

Manière toute naturelle, comme on voit, d'annoncer à la Reine un pareil complot. Voilà pour l'assassinat; quant à l'adultère, outre les deux premiers articles, qui s'y rapportent indirectement, en voici un qui l'énonce d'une manière plus positive.

» Que M. Boduel lui avoit dit, que

» toutes les nuits Lady Rayres iroit
» bien tard le querir, pour l'amener
» à la chambre de la Royne, & qu'il
» étoit présent quand Lady Rayres
» arriva ».

Si Elisabeth avoit jugé que les lettres prouvoient trop peu, peut-être jugea-t-elle que la déposition prouvoit trop, ou plutôt si, comme il paroît, elle ne fit point d'usage de cette pièce, si elle n'en répandit point de copies, c'est sans doute parce que les instructions envoyées à Cécil par Murray, avertissoient du danger d'un désaveu public de la part de toute l'Ecosse, qui avoit entendu Paris attester, en mourant, l'innocence de Marie.

On cacha sur-tout à Marie & à ses Défenseurs cette piéce scandaleuse; il ne paroît pas qu'ils en aient jamais eu connoissance. Nous avons vu que l'Evêque de Roff, qui publia l'Apologie de Marie quelque temps

après l'exécution de Paris, énonce comme un fait notoire, le témoignage rendu par cet *homme à l'innocence* de la Reine. » Quant à celui, dit-il, dont vous avez imaginé de faire le porteur des lettres » de la Reine, & que vous avez » dernièrement condamné au supplice » pour le meurtre du Roi, au moment même de sa mort il protesta, » comme prêt à paroître devant Dieu, » qu'il n'avoit jamais porté de lettres » de la Reine à Bothwel, & que cette » Princesse n'avoit jamais eu aucune » part au forfait dont on l'accusoit «.

Anderson, vol. 1. part. 2. p. 19.

Jamais l'Evêque de Ross ne fut démenti sur ce point, quoiqu'il fût si facile de le confondre en produisant la déposition, si l'on n'eût pas craint la réclamation publique.

Buchanan ne parle de cette déposition de Paris, ni dans son *Exposition, &c.* où il publie comme piéces

justificatives, les prétendues lettres de Marie à Bothwel, ni dans son Histoire, quoique l'un & l'autre ouvrage cite ce Paris comme le complice de Bothwel & de Marie, & comme le confident & l'agent de leur commerce.

La copie qui existe de cette déposition est certifiée véritable par Alexandre Hay, Notaire & Secrétaire du Conseil Privé de Murray, elle ne porte point d'autre caractère d'autenticité. » Or, on sait, « dit l'Auteur des Recherches historiques & critiques sur Marie Stuart, » que tout » acte dressé par un Notaire ne fait » foi qu'autant qu'il est muni de la » signature de deux témoins ».

Cette piéce commence par énoncer que Nicolas Hubert, dit Paris, a été interrogé. Par qui interrogé? devant quel tribunal? par quelle autorité cette procédure s'est elle faite? c'est ce qui n'est exprimé nulle part.

On ne cite perſonne qui ait été préſent à cet interrogatoire ; il ne fait donc point partie du procès de Paris ? ce n'eſt donc point un acte judiciaire ? on ne ſait ce que c'eſt.

Outre les domeſtiques de Bothwel qui viennent d'être nommés, on condamna encore au ſupplice, pour le meurtre du Roi, le Capitaine Guillaume Blackadder, qui proteſta juſqu'à la mort qu'il étoit innocent ; mais qu'il avoit de fortes raiſons de croire que Murray & Morton étoient les régicides.

A l'arrivée de cette Reine en Angleterre, la Comteſſe de Lennox, ſa belle-mère, prévenue par les ennemis de cette Reine, s'étoit déclarée ſon accuſatrice. Dans la ſuite ayant reconnu l'innocence de Marie, elle lui demanda pardon d'une démarche qu'elle avoua n'avoir faite que par l'ordre exprès d'*Eliſabeth*, de qui la Comteſſe *dépendoit entièrement*.

Keith. Smollet, l. 5. c. 6.

La disgrace & la perte du Duc de Nortfolck furent encore préparées par les perfidies de Murray. Le Duc de Nortfolck, de la Maison Howard, étoit le plus grand Seigneur, l'homme le plus puissant, le plus populaire, le plus aimable de toute l'Angleterre, il avoit toujours montré beaucoup de zèle pour ce qu'on appelloit la succession d'Ecosse, c'est-à-dire, pour que la Maison Stuart fût déclarée héritière du trône d'Angleterre; ce zèle fut encore échauffé par les malheurs de Marie. Chef de la Commission Angloise, il fut à portée de connoître l'innocence de cette Princesse, sa probité s'indigna des injustices qu'elle éprouvoit. La compassion lui suggéra même à l'égard de sa Souveraine, une infidélité, qu'un tel motif peut au moins excuser; il ne laissa point ignorer à Marie que l'intention d'Elisabeth étoit de ne rien prononcer sur son affaire,

mais de la laisser dans l'état d'une accusation non jugée, & cependant de publier qu'elle avoit entre les mains la preuve de son crime, & que par pitié pour une Reine, par égard pour une parente elle avoit voulu lui épargner un Arrêt flétrissant. Nortfolck, pour rétablir Marie sur son trône, tenta de la réconcilier avec son frère, c'étoit avant que les fausses lettres eussent été produites. Nortfolck crut avoir gagné la confiance de Murray, parce que Murray avoit surpris la sienne, il ne lui cacha point qu'il avoit formé le dessein d'épouser la Reine d'Ecosse, & de marier au Prince Jacques, sa fille unique, la plus riche héritière de l'Angleterre; Murray applaudit à ce projet, & passa en Ecosse pour disposer, disoit-il, les Etats à l'adopter; il envoya d'Ecosse un exprès annoncer au Duc de Nortfolck & à Marie que la proposition avoit été très-bien reçue

en Ecosse, & que ce mariage ne pouvoit manquer de produire le rétablissement de Marie. En même temps il mandoit à Elisabeth que les Etats d'Ecosse ne consentiroient jamais au rétablissement de Marie, il révéloit à la Reine d'Angleterre l'indiscrétion de Nortfolck, le projet du double mariage, & lui envoyoit les lettres du Duc; Nortfolck fut arrêté, il avoua tout à Elisabeth, avec la plus grande candeur; il l'assura qu'il s'étoit toujours proposé de demander pour ce mariage l'agrément de sa Souveraine, quand la négociation auroit encore fait quelque progrès; il promit de n'y plus songer que de l'aveu d'Elisabeth, & il parut être rentré en grace; mais, selon quelques Auteurs, il tint mal sa promesse, la confiance de Marie le flattoit, il s'y livra, il n'entra point dans toutes ses vues, mais il les connut toutes.

Les ennemis du Duc de Nortfolck, c'est-à-dire, les courtisans qui envioient sa grandeur & sa fortune, & les Ministres qui redoutoient sa popularité, achevèrent l'ouvrage commencé par Murray. Nortfolck étoit tolérant; on l'accusa d'être *Papiste*, parce que le *Papisme* étoit alors le plus grand crime en Angleterre. Il se piquoit cependant d'être Protestant, & quoi qu'il desirât le rétablissement de Marie, il craignoit qu'elle n'en eût l'obligation aux Catholiques, qui auroient pu traverser son mariage, à cause de sa Religion. Marie désespérant d'obtenir sa liberté d'Elisabeh, prit le parti d'accepter ou de solliciter les secours de toutes les Puissances Catholiques; mais le Pape ne pouvoit que lancer des Bulles d'excommunication contre Elisabeth, & les faire publier par des zélés, quand il pouvoit en trouver qui voulussent se dévouer au supplice, tels que Fel-

ton, qui fut pendu pour cette publication, dont il se glorifioit, bien loin de *s'en cacher.* Le Roi de France étoit trop occupé chez lui, & le Roi d'Espagne dans les Pays-bas pour pouvoir faire des efforts efficaces en faveur de Marie; le Duc d'Albe lui envoya quelques secours dont tout l'effet fut d'exciter des soulèvemens parmi les Catholiques Anglois; les Comtes de Northumberland (*a*) & de Westmoreland, deux des plus grands Seigneurs des contrées Septentrionales de l'Angleterre, prirent les armes, ils furent défaits; Northumberland se sauva en Ecosse, où il tomba entre les mains de Murray, Westmoreland s'enfuit dans les Pays-bas, puis en France, où il mourut. Le Régent d'Ecosse proposa l'échange de Northumberland avec Marie; l'Evêque de Ross s'y opposa fortement, persuadé qu'il n'y avoit

(*a*) De la Maison de Piercy.

rien de plus à craindre pour Marie que d'être remise au pouvoir de son frère. Murray, pour se venger de l'Evêque de Ross, l'accusa d'intelligence avec les Comtes de Northumberland & de Wéstmoreland, & l'Evêque Ambassadeur, au mépris du droit des gens, fut retenu quatre mois prisonnier en Angleterre.

M. Robertson ne peint pas avantageusement l'Evêque de Ross; nous ne voyons dans toute la conduite de ce Prélat que du courage & de la fidélité, qu'un zèle généreux pour une Reine opprimée; en tout cas, s'il avoit besoin du suffrage d'une ennemie, voici le témoignage que lui rend Elisabeth elle-même, dans une lettre à Marie Stuart, en date du 21 Décembre 1568.

Anderson, vol. 4, p. 184. Good. vol. 2. p. 270.

» Je ne puis que louer le choix que » vous avez fait de l'Evêque de Ross, » qui a fait éclater en public & en par- » ticulier, dans la défense de votre hon-

» neur, non-seulement beaucoup de fi-
» délité & de prudence, mais encore le
» plus entier dévouement; je ne puis
» en parler autrement; je vous souhai-
» terois un grand nombre de pareils
» serviteurs, mais certainement nul ne
» l'emporte sur lui en zèle & en atta-
» chement pour votre personne. Je lui
» dois ce témoignage, la fidélité d'un
» bon serviteur ne se montre jamais
» mieux que dans l'infortune de ses
» Maîtres ».

Murray accusa aussi le Duc de Nortfolck d'avoir fourni de l'argent aux Comtes rebelles, & cette accusation ne fut pas perdue pour la suite.

La conspiration de Ridolphi vint à éclater; Ridolphi étoit un riche Banquier, agent secret du Pape à Londres, il s'agissoit encore dans cette conspiration de faire agir les Puissances Catholiques, & de soulever les Catholiques Anglois en faveur de Marie; le

Duc de Nortfolck, dit-on, en fut instruit, il eut même quelques conférences avec Ridolphi, mais il ne voulut s'engager à rien; la conspiration fut découverte, & le Duc de Nortfolck arrêté de nouveau; il avoua, dit-on encore, qu'il avoit connu ce projet, mais il assura qu'il ne l'avoit ni secondé ni approuvé. On vouloit ôter cet appui à Marie, on affecta de regarder la conduite du Duc de Nortfolck dans cette affaire, comme une récidive, il fut condamné à perdre la tête, quoiqu'aucun des chefs de haute trahison, allégués contre lui dans son jugement, n'eût été prouvé. Toute l'Angleterre le pleura; le Comte de Shrewsbury-Talbot fondoit en larmes, en prononçant *la Sentence*; *Elisabeth*, qui, toujours inéxorable, affectoit toujours de la clémence, fut quatre mois sans vouloir signer *le* Warrant de mort, & se fit prier *sous-main par le* Parlement

de consentir à l'exécution du Duc; elle parut céder, malgré elle, au vœu public, & elle reprocha dans la suite au Lord Burleigh (*a*) de lui avoir arraché un consentement, qui n'avoit été que trop volontaire. Le grand crime du Duc de Nortfolck, aux yeux d'Elisabeth, étoit sa popularité, elle eût voulu être la seule personne populaire, comme la seule belle femme. L'Evêque de Roff, pour cette même conspiration, fut mis dans le cachot nommé *la Tour de Sang*, & menacé de la mort. Le Comte de Northumberland, livré à Elisabeth par Murray, fut décapité peu de temps après le Duc de Nortfolck. Le Comte de Surrey, père du Duc de Nortfolck, avoit eu le même sort sous Henri VIII, & le Duc de Nortfolck son ayeul, père de Surrey, con-

(*a*) C'étoit le fameux Ministre Guillaume Cécil, qu'Elisabeth avoit fait Lord.

damné à périr de même, n'avoit été sauvé que par la mort de Henri VIII (*a*). Tous les deux étoient innocens ; le crime de l'ayeul & du père étoit leur attachement à la Religion Catholique ; leur fils, en mourant pour Marie Stuart, parut mourir pour la même Religion.

Des trois principaux persécuteurs de Marie, Léthington étoit le moins consommé dans le crime & le plus capable de remords ; la pitié parut lui parler en faveur de sa victime, & ses associés, qui l'observoient, crurent qu'il avoit secondé le projet du mariage de la Reine d'Ecosse avec le Duc de Nortfolck ; dès-lors Murray le proscrivit dans son cœur, & comme il falloit se hâter d'accuser du meurtre

(*a*) Voyez le tome VII de la Rivalité, &c. formant le quatrième de l'Histoire particulière de la Querelle, &c. p. 355.

du Roi les complices dont on se défioit, de peur qu'*ils* n'en accusassent les premiers, leurs ennemis, ce fut le parti qu'on prit à l'égard de Léthington; mais on voulut *lui* cacher la main qui l'opprimoit, de peur que la vengeance & le *désespoir* ne le portassent à tout révéler. Le Comte de Lennox étoit l'accusateur naturel des meurtriers de son fils; il étoit gouverné par Murray & Morton, qu'il regardoit comme les vengeurs de Darnley, ils lui déférèrent Léthington, & ce même Crawford, gentilhomme du Comte de Lennox, qu'on avoit fait venir à Londres pour affirmer la vérité des Lettres attribuées à Marie, fut celui qu'on chargea d'accuser Léthington. Sur cette accusation celui-ci fut arrêté, il connoissoit ses collégues & ne douta point que le coup ne partît de Murray. Kirkaldy de Grange, ami zèlé de Léthington, s'en expliqua hau-

tement avec Murray; celui-ci protesta que c'étoit contre son avis que le Conseil avoit fait arrêter Léthington, » par conséquent » ajouta-t-il, » je n'ai pas le pouvoir de le mettre » en liberté ; mais l'événement fera » connoître mes bonnes intentions «. Kirkaldy, continuant de s'échauffer en faveur de son ami, demanda qu'on fît justice aussi du Comte de Morton & d'Archibald Douglas, parent, ami & créature de Morton, il offrit de se battre contre Douglas, tandis que le Lord Herries se battroit contre Morton, pour prouver qu'ils étoient complices de l'assassinat du Roi; à moins d'accuser Murray lui-même, on ne pouvoit lui rien dire de plus fort que de lui citer, contre son Lieutenant Morton, le témoignage de ce Lord Herries qui avoit accusé en face Murray lui-même d'avoir prédit la mort du Roi, la veille de l'assassinat.

Murray toujours calme dans le crime & toujours maître de lui-même, ne répondit que par de belles promesses en faveur de Léthington. Kirkaldy n'osant s'y fier, fit enlever son ami de la prison à force ouverte.

Murray périt enfin, victime de ses violences, il avoit confisqué les biens des partisans de Marie, nommément ceux des Hamiltons. Les terres d'une riche héritière, femme de Jacques Hamilton de Bothwellaugh, avoient été donnés à un favori de Murray; qui exerça ce *droit* odieux avec la plus affreuse inhumanité; en chassant cette femme de son château, il la dépouilla de ses habits, & la laissa exposée, toute nue, en pleine campagne, seule & sans asyle, pendant une nuit très-froide; elle en perdit la raison; le mari, outré de douleur, attendit Murray en plein jour dans une rue de la petite ville de Linlith-

gow, lui tira un coup d'arquebuse; & eut le temps de se sauver en France (*a*). Le Régent mourut le même jour, emportant avec lui tous ses affreux secrets.

En Jan. 1570.

Murray ne fut pleuré que d'Elisabeth; elle s'écria, en apprenant sa mort, qu'elle perdoit l'ami le plus utile qu'elle eût jamais eu. C'étoit par lui en effet qu'elle avoit asservi & bouleversé l'Ecosse, & cet éloge d'Elisabeth le couvre de honte. M. Robertson dit que Murray *fut nommé le bon Régent.* Ce fut sans doute par ceux de son parti.

(*a*) Comme Murray qu'il avoit tué, étoit Protestant, on crut apparemment en France qu'Hamilton faisoit profession de tuer tous les Protestans; on lui proposa, dit on, d'assassiner Coligny. Hamilton répondit : » Vous pouvez compter sur moi, quand l'A- » miral de France m'aura aussi cruellement » outragé que l'avoit fait le Régent d'Ecosse.

Après la mort de Murray, son ami Morton, devenu chef du parti, voulut prouver à Léthington sa bonne volonté, il prit sur lui de convoquer la Noblesse & de faire dresser dans l'assemblée un acte qui justifioit Léthington, le déclaroit *homme d'honneur, & le maintenoit dans sa place du Conseil comme un homme utile à l'Etat*; mais le Comte de Lennox qui fut alors nommé Régent, ne tenant aucun compte de cette justification, ôta la même année à Léthington son emploi, le déclara traître envers son Roi, & fit confisquer ses biens par une sentence. Léthington n'avoit pas été la dupe du faux zèle de Morton, il n'imputa qu'à lui sa disgrace; en effet, Morton étoit l'ame du Gouvernement, plus encore sous le foible Lennox que sous le profond & impénétrable Murray. » C'est lui, c'est Morton, » écrivoit Léthington au Lord Crawford.

Carmichaël, » qui a sollicité la sen-
» tence portée contre moi, pour un
» crime *dont il sait dans sa conscience*
» *que je suis aussi innocent que lui-*
» *même* ».

Un coupable sait dans sa conscience que son complice est coupable comme lui ; un innocent peut croire un autre homme innocent, mais il ne peut guères en être si assuré. Aussi cette phrase blessa-t-elle Morton à qui la lettre fut communiquée. Voici sa réponse :

« Quand on considérera quel est celui
» qui gouverne aujourd'hui & quel est
» le motif de la sentence dont on se
» plaint, je ne pense pas qu'on puisse
» m'attribuer de l'avoir sollicitée. Cer-
» tes, les suggestions, les sollicitations,
» étoient superflues auprès du Comte
» de Lennox, chef de l'Etat & de la
» Justice, auprès d'un père qui avoit
» à venger la mort de son fils.....

» Je ſais dans ma conſcience que
» Léthington eſt auſſi innocent que
» moi-même ! Je ſais le contraire ;
» car je ne fus ni ne ſuis coupable,
» & je n'oſerois aſſurer que Léthing-
» ton ne l'eſt pas, après ce que j'ai
» entendu de ſa propre bouche ».

Il n'oſe aſſurer que Léthington n'eſt pas coupable, après ce qu'il a entendu de ſa propre bouche, & il vient de le faire aſſurer par la Nobleſſe, il vient de faire reconnoître ſolemnellement par ce Corps, Léthington pour *un homme d'honneur, pour un ſujet utile à l'Etat* ; mais cette contradiction doit peu étonner de la part de Morton, il en avoit uſé de même à l'égard de Bothwel ; il l'avoit fait abſoudre par les juges, il l'avoit fait déclarer innocent par la Nobleſſe, il l'avoit propoſé pour mari à la Reine, & après le mariage, il l'avoit accuſé du meurtre du Rôi.

La Régence du Comte de Lennox est marquée par un fait d'une assez grande importance pour la question que nous examinons. Lennox poursuivant toujours de bonne foi la vengeance de la mort de son fils, mettoit souvent Morton dans l'embarras. Nous avons dit que les Confédérés n'avoient pas voulu prendre Bothwel à Carberry-hill, & que, depuis, ils avoient facilité son évasion ; Bothwel s'étoit retiré en Dannemarck ; le premier soin de Lennox, lorsque la Régence d'Ecosse eut mis l'autorité entre ses mains, avoit été d'envoyer en Dannemarck Buchanan (*a*) pour réclamer Bothwel ; cette ambassade donnoit de vives inquiétudes à Morton ; de concert avec Elisabeth, auprès de

(*a*) Cet Ambassadeur étoit Thomas Buchanan, & non le fameux Georges Buchanan.

laquelle il étoit alors, il fit manquer la négociation & Bothwel resta en Dannemarck ; mais Bothwel, libre dans ce pays, pouvoit parler & Buchanan pouvoit écrire, il écrivit en effet, mais Morton trouva le moyen d'intercepter en Angleterre les dépêches que ce Ministre adressoit au Régent d'Ecosse, & prit sur lui de les ouvrir & de les lire. C'est de Morton lui-même que nous apprenons son insolence. Voici ce qu'il écrit au Régent.

» Il m'est tombé entre les mains » une lettre que vous adressoit de » Dannemarck, sous la date du 20 » Janvier, M. Thomas Buchanan ; » & parce que j'ai cru qu'elle pouvoit » contenir quelque chose dont il se» roit à propos de faire usage ici, » j'ai pris la hardiesse de l'ouvrir & » de la lire avant de vous l'envoyer. » Je n'ai tant différé à vous la faire

Good. vol. 1, p. 382.

» passer que parce qu'il ne me parois» soit pas sûr de la mettre à la poste » & de la confier au courrier ordi» naire. Je ne l'ai communiquée en » entier à personne, de peur que » certains articles de cette lettre, en » devenant publics, loin d'être utiles » à notre cause, ne lui portassent pré» judice. La Cour ayant desiré ici » de voir cette lettre, j'ai fait croire » que je vous avois envoyé l'origi» nal, & je me suis contenté d'en » délivrer une copie, dans laquelle » j'ai omis bien des choses qu'il n'é» toit pas convenable de découvrir. » Vous en jugerez vous-même par » cette copie que je vous envoie ; » & vous penserez comme moi qu'il » ne seroit pas prudent de rendre » public tout ce qui est dans la lettre » originale ».

Observons que la lettre de Buchanan étoit datée du 20 Janvier (1570)

& celle de Morton du 24 Mars suivant; que celle-ci étoit signée, non-seulement de Morton, mais encore de cet Abbé de Dumferline & de ce Macgill, créatures de Murray & de Morton, qui avoient été Juges de Bothwel, & ensuite Commissaires pour les Confédérés aux conférences d'Yorck & de Westminster; rappellons-nous que c'étoit Morton qui avoit produit les lettres attribuées à Marie, &, en cas que les dépêches de Thomas Buchanan continssent sur la mort de Darnley des détails capables de compromettre les Confédérés, jugeons, si le même homme qui avoue n'avoir fourni à Elisabeth & à son Conseil qu'une copie infidelle, aura renvoyé bien fidélement l'original à Lennox; jugeons si cet original sera resté impunément pendant près de deux mois entre les mains de cet homme & de ses associés; jugeons en même par la foiblesse

des prétextes dont il colore ce délai. » Il n'a pas voulu, *dit-il*, mettre la » lettre à la poste. Eh! qui l'empêchoit » d'envoyer un courrier extraordi- » naire »?

La guerre continuoit toujours en Ecosse entre le parti de la Régence, qu'on appelloit le parti du Roi, & celui de la Reine sa mère; dans le cours de cette guerre l'Archevêque de Saint-André Hamilton étant tombé entre les mains du Régent, fut pendu (car c'étoit une guerre de Religion) ce fut le premier exemple d'un Evêque mort par la main du bourreau en Ecosse. Cette indécente atrocité fut punie. Depuis ce temps les soldats de la Reine prenoient pour mot du guet ce cri de vengeance: *pense à l'Archevêque de Saint-André.* Lennox à son tour étant tombé entre leurs mains, ils le massacrèrent sans pitié. Elisabeth, qui lui avoit permis d'être Régent, perdit en lui un

esclave dont Morton lui répondoit, & qui n'étoit pas moins dépendant d'elle en Ecosse qu'il ne l'avoit été en Angleterre.

La Régence fut donnée au Comte de Marr, Gouverneur du jeune Prince, homme digne d'un parti plus juste. 6 Sept. 1571.

Arrêtons-nous à considérer sous cette nouvelle Régence un fait qui prouve toute la violence des persécuteurs de Marie, & l'acharnement d'Elisabeth contre cette infortunée. Nous avons vu qu'Elisabeth avoit voulu livrer Marie au Comte de Murray pour qu'il la fît périr; il paroît que ce projet avoit bien moins manqué par l'effet des représentations de l'Evêque de Ross, que par la mort de Murray; il fut repris sous le Comte de Marr. Voici les instructions secrettes que le Sécretaire d'Etat Cécil donna de sa main, par ordre de la Reine Elisabeth, à Killigrew, son Ministre en Ecosse, le 10 Septembre 1572.

» Vous êtes chargé d'informer les
» Chefs de la Réforme de l'horrible
» maſſacre que l'on vient de faire en
» France (c'étoit le maſſacre de la Saint
Barthelemy) » & de les avertir de ſe
» tenir ſur leurs gardes, afin que cette
» tragédie ne ſe renouvelle pas contre
» eux en Ecoſſe.....

» Il eſt une autre affaire encore plus
» importante, qui demande le plus
» profond ſecret & la plus grande cir-
» conſpection, comme vous en juge-
» rez vous-même ; & vous devez à la
» ſingulière confiance que l'on a en
» vous, d'avoir été choiſi pour en traiter.

» On s'apperçoit plus que jamais
» que le ſéjour de la Reine d'Ecoſſe
» en Angleterre, eſt ſi dangereux pour
» la perſonne d'Eliſabeth & pour la
» tranquillité de ſes Etats, qu'il de-
» vient actuellement de toute néceſſité
» d'en délivrer ce Royaume ; & quoi
» qu'on puiſſe y parvenir en Angle-

» terre même, il eſt cependant plus à
» propos, pour certaines conſidéra-
» tions, d'envoyer cette Princeſſe en
» Ecoſſe, & de la remettre entre les
» mains du Régent & de ſon parti,
» afin qu'ils prennent ſur l'objet dont
» il s'agit, les meſures qui leur paroî-
» tront en même temps & les plus in-
» faillibles & les plus ſecrettes. S. M.
» s'attend qu'ils procéderont contre la
» Reine d'Ecoſſe par les voies de la
» Juſtice, comme ils le lui ont offert
» plus d'une fois, ſous les dernières
» Régences. Par-là on ne ſera plus ex-
» poſé aux malheurs, dont un plus
» long ſéjour de la Reine d'Ecoſſe en
» Angleterre ſeroit infailliblement la
» cauſe.... Vous choiſirez parmi les
» partiſans les plus fidèles du Roi ceux
» avec leſquels il ſera le plus ſûr de
» traiter, & qu'il ſera le plus facile de
» convaincre du péril que court notre
» Etat, ſi Marie Stuart exiſte plus

» long-temps *ici* ou *là*. Vous traiterez
» toujours secrettement & en votre
» nom ; si on ne vous fait aucune pro-
» position directe, vous pourrez de
» vous-même faire espérer que si le
» Régent & le Comte de Morton
» agissoient tant soit peu vivement,
» mais en secret, auprès de quelques-
» uns des Membres du Conseil d'An-
» gleterre, pour que Marie fût re-
» mise entre leurs mains, l'affaire
» pourroit à présent se consommer
» plus facilement que par le passé, ...
» pourvu qu'ils s'engageassent à pren-
» dre les voies de la Justice .... en-
» sorte qu'il n'y eût plus rien à crain-
» dre de sa part. Autrement, vous
» pouvez assurer que le Conseil d'An-
» gleterre ne consentira jamais à la
» laisser sortir de ce Royaume. ... On
» ne prendra pour caution que des
» otages distingués, c'est-à-dire, quel-
» ques-uns des enfans & des plus pro-

» ches parens du Régent & du Comte
» de Morton.

» Vous userez de la plus grande adresse pour pénétrer leurs desseins, & vous vous y prendrez de façon que vous ne paroissiez pas les leur avoir inspirés, mais qu'ils semblent les avoir formés eux-mêmes. Si vous les trouvez dans des dispositions favorables, vous les engagerez à agir en conséquence sans perdre de temps, & vous m'en donnerez avis avec toute la diligence possible; car les conjonctures exigent la plus grande célérité dans la conclusion de cette affaire, pour ne pas donner aux Français le temps de reprendre leur ascendant. Il faut surtout un secret impénétrable pour prévenir toute intrigue capable de faire manquer le coup ». Murden's, state-pap p. 224.

On voit avec quel art perfide Elisabeth profite ici de l'horreur que la

Saint Barthelemy inspiroit pour les Français, & en général pour les Catholiques. Cette manière d'en tirer parti pour les intérêts de sa haine, est aussi criminelle que le massacre même; & tel est le flux & reflux de crimes que produit toujours le Machiavellisme. Si cet abominable projet d'Elisabeth n'eut point d'exécution, le caractère vertueux du Comte de Marr donne lieu de penser que ce fut lui qui s'y refusa.

Pour rendre Marie odieuse, on a voulu la réprésenter comme complice des projets concertés dans l'entrevue de Bayonne, & nommément du massacre de la Saint Barthelemy. Cette imputation est uniquement fondée sur ce que ses Geoliers dirent qu'ils croyoient l'avoir vue un peu plus gaie vers le temps où ce massacre s'exécuta. Quoi de plus vague & de plus foible qu'une pareille conjecture! On peut bien assu-

ter que cette barbarie étoit trop contraire au caractère doux & indulgent de Marie ; on ne voit pas qu'elle ait jamais rien tenté dans ſes Etats qui tînt de cet eſprit, & ſi l'on dit qu'elle ne ſe ſentoit pas aſſez forte pour l'oſer, je répondrai que l'aſſaſſinat & la perfidie ſont préciſément la reſſource de la foibleſſe, & que ſi Médicis & les Guiſes avoient pu écraſer les Proteſtans dans les combats, ils ne les auroient point attirés à Paris pour les égorger dans les bras du ſommeil. J'ajouterai que ſi Marie Stuart avoit pu donner la moindre approbation à l'attentat de la Saint Barthelemy, ç'auroit été une erreur de ſon eſprit, & non un vice de ſon cœur. Les Guiſes l'auroient trompée, ils lui auroient perſuadé comme ils tentèrent de le perſuader à toute l'Europe, que Coligny & les Proteſtans avoient conſpiré contre le Roi & l'Etat, & qu'ils avoient

été pris à leur propre piége, Marie n'auroit vu dans cet événement, ainſi déguiſé, que le triomphe de la Religion, le ſalut des Guiſes & du Roi ſon beau-frère, peut-être l'eſpérance de voir briſer ſes fers, par les efforts que la France, délivrée des Proteſtans, pourroit faire en ſa faveur, & c'eût été la cauſe de la joie qu'on croyoit avoir remarquée en elle. Mais laiſſant là toutes ces conjectures, il ſuffit d'obſerver qu'il n'y a ni preuve, ni indice ſur ce point contre Marie; tout ce qu'on voit, c'eſt que cette malheureuſe Reine étoit priſonnière, & qu'on la calomnioit encore.

Le Comte de Marr mourut en peu de jours d'une maladie inconnue, dont il fut ſaiſi en ſortant de dîner chez le Comte de Morton, qui vouloit avoir ſa place, & qui l'eut.

Morton ſe ſignala par des violences plus grandes encore que celles de ſon

ami Murray envers les partisans de Marie. Le malheureux Léthington, qui n'avoit sçu persévérer ni dans la vertu ni dans le crime, se voyant en butte aux Confédérés, avoit repris en Ecosse le parti de la Reine, ainsi que son ami Kirkaldy de Grange. Tous deux tombèrent entre les mains des Anglois auxiliaires, qui servoient sous le Régent d'Ecosse contre le parti de Marie. Elisabeth eut la lâcheté cruelle de livrer ces deux hommes à Morton leur ennemi personnel. Kirkaldy fut pendu, Léthington prévint le supplice en se tuant dans la prison. Morton pressa Elisabeth de lui remettre aussi l'Evêque de Ross; mais ce Prélat fit sentir à Elisabeth l'opprobre dont elle se couvriroit par une si barbare violation du droit des gens, elle lui permit de se retirer en France, asyle naturel des partisans de Marie. Morton poursuivant le cours de ses injustices,

se rendit odieux à la Nation, qui le déposa ; après avoir passé quelque temps dans une retraite que ses amis appelloient *l'antre du Lion*, il rentra dans la Régence à main armée, mais ce fut pour tomber de plus haut & dans un précipice plus profond.

Elisabeth avoit brouillé Marie avec le Prince d'Ecosse son fils ; on parvint à brouiller à son tour Elisabeth avec le Prince d'Ecosse, ce fut l'ouvrage des Guises. Un des moyens qu'ils imaginèrent pour servir Marie Stuart, fut d'envoyer en Ecosse Edme Stuart, Baron d'Aubigny, neveu du feu Comte de Lennox, & le plus proche parent du jeune Prince du côté paternel. La faveur de Jacques le fit bientôt Comte, puis Duc de Lennox, il s'associa un autre Stuart, fils du Lord Ochiltrée, que la faveur du même Prince fit Comte d'Arran. Ces deux jeunes Seigneurs, Lennox avec des vertus, d'Arran avec des

des vices, avoient de quoi plaire & de quoi séduire ; c'étoit principalement sur cet avantage que les Guises avoient compté. Les deux Stuarts s'emparèrent de l'esprit du jeune Prince, ils le rapprochèrent de sa mère, l'éloignèrent d'Elisabeth, l'irritèrent surtout contre Morton, qu'ils accusèrent devant le Prince d'être un des meurtriers de son père ; Morton fut arrêté, on lui fit son procès, la Reine d'Angleterre en fut vivement alarmée, elle envoya coup sur coup pour cette affaire plusieurs Ambassadeurs extraordinaires en Ecosse, elle fit avertir le Prince de se défier du Duc de Lennox & du Comte d'Arran, qui, disoit-elle, le trahissoient ; un de ses Ministres plaida publiquement par son ordre la cause de Morton devant le Parlement d'Ecosse ; elle pria & menaça ; elle voulut soulever en faveur de Morton la Noblesse Ecossaise ; mais Mor-

ton s'étoit fait trop d'ennemis dans la Noblesse même ; Elisabeth fit avancer des troupes sur la frontière ; on avoit tout prévu & pourvu à tout. Morton, convaincu & condamné, fut exécuté sans réclamation. Elisabeth le pleura comme elle avoit pleuré Murray, & par la même raison.

Moyses Mémoirs, p. 54.

David Moyse, Auteur contemporain, alors Officier dans la Maison du Prince Jacques, dit qu'indépendamment des dépositions des témoins & des autres preuves évidentes acquises contre Morton, il fut encore convaincu par des écrits signés de sa main.

Aussi-tôt qu'il avoit été accusé, cet Archibald Douglas, son agent & sa créature, contre lequel Kirkaldy de Grange avoit offert de se battre, étoit sorti du Royaume, & s'étoit mis en sûreté ; on verra bientôt que cette précaution étoit nécessaire.

Le Comte d'Arran voulut engager

ton, au moment de son supplice, Cravvford, Append. p. 31.
à déclarer tout ce qu'il savoit sur la mort du Roi, & à signer sa déclaration; Morton s'en excusa sur l'impuissance où il étoit d'écrire dans la situation où il se trouvoit; il renvoya le Comte d'Arran à la déclaration qui seroit faite en son nom par quelques Ecclésiastiques qui l'accompagnoient; c'est donc par ces Ecclésiastiques que la déclaration a été rédigée, ainsi elle n'est pas, si l'on veut, d'une autenticité complette, nous ne l'avons que de la seconde main; mais cette circonstance, loin d'être en faveur de Morton, est contre lui. Morton, dévot hypocrite, avoit mis le Clergé Protestant dans ses intérêts; c'étoit l'ami des Ecclésiastiques en général, & il l'étoit particulierement de ceux qui l'accompagnoient à la mort; on ne peut donc soupçonner ceux-ci que d'avoir affoibli & réduit sa déclaration; en

effet, il semble qu'on n'y ait laissé que ce qu'il falloit pour justifier l'arrêt, de peur de désobliger les Juges, & qu'on ait fait grace à Morton de bien des crimes. Si cette déclaration eût été rédigée par Morton lui-même, & qu'on eût des raisons suffisantes de croire qu'il eût tout dit, on pourroit être étonné de n'y rien trouver concernant les lettres attribuées à Marie Stuárt, & de n'y voir pas même Murray nommé, mais Léthington (*a*) n'y est pas

(*a*) On a remarqué que les trois membres du Triumvirat Ecossois avoient péri de mort violente, Murray assassiné, Léthington tué par lui-même., Morton décapité. On avoit observé la même chose du Triumvirat François; le Duc de Guise assassiné, le Connétable de Montmorency & le Maréchal de Saint-André tués dans les combats. On avoit observé aussi la même chose du premier Triumvirat Romain; Crassus tué à la guerre contre les Parthes, Pompée assassiné en Egyp-

nommé davantage, & on voit par une lettre de Morton qu'il le croyoit, ou plutôt qu'il le savoit coupable.

Sa déclaration, telle que nous l'avons, porte du moins, 1°. que Bothwel lui avoit fait part de son projet d'assassiner le Roi; aveu important: car le Duc de Nortfolck avoit été condamné, seulement pour avoir connu les projets tendans à mettre Marie Stuart en liberté; ces projets cependant n'intéressoient ni la vie, ni la sûreté d'Elisabeth.

2°. Que Bothwel ayant invité Morton de la part de la Reine à entrer dans ce complot, lui Morton avoit fait espérer qu'il pourroit s'y prêter, pourvu que Bothwel lui montrât un écrit signé

---

te, César à Rome. Le second Triumvirat Romain avoit été plus heureux, mais ce n'avoit été ni pour Lépide, ni sur-tout pour Antoine.

de-la Reine, par lequel elle approuvât l'entrepriſe; que Bothwel qui avoit promis cet écrit n'ayant pu, diſoit-il, l'obtenir, Morton avoit fini par lui dire que cet écrit même n'auroit pu le déterminer.

Si cette inculpation indirecte de la Reine n'eſt pas un dernier artifice, ſoit de Morton, ſoit des Eccléſiaſtiques Proteſtans qui rédigèrent ſa déclaration, ſi l'énoncé de ſa déclaration ſur ce point eſt ſincère, Morton n'en eſt que plus coupable d'être reſté dans le ſilence, & de ne s'être point éclairci avec la Reine; car, ou il croyoit la Reine complice, & il imaginoit que la crainte de ſe compromettre, l'avoit ſeule empêchée de donner l'écrit qu'il avoit demandé, ou il la croyoit innocente, & il imaginoit que Bothwel la faiſoit parler, pour déterminer ceux qu'il vouloit engager dans ſon projet. Dans le premier cas, il devoit s'expli-

quer avec la Reine pour la détourner du complot, en l'avertiſſant qu'un homme tel que le Comte de Morton en étoit inſtruit, & pouvoit en inſtruire la Nobleſſe, la Nation entière, & ſur-tout le Roi.

Dans le ſecond cas, Morton devoit avertir la Reine, & du danger du Roi & du coupable abus que Bothwel faiſoit de la confiance dont elle paroiſſoit l'honorer.

Dans tous les cas, ce n'étoit pas ſeulement pour éviter d'être coupable que Morton devoit parler, c'étoit encore par prudence & pour ſa propre ſûreté; car ſon ſilence ne pouvoit que le mettre en danger. D'un côté, ſi la confidence qu'on lui avoit faite du complot, & ſon inaction après cette confidence, venoient à être connues, elles l'expoſoient à toute la ſévérité de la Juſtice; de l'autre, un homme à qui on a fait une pareille confidence, &

qui s'est refusé au complot, a tout à craindre de la part des Conjurés, s'il ne prévient promptement l'exécution.

Rien de plus frivole que les raisons alléguées pour excuser Morton de n'avoir point révélé le complot; c'étoit, dit-on, le danger de dévoiler un tel mystère à Darnley, Prince foible & irrésolu, ou à la Reine, qu'il croyoit complice de Bothwel.

Quelque irrésolu que pût être Darnley, quand il s'agit de la vie, toute irrésolution cesse; d'ailleurs, l'indication des détails & des particularités du complot, pouvoit l'éclairer de manière à ne lui laisser ni incertitude ni irrésolution.

Quant à Marie, cette crainte qu'on attribue à Morton auroit pu être fondée chez un particulier obscur & sans appui; mais l'événement a prouvé que Morton étoit plus à craindre pour la Reine qu'elle ne l'étoit pour lui, puis-

que dès le lendemain du mariage de Marie avec Bothwel, il ſe trouva contre elle à la tête de la Nobleſſe, diſpoſant de la liberté de cette Reine, & la ſéparant pour jamais de Bothwel.

Dailleurs, cette crainte, en la ſuppoſant réelle & fondée, devoit céder aux craintes plus fortes & plus juſtes dont nous avons parlé.

Enfin, ſi Morton ne vouloit avertir ni le Roi, parce qu'il le connoiſſoit irréſolu, ni la Reine, parce qu'il la croyoit complice, rien ne pouvoit le diſpenſer d'en avertir le Comte de Lennox, père du Roi, les Magiſtrats, les Gardes, tous ceux qui étoient chargés par état de veiller à la conſervation du Roi. En un mot, tout homme qui ſait un pareil complot, & qui non-ſeulement ne le révèle pas, mais encore ne fait aucune démarche pour en empêcher l'exécution, en eſt évidemment le complice.

Reprenons la Déclaration.

3°. Le Comte de Morton déclare qu'il a ſu avant la mort du Roi, que ſon Couſin Archibald Douglas étoit entré dans la conjuration, qu'après la mort du Roi, le même Archibald Douglas lui avoit dit qu'il avoit aidé Bothwel dans l'exécution du crime. Or, c'eſt après ces aveux de Douglas que le Comte de Morton emploie ce criminel dans toutes ſes affaires, travaille à ſa fortune, & de l'emploi obſcur de Miniſtre à Glaſcow, l'élève à la dignité de Lord de la Cour de Juſtice.

De cette Déclaration du Comte de Morton, de ſa conduite & des lettres de lui qu'on a vues plus haut, il réſulte trois choſes :

1°. Que ſachant Bothwel coupable, il l'a fait abſoudre par des Juges à ſa bienſéance, devant leſquels il l'a même accompagné, qu'il l'a

proposé & fait proposer par la Noblesse pour mari à la Reine, & qu'il s'est servi ensuite de ce mariage pour prouver la complicité de la Reine avec Bothwel qu'il n'accusa qu'après le mariage.

2°. Que croyant ou sachant Léthington coupable, il l'a fait reconnoître par la même Noblesse pour homme d'honneur & citoyen utile.

3°. Qu'enfin, sachant Douglas coupable, il a fait sa fortune, comme pour le récompenser d'avoir assassiné le Roi.

On ne peut donc pas douter que Morton n'ait été justement condamné comme complice de la mort du Roi.

Mais si son Arrêt fut juste, M. Robertson prétend qu'il fut illégal & dicté par la violence.

1°. Parce qu'on n'acquit de preuves contre lui qu'en donnant la question à ses domestiques.

Les Mémoires de Crawford, dont il paroît s'appuyer pour ce fait, portent que ce fut seulement après la condamnation de leur maître qu'ils furent mis à la question, & que c'étoit pour qu'ils révélassent le lieu où étoit caché un trésor immense qu'on savoit que Morton avoit amassé.

2°. Parce que pendant le Jugement il y avoit des troupes répandues dans différens quartiers de la ville.

Les efforts que la Reine d'Angleterre faisoit publiquement pour sauver le coupable, rendoient cette précaution nécessaire.

3°. Les Juges étoient les ennemis de Morton.

Plusieurs étoient de ses amis, quelques-uns même l'étoient à tel point qu'ils travaillèrent à le sauver. Il n'en récusa que trois, & ce fut sans alléguer aucun moyen de récusation, & tellement au hazard, que l'un des trois étoit celui

qui agiſſoit en ſa faveur avec le plus de zèle ; ces trois Juges ſe purgèrent par ſerment de toute imputation d'inimitié à l'égard de Morton, & ils reſtèrent au nombre des Juges.

Il faut donc reconnoître que le Jugement porté contre Morton eſt à la fois & très-régulier & très-juſte. Morton eſt convaincu par ſa propre confeſſion.

Léthington l'eſt par ſa lettre au Lord Carmichaël, par la réponſe de Morton au même Lord, par les propoſitions qu'il fit à la Reine d'Ecoſſe, à Craigmillar, quelques mois avant la mort de Darnley ; par l'accuſation qu'intentèrent contre lui ſes propres complices.

Murray ne l'eſt pas moins par tous les détails de ſes liaiſons avec ces deux hommes qui n'étoient que ſes agens & ſes miniſtres, par la dépoſition du Lord Herries, par celle des

Comtes d'Argyle & de Huntley, par celle des dix-neuf Pairs, des huit Evêques & des huit Abbés.

Tous trois le font par la fabrication de la prétendue lettre de Marie, qu'on disoit avoir provoqué l'acte de confédération, lettre que Buchanan présenta en leur nom aux Commissaires Anglois, & que le même Buchanan, dans son Histoire, avoue n'avoir point existé; ils le font par la fabrication des fausses lettres de Marie au Comte de Bothwel, par leur attention à dérober l'original de ces lettres aux yeux de Marie, par le refus qu'Elisabeth, leur protectrice & leur alliée, fit constamment à Marie de lui communiquer ces lettres, quoiqu'elle avouât que sa demande à cet égard étoit juste. Tous leurs artifices sont dévoilés, & le motif en est connu; ils ne poursuivoient l'innocence avec tant d'acharnement que parce qu'ils étoient eux-mêmes les

vrais coupables. Leur conviction est la justification de Marie, & cette justification ne pouvoit être plus complette.

Tel est le récit & tels sont les raisonnemens des partisans de Marie Stuart ; nous avouons que leur systême nous paroît mieux établi, plus fondé sur les actes, plus justifié par le caractère des différens personnages que le systême de leurs adversaires. Pour se prêter à l'idée que Marie Stuart ait pu commettre un tel crime, on est réduit à supposer une éclipse momentanée & peu vrai-semblable du caractère qui éclate dans toute sa vie, au lieu qu'on n'est point arrêté par le caractère de ses ambitieux ennemis, quand il s'agit de les croire coupables. Les Auteurs les plus favorables à Morton & à Murray, en accordant à ces deux hommes beaucoup de talens, leur refusent absolument la probité.

Les Auteurs contraires à Marie Stuart ont puisé dans une source bien impure, dans les écrits de Buchanan, brûlés par le Parlement d'Ecosse en 1584, monument de la plus monstrueuse ingratitude & de la plus lâche fureur de la part de cet illustre Ecrivain contre sa bienfaitrice. Buchanan s'étoit vendu à la faction de Murray, qui l'avoit fait Gouverneur du Prince Jacques & Garde du Sceau Privé. Il a entraîné notre célébre De Thou, & l'autorité, quoique secondaire de ce savant Historien, a porté coup à la réputation de Marie, avant que les faits fussent éclaircis.

Mais Camden, qui, de son côté, est la première source, où puisent les partisans de Marie, Camden qui écrivoit l'Histoire d'Elisabeth, & dont l'ouvrage est un monumeut élevé à la gloire de cette grande Reine d'Angleterre, Camden, Protestant, justi-

ſie par-tout Marie. Il rapporte que Buchanan ſe repentit de ſes calomnies, qu'il les déſavoua, & que dans les dernières années de ſa vie il refuſa de prêter ſa plume aux perſécuteurs de Marie, dont il s'accuſoit d'avoir trop ſervi autrefois les fureurs.

Les adverſaires de Marie prétendent, il eſt vrai, que l'ouvrage de Camden fut retouché par les ordres de Jacques I, qui voulut le faire ſervir à la juſtification de ſa mère, elle n'en avoit pas beſoin, & d'ailleurs où eſt la preuve de ce fait?

Le Préſident de Thou, dans des lettres adreſſées à Camden, s'excuſe d'avoir ſuivi, ſur les troubles d'Ecoſſe, l'autorité de Buchanan. C'étoit, dit-il, le ſeul Ecrivain (*a*) qu'il eût été à

Smith, in vit. Camdeni.

(*a*) *Cùm neminem haberem præter Buchananum, neceſſe mihi omninò fuit ſeriem illius tragicæ narrationis .... petere .... Utinam*

portée de consulter. Il regrette de n'avoir pas reçu de Camden, des instructions sur l'Ecosse, comme il en avoit eu sur l'Irlande. Camden lui envoie une liste des erreurs où ce défaut d'instructions & une déférence aveugle pour l'autorité infidelle de Buchanan avoient en effet entraîné de Thou. Le Roi Jacques se plaignit lui-même au fils du Président de Thou que son père eût copié les calomnies de Buchanan contre Marie Stuart.

Varillas prétend que le Roi Jacques ne put obtenir de Buchanan, son Gouverneur, qu'il rétractât en mourant ce qu'il avoit écrit contre Marie Stuart.

---

quæ vestra sunt & ad universam Britanniam spectant. . . . scripsisses. Sic enim factum esset, ut temperamentum, quod in Scoticis à me quidam fortasse sunt desideraturi, tuis vestigiis insistens, faciliùs secutus essem, & in vestratium Magnatum offensionem, quam vitatam cupiebam, non incurrissem.

Buchanan, selon Varillas, répondit que sa conscience ne lui reprochoit rien à cet égard, & qu'il avoit écrit la vérité. Varillas prétend avoir vu à la Bibliothèque du Roi un exemplaire imprimé de l'histoire du Président de Thou en cinq volumes, aux marges desquels, le plus jeune » de Messieurs » du Puy avoit écrit de sa main les faits » les plus curieux, que son frère & » lui avoient jugé à propos de retran- » cher à l'impression ». Or, dans les additions au quatrième volume, Varillas avoit lu le fait qu'on vient de rapporter.

Voilà ce que Varillas dit dans la Préface du cinquième volume de l'histoire de l'Hérésie ; & l'on en pourroit déjà conclure que Messieurs du Puy avoient reconnu la fausseté du fait qui concerne Buchanan, puisqu'ils l'avoient retranché à l'impression.

Mais dans le corps du Livre, Va-

rillas oublie tout ce qu'il a dit dans la Préface. Ce n'est plus dans un exemplaire imprimé de l'histoire du Président de Thou, qu'il a lu ce fait, c'est dans l'original même du Président de Thou ; ce n'est plus de la main de du Puy que ce fait est écrit, c'est de la main du Président de Thou lui-même.

Le même Varillas dit que » Buchanan *continua de persécuter Marie* » *Stuart après qu'on lui eût tranché la* » *tête* ». Il ignore que Buchanan étoit mort en 1582, cinq ans avant Marie Stuart.

On voit par-là quelle confiance on doit prendre dans la prétendue Note, soit du Président de Thou, soit de du Puy, & s'il est possible d'opposer l'autorité de Varillas à celle de Camden.

On ne peut pas balancer davantage entre le même Camden & Buchanan, car quoique Buchanan ait sans doute été trop décrié par les Garasse & les

Sandœus, sa probité est restée au moins très-suspecte, au lieu que la vertu de Camden a toujours été sans reproche.

Bayle dit avoir entendu dire à un Seigneur Ecossois, que quand „ on „ demanda à Buchanan, au lit de „ mort, s'il ne se repentoit pas d'a- „ voir écrit contre le droit des Rois, „ & en particulier contre l'honneur de „ la Reine Marie Stuart; il répondit: „ *Je m'en vais en un lieu où il n'y a* „ *guères de Rois* „. Le mot est beau, mais Buchanan peut l'avoir dit, & avoir rétracté ses calomnies.

Observons que parmi les Auteurs favorables à Marie Stuart, il se trouve outre Camden, beaucoup de Protestans.

Mais, demandera-t-on peut-être, la conviction de Murray & de ses amis entraîne-t-elle nécessairement la justification de Marie? Ils ont osé accu-

ser Bothwel, qui étoit certainement leur complice, ne peut-il pas en être de même de la Reine? Et voici comment on pourroit concevoir tout ce systême. Pour parvenir à régner, Murray & ses amis avoient trois personnes à écarter: la Reine, Darnley son mari, & Bothwel son amant. Témoins des divisions qui avoient éclaté entre Darnley & la Reine, ils conspirèrent contre Darnley avec la Reine & avec Bothwel; ils travaillèrent ensuite à unir Bothwel & la Reine, en quoi ils furent aidés par le penchant de la Reine, & ils se servirent ensuite de ce même mariage pour les perdre tous les deux, mais ce furent des coupables qui accusèrent des coupables.

Je réponds que ce seroit un systême entièrement nouveau, que jamais on n'a pensé à réunir ainsi la Reine & ses adversaires dans une même accusation, que ce n'est pas la peine de démentir

la vraiſemblance tirée des caractères pour trouver un coupable de plus ; que de ſimples poſſibilités ſans aucune apparence de réalité ne ſont rien ; qu'il eſt difficile de prouver directement l'innocence ; que ſa preuve ordinaire conſiſte dans la réfutation des chefs d'accuſation ; que cependant ici on a l'avantage de pouvoir produire des preuves directes & poſitives de l'innocence de la Reine, puiſque cette innocence a été atteſtée par tous les domeſtiques de Bothwel, exécutés pour le meurtre de Darnley. Quelques-uns d'entr'eux ont chargé Murray & Morton, tous ont chargé leur Maître, mais tous ont déclaré qu'on avoit fait myſtère du complot à la Reine, parce qu'elle n'y auroit jamais conſenti.

Eliſabeth ſe permettoit de bouleverſer l'Ecoſſe, de brouiller le Prince Jacques avec ſa mère, d'entretenir la guerre entre les deux partis, de rem-

plir de cabales la Cour d'Edimbourg, & si la malheureuse Marie Stuart faisoit quelque effort pour sortir de captivité, c'étoit un crime, ses fers étoient resserrés, on la transféroit de prison en prison, elle répondoit non-seulement de ses propres démarches, mais de toutes celles dont elle étoit l'objet, ou auxquelles elle servoit de prétexte, de celles même qui lui étoient absolument étrangères.

Cependant Elisabeth faisoit toujours envisager à Marie sa délivrance ; si les Puissances Catholiques, si la France sur-tout & les Guises faisoient quelques mouvemens en faveur de Marie, on les désarmoit par une négociation ; si le Roi d'Ecosse souffroit impatiemment le joug que l'Angleterre vouloit lui imposer, on le menaçoit de faire cesser son autorité en rétablissant Marie sur le Trône. Il y avoit toujours un traité entamé pour ce rétablissement,

ment; c'étoit une cruauté de plus; c'étoit tour-à-tour & sans cesse retirer & enfoncer le poignard, c'étoit envier à Marie jusqu'au repos de la captivité.

Elisabeth ne pouvoit pardonner au Duc de Lennox & au Comte d'Arran la mort de Morton, & encore moins la bonne intelligence qu'ils entretenoient entre le Prince & sa mère; on vit bientôt éclater par ses soins la conjuration de Ruthven, ainsi nommée 22 Août 1582.
d'une terre du Comte de Gowrie, où les Lords de la Faction Angloise retinrent prisonnier le jeune Prince; Jacques pleuroit de se voir entre leurs mains; un des conjurés eut l'insolence de lui dire : *il vaut mieux que ce soient les enfans qui pleurent, que les hommes faits.* Le Comte d'Arran fut arrêté, le Duc de Lennox, qui auroit pu se défendre dans la forteresse de Dumbarton, quitta le Royaume sur un ordre

de son Maître, qu'il savoit être extorqué, en disant : » j'aime mieux être » sacrifié que de causer ici le moindre » trouble ; modération digne de servir de modèle, même à des Souverains. Il se retira en France, où il mourut peu de temps après.

Elisabeth auroit desiré que la complaisance des Lords Ecossois pour elle, eût été jusqu'à faire transporter le Prince Jacques en Angleterre ; elle fit plus d'une tentative pour l'avoir en sa puissance, mais ce fut toujours inutilement.

Marie, apprenant la détention de Jacques, sentit qu'elle étoit mère, elle oublia son sort ou ne s'en souvint que pour s'effrayer de celui de son fils ; elle ne sollicita plus que la liberté de ce Prince ; pour l'obtenir, elle s'humilia noblement devant son ennemie ; la fierté du trône, la dignité du malheur éclatoient à travers les tendresses du

ſang & l'éloquence de la nature, dans la lettre qu'elle écrivit à Eliſabeth. Cette Princeſſe, qui avoit de la grandeur dans l'ame, en parut frappée; mais ſon émotion, réelle ou feinte, ne produiſit qu'un nouveau projet de traité, auſſi ſtérile que les autres.

Marie, pour terminer du moins les diviſions auxquelles ſes droits pouvoient ſervir de prétexte, les réſigna tous volontairement à ſon fils: » Mes „ ennemis, dit-elle, n'auront plus en „ leur pouvoir qu'un corps affoibli „ avant le temps par les infirmités, » fruit de tant de ſouffrances ». L'Ambaſſadeur Fénelon, qui eut ordre du Roi de France de ſe rendre auprès du Roi Jacques, auſſi-tôt qu'on eut appris ſa détention, lui porta l'abdication de ſa mère. Cependant le Roi & le Comte d'Arran ayant recouvré leur liberté par le ſecours des ſeuls Ecoſſois, la conjuration de Ruthven

fut punie par le supplice du Comte de Gowrie, quoi qu'il fût, dit-on, le moins coupable de tous les Conjurés.

Le temps approchoit de marier le jeune Roi, temps critique pour l'Angleterre & pour l'Ecosse. On avoit élevé ce Prince dans la Religion protestante, mais les correspondances qu'il entretenoit avec sa mère, & dont la politique d'Elisabeth étoit parvenue à leur faire un crime à tous deux, faisoient craindre à cette Reine inquiète qu'il n'épousât une Princesse Catholique; elle vouloit prendre le soin de le marier elle-même pour le gouverner par sa femme; ses Ambassadeurs qu'elle avoit sur-tout chargés de le bien examiner, l'assuroient que ce Prince étoit fait pour être gouverné. Un nouveau favori, le Lord Gray, affoiblit le crédit du Comte d'Arran & trahit Marie pour Elisabeth, qui réus-

fit encore à donner de sa main un autre favori au Roi d'Ecosse; c'étoit un Anglois, nommé Wotton, qu'elle chargea de se concerter avec Gray. Wotton, intriguant adroit, aventurier plaisant, menteur hardi, avoit voyagé; le Roi étoit curieux, Wotton racontoit ses voyages; le Roi étoit crédule, Wotton lui contoit des histoires de sorciers & de revenans, qu'il avoit tous vus; le Roi étoit vain, Wotton admiroit sans cesse l'esprit & les connoissances du Roi. Cependant il ne perdoit point de vue l'objet de sa mission; Jacques parut vouloir épouser une fille du Roi de Dannemarck; quoique cette Princesse fût Protestante, Elisabeth vouloit traverser ce mariage, parce que ce n'étoit pas elle qui l'avoit proposé; Wotton avoit été en Dannemarck, il avertit mystérieusement le Roi d'Ecosse que ce Roi de Dannemarck n'étoit point

de la race Royale, que c'étoit un marchand qui s'étoit fait Roi. Dans cette persuasion, Jacques traita les Ambassadeurs de Dannemarck avec mépris; Melvil l'ayant désabusé, il commença de soupçonner que Wotton ne méritoit pas toute sa confiance, il en fut bientôt assuré lorsque Wotton ayant éloigné de la Cour le Comte d'Arran & les plus fidèles serviteurs du Roi, tenta de l'enlever dans une partie de chasse pour l'emmener en Angleterre, & ayant manqué son coup, voulut le forcer dans le château de Stirling; le Roi ayant échappé à ce double danger, Wotton s'enfuit en Angleterre, Gray à Athol, le Comte d'Arran revint à la Cour; mais la Reine d'Angleterre avoit préparé plus d'un ressort; ses troupes font une irruption en Ecosse & ramènent les conjurés de Ruthven, qui, dispersés par le supplice du comte

de Gowrie, avoient eu recours à la protection d'Elisabeth, comme autrefois Murray, Morton & leurs complices; on traita; d'Arran perdit une grande partie de son crédit & de ses biens, Elisabeth conserva son ascendant sur Jacques. Le Lord Gray reprit sa faveur.

Une partie des intrigues d'Elisabeth lui étoit rendue en Angleterre, les Puissances Catholiques animoient contre elle à leur tour les Catholiques Anglois, qui n'étant pas assez puissans pour former des entreprises éclatantes, formoient des complots obscurs, que la Reine d'Angleterre prenoit soin d'exagérer, pour avoir un prétexte de tourmenter & enfin de perdre la Reine d'Ecosse.

Quand on s'est une fois engagé dans la route de la persécution & des violences, on ne sait plus jusqu'où l'on peut aller. Lorsqu'Elisabeth avoit ré-

tabli la Réforme, la persécution contre les Catholiques s'étoit bornée à la déposition d'un certain nombre de Prélats, de Prêtres, & de Supérieurs de Communautés. Cette première injustice n'excita que quelques murmures secrets ; on crut les étouffer en chassant les Prêtres, & les murmures devinrent des mouvemens. Jusques-là du moins les Laïcs, les simples Fidèles n'étoient point troublés dans leur foi ; on crut que pour réprimer quelques Prêtres fugitifs qui s'agitoient au hazard, il falloit rompre tous les noeuds par lesquels l'Angleterre pouvoit encore tenir au Saint Siége ; on soumit à la peine de haute trahison ceux qui obtiendroient, publieroient ou exécuteroient des Bulles ou Rescripts du Pape ; on prononça aussi des peines contre ceux qui recéleroient soit les Bulles, soit les Porteurs ; contre ceux encore qui introduiroient dans le

Royaume, ou qui recevroient des *Agnus-Dei*, croix, images, chapelets & autres choses consacrées par le Pape; contre ceux enfin qui attireroient quelqu'un à l'Eglise Romaine. On crut par-là éteindre le Prosélytisme, on ne se souvint pas que c'étoient tous ces moyens, employés autrefois contre les Réformés, qui les avoient mis en état de les employer alors contre les Catholiques.

Les Puritains dont l'Angleterre étoit remplie aussi bien que l'Ecosse, haïssoient doublement Marie Stuart, & à cause de ses graces & à cause de sa Religion; Elisabeth qui haïssoit les Puritains, qui n'étoit pas sans inquiétude sur leur insolence, qui réprimoit avec soin & prévenoit même de fort loin leurs attentats contre l'autorité, leur permettoit pour dédomagement d'agir en liberté contre Marie, c'étoient des Dogues qu'elle enchaînoit

aux pieds de son trône pour les lâcher sur ses ennemis (*a*). Ils portèrent en Parlement une loi contre quiconque mettroit en question le droit d'Elisabeth à la couronne, ou lui donneroit les titres d'hérétique, de schismatique, d'usurpatrice, &c. (c'étoit rappeller assez mal-adroitement qu'elle pouvoit les mériter) ou soutiendroit, pendant la vie d'Elisabeth, que quelque personne, autre que *ses enfans naturels*, eût le droit de lui succéder. L'expression d'*Enfans naturels*. étoit assez étrange, & ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'elle avoit été employée avec choix. On avoit mis d'abord ses *enfans légitimes*. On eut à cet égard un singulier scrupule. Cette expression est bonne, dit-on, pour un Roi, mais le respect permet-il de

(*a*) On les appelloit en effet *les Dogues du Parlement*.

ſuppoſer que la Reine puiſſe avoir des enfans autres que légitimes? Le remède étoit de ſe ſervir en général du mot *enfans*, ſans aucun adjectif; on crut mieux marquer à la Reine la perſuaſion reſpectueuſe qu'elle n'auroit que des enfans légitimes, en mettant, *enfans naturels*, parce que, diſoit-on, les enfans naturels d'une Reine ſont des enfans légitimes. Ce ſot raffinement parut ſi incroyable après coup, que pluſieurs perſonnes aimèrent mieux croire qu'il cachoit un deſſein, & ſuppoſèrent que le Comte de Leiceſter, alors au comble de la faveur, avoit à préſenter quelque ſucceſſeur qu'il feroit paſſer pour un bâtard de la Reine & de lui. A travers ce ridicule, le deſſein de nuire à Marie étoit très-marqué, il éclata bien-tôt d'une manière plus forte à l'occaſion de la Saint-Barthelemy; un Parlement Puritain voulut déclarer la Reine d'Ecoſſe

coupable de haute trahison & prépara contre elle nommément un Bill d'Atteinder. L'Ambassadeur de France, Fénelon, dans la confusion vertueuse dont l'accabloit le crime de la Saint-Barthelemy, fut retrouver de la fierté pour demander justice à Elisabeth de l'insolence des Communes, & le Parlement fut pour lors réprimé. Il n'étoit pas encore temps de le laisser agir, Elisabeth n'en étoit encore qu'aux intrigues.

Cependant la persécution contre les Catholiques allant toujours en croissant, leur zèle croissoit aussi; on n'avoit vu que des mouvemens confus, on vit éclorre la conspiration de Ridolphi, la mission des Jésuites Parsons & Campian, & des Séminaristes de Rome & de Rheims; on pendit les Missionnaires & les Conjurés; les Missionnaires & les Conjurés se multiplièrent. Chaque incident amenoit un

nouveau Statut, toujours plus rigoureux & toujours plus inefficace. On enjoignit à ceux qui avoient des parens dans les Séminaires étrangers, de donner leurs noms dans dix jours, de les faire revenir dans quatre mois, de les abandonner & de les priver de tout secours, s'ils refusoient de revenir; on défendit, sous les peines les plus rigoureuses, de recevoir, de loger ou de nourrir aucun Prêtre ou Jésuite. Alors les complots contre la personne d'Elisabeth, les entreprises contre l'Etat, les traités avec les Puissances étrangères éclatèrent de toute part, & les Protestans à leur tour, pour rendre les Catholiques odieux, supposèrent encore des conjurations chimériques. Les délateurs étoient encouragés, les espions répandus par-tout, les plus vils moyens mis en œuvre pour découvrir des coupables, & souvent pour en faire. On adressoit aux Catholiques,

soit à ceux qui étoient restés en Angleterre, soit à ceux qui étoient fugitifs en Pays étrangers, de fausses lettres de Marie Stuart, & de ses adhérens, & souvent les premiers sur leurs réponses, étoient arrêtés, mis à la question & condamnés; les cris qu'excitoient ces fourberies & ces violences, retentirent dans toute l'Europe, l'Angleterre fut pendant quelque temps le Pays le plus décrié pour la persécution. Elisabeth en fut alarmée, sa réputation lui étoit chere, elle obligea ses Juges & ses Ministres de se justifier; & fit mettre en liberté soixante-dix Prêtres Catholiques, alors détenus dans les prisons. C'étoit-là le vrai moyen de faire cesser tous les complots, mais on ne marcha pas long-temps dans cette voie, la persécution recommença.

Camden. Un fou, nommé Sommerville, courut dans les rues, l'épée à la main, criant qu'il vouloit exterminer les Pro-

testans & tuer la Reine ; son beau-père, Edouard Arden, Gentilhomme d'une réputation intacte, est condamné avec sa femme & sa fille sur la déposition de cet insensé, qui s'étrangle dans la prison, les femmes ont leur grace, mais Arden est exécuté.

François Throgmorton est accusé de correspondance avec Marie, on trouve dans ses papiers des instructions pour faire une descente dans le Royaume ; il s'écrie qu'il ne sait absolument ce que c'est, & qu'on a sûrement mis ce projet dans ses papiers pour le perdre. Ebranlé par la crainte de la question & par l'espérance de sa grace, il avoue, il désavoue, il avoue encore, & finit par nier tout au gibet.

Le Jésuite Creighton, poursuivi par des Pirates, déchire des papiers & veut jetter les morceaux dans la mer, le vent les repousse dans le vaisseau,

on les rassemble & on prétend y lire les détails d'un projet concerté entre le Pape, le Roi d'Espagne & le Duc de Guise pour une descente en Angleterre. Cela s'appella *la Conjuration de Creighton.* En conséquence le Comte de Leicester forma une association de la noblesse Angloise pour poursuivre jusqu'à la mort tous ceux qui feroient quelque entreprises contre Elisabeth. Marie reconnut dès-lors que sa perte étoit résolue.

On soupçonna le Comte de Shrewsburi, à la garde duquel elle étoit confiée, de la traiter avec trop d'humanité (*a*), on la remit entre les mains de Sir Amias Pawlet & de Sir Drue Drury, les deux plus rigides Puritains du Royaume; on lui retrancha toute

(*a*) C'est le même que nous avons vu plus haut s'attendrir sur le sort du Duc de Nortfolck, dont il étoit le Juge.

commodité, on la priva de ses femmes, on la renferma pendant l'hyver dans deux seules chambres si mal saines & si exposées aux injures de l'air qu'elle devint presque percluse à force de rhumatismes ; sa consolation avoit été jusques-là de faire des aumônes, elle lui fut ravie, on feignit de craindre qu'elle n'en abusât pour des projets politiques. C'est ainsi qu'on avoit autrefois traité dans sa prison le malheureux Edouard II. On espéroit qu'il y mourroit ou de ses maux ou de désespoir ; il paroît qu'on s'étoit aussi flatté de cette horrible espérance à l'égard de la Reine d'Ecosse. Cet Amias Pawlet, homme brutal & féroce, qui la gardoit au château de Fotheringai, l'ayant mise dans le cas d'écrire à Elisabeth pour se plaindre des traitemens rigoureux qu'il lui faisoit essuyer, cette plainte fut un titre de recommandation pour Pawlet auprès

d'Elisabeth ; elle lui écrivit la lettre la plus flatteuse pour le remercier du zèle avec lequel il s'acquittoit de son pénible emploi ; elle ne connoissoit point de récompense proportionnée à une telle fidélité, elle se regarderoit comme coupable de la plus horrible ingratitude, si par d'immenses libéralités, elle ne s'acquittoit pas, autant qu'il étoit en elle, d'un service si signalé. Pawlet qui n'avoit fait que suivre naturellement la brutalité de son caractère & l'insolence du Puritanisme, ne concevoit pas en quoi il avoit si bien mérité de sa Souveraine ; le Ministre d'Etat Walsingham fut chargé de le lui expliquer, c'étoit bien moins de ses services passés qu'on lui promettoit la récompense que du service plus important qu'on attendoit de lui. Elisabeth vouloit que sa Rivale pérît, mais toujours occupée de sa renommée, seul frein qui l'arrêtât

ſur bien des crimes, elle eût voulu s'épargner la honte de celui-ci. Voilà pourquoi elle s'étoit propoſé, comme nous l'avons vu, de renvoyer Marie en Ecoſſe, en s'aſſurant qu'on l'y feroit périr, parce qu'alors Marie auroit paru immolée par ſes ſujets rebelles.

Au temps dont nous parlons, elle cherchoit un bourreau qui ſe chargeât du crime d'une exécution ſecrette qu'elle pût déſavouer ; d'après les plaintes de *Marie*, elle crut l'avoir trouvé dans Pawlet. Voici ce que Walſingham écrivit de ſa part à cet homme.

» Dans un entretien que j'ai eu
» dernièrement avec Sa Majeſté, elle
» m'a donné à entendre qu'elle n'a-
» voit point encore reçu de vous les
» preuves de zèle pour ſon ſervice
» qu'elle attendoit..... Vous n'avez
» pas trouvé de vous-même & ſans

Doct. Mackenſie's lives, p. 270.

» le conseil de personne, le moyen
» d'abréger la vie de la Reine d'E-
» cosse, sachant à quels dangers vo-
» tre Souveraine sera exposée aussi
» long-temps que Marie Stuart exis-
» tera .... Je vous prie de brûler
» ma lettre & celle de la Reine ».

Peu de temps après il récrit encore pour presser Pawlet de brûler ces deux lettres

Elisabeth & Walsingham s'étoient trompés sur le caractère de Pawlet, il étoit féroce, mais honnête. D'ailleurs un homme encore moins fin eût senti aisément un tel piége. Ordonner un meurtre, & quel meurtre! & exiger l'anéantissement du seul titre qui pût servir à la justification du meurtrier, c'étoit annoncer hautement à celui-ci le désaveu de son crime & le sacrifice de sa personne. Voici la réponse de Pawlet :

» Je vous réponds .... avec l'a-

» mertume dans le cœur. Faut-il
» que j'aye été assez malheureux pour
» compter au nombre de mes jours
» celui où ma Souveraine m'ordonne
» de commettre une action défendue
» par les Loix divines & humaines ?
» Ma vie & ma fortune sont à Sa
» Majesté, & je suis prêt à les lui
» sacrifier dès demain, si ce sacrifice
» peut lui être agréable : mais Dieu
» me garde de répandre le sang in-
» nocent, de souiller mon ame par
» un pareil forfait, & d'imprimer à
» mes descendans une tache éter-
» nelle «.

Il fallut recourir à d'autres moyens pour perdre Marie. Par les mauvais traitemens on ne parvint qu'à ruiner sa santé, on ne lassa point même sa patience, on n'altéra point sa douceur, ses farouches gardiens en furent touchés; mais on dit que ce Leicester qu'on lui avoit autrefois proposé

pour mari, & qui depuis avoit voulu la marier au Duc de Nortfolck, poussé d'un desir impatient de servir Elisabeth, paya des scélérats pour assassiner Marie dans sa prison, l'infléxible Pawlet veilloit sur elle, & ne voulut jamais souffrir que d'autres, à son refus, commissent un crime qui révoltoit sa probité.

1585. On exécuta un Irlandois nommé Guillaume Parry, qui fit un aveu remarquable. Irrité de l'expulsion des Jésuites, il avoit formé le projet d'assassiner Elisabeth, il y avoit renoncé en voyant cette Reine; mais depuis, ayant lu un livre où le Cardinal Allen soutenoit que c'étoit non-seulement une bonne action, mais encore un devoir de tuer les Princes excommuniés, il avoit repris son projet.

Le Parlement Anglois, animé encore par ce nouvel attentat, alla beaucoup plus loin qu'il n'avoit encore

été, il fit un Statut auquel il étoit impossible que Marie échappât ; il ordonna que vingt-quatre Commissaires nommés par la Reine Elisabeth feroient une Enquête contre tous ceux qui avoient essayé d'exciter des révoltes, ou qui avoient formé quelque complot contre la vie d'Elisabeth, ou *qui s'étoient arrogé quelque droit à la Couronne d'Angleterre*, & que ceux qui seroient trouvés coupables sur un seul de ces trois points perdroient non-seulement leurs droits, mais encore la vie. Si l'ambition de Marie étoit de regner un jour sur des furieux qui la traitoient ainsi d'avance, on peut juger que cette ambition satisfaite n'eût pas fait son bonheur.

Le Parlement renouvella sous les peines les plus rigoureuses les loix portées contre les Prêtres, les Jésuites, les Séminaristes étrangers, leurs fauteurs, protecteurs, receleurs, Camden.

adhérens, &c. & il ajouta que tout Catholique Romain, sortiroit du Royaume dans quatre jours, sous peine d'être déclaré coupable de haute trahison ; c'étoit une Saint-Barthelemy non-sanglante, mais presqu'aussi funeste que l'autre.

En même-temps il étoit défendu à toutes personnes, excepté aux marchands, de sortir du Royaume sans une permission expresse de la Reine, signée de six membres du Conseil. Quand les marchands seuls ont la permission de sortir du Royaume, on peut croire que les marchands mêmes sont fort gênés dans l'exercice de cette liberté. Il étoit enjoint aux Gouverneurs des ports de mer de tenir la main à l'exécution de ce Statut, sous peine d'être privés de leurs places, & il étoit défendu aux Capitaines de vaisseaux de recevoir sans permission aucuns passagers, sous peine

peine de confiscation de leurs effets, d'un an de prison & d'être déclarés incapables de monter à l'avenir aucun vaisseau Anglois.

Il faut croire qu'on ne refusoit point de permissions aux Catholiques qui demandoient à quitter le Royaume; mais en ce cas contre qui prenoit-on la précaution d'en défendre la sortie? C'étoit bien plutôt la rentrée dans le Royaume qu'il falloit empêcher. Tous ces Statuts ne respirant que haine, vengeance & persécution, offrent partout l'aveuglement & l'inconséquence des passions.

Encore quelques Parlemens aussi fanatiques, & la Religion Catholique eût vraisemblablement été rétablie en Angleterre.

Philippe, Comte d'Arondel, fils aîné du Duc de Nortfolck, s'étoit fait Catholique, il voulut sortir du Royaume, il écrivit à Elisabeth qu'il

s'expatrioit pour échapper au sort qu'avoient subi son père & son ayeul, qui avoit menacé son bisayeul & qui sembloit être le partage de sa déplorable race, il fut mis à la tour de Londres, où il mourut au bout de dix ans. On y mit aussi Henri de Piercy, Comte de Northumberland, frère de celui qui avoit eu la tête tranchée, il se tua comme faisoient en pareil cas les anciens Romains, & par le même motif, celui de prévenir la confiscation & de conserver ses biens à sa famille.

Il y avoit près de dix-neuf ans qu'on retenoit captive la malheureuse Reine d'Ecosse; chaque année avoit vu redoubler le poids de ses fers; ses malheurs, son danger avoient toujours été en croissant; c'étoit sur sa tête innocente qu'étoient venues retomber les cabales & les fureurs des deux partis. Cette longue suite

de vengeances réciproques, ces loix de ſang, dictées par la haine, bravées par le zèle, vengées par la force, ces conſpirations vraies ou fauſſes, tout *lui* avoit été imputé, tout s'étoit tourné contr'*elle*; on l'avoit menée par degrés juſqu'au pied de l'échafaud, il ne falloit plus qu'un pas pour y monter, & d'après les amertumes répandues ſur ſa vie, ce dernier pas étoit celui qui alloit lui coûter le moins.

Ses ennemis ayant réſolu de l'aſſaſſiner avec le fer des loix, voulurent qu'elle parût elle-même avoir voulu aſſaſſiner ſon ennemie; on l'accuſa d'avoir trempé dans la conjuration de Babington, la dernière de celles qui éclatèrent contre Eliſabeth pendant la vie de Marie.

Sans vouloir répandre aucun doute ſur la réalité de cette conſpiration, l'on peut du moins obſerver qu'elle eſt Camden.

accompagnée de circonſtances bien ſingulières. C'eſt encore dans le Séminaire de Rheims qu'on en place la ſource & le foyer. Des Prêtres de ce Séminaire mettent le poignard à la main à un fanatique nommé Jean Savage, qui fait vœu d'aſſaſſiner Eliſabeth, parce qu'elle eſt excommuniée. Ce Savage s'aſſocie Antoine Babington, qui fait entrer dans le complot une troupe de fanatiques, déterminés au martyre, tous gens de bien d'ailleurs & furieux ſeulement par eſprit de Religion. En même temps un autre Prêtre du Séminaire de Rheims, nommé Jean Ballard, qui avoit été long-temps caché en Angleterre, alloit & venoit de Londres à Paris & de Paris à Londres, prenoit avec les Guiſes & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne Mendoze des meſures pour que le projet de Savage & de Babington fût ſecondé par une irruption des Puiſſances Catholiques,

Walsingham, Ministre d'Angleterre, dont les précautions dans cette affaire paroissent prises de bien loin, avoit tellement entouré d'espions les conjurés, qu'il les suivoit dans toutes leurs démarches, assistoit à tous leurs conseils, &, bien sûr qu'ils ne pourroient lui échapper, les laissoit agir & conférer tant qu'ils vouloient. Les conjurés eux-mêmes étoient peu attentifs à s'assurer du secret, ils avoient élevé une espéce de monument de leur association, c'étoit un tableau où ils s'étoient fait représenter tous au moment de leur vœu avec ces paroles assez peu mystérieuses: *Nos périls communs sont les nœuds de notre union* (*a*).

(*a*) *Hi mihi sunt Comites, quos ipsa pericula ducunt.*

Ils quittèrent dans la suite cette devise pour cette autre moins claire & plus fanatique : *Quorsùm hæc aliò properantibus ?* Camd. Elisab. ad an. 1586.

Leurs portraits étoient tellement ressemblans, qu'Elisabeth entre les mains de laquelle le tableau étoit tombé, reconnut, en se promenant dans son jardin, Barnvvel, un des conjurés, qu'elle n'avoit jamais vu & qui passoit auprès d'elle. » Ne suis-je pas bien gardée, dit-elle au Capitaine de ses gardes, je n'ai » pas un seul homme armé avec moi. « Quand on jugea qu'il étoit temps de s'assurer des conjurés, on les arrêta, quoique, s'étant enfin apperçus qu'ils étoient espionnés & suivis, ils se fussent dispersés & déguisés. Ils furent éxécutés en pleine campagne au nombre de quatorze.

L'éxécution faite, on prétendit que Marie étoit leur complice; ses deux Sécretaires, Nau & Curle, furent arrêtés. On délibéra sur la maniere dont on se déferoit de Marie. Les uns (& ce n'étoient pas les moins cruels) croyoient qu'on pouvoit éviter le re-

proche de cruauté, en abrégeant ses jours par les seules rigueurs de la prison, que son état d'infirmité rendroit bien-tôt mortelles; le Comte de Leicester proposa de l'empoisonner; l'avis du plus grand nombre fut de lui faire son procès. Elisabeth lui écrivit pour lui ordonner de répondre devant la commission établie pour la juger. Marie représenta sans hauteur & sans fiel, qu'elle étoit l'égale, la Parente de la Reine d'Angleterre, & non sa sujette. » Où sont mes Pairs, dit-elle, quel » empire même peuvent avoir sur moi » les loix Angloises dont je n'ai jamais » éprouvé la protection & qui m'ont » abandonnée au seul empire de la » force? » Elle remarqua encore qu'une commission nommée par Elisabeth, devoit lui être suspecte & elle parut résolue de se renfermer dans le privilége de son indépendance. Cependant un des Commissaires lui ayant fait

observer qu'elle se privoit par-là de l'avantage d'une justification publique, cette raison la frappa, & moyennant une protestation, elle consentit de répondre. Ce consentement est déjà un indice assez fort de son innocence.

Le grand chef d'accusation contre elle, étoit qu'elle avoit su & approuvé le dessein formé par Babington & Ballard d'assassiner la Reine d'Angleterre. Marie nia constamment toute correspondance avec ces deux hommes & déclara qu'ils lui étoient entiérement inconnus. On produisit les lettres que Babington lui avoit écrites & celles qu'il avoit reçues d'elle, lesquelles étoient toutes en chiffres & contenoient, outre l'approbation la plus formelle de l'assassinat, des détails & des instructions sur le reste du complot; on y joignit l'aveu qu'avoit fait Babington d'avoir écrit les unes & reçu les autres, la déclaration qu'avoient

faite Nau & Curle, Sécrétaires de Marie, qu'elle avoit reçu ces lettres de Babington & qu'ils avoient écrit ces réponses par son ordre.

Marie répondit qu'elle n'avoit point reçu les lettres de Babington, que conséquemment elle n'avoit point fait écrire les réponses, que l'aveu de Babington pouvoit avoir été arraché par les tortures, (ce qui étoit vrai), qu'il pouvoit en être de même de la déposition de ses Sécrétaires, (ce que les Juges nioient & qui n'en étoit peut-être pas moins vrai), ou qu'ils avoient peut-être été gagnés à prix d'argent, ou enfin qu'ils avoient été déterminés, soit par promesses, soit par menaces, à faire une déposition si contraire à la vérité. En effet Camden rapporte que Curle demanda dans la suite à Walsingham la récompense qui lui avoit été promise, & que Walsingham, qui n'avoit plus besoin de lui, la refusa

ſous prétexte que ſa dépoſition n'avoit rien appris qu'on ne ſût d'ailleurs. Marie ajouta qu'il étoit facile de contrefaire le chiffre d'un autre, qu'on avoit ſouvent contrefait le ſien ainſi que ſon écriture, qu'elle craignoit que cet artifice ne fût aſſez familier à Walſingham, qu'elle avoit même entendu dire qu'il l'avoit déjà employé contre elle & contre ſon fils. Walſingham qui étoit du nombre des Commiſſaires & qui n'auroit pas dû en être, tant parce qu'il étoit Miniſtre d'Eliſabeth, que parce qu'il avoit pouſſé la fureur contre Marie juſqu'à vouloir la faire périr dans ſa priſon, Walſingham prit la parole pour ſe juſtifier, il convint cependant que ſon zéle pour ſa Souveraine ne lui permettroit jamais de négliger aucun des moyens poſſibles de découvrir & de prévenir les complots qui pourroient être formés contre elle. Marie parut ſatisfaite de la

réponse & persuadée de l'innocence de Walsingham ; « Je ne parlois, dit-elle avec douceur, » que d'après des oui » dire : je souhaite seulement que vous » n'ajoutiez pas plus de foi aux calom- » nies dont on s'efforce de me noir- » cir, que je ne crois moi-même à » celles qu'on peut répandre contre » vous.

On lut une lettre dans laquelle il étoit fait mention du Comte d'Arondel & de ses freres ; à ce nom qui lui rappelloit les malheurs du Duc de Nortfolk leur pere, « hélas ! s'écria-t'elle en fondant en larmes, » combien » cette noble maison des Howards a » souffert pour moi ! » Toute ame honnête jugera que cette sensibilité reconnoissante n'est point d'une ame criminelle ; mais si l'on vouloit tourner cette sensibilité même contre Marie, en disant qu'elle regrettoit des complices, il faut se souvenir que le Duc

de Nortfolck, également attaché à Elisabeth & à Marie, ne s'étoit jamais permis aucun complot contre la vie de la première, & que Marie ne se cachoit point d'avoir agréé les services de quiconque vouloit lui procurer la liberté, elle nioit seulement d'avoir approuvé aucun attentat contre la personne de sa persécutrice. « J'aurois voulu, disoit-elle, voir cesser les maux » des fidéles, mais j'aurois prié comme » Esther & n'aurois point agi comme » Judith (*a*). On peut l'en croire sur tout, lorsqu'écrivant au Duc de Guise pour l'instruire des manoeuvres de ses ennemis & de la déposition de ses Sécrétaires, elle attribue cette déposition ou à la torture ou à la crainte de la

---

(*a*) *Se maluisse Estheram quàm Juditham agere, intercedere apud Deum pro populo, quàm infimum de populo vitâ spoliare.* Camden, Elisab. ad an. 1586.

torture. Marie n'avoit aucun intérêt de déguiſer ſa penſée au Duc de Guiſe, elle eût pu compter ſur ſon approbation, même en avouant un complot contre la vie d'une ennemie qui l'avoit traitée avec tant d'injuſtice & de barbarie.

En voyant cette Reine infortunée livrée, comme autrefois l'illuſtre Jeanne d'Arc, à des ennemis implacables qui ſe diſent ſes Juges; en conſidérant la ſoif qu'on avoit de ſon ſang, l'acharnement & l'art perfide avec leſquels on avoit préparé ſa perte, les piéges qu'on lui avoit tendus, l'uſage qu'on avoit fait tant de fois contre elle de l'infâme talent des fauſſaires; la perſécution & la longue priſon qu'on lui avoit fait ſubir au mépris des droits de l'hoſpitalité, de ceux du ſang & de la Dignité Royale; en conſidérant enfin le caractére de Marie Stuart & celui d'Eliſabeth, je ne

balancerois pas à regarder cette derniere accusation comme aussi calomnieuse que les précédentes, & je ne croirois pas même que ce dût être un objet de discussion, si je ne voyois contre Marie Stuart l'autorité respectable de M. Hume (*a*). Cet écrivain si éclairé, si juste, par qui tout le monde voudroit être jugé, qui rend la raison si puissante & si aimable, qui la fait pénétrer dans l'ame avec tant de

(*a*) Ceci étoit écrit près d'un an avant la mort de M. Hume. On s'est fait une loi de ne rien changer à la réfutation qu'on avoit osé faire de son vivant d'une de ses opinions. On s'est fait une loi sur-tout de conserver cette foible expression de l'estime & du respect que M. Hume avoit droit d'inspirer même à ceux, qui comme l'Auteur de cet ouvrage, ne connoissoient de lui que ses écrits & que sa gloire. Personne n'a mieux fait sentir que M. Hume, *Quanta potestas, quanta dignitas, quanta majestas, quantum denique numen sit historiæ*, Plin. Epist.

douceur, qui ne donne à ses jugemens que le dégré de chaleur qui suffit pour l'intérêt, jamais celui qui indique la passion, mérite qu'on lui soumette ses doutes, quand il en laisse subsister quelques-uns. Il trace le portrait de Marie Stuart avec un pinceau enchanteur, il attendrit pour elle jusqu'aux larmes, il fait desirer qu'elle soit innocente, il fait regretter qu'elle ne le fût pas ; mais il la croit coupable.

Il observe que pour qu'il fût possible de rejetter les lettres attribuées à Marie Stuart dans cette affaire, il faudroit supposer de trois choses l'une, ou que ses Sécrétaires, par un zéle indiscret, auroient conduit seuls toute la négociation, sans lui en faire part, afin de lui ménager la surprise de l'événement ; ou que ces mêmes Sécrétaires étoient des traîtres vendus à Walsingham ; ou enfin que les lettres n'étoient ni de la Reine d'Ecosse ni

Hume, Tudor, ch. 52, années 1586 1587.

de ses Sécrétaires ; mais que Walsingham ayant intercepté & déchiffré la premiere lettre de Babington, se sera servi du même chiffre pour faire fabriquer les réponses dans ses bureaux, & qu'alors la déposition des Sécrétaires aura été arrachée ou par les tortures ou par la crainte des tortures. M. Hume remarque que les partisans de Marie Stuart n'ont point fait de choix entre ces trois suppositions ; il demande laquelle ils préféreroient & quelles raisons plausibles de cette préférence ils pourroient alléguer.

Je réponds, qu'ils n'en préférent aucune & qu'ils les adoptent toutes. Ils ne sont point forcés de choisir ; il leur suffit qu'il y ait trois différens cas qui puissent concilier l'existence de ces lettres avec la dénégation constante de Marie Stuart, jointe aux autres circonstances de l'affaire.

M. Hume discute en detail cha-

cune des trois ſuppoſitions. Dans la premiere, dit-il, les Secrétaires s'expoſoient au plus grand danger, ſi la conjuration étoit découverte.

Sans doute, mais c'étoit pour leur Reine ; le zéle a ſouvent été juſques-là ; & ſi quelqu'un a pu en inſpirer un pareil, c'eſt certainement Marie Stuart.

Mais ils s'expoſoient à ſa diſgrace, même en cas de ſuccès !

Marie eût ſans doute blâmé un zéle pouſſé juſqu'au Régicide, mais elle n'eût pu s'empêcher de ſavoir gré à ſes Libérateurs, & elle eût jugé que la Reine d'Angleterre n'avoit pas eu plus de droit ſur la liberté de la Reine d'Ecoſſe que celle-ci n'en avoit ſur la vie d'Eliſabeth. Nau & Curle pouvoient du moins ſe flatter qu'elle penſeroit ainſi.

Quant à la ſeconde ſuppoſition, M. Hume, au lieu de la réfuter, la

fortifie, en rapportant d'après Camden, la demande faite par Curle à Walſingham d'une récompenſe promiſe par ce Miniſtre.

Sur la troiſième, il répond qu'un Gouvernement capable de commettre un faux pour donner la mort à une Reine innocente, ſeroit un Gouvernement monſtrueux.

Il a trop raiſon ſans doute, mais nous prendrons la liberté de le renvoyer à ce qui précede & à ce qui ſuit; de lui rappeller les diſſimulations perfides d'Eliſabeth dans toute cette affaire, & la juſtification même de Walſingham, qui n'exclud aucun moyen de ſervir la Reine; la partialité injuſte de cette Reine dans le grand procès de Marie Stuart contre le triumvirat d'Ecoſſe au ſujet de la mort de Darnley; nous demanderons ſi les fauſſes lettres adreſſées au nom de Marie Stuart, ſoit à Bothwel pour la charger

du meurtre de son mari, soit aux Catholiques d'Angleterre pour trouver & même créer des Coupables, ne sont pas du même genre; nous demanderons si le projet d'enlever le Roi Jacques, en pleine paix, au milieu de ses Etats, & les moyens employés pour y parvenir, sont beaucoup plus légitimes, & si ce fourbe Wotton, qui, dans ce nouveau procès de Marie, reparoit pour envoyer en France des copies de ces prétendues lettres de Marie à Babington & pour justifier la rigueur dont on usoit envers cette Princesse, ne fait pas naître des soupçons bien naturels?

Mais il faudroit supposer la déposition fausse & arrachée par violence! Or, dit M. Hume, Camden nous apprend que même depuis l'avénement de Jacques à la Couronne d'Angleterre, Nau, l'un des deux Sécrétaires de Marie, persista toujours dans sa déposition.

Oserions-nous dire que M. Hume n'a pas pris la peine de lire Camden avec assez d'attention & qu'il n'en a point du tout saisi le sens? Camden dit précisément le contraire de ce que pense M. Hume. J'ai vu, dit Camden, une Apologie (*a*) de Nau, adressée au Roi Jacques en 1605. Nau y protestoit de n'avoir eu aucune part au déplorable sort de Marie, de n'avoir fourni aucunes armes aux ennemis de cette Reine, de n'avoir jamais manqué non seulement de fidélité, mais même de

(*a*) Voici le texte de Camden : » *Vidi* » *Nauvi ad Regem Jacobum Apologiam anno* » *1605 scriptam ; quâ se operosè protestan-* » *do excusat, nec fuisse suscepti consilii au-* » *thorem nec suasorem, nec primum indicem,* » *nec officio, per negligentiam aut impruden-* » *tiam defuisse ; imò strenuè capita accusatio-* » *nis contrà Dominam suam hoc die impu-* » *gnasse. Quod tamen ex actis publicis mini-* » *mè constat.*

zéle, de prudence, ou de courage pour la défendre; le jour, disoit-il, qu'on me fit venir pour déposer dans cette affaire, loin d'avoir fait aucun aveu qui pût nuire à ma Souveraine, je combattis fortement les chefs d'accusation allégués contre elle. Camden ajoute que ce témoignage, que Nau se rend à lui-même, n'est pas confirmé par les actes du procès de Marie; ce qui ne prouve pas que ce témoignage soit faux. Au contraire, de cette opposition entre l'Apologie de Nau & la déposition produite sous son nom naissent de violens soupçons contre la vérité de cette déposition, sur-tout dans une affaire où toutes les loix furent violées, comme le prouve très-bien M. Robertson, qui, dans ce procès rend justice à Marie Stuart.

Cette incertitude même peut servir à expliquer en partie un fait dont M. Hume tire une nouvelle objection

contre l'innocence de Marie. Elle n'étoit point mécontente, dit-il, de ses Sécrétaires, car, par son testament elle fait un legs à chacun d'eux.

Il faut reconnoître dans ce procédé la bonté de Marie, & l'esprit de justice & de charité qui l'anima sur-tout dans ses derniers momens. Elle ignoroit, comme elle le mandoit au Duc de Guise, ce qui avoit pu engager ses Sécrétaires à faire cette déposition, ils pouvoient avoir été gagnés, mais ils pouvoient avoir été forcés; la déposition même pouvoit avoir été fabriquée, comme tant d'autres actes produits contre Marie. Elle aima mieux risquer de faire du bien à des gens qui l'auroient trahie que de laisser sans récompensé des Serviteurs fidéles.

Mais, dit-on, Marie Stuart a elle-même affoibli sa dénégation en y donnant trop d'étendue : si elle eût nié seulement d'avoir approuvé l'assassinat,

on pourroit la croire innocente, mais elle nia même d'avoir connu Babington; or il existe une lettre de Marie Stuart, en date du 27 Juillet 1586, adressée à un Catholique Anglois, nommé Morgan, réfugié en France, dans laquelle Marie parle de Babington, de propositions qu'il lui a faites & de l'approbation qu'elle y a donnée.

Cette objection seroit si forte qu'elle est dans le cas de ne rien prouver, parce qu'elle prouveroit trop. La lettre ne fut point produite au procès; on ne la connoissoit donc point alors; si c'est une découverte faite après coup, il faudroit commencer par en bien établir & la date & l'autenticité.

Cependant il y avoit un moyen si aisé, si naturel de découvrir la vérité, si on l'eût cherchée de bonne foi! pourquoi avoit-on tant pressé l'éxécution de Babington, de Ballard & de

Savage ? Puisqu'on vouloit se servir de leur témoignage contre la Reine d'Ecosse, que ne les réservoit-on pour lui être confrontés & pour confondre ses dénégations par les preuves les plus positives & les plus détaillées ? C'est la réflexion qui se présente d'abord à tout le monde & que fait nommément Rapin Thoiras ; auteur qu'on n'accusera pas d'être trop favorable à la Maison Stuart ; il ajoute que Babington étant mort, on ne pouvoit pas prouver que les lettres qu'il avoit assuré avoir reçues de la Reine d'Ecosse, fussent les mêmes que celles dont on faisoit la lecture devant le tribunal, & qui n'étoient même que des copies de lettres dictées, disoit-on, en François par Marie, traduites ensuite en Anglois & mises en chiffres par ses Sécrétaires.

On pourroit répondre que Babington étoit suppléé par les Sécrétaires

Nau

nau & Curle ; mais il falloit donc les faire paroître pour attester que c'étoient là *les lettres* qu'ils avoient écrites à Babington par l'ordre de leur Maîtresse, ou (puisque Marie nioit d'avoir écrit en tout à Babington, pour soutenir qu'elle l'avoit connu & qu'elle lui avoit écrit ; aussi Marie ne cessa-t'elle de demander qu'ils lui fussent confrontés, & (qui le croiroit,) si l'on n'avoit pas déjà vu l'exemple d'une pareille injustice de la part d'Elisabeth dans le procès de Marie Stuart contre Murray ?) une demande si juste fut rejettée.

M. Hume dit que ce n'étoit point alors l'usage en Angleterre de confronter les témoins ni les accusateurs à l'accusé. M. Hume doit mieux connoître les usages Britanniques & l'époque de leur établissement que le François qui écrit ceci, & qui sans aucun esprit de parti cherche, comme

Tudor, Ch. V. Ann. 1586 & 1587.

lui, de bonne foi la vérité. Je conçois que la Législation Angloise auroit pu être encore assez imparfaite alors pour n'avoir pas établi juridiquement la nécessité de la confrontation ; mais cette nécessité est de droit naturel, le premier homme qui a réclamé cette justice, a dû l'obtenir, & ce premier homme a dû être le premier innocent qui s'est vu accusé ; en un mot, la confrontation, n'a jamais dû être refusée, quand elle a été demandée, & les juges, pour leur instruction, devoient la desirer autant que l'accusé. Pourquoi en général le délateur est-il odieux & l'accusateur ne l'est-il point ? C'est que le premier se cache & attaque à couvert, au lieu que le second se montre & se nomme. Le peuple, en tout païs, ignore la Jurisprudence Criminelle, & en tout païs, le premier cri d'un homme du peuple accusé, est : *Qui est-ce qui dit cela ? où est l'Accusa-*

teur? Et c'eſt cette juſtice de tous les ſiécles & de tous les païs qu'on refuſe à une Reine !

Ce n'étoit pas l'uſage, & l'on ne vouloit point innover! mais l'uſage étoit-il de refuſer une choſe auſſi juſte, quand elle étoit demandée ? Quoi ! il falloit être condamné ſur la dépoſition de témoins & d'accuſateurs qu'il n'étoit permis ni de voir ni d'entendre ! Quoi ! tous les moyens de défenſe qu'une diſcuſſion faite en face pouvoit fournir à l'accuſé lui étoient impitoyablement refuſés ! voilà un uſage bien ennemi de l'humanité, de la juſtice & de la vérité.

Que l'accuſateur & les témoins ſoient confrontés à l'accuſé, ſur-tout quand il le demande ; que l'accuſé n'ait pas pour Juges ſes ennemis ; voilà deux points de droit naturel, de droit éternel, qui ont précédé toutes les loix poſitives & qui leur ſurvivront ;

ces deux points ont été violés dans le procès de Marie Stuart. Au reste nous ne pouvons accorder que l'usage de la confrontation ne fût point établi alors par les loix, quand nous apprenons de Camden & de M. Hume lui-même, que cet usage, trop négligé sous le Tyran Henri VIII, fut établi par une loi positive sous Edouard VI, & que cette loi révoquée sous Marie d'Angleterre, dont le zéle persécuteur vouloit introduire dans la Jurisprudence Criminelle les formes iniques & oppressives de l'inquisition (*a*), fut remise en vigueur la treizième année du regne d'Elisabeth, long-temps avant qu'on imaginât de faire le procès à la Reine d'Ecosse.

(*a*) » Par quelle haine de la vérité, par » quelle horreur de l'innocence, » dit un Auteur moderne, » refuse-t-on à l'Accusé le droit naturel & sacré d'une défense » légitime » ?

M. Hume, pour rendre vraisemblable le crime qu'il attribue à Marie, appuye sur les réfléxions suivantes : Marie avoit été nourrie dans l'opinion qu'Elisabeth étoit une bâtarde & une usurpatrice, qui lui retenoit injustement ses Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, mais sur-tout une Hérétique, une Schismatique, une Excommuniée, contre laquelle le Pape ordonnoit à tous les Fidéles de s'armer. Marie avoit été élevée en France, où le poignard étoit souvent employé alors contre les Protestans, & où l'on avoit en dogme de les exterminer. Ces maximes, ces exemples pouvoient l'avoir entraînée, ainsi l'attentat imputé à Marie auroit été en partie l'ouvrage de la superstition, rendue plus entreprenante & plus active par la vengeance & par le desir de recouvrer la liberté avec le trône. Quand la su-

perstition armoit les Babington, les Savage & leurs semblables, pourquoi le même motif, joint à tant de motifs de haine & aux plus pressans intérêts, n'auroit-il pas déterminé Marie ?

C'est que Marie étoit éclairée & qu'elle étoit humaine. Ses lumieres l'avoient préservée des préjugés absurdes, & sa bonté des préjugés cruels ; elle avoit pris de la dévotion tout ce qui s'accordoit avec son caractère doux & tendre ; jamais elle n'eut à se reprocher un acte de persécution. Voyez avec quelle douceur, dans son païs, sur son trône, elle se défend contre les Puritains qui l'accusent d'idolâtrie & qui veulent la forcer de renoncer à la Messe : » Je ne suis pas persuadée » comme vous que le culte de mes pè» res soit une idolâtrie. Je laisse à mes » sujets leur croyance, qu'ils me lais» sent la mienne. Est-ce là le langage

dû fanatisme & de la superstition?

Cependant, dit-on, elle voulut forcer son fils de changer de Religion, & sur le refus qu'il en fit, elle voulut le déshériter.

Elle desiroit sans doute que son fils fût réuni avec elle dans une même foi; quelle mère peut n'avoir pas ce desir? c'étoit une insulte que la Nation lui avoit faite d'avoir élevé le jeune Roi dans une autre Religion que celle de sa mère; si elle le menaça de le déshériter, elle s'en tint à la menace.

Il paroit cependant, dit-on, qu'elle alla jusqu'à vouloir transférer sa succession au Roi d'Espagne, & il y eut des négociations entamées à ce sujet.

Elle ne vouloit que faire peur au Roi Jacques. Une mère ne deshérite pas son fils unique en faveur d'un étranger, & quoique Marie eût peu vu son fils, elle montra bien qu'elle

étoit mère, lorſque la conjuration de Ruthven ôta la liberté au Roi Jacques.

Quelques Auteurs Proteſtans reprochent à Marie Stuart une conduite artificieuſe, & pour preuve de cette allégation, ils obſervent, que, lorſqu'elle regnoit en Ecoſſe, elle donnoit quelquefois à la Religion Proteſtante des marques de protection; qu'elle s'occupoit, par exemple, du ſoin d'aſſurer au Clergé réformé des moyens de ſubſiſtance, tandis qu'elle travailloit ſous-main au rétabliſſement de l'ancienne Religion. Nous ne voyons là aucun artifice, nous y trouvons au contraire un eſprit d'équité eſtimable. Puiſque la religion Proteſtante étoit établie, il falloit pourvoir à la ſubſiſtance du Clergé réformé, la décence l'exigeoit autant que l'humanité; mais la Reine ne diſſimuloit pas le deſir de rétablir la religion Catholique,

puisqu'elle y restoit inviolablement attachée. Quel Souverain ne cherche pas à rendre dominante la religion qu'il professe?

Au reste, il y a bien loin de ces reproches, fondés ou non, jusqu'à la preuve d'un attentat contre la vie d'Elisabeth.

Mais, dit-on, Marie haïssoit violemment Elisabeth & dans l'impuissence de s'en venger en Reine, elle s'en vengeoit par de petits moyens, qui montroient beaucoup de méchanceté. On cite en preuve une lettre qu'elle écrivit, dit-on, à la Reine d'Angleterre au sujet de la Comtesse de Shrewsbury, & dans laquelle, par une combinaison maligne, elle satisfaisoit à la fois son ressentiment contre toutes les deux. Voici comment on expose ce fait; Marie avoit été longtemps commise à la garde du Comte de Shrewsbury, elle avoit d'abord vé- Hum. ibid.

eu en bonne intelligence avec la Comtesse, mais la Comtesse ayant dans la suite soupçonné son mari d'un intérêt trop tendre pour la Reine sa prisonnière, la jalousie & la haine succédèrent à l'amitié. Marie, en se plaignant de la Comtesse à Elisabeth, lui disoit dans sa lettre: « Vous avez à vous en plaindre aussi, & accusant la Comtesse de lui avoir raconté les histoires les plus scandaleuses sur le compte d'Elisabeth, elle se donnoit le plaisir de n'en omettre aucune, elle lui envoyoit la liste de tous ses amans favorisés, dont quelques-uns (nommément Hatton » qu'elle avoit fait Vice-» Chancelier, pour avoir su lui plaire) » s'étoient dégoûtés d'elle, fatigués de » ses transports & de ses fureurs. Elle » ne ménageoit rien sur cet article, & » l'avarice même cédoit chez elle à » cette frénésie de volupté; mais elle » n'étoit pas semblable aux autres

» femmes, & tous ces prétendans qui
» avoient recherché sa main avec tant
» d'ardeur, auroient fini par être bien
» trompés ». Tous les détails honteux, tous les rafinemens secrets des plaisirs d'Elisabeth avoient été révélés à Marie par l'indiscréte Comtesse de Shrewsbury, qui prétendoit les avoir sus des amans d'Elisabeth.

Marie n'avoit pas traité moins éloquemment un autre article délicat, qui rendoit la Reine d'Angleterre la fable de toute sa Cour, c'étoit sa ridicule vanité ; elle éxigeoit de ses
» courtisans des adulations, des éxagé-
» rations extravagantes sur ce qu'on
» appelloit *l'excellence de ses beautés.* »
C'étoit la phrase usitée ; quand ils rencontroient ses regards, ils baissoient ou détournoient la vue, assurant qu'ils ne pouvoient soutenir tant d'éclat. (Elisabeth avoit alors cinquante-trois ans, & elle persévera dans ce ridi-

le toujours nécessairement plus grand, jusqu'à soixante & dix ans qu'elle avoit quand elle mourut. Ses Ministres, ses Courtisans dans leur disgrace, prenoient toujours le ton d'amans maltraités, c'étoit toujours de ses rigueurs (*a*) qu'ils se plaignoient, c'étoit

(*a*) On peut voir dans Murden & dans M. Hume une lettre de Walter Raleigh, alors en disgrace & en prison. Il se désespère de ce que la Reine va quitter le lieu où il étoit prisonnier & où du moins il pouvoit avoir de ses nouvelles; il la compare à Alexandre, à Diane, à Vénus, à une Nymphe, à une Déesse, à un Ange, à Orphée, &c. Elle avoit alors soixante ans. Elle avoit environ soixante-cinq ou soixante-six, lorsqu'Unton, son Ambassadeur en France, l'assuroit qu'Henri IV l'avoit trouvée plus belle que Gabrielle d'Etrées, qu'il avoit arraché des mains de lui Ambassadeur, le portrait de la Reine, qu'il l'avoit baisé avec transport & n'avoit jamais voulu le lui rendre; il est vrai que le por-

toujours le plaiſir de la voir & de l'adorer qu'ils regrettoient. Aucun des défauts d'Eliſabeth n'étoit oublié dans la lettre de Marie ; la Comteſſe de Shrewsbury avoit tout dit & Marie tout retenu. La volupté exceptée, la Reine d'Angleterre ſacrifioit tout à ſon avarice, il falloit que ſes Courtiſans lui donnaſſent des fêtes & que chaque fête finît par un préſent qu'ils lui faiſoient ; elle exigeoit d'eux des étrennes ; elle faiſoit porter des loix ſévères contre les Catholiques pour leur en vendre bien cher la diſpenſe, tous ſes Ambaſſadeurs ſe ruinoient à ſon ſervice.

Son emportement & ſa violence alloient jusqu'à la brutalité, principa-

---

trait pouvoit la répréſenter jeune, & qu'il pouvoit être flatté, mais on ne dit ces choſes à une femme de ſoixante-cinq ou ſix ans, que quand elle aime encore à les entendre.

lement contre les femmes, elle battoit souvent, en jurant, ses filles d'honneur, elle avoit cassé un doigt dans un transport de colère à une jeune femme, nommée Scudamore, elle avoit donné un coup de canif à une autre.

Implacable dans ses haines, acharnée à rassembler tous les genres de persécution sur l'infortunée qui lui écrivoit, elle avoit enhardi un homme, nommé Rolstone, (apparemment un de ceux qui la gardoient) à tâcher de la séduire & d'obtenir ses faveurs pour publier ensuite sa honte; Marie avoit ignoré cet infâme projet, c'étoit la Comtesse de Shrewsbury qui le lui avoit appris, c'étoit elle qui racontoit tout ce qu'on vient de voir; c'est pourquoi Marie avertissoit Elisabeth de s'en défier.

Elisabeth pour toute réponse découvrit, peu de temps après, la conjuration de Babington & la prétendue complicité de Marie.

Il ne peut être question ici ni de justifier ni de condamner cette lettre ; il faudroit savoir d'abord si elle est réellement de Marie Stuart, & c'est ce qu'on n'oseroit affirmer, après tant d'exemples de fausses lettres attribuées à cette Princesse. Ensuite, pour pouvoir juger si cette lettre, en la supposant vraie, doit être regardée comme un abus de confiance à l'égard de la Comtesse de Shrewsbury & comme un trait de malignité à l'égard d'Elisabeth, il faudroit connoître les particularités du commerce que la Comtesse de Shrewsbury avoit eu avec la Reine d'Ecosse, il faudroit savoir jusqu'à quel point cette femme nuisoit à Marie auprès de la Reine d'Angleterre ; par quels moyens, & si, pour se défendre contre ses délations & ses calomnies Marie n'étoit pas obligée de spécifier les faits & les circonstances ; enfin, quand cette let-

lettre feroit l'ouvrage de la haine & de la vengeance, une Reine peut avoir un moment d'impatience après dix-neuf ans d'oppreſſion & de captivité (*a*);

(*a*) Je trouve dans les manuſcrits de M. de Bréquigny deux lettres du 25 février & du 21 Mars 1584, écrites par la Reine d'Ecoſſe à Caſtelnau, Seigneur de Mauviſſière, Ambaſſadeur de France en Angleterre, & dont nous avons des Mémoires; dans ces lettres Marie ſe plaint fortement des calomnies & des perfidies de la Comteſſe de Shrewsbury, elle annonce qu'elle ſera obligée, pour ſa propre défenſe, de démaſquer cette femme & de la faire connoître à Eliſabeth, elle charge Caſtelnau de révéler à Eliſabeth quelques traits d'infidélité de cette femme, qui, à ce qu'il paroît, trahiſſoit les deux Reines. Dans ces deux lettres & dans toutes les autres, Marie Stuart parle toujours d'Eliſabeth avec la plus grande modération, & ſouvent avec amitié. Caſtelnau, dans l'impuiſſance de ſervir utilement Marie, la conſoloit de ſon mieux, il lui mandoit qu'un fameux Aſtrologue, nommé

ce n'étoit après tout qu'une méchanceté de Société; les méchancetés politiques sont d'une autre nature & d'une autre conséquence; telles étoient celles d'Elisabeth à l'égard de Marie.

Mais pour mieux faire sentir toute l'iniquiré du jugement prononcé contre Marie Stuart, accordons tout à ses

---

Bodin, avoit prédit qu'elle verroit bien-tôt la fin de ses malheurs (lettre sans date de Castelnau, à la Reine Marie, tirée des mêmes Manuscrits). Nous apprenons par d'autres lettres de ce Ministre, que les ennemis de Marie, pour la décrier dans l'Europe & lui faire perdre l'appui même des Puissances Catholiques, répandoient contre elle les calomnies les plus atroces & les plus indécentes; ils publioient tantôt qu'elle étoit grosse, tantôt qu'elle venoit d'accoucher. Castelnau atteste que ces propos avoient été tenus à l'Ambassadeur d'Espagne & à l'Archevêque de Saint-André qui lui en avoient parlé à lui-même, on les avoit tenus aussi aux Banquiers & Négocians étrangers pour qu'ils répandissent par-tout cette nouvelle.

adversaires, & la lettre & tout ce qu'ils imputent à cette Reine ; supposons que Marie, comparoissant devant l'univers assemblé pour prononcer entre elle & sa Rivale, eût dit pour toute défense : « Reine opprimée par » mes sujets rebelles, je suis venue ici » sur la foi des traités & des liens du » sang, j'ai demandé un asyle, pour » tout asyle je n'ai eu qu'une prison; j'ai » réclamé les Loix, leur appui m'a été » enlevé ; j'ai vécu sous l'Empire de la » guerre & de la force ; on est venu » m'offrir le secours de la force que je » ne demandois pas, je l'ai accepté.

Croit-on que l'univers eût condamné Marie ?

C'étoit donc l'intérêt seul de la vérité qui l'engageoit à désavouer l'action qu'on lui imputoit.

C'étoit, dira-t'on peut-être, l'intérêt de sa vie, car ses Juges n'auroient point admis ce genre de défense.

Ses Juges ! en avoit-elle ? ne savoit-

elle pas que ceux qui osoient l'interroger ne vouloient la juger que pour la condamner, qu'ils en avoient & l'ordre & le desir? elle l'avoit mandé au Duc de Guise avant le jugement; aussi avoit-elle d'abord pris le parti de ne pas répondre & ne consentit-elle à se défendre que quand on lui eut parlé du jugement de l'univers & de la postérité; ce fut à ce tribunal impartial, qu'elle adressa sa justification. » Vous m'absoudriez, lui dit-elle », quand par l'intérêt d'une juste » défense, quand pour recouvrer ma » liberté, sur laquelle on n'avoit nul » droit, j'aurois permis qu'on attentât à la vie de ma persécutrice, dans » l'état de guerre qu'elle avoit établi » entre nous; mais la vérité m'oblige » de déclarer que je n'en ai rien fait, » & que je défie mes ennemis de m'en » convaincre.

Ils ne la convainquirent pas, & ils la condamnèrent.

Au reste, quand je dis que Marie Stuart n'avoit point de Juges en Angleterre, j'entends que des juges vendus & ennemis ne sont point des juges : que les vautours qui fondent sur leur proye, ne sont point des Juges ; mais je ne prétends point prononcer sur l'article délicat de la Jurisdiction. Ce seroit peut-être une grande question, de savoir si la personne des Souverains, toujours nécessairement sacrée pour leurs Sujets, l'est également dans tous les cas, pour les étrangers ; si, un Souverain qui commettroit un crime hors de ses états, ne deviendroit pas justiciable du païs où il se seroit rendu coupable, (a) si, par exemple, Louis XIV. n'avoit pas le droit de

(a) Elisabeth opposoit à Marie Stuart cette loi : *Delinquens in alieno territorio & ibi repertus, punitur in loco delicti, nullâ habitâ ratione dignitatis, honoris aut privilegii.*

faire juger la Reine Christine pour l'assassinat de Monaldeschi ; si les Rois Jean, Charles V & Charles VI, tenant en leur puissance Charles le Mauvais, n'auroient pas pu, sans se borner à confisquer ses fiefs, faire trancher la tête à ce monstre ? Le fait, sans doute, sera toujours assez rare pour qu'il ne soit pas nécessaire de résoudre la question. Un Roi qui, en pareil cas, vengeroit ses sujets, pourroit être approuvé ; s'il se vengeoit lui-même, il pourroit être suspect. L'intérêt des Rois, dans tous les cas, sera toujours de respecter la majesté royale.

L'Arrêt prononcé, le sort de Marie dépendoit encore d'Elisabeth, elle pouvoit refuser de signer le warrant de mort. Si elle croyoit effectivement que Marie Stuart eût attenté à sa vie, & si elle eût été généreuse, comme elle vouloit le paroître, elle avoit une

bien belle vengeánce à prendre de sa Rivale. » Les Juges, » lui auroit-elle dit, » ont dû condamner une cou-
» pable, moi, je fais grace à une
» parente. Je vous donne la vie, je
» vous rends la liberté, choisissez
» d'être mon amie ou mon ennemie.

Elisabeth sembloit digne de se venger ainsi, elle en eut, dit-on, la pensée ; mais la haine & cette jalousie de femme, qui rétrécit & rabaisse l'ame, la ramenèrent à la cruauté, elle ne fut que la fille de Henri VIII. Elle voulut perdre une Rivale, qui emportoit sur elle le prix de la beauté. Parmi tant de grands intérêts, ce motif secret étoit le plus puissant ; c'étoit pour n'être pas témoin de cette supériorité qu'elle avoit refusé toute entrevue avec Marie, & avant & depuis la captivité de cette Princesse.

Ce qu'il y eut de plus honteux

dans la conduite d'Elisabeth, c'est que par une hypocrisie détestable, elle voulut avoir à la fois le plaisir de la vengeance & le mérite de la générosité; elle ne cessoit de plaindre Marie, de répéter tendrement les noms de *Cousine* & de *Sœur*; jamais elle ne souscriroit à la perte *de sa chère*, *de son aimable parente*, sa main se refuseroit à la confirmation de l'Arrêt; elle prenoit la défense de Marie contre Walsingham & ses autres Ministres, elle leur prouvoit la nécessité de laisser vivre cette Princesse, elle s'irritoit de leurs remontrances; mais ceux qui osoient s'irriter à leur tour de *sa foiblesse*, *de sa funeste générosité*; qui lui reprochoient de sacrifier la Religion & l'Etat à une parente coupable, n'étoient pas ceux qui lui faisoient le plus mal leur cour. Les Machiavellistes lui citoient Tibère faisant périr Rhescuporis, Roi de Thrace,

Constantin faisant étrangler Licinius son beau-frère, & Maximien son beau-père; Louis le Débonnaire faisant crever les yeux à Bernard, Roi d'Italie, son neveu; Charles, Duc d'Anjou, faisant trancher la tête à Conradin, Roi de Sicile; Charles de Duras, faisant étrangler Jeanne première Reine de Naples, &c. Les fanatiques menaçoient Elisabeth des jugemens de Dieu, ils lui citoient Saül & Achab rejettés de Dieu pour avoir épargné, l'un Agag, Roi d'Amalech, l'autre Benadad (*a*) Roi de Syrie;

(*a*) *In memoriam revocant, quàm formidolosa extent exempla divinæ ultionis in Regem Saülem, quòd Agagum & Benadadum morte non mulctaverit.* Ici Camden attribue au seul Saül deux faits dont l'un regarde Agag & l'autre Benadad. Faute singulière de la part de ce savant Historien. Entre Saül & Benadad il y a un siécle & demi d'intervalle.

Elisabeth

Elisabeth s'appaisoit alors, elle excusoit leur zèle, elle les en remercioit, elle avouoit qu'elle s'attendoit à être la victime de sa tendresse pour une parente aimable, elle savoit qu'il y avoit une nouvelle conspiration formée pour la tuer, avant qu'il fût un mois, & que tous ces complots tenoient à la vie de Marie; mais jamais elle ne se résoudroit à lui donner la mort.

On lui alléguoit toujours l'intérêt de son peuple & le vœu public. « Eh bien, dit elle, je veux l'entendre, ce peuple, qui seul m'est plus cher que ma cousine, & elle convoqua le Parlement sans aucun autre objet.

Ce Parlement fut principalement composé de Puritains, on connoissoit leurs dispositions à l'égard de Marie. Elisabeth n'ouvrit point les séances selon son usage, elle voulut

que cette nouveauté fût remarquée ; elle fit dire aux chambres par ses Ministres, qu'ayant prévu qu'on voudroit traiter l'affaire de sa malheureuse cousine, elle avoit voulu s'absenter, tant pour éloigner ses regards d'un objet qui la pénétroit de douleur, que pour que cette même douleur ne gênât point les suffrages ; le Parlement répondit à son attente par les plus vives instances pour l'éxécution de Marie ; Elisabeth résista, s'irrita, s'appaisa, se plaignit de l'importunité du Parlement, fit des réponses vagues, des promesses équivoques, & commença par rendre publique la Requête du Parlement, pour annoncer qu'elle ne feroit que céder aux instances de son peuple.

Cependant on la voyoit sombre, rêveuse, cherchant la solitude, gardant un silence farouche qu'elle interrompoit de temps en temps par ces

Camd. Elisa. ad an. 1586.

mots finiſtres ; *aut fer aut feri*, ou par ceux-ci : *ne feriare, feri*, ou bien *aut ego illam aut illa me* (*a*).

Jacques demanda la grace de ſa mère comme un Roi demande juſtice à un Roi ; il laiſſa entrevoir, ce que l'honneur & le devoir exigeroient de lui, ſi le crime étoit conſommé ; l'inſolente tyrannie trouva de l'inſolence dans la menace d'un fils qui parloit de venger ſa mère.

Les deux Ambaſſadeurs de Jacques étoient le Lord Gray, (ce favori qui avoit toujours été d'intelligence avec Eliſabeth) & Robert Melvil. On dit que le premier, continuant de trahir Jacques & Marie, preſſoit ſous main Eliſabeth de faire périr ſa Rivale, en lui répétant ſans ceſſe ce-

(*a*) *Souffre ou frappe. Frappe pour n'être point frappée. Il faut que l'une de nous deux périſſe par l'autre,*

Proverbe Machiavelliste: *Les morts ne mordent point.* Robert Melvil fut le seul qui agit avec zèle pour Marie, il ne put rien obtenir, il demanda du moins qu'on différât l'exécution d'une semaine. » Non, non, répondit Elisabeth avec colère, » pas seulement d'une heure.

Henri III, Roi de France, sollicita aussi la grace de sa belle-sœur ; on prétendit qu'il n'avoit pas fait cette démarche de bonne foi, & que le Président de Belliévre, son Ambassadeur extraordinaire, étoit chargé de faire par honneur en public les plus fortes remontrances contre ce projet infâme de traîner une Reine sur l'échafaud ; mais qu'en particulier il devoit, pour servir la haine de Henri III contre les Guises, presser l'exécution de Marie. D'autres prétendent que ce bruit fut une calomnie inventée par les Guises pour rendre Henri III odieux.

La fureur d'Elifabeth contre Marie, étoit bien fécondée en Ecoffe. Jacques, voyant le danger de fa mère, avoit ordonné des prières publiques pour la vie & pour le falut de cette Princeffe; *les* Miniftres Proteftans refusèrent de prier pour une Papifte, ils ne voulurent pas même demander fa converfion. Jacques crut y fuppléer en faifant monter en chaire l'Archevêque de Saint André pour qu'il prêchât le peuple & le difpofât à prier; la chaire fe trouva occupée par un jeune *fanatique*, nommé Couper, qui n'étoit pas encore dans les Ordres. Le Roi lui dit avec douceur: « Mon » ami, la place que vous rempliffez, » avoit été deftinée pour un autre, » mais puifque vous y êtes, rempliffez-la dignement, parlez au peuple » & donnez-lui l'exemple de prier » pour ma mère. » Je ferai, dit Couper, „ ce que le Saint-Efprit m'infpi-

rera. Sur cette réponse, le Roi lui ordonna de descendre de la chaire, & voulut l'en faire arracher par le Capitaine des Gardes, Couper alors s'écria, » que la violence de ce jour » déposeroit contre le Roi au grand » jour du Seigneur, il appella la malédiction du Ciel sur le Roi qui lui faisoit cet outrage, & sur le peuple qui le souffroit.

Elisabeth balançoit encore; autant elle paroissoit inébranlable dans sa résolution, lorsqu'elle répondoit aux instances des Ambassadeurs de Jacques & de Henri III en faveur de Marie, autant redevenoit-elle irrésolue, lorsque le Parlement d'Angleterre la pressoit de donner satisfaction à son peuple; il paroit qu'elle auroit voulu éviter l'éclat d'une éxécution publique; elle chargea Davison, nouveau Sécrétaire d'Etat, de sonder encore Drury & Pawlet pour savoir

ſi, Marie étant condamnée, ils ne conſentiroient pas à la faire périr en ſecret. Sur leur refus, Eliſabeth ſaiſie de la plus violente colère, les appella traîtres & parjures, les accuſa de violer leur ſerment d'obéiſſance, & les loix de l'aſſociation particulière qu'ils avoient formée pour ſa défenſe avec le Comte de Leiceſter. Tantôt elle paroiſſoit avoir pris ſon parti; « d'au-
» tres, diſoit-elle, feront moins
» ſcrupuleux; tantôt elle en revenoit à dire: « Voilà des gens bien
» incommodes avec leur probité. Enfin elle dit à Daviſon d'expédier ſecrétement l'ordre pour l'éxécution de Marie, elle le ſigna gaiement & lui dit de le faire ſceller. « Allez, lui dit-elle, apprendre ceci à Walſingham qui eſt malade. « Je crains cepen-
» dant, ajouta-t'elle en ſoûriant, » que
» cette nouvelle ne le faſſe mourir de
» chagrin. Plaiſanterie abominable, par

laquelle elle applaudissoit à l'acharnement connu de Walsingham contre Marie.

Le lendemain elle dit à Davison de différer, & Davison lui ayant répondu que l'ordre avoit déjà passé au Sceau, elle parut émue & lui reprocha sa précipitation. Davison inquiet & incertain, consulta le Conseil. Les Courtisans raffinés qui le composoient, accoutumés à prévenir les ordres de la Reine & à deviner ses intentions, sourirent de l'embarras de Davison, l'assurèrent qu'il pouvoit envoyer l'ordre au Greffier, faire avertir les Lords nommés pour assister à l'éxécution, & qu'ils prenoient sur eux tous les risques de cette démarche. Davison les crut, & l'ordre fut envoyé. Pour préparer les esprits à cette étrange scène, on supposa une nouvelle conspiration d'un Anglois nommé Stafford & pour y don-

ner plus d'importance, on voulut y impliquer l'Ambassadeur de France Laubespine, qui fut obligé de s'en justifier dans le Conseil d'Elisabeth. En même temps on faisoit courir tous les bruits capables d'alarmer la Nation. Une flotte Espagnole étoit entrée dans le Port de Milford, les Ecossois avoient fait une irruption en Angleterre, le Duc de Guise étoit descendu avec une armée dans le païs de Sussex ; la Reine d'Ecosse s'étoit sauvée de sa prison & avoit paru aussi à la tête d'une armée, les Provinces Septentrionales de l'Angleterre s'étoient révoltées, de nouveaux assassins avoient conspiré de tuer Elisabeth & de mettre le feu dans Londres, ils avoient exécuté une partie de leurs complots, Elisabeth avoit été assassinée, elle étoit morte, on la pleuroit déjà dans plusieurs provinces de l'Angleterre. Le Gouvernement

s'embarrassoit peu si ces bruits étoient quelquefois contradictoires, & s'ils devoient bientôt être démentis, tout ce qu'on vouloit, c'étoit que le peuple agité coup sur coup par ces différens bruits, en conclût vaguement que la mort de Marie Stuart importoit au salut d'Elisabeth & de l'Etat; c'est ce qui ne pouvoit manquer d'arriver dans la disposition des esprits; on appliquoit à ces deux Princesses le mot que le Pape Clément IV avoit dit au sujet de Conradin & de Charles d'Anjou. *Mors Conradini vita Caroli.*

A cette conduite d'Elisabeth opposons celle de Marie Stuart, c'est le plus parfait contraste.

Pawlet fit ôter de l'appartement de Marie le Dais & les autres marques de la royauté, il lui déclara que les respects dus aux têtes couronnées lui

(a) » La mort de Conradin est le salut de » Charles.

feroient déformais refufés, qu'elle étoit dégradée & morte civilement. » C'eft de Dieu », répondit-elle, » que je tiens l'augufte caractère de » la royauté, lui feul peut m'en dé» poüiller «.

Elle écrivit pour la dernière fois à Elifabeth; fans fe permettre aucun mot de plainte ou de regret, elle la conjura au nom de leur parenté, par la mémoire de Henri VII, leur ancêtre commun, par la dignité royale dont elles étoient revêtues l'une & l'autre, de ne pas refufer les trois feules graces qui lui reftoient à demander.

La première, qu'il fût permis à fes domeftiques de l'accompagner à l'échafaud pour pouvoir rendre témoignage de fa perfévérance dans fa foi & de fa réfignation aux ordres du Ciel. Camden. Elifab. ad an. 1587.

La feconde, qu'on les laiffât jouir des legs qu'elle leur feroit & qu'on

leur permît de se retirer où ils jugeroient à propos, c'est-à-dire, en France.

La troisième que son corps leur fût remis, & qu'il fût porté en France pour être enterré à côté de la Reine sa mère, puisqu'en Ecosse les tombeaux de ses pères étoient violés, les églises détruites ou profanées, & qu'en Angleterre elle ne pouvoit être inhumée, suivant les rites & les cérémonies de sa Religion.

Elisabeth ne fit aucune réponse à cette lettre.

Les Commissaires nommés pour être présens au supplice de la Reine d'Ecosse, vinrent lui faire part de leur commission, Marie leur rendit graces avec douceur & sans affectation de la nouvelle qu'ils lui annonçoient & les pria de remercier pour elle la Reine d'Angleterre, de ce qu'elle vouloit bien enfin mettre un terme à ses

maux. Un d'eux voulut excuser Elisabeth, en alléguant les instances des Etats du Royaume, & la contrainte qu'ils lui imposoient. La Reine d'Ecosse sourit, & dit : » La Reine d'Angleterre ma sœur, connoît peu la » contrainte, jamais Souveraine n'a » mieux su se faire craindre & obéir «. Le Comte de Kent plus sincère & zèlé jusqu'à la férocité lui avoua que sa mort étoit essentielle aux progrès de la Religion Protestante. » Votre » vie «, lui dit-il, » étoit la mort » de la Réforme, votre mort en sera » la vie » (*a*). Marie parut saisir avidement cette idée ; une pieuse espérance, une joie Chrétienne éclatèrent dans ses yeux & dans ses discours : » Ainsi donc », s'écria-t-elle, » j'aurois le bonheur de mourir pour » la Religion de mes Pères ! Dieu Camden, *ibid.*

(*a*) C'est toujours le mot de Clément IV.

» daigneroit m'accorder la gloire du
» Martyre » !

Elle demanda si on lui laissoit quelques jours pour faire des dispositions & pour se préparer à la mort : « Non, Madame », répondit durement le Comte de Kent, « il faut » vous tenir prête pour demain vers » les sept à huit heures du matin.
» — Je serai prête, Monsieur. Ne » m'accordera-t-on pas du moins la » consolation de recevoir les secours » de l'Eglise, & ne sera-t-il pas permis à mon Aumônier de m'assister » à la mort ? — Non, Madame, c'est » à quoi il ne faut pas vous attendre.
» La Reine, en sacrifiant votre vie, » veut sauver votre ame, un Ministre de l'Evangile remplira auprès » de vous cette fonction & tâchera » de dissiper en vous, à vos derniers » momens, les prestiges de l'idolâtrie.
» — Eh bien, Dieu entendra & recevra mes vœux ».

Dès qu'elle fut seule, elle écrivit à son Aumônier pour lui envoyer sa confession, lui demander son absolution & le secours de ses prières, & l'assurer qu'elle alloit le recommander au Roi de France; elle écrivit en effet à Henri III, à la Reine-Mère, aux Guises, au Roi d'Ecosse son fils, pour leur annoncer son sort, leur faire ses adieux, les prier d'accepter de légers présens, proportionnés à sa situation, & qui ne pouvoient être offerts & reçus que par l'amitié; elle les conjura de ne pas songer à venger sa mort, & toutes ses dernières paroles furent des paroles de paix.

Elle assembla ensuite tous ses domestiques, partagea entr'eux ce qui lui restoit, s'excusa de récompenser si foiblement leurs services, dit qu'elle espéroit que son fils y suppléeroit, qu'elle l'en prioit instamment dans sa lettre, & elle chargea encore expressément

ſon Maître d'Hôtel André Melvil de le lui recommander de ſa part comme ſon dernier vœu & ſa dernière volonté ; elle leur demanda pardon des torts qu'elle pouvoit avoir eus, des fautes qu'elle pouvoit avoir commiſes, & leur donna ſa bénédiction ; ils fondoient tous en larmes ; elle ſe ſentir attendrie & tâcha de les conſoler. « Mes enfans, leur dit-elle, ſi » vous m'aimez, réjouiſſez-vous de la » fin de mes maux, réjouiſſez-vous » du bonheur qui m'attend & que la » bonté divine ſemble m'aſſurer, puiſ-» qu'elle permet que je meure pour » la Foi.

Camden, ad an. 1587. Jebb. vol. 2. Hume, Tudor, cap. 5, ann. 1587. Brant. Fem. Illuſtres, art. Marie Stuart.

Reſtée ſeule avec ſes femmes, elle paſſa le reſte de la journée en prières. Le ſoir elle leur dit : « Mes chères » amies, la Nature eſt foible, & quand » le corps eſt abattu, l'eſprit a moins » de fermeté ; j'aurai beſoin demain » de tout mon courage pour ne

» rien faire d'indigne de moi ni de la » cauſe pour laquelle je meurs ; je » crois que pour prévenir toute foi- » bleſſe & de corps & d'eſprit, il » eſt à propos que je prenne un peu » de nourriture, & ſi je puis, un peu » de ſommeil. » Elle mangea une rôtie au vin, ſe coucha, dormit peu, mais d'un ſommeil tranquille, paſſa en prières la plus grande partie de la nuit & ſe leva deux heures avant le jour ; elle prit une robe de velours noir qu'elle s'étoit réſervée, parure diſtinguée pour *le temps.* » *Mes amies*, dit-elle à ſes femmes, » j'aurois bien » voulu vous laiſſer cette robe, puiſ- » que je n'ai que de tels préſens à » vous faire, mais c'eſt aujourd'hui » pour moi un jour de ſolemnité, » il faut que je paroiſſe à cette céré- » monie dans un habillement conve- » nable à mon rang. » Ses femmes ne lui répondirent que par des lar-

mes ; elle les embrassa, les consola:
» Vous allez retourner en France,
leur dit-elle, cette idée doit adou-
» cir en vous le regret de ma perte :
» dites bien au Roi, à la Reine, à
» tous mes parens & amis de ce païs-
» là, combien je les ai toujours aimés
» & regrettés ; dites-leur que je n'ai
» connu qu'auprès d'eux cette ombre
» de bonheur que le monde peut
» donner, sur tout détournez-les de
» tout projet de vengeance, vous sa-
» vez que je ne l'aimai jamais, &
» Dieu se l'est réservée. Puisse-t'il
» pardonner ma mort à mes ennemis
» comme je la leur pardonne ! puis-
» sé-je me voir réunie avec eux dans
» la Patrie Céleste, & là, au sein
» du bonheur & de la paix, leur
» rappeller, en riant, la misère & la fo-
» lie de ces petites passions, qui les
» ont tant animés contre moi. On
» vous demandera souvent le récit

» de mes malheurs, & l'on me plain-
» dra pendant que je ferai heureuse.

Elle se retira dans son Oratoire pour y communier avec une hostie consacrée que le Pape Pie V lui avoit autrefois envoyée pour qu'elle s'en servît en cas de nécessité, elle passa deux heures dans le recueillement & dans la prière, puis elle revint dans sa chambre se mettre auprès du feu & converser tendrement avec ses femmes, en continuant de les consoler. « Ce que je perds ici bas
» n'est rien, leur dit-elle, élevons nos
» pensées vers le Ciel. Vous voyez
» en moi un grand exemple du néant
» des grandeurs & du malheur de la
» condition humaine. Reine d'Ecosse
» par ma naissance, Reine de France
» par mon premier mariage, vous
» avez vu si ma vie a été heu-
» reuse & vous voyez quelle est ma
» fin. Trône, échafaud, tout est égal;

» quand les portes de l'Eternité vont
» s'ouvrir. Ne me plaignez pas ; en
» vérité je ne ſuis point à plaindre ;
» vous ne ſauriez croire combien
» l'innocence affermit & conſole. » &
en parlant ainſi, ſa ſérénité parfaite
les en aſſuroit autant que ſes diſcours.

Après un moment de ſilence, elle leur dit. « Vous m'aimez, mes chères
» amies ! vos ſervices me l'ont aſſez
» prouvé. Il m'en reſte un dernier à
» recevoir de votre amitié, ce ne ſera
» pas le moins pénible ; c'eſt que
» vous ne m'abandonniez pas à mes
» derniers momens ; je ſens combien
» ce ſpectacle ſera pour vous cruel
» & douloureux, mais je deſire ar-
» demment qu'il y ait des témoins
» fidèles de ma perſévérance dans la
» foi Catholique. Dieu voit mon
» cœur, il ſait que ce n'eſt pas pour
» l'intérêt de ma gloire que je le ſou-

[illegible] prétends pas faire un [illegible] d'une constance, qui, [illegible] est un devoir & non pas [illegible]te ; mais il importe peut- » [illegible] à la Religion qu'on ne puisse » pas en imposer à l'univers sur mes » derniers momens. Voici, ajouta-t'elle » un mouchoir que je me suis » réservé encore, c'est pour me b[illegible] » der les yeux quand je serai là ; c'est » de vous, ma chère amie », dit-elle à la première de ses femmes, en l'embrassant, » que j'attends ce dernier » office, & vous garderez ce mou- » choir pour l'amour de moi.

Lorsqu'elle finissoit ces mots, on frappa rudement à la porte, ses femmes désespérées jugeant qu'on venoit la chercher, perdirent la tête, voulurent faire résistance & fermer la porte aux verrouils : « Mes amies, leur dit-elle, » cela ne sert de rien, » ouvrez ». Elles obéirent, les Com-

miſſaires entrèrent : " [illegible]
dit la Reine , ,, je vo[illegible]
,, d'être prête, vous voy[illegible]
,, vous fais pas attendre. ,, [illegible]
dans ſa main un petit crucifix d[illegible]
& les ſuivit. Ce crucifix bleſſa les regards du Comte de Kent, qui lui dit d'un ton ſévere : " Madame, il faut avoir le Chriſt dans le cœur &
,, non pas à la main. Pour l'avoir
,, plus ſurement dans le cœur, répon-
,, dit-elle, il eſt bon de l'avoir ſous
,, les yeux ; cet objet de vénération
,, & d'amour touche le cœur &
,, nourrit la piété. Je vous plains, dit le Comte, ,, d'être encore ſi atta-
,, chée à ces ſuperſtitions. ,,

Elle demanda une ſeconde fois la permiſſion de faire venir ſon Aumônier, ce qui lui fut de nouveau refuſé ; on voulut même la ſéparer de ſes femmes, de peur que leurs cris & leurs larmes ne troublaſſent l'éxé-

» haite. J... eur qu'elles ne cher-
» vain trop ... donner des preuves su-
» après tou... leur attachement.
» un mé...ondit de leur discrétion
... deux points, on insista ce-
pendant pour les écarter. Marie alors
se ressouvint encore un moment
qu'elle étoit Reine, & dans le grand
intérêt qui l'animoit, elle fit valoir
les droits du trône & ceux du mal-
heur avec une dignité si imposante
qu'elle fit cesser sur ce point toute
contradiction.

Au bas de l'escalier elle trouva son Maître d'Hôtel, *André* Melvil, dans les convulsions du désespoir, se roulant par terre, se tordant les bras, rugissant de douleur & pouvant à peine proférer ces paroles : " quelle nou-
„ velle je vais porter en Ecosse au Roi
„ mon Maître !„ La Reine lui reprocha doucement son peu de fermeté, & comme elle avoit de la peine à mon-

ter sur l'échafaud à cause d'un mal de jambe, elle lui dit d'un air serein & d'un ton encourageant : „ *Allons, mon* „ *cher André ! encore ce petit service,* „ *aidez-moi à monter.* „ Elle le chargea de nouveau de recommander ses domestiques au Roi son fils & de lui défendre en son nom de songer à la venger.

Arrivée à l'échafaud, elle ordonna qu'on fît entrer ses femmes : l'une d'elles, en arrivant dans la Salle où l'échafaud étoit dressé & tendu de noir, & en voyant sa Maîtresse parmi les Bourreaux, ne put se contenir, ses cris & ses larmes la trahirent, c'étoit justifier l'opposition des Commissaires. Marie se retourna de son côté en mettant son doigt sur sa bouche pour lui imposer silence ; quand cette femme se fût approchée : ma chère amie ! lui dit la Reine, „ j'ai répondu de „ vous, il faut que vous sachiez vous „ vaincre. Ensuite

Ensuite elle protesta hautement de son innocence sur les deux grands chefs d'accusation proposés contre elle en différens temps, l'un d'avoir été complice de la mort de Darnley son mari, l'autre d'avoir attenté aux jours d'Elisabeth ; mais pour donner à la vérité toute son étendue, elle convint expressément, comme elle en étoit toujours convenue, d'avoir adopté tous les projets qui n'avoient pour but que de lui rendre la liberté, sans nuire à Elisabeth. Puis elle se mit à genoux pour faire ses prières.

Alors parut Fletcher, Doyen de Peterborough, nommé par les Anglois pour l'exhorter ; il commença par lui proposer d'abjurer, elle lui dit avec douceur : » Je rends justice à votre „ zèle & à vos intentions ; mais la „ différence de notre foi rend ici vos „ exhortations inutiles & vos con„ solations sans effet. Ce discours

n'empêcha pas que le Doyen ne lui fît essuyer un long & grossier sermon contre l'idolâtrie, où il lui montra l'enfer prêt à la recevoir, si elle s'obstinoit à fermer les yeux dans ce dernier moment à la lumiere de l'Évangile ; il la fatigua tant de ses apostrophes Puritaines & de ses continuelles sommations d'abjurer, qu'enfin les Commissaires jugeant que c'étoit pousser trop loin la persécution & l'importunité, firent signe au Doyen de cesser. Marie ayant prié pour le Pape, & pour toutes les Puissances Catholiques, pour la conversion du Roi d'Ecosse son fils & des Nations Protestantes, pour la prospérité d'Elisabeth, appela ses femmes pour l'aider à se déshabiller. Le Bourreau se présenta pour cet office (*a*), dont il remplit, malgré

(*a*) » Ce vilain », dit Brantôme, » la

elle, une partie; elle se contenta de dire, en soûriant, » qu'elle n'avoit pas „coutume de se déshabiller devant „tant de monde ni de se servir de „pareils valets-de-chambre; elle ordonna qu'on lui bandât les yeux, avertissant toujours ses femmes que leurs sanglots suffoquoient, d'être circonspectes & de tenir la parole qu'elle avoit donnée; elle les embrassa pour la dernière fois.

Le Bourreau s'étant mis à genoux devant elle pour lui demander pardon, selon l'usage; " mon ami, lui dit-elle, je vous pardonne de tout „mon cœur, je pardonne de même „à ceux qui m'ont mise entre vos

» tira par le bras assez lourdement, & lui » ôta son pourpoint, son corps de cotte » avec le collet bas, de manière que son » corps & sa belle gorge plus blanche qu'al» bâtre, paroissoient nuds & découverts.

„ mains, & je prie Dieu de leur par-
„ donner. „

Pendant que le Doyen de Peterborough entonnoit des oraisons en langue vulgaire, Marie récita le Pseaume : *In te, Domine, speravi*, & lorsqu'elle prononçoit les paroles : *in manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, le Bourreau lui donna un grand coup de hache si mal adroitement qu'il lui fit entrer sa coëffure dans la tête ; ce ne fut qu'au troisième coup que la tête fût emportée. Lorsque le Doyen proféra la formule ordinaire : *Ainsi périssent tous les ennemis d'Elisabeth*, le Comte de Kent fut le seul qui répondit *Amen*, les autres Commissaires & tous les Spectateurs, quoiqu'Anglois & ennemis de Marie, fondoient en larmes.

Les femmes de la Reine d'Ecosse s'adressèrent à son Gardien Pawlet, pour demander qu'il leur fût permis

le dépouiller elles-mêmes le corps de leur Maîtresse, sous la promesse de remettre fidèlement la dépouille entière au Bourreau, Pawlet les refusa & les chassa rudement, comme si elles eussent fait une proposition indécente ; cet homme ne conservoit de la probité que pour la rendre haïssable. Le corps de Marie, ce corps le plus beau que la Nature eut formé, resta au pouvoir du Bourreau, circonstance qui suggère au licentieux *Brantôme* d'étranges & abominables idées. Marie fut enterrée dans l'Eglise de Péterborough, auprès de sa grande Tante Catherine d'Arragon, dont la destinée n'avoit pas été beaucoup plus heureuse.

D'après ces particularités de la mort de Marie Stuart, rapportées également par ses défenseurs & ses Adversaires, par les Catholiques & les Protestans, nous ne sommes point

surpris qu'on l'ait représentée comme une Sainte & une Martyre, c'est une idée qui nait d'elle-même. Nous ne voyons pas que les actes des Martyrs offrent rien de plus édifiant, de plus propre à faire aimer & respecter la Religion.

Les ennemis de Marie sont réduits à lui reprocher de la superstition & du fanatisme. De la superstition ! reproche de secte qui ne signifie rien ici. Du fanatisme ! on n'en découvre pas la moindre trace dans toute la conduite de Marie. Rien d'exagéré, rien d'éxalté, tout est dans la juste proportion, dans le caractère simple & vrai de la vertu, c'est le développement nécessaire du naturel heureux de Marie, dans les conjonctures où elle se trouve. Douceur inaltérable, patience inépuisable, charité sans bornes, pas un desir de vengeance, pas un mouvement de

haine, pas le moindre levain d'aigreur contre les Barbares qui l'égorgent, contre les indifférens qui l'abandonnent ; aimer & pardonner, voilà Marie, voilà ſon fanatiſme. Sa vie & ſa mort ſont la plus forte & la plus touchante leçon contre la perſécution... Toute ſa conduite forme le plus parfait contraſte, d'un côté avec la Saint-Barthelemy & les fureurs de la ligue, de l'autre avec les violences du Puritaniſme ; tout perſécutoit alors ſur la terre, Marie ſeule ſavoit ſouffrir & pardonner. Qui ne voudroit être de la Religion de Marie, de cette Religion qui plaint l'oppreſſeur & qui conſole l'opprimé ? Quelle reſſource auroit pu reſter à cette infortunée dans des malheurs tels que les ſiens, ſi celle de ſe jetter entre les bras d'un Dieu juſte & bon lui eût manqué ? „ Malheureuſe Princeſſe, dit M. le „ Préſident Hénault, à qui on a vou-

„ lu enlever jusqu'aux regrets de la pos-
„ térité !

Revenons à présent sur cette imputation faite à la Reine d'Écosse d'avoir été complice de la mort de son mari ; concevons-nous qu'une femme qui meurt dans des sentimens de piété si profonds, si purs, sur la sincérité desquels la haine n'a pas même hazardé de proposer un doute, concevons-nous que cette femme eût osé, à son dernier moment, prendre Dieu à témoin de son innocence, si elle se fût sentie coupable ? L'exemple de Jeanne Ière. Reine de Naples, prouve qu'une jeune Reine, entraînée dans le crime par la fougue des passions & l'ascendant des mauvais conseils, peut, dans la suite, mériter l'estime publique par des vertus, comme la pitié par ses malheurs ; si Marie Stuart eût été dans le même cas ; si, avant de redevenir vertueuse, elle eût été une

fois criminelle, loin de concevoir qu'elle eût osé le nier en mourant, je ne concevrois pas même qu'elle eût pu n'en pas faire un aveu public en expiation de son crime; j'avoue que s'il est pour moi un problême historique résolu, c'est celui de l'innocence de Marie Stuart, & c'est surtout par la mort de Marie Stuart qu'il est résolu. *Si* sa vie entière est une preuve de son innocence, sa mort en est une démonstration.

Mais comment une Reine si aimable fut-*elle* haïe? C'est qu'Elisabeth sa Rivale, qui possédoit l'art de nuire, comme Marie possédoit celui de plaire, employoit tout son art à lui susciter des ennemis; c'est que Marie étoit presque seule aimable, chez une Nation alors féroce, c'est sur-tout qu'elle étoit presque seule Catholique parmi des peuples Protestans, & qu'elle étoit seule tolérante parmi tant d'in-

tolérans ; c'eſt que l'eſprit de Religion avoit dégénéré en un eſprit de guerre, & que la maxime impie : *penſe comme moi ou meurs*, gouvernoit alors l'Europe & ſur-tout les Royaumes Britanniques.

On a reproché à Marie trop de ſimplicité, trop de candeur, une facilité trop grande à croire le bien, à oublier le mal. Craignons de blâmer des défauts ſi voiſins de la vertu. Marie plus défiante n'eût pas été peut-être moins malheureuſe, elle eût été ſurement moins intéreſſante.

On pourroit la ſoupçonner d'avoir un peu trop aimé le luxe & le faſte, encore cette idée ne ſeroit-elle fondée ſur rien de poſitif, mais ſeulement ſur ſon éducation Françoiſe & ſur quelque dégoût qu'elle montra, en arrivant en Ecoſſe, pour les mœurs pauvres du païs : jamais on ne lui a reproché de fouler ſes peuples, & ſes

ennemis même avouent qu'elle gouvernoit avec beaucoup de modération & de sagesse.

On a voulu l'accuser de galanterie; il est rare qu'une femme belle, sensible, attentive à plaire, ne soit pas calommiée sur ce point. Nous avons à lui reprocher au contraire un acte de sévérité excessive sur cet article.

Montmorenci, qui fut dans la suite le connétable Henri, avoit été fort amoureux de Marie Stuart, qui, de son côté, ayant pour lui, dit-on, une prédilection marquée, auroit consenti à l'épouser après la mort de François II, si Henri eût été libre alors (*a*).

(*a*) L'Histoire offre, sous la troisième race, quatre exemples de Reines de France qui se sont remariées & qui ont épousé de simples sujets. Anne de Russie, veuve de Henri I, épousa Raoul de Péronne, Comte de Crépy. Adélaïde de Savoye, veuve de Louis le Gros,

Lorsque Marie retourna en Ecosse, Montmorenci fut un des François qui l'accompagnèrent. Il avoit avec lui Chastelard, jeune homme d'une très-

---

épousa le Connétable Mathieu de Montmorenci. Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, épousa Charles Brandon, son Amant. Enfin Marie Stuart épousa successivement Darnley & Bothwel. Marie Stuart avoit sur les autres l'avantage d'avoir une couronne à donner au mari qu'elle choisissoit. Nous ne parlons ni d'Eléonore d'Aquitaine, qui, répudiée par Louis le jeune, épousa Henri, Comte d'Anjou & depuis Roi d'Angleterre, ni d'Anne de Bretagne, qui épousa le Roi, successeur de son premier mari. En Angleterre, Isabelle, Comtesse d'Angoulême, veuve du Roi Jean Sans-Terre, épousa Hugues de Lusignan, Comte de la Marche, & Catherine de France, veuve de Henri V, épousa Owen Tudor. En Ecosse, Marguerite d'Angleterre, veuve de Jacques IV, épousa le Comte d'Angus, de la Maison de Douglas, & ensuite encore un Stuart, mais qui n'étoit pas Roi.

ancienne Maison du Dauphiné, petit neveu, par sa mère, de notre illustre Chevalier Bayard. Chastelard avoit des talens aimables, de la galanterie dans l'esprit, du goût pour la Poésie ; il s'exerça beaucoup dans ce voyage à célébrer la Reine, qui prenoit plaisir à répondre à ses vers. Ardent & présomptueux, il s'enflamma pour elle & espéra de lui plaire. Obligé de revenir en France, il quitta l'Ecosse avec le plus vif regret. Lorsqu'il vit les guerres de Religion s'allumer dans sa Patrie, ne voulant porter les armes ni pour la Religion Catholique, parce qu'il étoit Protestant, ni contre cette Religion, parce que c'étoit celle de la Reine qu'il aimoit, il prit le parti de retourner en Ecosse avec des lettres de recommandation de Montmorenci ; la Reine d'Ecosse le revit avec plaisir, Chastelard se méprit sur la nature de ses succès, il

Brantôme, art. Marie Stuart.

poussa la témérité de ses entreprises jusqu'à se cacher sous le lit de la Reine, il y fut découvert au moment où la Reine alloit se coucher; elle eut la bonté de *lui* pardonner; mais Chastelard eut le malheur de se persuader que, quand une Reine pardonne de telles insolences, *elle* les autorise, il osa récidiver; Marie perdit patience & crut devoir abandonner Chastelard à la rigueur de la Justice. Il étoit difficile qu'il y eût des loix positives sur un pareil cas, par conséquent la vie de Chastelard auroit dû être en sureté; il fut cependant condamné à être décapité. La Reine eût dû lui faire grace & se contenter de le chasser de ses Etats comme un fou incurable, mais elle craignit le pédantisme de sa Nation & l'interprétation odieuse qu'on pourroit donner à son indulgence sur un point si délicat; elle le laissa périr.

Chastelard monta sur l'échafaud avec la résignation d'un Chevalier qui meurt pour sa Dame, il se plaignit pourtant de sa cruauté, mais en amant maltraité plus qu'en coupable condamné ; il eut les yeux fixés jusqu'à la mort sur un lieu d'où il espéroit que la Reine pourroit être curieuse de voir son supplice, puisque c'étoit une curiosité du temps ; mais nous avons dit quel étoit l'éloignement de la Reine pour cet affreux usage, & cette éxécution étoit précisément celle qu'il lui convenoit le moins de voir. Chastelard lut pour son éternelle consolation, dit Brantôme, « l'hymne de la Mort par Ron» sard, ne s'aydant autrement d'au» tre livre spirituel, ni de Ministre, » ni de Confesseur.

On a dit que la Reine d'Ecosse, par cette rigueur envers Chastelard, avoit mérité celle dont Elisabeth usa

envers elle. La réfléxion est bien sévère ; ces deux actes de rigueur sont si différens dans toutes leurs circonstances, qu'on ne peut les comparer.

Nous avons vu avec quelle dissimulation hypocrite Elisabeth avoit cherché à détourner d'elle & à faire retomber sur ses Ministres l'horreur de la vengeance barbare qu'elle exerçoit sur sa Rivale ; elle redoubla d'hypocrisie après l'éxécution ; elle parut frappée comme d'un coup de foudre en recevant la nouvelle de la mort de Marie ; elle ne se montra plus que vêtue de deuil & baignée de larmes ; elle accusa hautement ses Ministres & ses Conseillers de l'avoir trahie ; elle les chassa de sa présence ; elle écrivit au Roi Jacques : « Je voudrois que vous pussiez connoître & » ne pas sentir la douleur dont je suis » pénétrée ; elle osa prendre Dieu à témoin, que tout s'étoit fait sans sa

participation & sans qu'elle en eût eu connoissance, & faisant servir à sa justification tout ce qui la condamnoit, « je ne suis, dit-elle, ni assez » foible ni assez lâche pour désavouer » un ordre que j'aurois donné; ma » Cour peut attester que je n'ai » jamais donné celui-ci, & ma dou» leur l'atteste plus fortement encore.

Pour donner quelque vraisemblance à cette étrange apologie, elle fit arrêter Davison & lui fit faire son procès; alors ces Conseillers, ces Courtisans qui s'étoient moqués de l'irrésolution de Davison & qui avoient pris sur eux l'événement, lui reprochèrent la témérité qu'il avoit eue d'interpréter rigoureusement les intentions d'Elisabeth; il souffrit leurs réprimandes sans récriminer, & les rigueurs de la Reine sans se plaindre, & préférant une soumission politique à une Apologie dangereuse, il s'avoua

coupable & demanda grace, il ne put l'obtenir; il fut condamné à une amende qui le réduisoit à l'indigence; Elisabeth voulut qu'il la payât; elle lui envoya seulement de temps en temps quelques légers secours pour l'empêcher de périr de misère ou plutôt pour prévenir les effets de son désespoir. Davison, ne pouvant se justifier publiquement, envoya du moins à Walsingham son ami, Ministre d'Elisabeth, une apologie secrette qui contient tous ces *détails*.

Jacques refusa de recevoir l'Ambassadeur d'Elisabeth, & rappella les siens d'Angleterre; il jura de venger sa mère; la Nation, & sur tout la Noblesse, partagea son indignation; le jour que la Cour d'Ecosse prit le deuil, le Lord Sainclair parut en armes devant le Roi « voilà, dit-il, le » deuil qu'il faut prendre pour la » Reine »; cependant Walsingham,

Secrétaire d'Etat d'Angleterre, ayant écrit, comme de lui-même, au Lord Thirlstone, Sécrétaire d'Etat d'Ecosse, pour lui répréſenter l'impuiſſance où étoit ce dernier Royaume de ſe venger par ſes propres forces, & le danger d'appeller des ſecours étrangers; Jacques, ſoit qu'il cédât à ces raiſons, ou aux dernières volontés de ſa mère qui, en mourant, l'avoit exhorté à la paix, ſoit plutôt qu'il ſuivît ſon averſion naturelle pour la guerre & ſon amour pour le repos, ceſſa de parler de vengeance, & pour ſuccéder un jour à Eliſabeth, crut qu'il devoit continuer de paroître vivre en bonne intelligence avec elle.

La France, qui n'avoit fait que des efforts aſſez équivoques pour ſauver Marie, n'en fit aucun pour la venger, Henri III & les Guiſes avoient d'autres affaires.

Enfin Marie Stuart n'eut pour ven-

geur que Philippe II, & c'est un nouveau trait de sa destinee. L'intérêt que devoit inspirer une Reine si aimable & si infortunée, fut affoibli & presque détruit dans l'Europe par le malheur qu'elle eut de tenir par les liens du sang, de la Religion & de la Politique aux Auteurs de la Saint-Barthelemy, aux Zélateurs de l'inquisition, aux Guises, à Philippe II.

Philippe songeoit moins à la venger, qu'à punir Elisabeth du secours qu'elle donnoit aux Païs-Bas ; mais il sentoit combien la mort violente de Marie Stuart étoit une circonstance propre à orner un manifeste & à répandre de la faveur sur les armes de celui qui s'annonceroit pour son vengeur, il fit contre l'Angleterre cet effroyable armement qu'on appella *la Flotte invincible*. Elisabeth, dans les préparatifs qu'elle fit pour la défense de son Royaume, étendit ses

soins jusques sur les côtes qui paroissoient les moins menacées d'une invasion. Toute l'Angleterre fut en armes, tous les Ordres de l'Etat fournirent des vaisseaux. Près de cent mille hommes des meilleures troupes furent distribués dans les lieux où l'*embarquement* pouvoit être tenté; on n'en eut pas besoin; toute leur fonction fut bornée à voir, du port, des orages violens & des combats terribles. Une partie de cette Flotte, qui ne se proposoit pas moins que la *ruine entière de l'Angleterre*, fut dissipée par la tempête, l'autre partie fut détruite dans plusieurs combats par le Lord Howard Effingham, Grand Amiral, qui fut bien secondé par le Vice-Amiral Drake. Jamais Flotte ne fut plus complettement vaincue, que celle que l'orgueil de Philippe avoit nommé l'*invincible*. *Il eût mieux valu attendre l'événement*, dit

M. le Président Hénault, en parlant de la fameuse expédition de Charles-Quint en Provence. L'exemple de Charles-Quint n'avoit pas instruit Philippe.

Ce Prince affecta sur la ruine de sa flotte une indifférence héroïque : " Je ne l'avois pas envoyée, dit-il, „ pour combattre les vents.

Ce fut cependant les premiers ennemis que toute flotte ait à combattre ; d'ailleurs Philippe dissimuloit qu'Effingham & Drake avoient beaucoup ajouté au ravage des vents. Pendant que l'Angleterre faisoit des réjouissances publiques pour la destruction de l'*invincible*, Philippe faisoit rendre graces à Dieu de ce que la perte n'avoit pas été plus forte. „ S'il „ est content, dirent les Anglois, „ tout le monde doit l'être.

Dans cette expédition, l'Europe fut pour Elisabeth contre Philippe ;

tant les difpofitions publiques font naturellement favorables à celui qui ne fait que fe défendre, & contraires à celui qui attaque, même avec l'apparence de la juftice ! Philippe, par l'immenfité de fes préparatifs, n'avoit pas moins alarmé fes amis que fes ennemis, il avoit d'ailleurs perdu à les faire, le temps de les mettre en œuvre. Le defir de faire une chofe extraordinaire l'empêcha de faire une expédition utile; il manqua l'occafion, il voulut éblouir & effrayer l'Europe par un armement, jufqu'alors fans exemple (*a*); quand il parut, l'Europe avoit oublié Marie Stuart & pardonné à fa perfécutrice.

La feule perfonne qui voulut fincérement venger Marie, fut une de fes femmes, nommée Marguerite Lam-

(*a*) Cet armement, entrepris long-temps avant la mort de Marie Stuart, avoit duré fept ans à faire.

brun; son mari, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, étoit mort de douleur d'avoir vu sa Reine périr sur un échafaud. Marguerite se crut chargée de les venger tous deux, elle s'habilla en homme, prit deux pistolets, l'un pour tuer Elisabeth, l'autre pour se tuer elle-même afin d'échapper au supplice, & se cacha dans la *foule* pour pénétrer jusqu'à Elisabeth. Un de ses pistolets tomba, *les* Gardes le ramassèrent & virent qu'il étoit chargé; Marguerite fut arrêtée, & l'autre pistolet qu'on trouva sur elle, acheva de la convaincre. Elle parut devant Elisabeth qui voulut l'interroger; elle lui révéla son sèxe, ses projets, ses motifs. Vous avez donc cru faire votre devoir, lui dit Elisabeth; eh bien! quel pensez-vous que soit à présent le mien? — Est-ce la Reine qui me fait cette question? est-ce mon Juge qui m'interroge? — C'est l'une

l'une & l'autre, mais répondez d'abord à la Reine. = La Reine doit me faire grace sans balancer. = Eh ! qui l'assurera quelle n'aura plus à craindre de votre part, un pareil attentat ? = Sa clémence même. Mais une grace accordée avec tant de précaution n'est plus une grace. Reprenez le personnage de Juge, il vous convient mieux.

Elisabeth admira le courage de cette femme & lui fit grace, ne dérobons point à cette clémence l'éloge qu'elle peut mériter, il est toujours beau de faire grace, mais c'est à Marie Stuart qu'il eût fallu la faire, ou plutôt il eût fallu être juste envers elle.

Pour rendre à Elisabeth son estime, il faut détourner ses regards de cette déplorable aventure, où elle déploya contre la Reine d'Ecosse sa Rivale, un Machiavellisme digne de Catherine de Médicis ; il faut voir d'un au;

tre côté sous son regne brillant & paisible à la fois le peuple content, les Parlemens dociles, les Puritains réprimés, l'ordre rétabli dans les Finances par cette même économie que ses ennemis taxoient d'avarice, le commerce florissant, la navigation accrue; le tour du globe, indiqué seulement par la découverte du Portugais Magellan (a), achevé pour la première fois par un Anglois, le célèbre Drake, puis par Thomas Ca-

(a) Magellan mourut en route; mais dans cette course le tour du Globe fut achevé par Sébastien Cano, un des compagnons de Magellan, qui rentra dans *Séville le* 8 Septembre 1522. Magellan étoit parti le 10 Août 1519, Charles-Quint donna pour devise à Cano un Globe terrestre avec ces mots: *Primus me circumdedisti. Tu as le premier fait ce tour.* Drake le fit en 1056 jours, Cavendish, en 777. Drake étoit parti en 1577; Cawendish en 1586.

vendish ; la Virginie (*a*) découverte par Walter Raleigh, d'autres Anglois, Martin Forbisher, Jean Davis, cherchant un passage à la Chine par le Nord-Ouest, Davis donnant son nom au *fameux détroit* qu'il découvre dans l'Océan septentrional ; la Moscovie si peu connue de l'Angleterre & de l'Europe avant que les Anglois, sous Edouard VI, eussent découvert un passage à Archangel par la Nouvelle Zemble, cette même Moscovie traversée sous Elisabeth, depuis Archangel *jusqu'à Astracan*, par les Commerçans Anglois qui vont porter leurs marchandises à travers la Mer-Caspienne jusqu'en Perse ; le même com-

---

(*a*) Dans un des Dialogues des morts de M. de Fontenelle, le Duc d'Alençon dit à Elisabeth : *Vous fites donner à cette contrée le nom de Virginie, en mémoire de la plus douteuse de toutes vos qualités.*

merce étendu, en 1583, à la Turquie, où l'Angleterre avoit été regardée, jusques-là, comme une province de France; enfin *les* Villes Anséatiques humiliées & dépouillées d'une partie *de leur* commerce par Elisabeth, qui le transporte à sa Nation, voilà les titres de *gloire de* cette grande Reine.

Fin du second Volume.

00031937

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 25 June, 2016